



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués III
Décisions VII
Résultats (n° 2146 à 2271) :

4 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	1
6 décembre 2014	
MAURE-DE-BRETAGNE	4
PAU	5
7 décembre 2014	
ANGERS	7
TOULOUSE	11
8 décembre 2014	
CAGNES-MIDI	11
9 décembre 2014	
PAU	14
10 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	16
11 décembre 2014	
PAU	19
14 décembre 2014	
PAU	21

15 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	23
16 décembre 2014	
PAU	25
19 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	27
20 décembre 2014	
PAU	29
24 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	31
25 décembre 2014	
PAU	34
27 décembre 2014	
PAU	36
30 décembre 2014	
PAU	38
31 décembre 2014	
CAGNES-SUR-MER	40

Index des chevaux ayant couru en 2014..... 43

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : décembre

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2014 - France Galop

Avis et communiqués

RAPPEL

Les modifications apportées aux programmes et aux conditions des courses plates et à obstacles sont publiées chaque jeudi (ou exceptionnellement un autre jour) dans la rubrique intitulée :

Réunions, courses modifiées ou nouvelles

- sur le serveur 3614 HIP de France Galop
- dans Paris Turf

Liste des oppositions.....	IV
Liste des personnes agréées et des contrats enregistrés.....	V

Assistez aux courses en privilégié !



LOUEZ UNE LOGE A L'ANNEE

*Il reste encore quelques loges à louer pour
l'année 2015 sur les hippodromes de Longchamp,
Maisons-Laffitte et Saint-Cloud.*

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 31 décembre 2014)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTE DU :
Seamus MANNION	Kevin BORGEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 26/12/2014 + extension Irlande
Yoni JOURNO	Yann-Marie PORZIER	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 27/11/2014
Gilbert MOROSINI	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 19/06/2014
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

LISTE DES PERSONNES AGREES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

En application de l'article 12 du Code des Courses au Galop prévoyant que le contrat d'association ou de location devient automatiquement caduc à France Galop s'il n'a fait l'objet d'aucune activité pendant une durée de 2 ans l'ensemble des contrats concernés par cette inactivité ont été résiliés automatiquement.

Les résiliations susvisées sont publiées dans l'onglet docuthèque - informations techniques et réglementaires - Bulletin officiel du site internet de France Galop.

|

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN, des performances étrangères du cheval AFRAZ, préalablement à son engagement dans le Prix WILD RISK couru le 26 novembre 2014 sur l'hippodrome d'ANGERS ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 25 novembre 2014, l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN, à fournir des explications avant le jeudi 4 décembre 2014 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN en date du 25 novembre 2014, reçues par courrier électronique le 25 novembre 2014, mentionnant notamment :

que le cheval AFRAZ est entré au sein de son effectif le 24 octobre 2014 sous le nom de son propriétaire;

que ledit propriétaire ne lui a jamais précisé que ce cheval avait eu des performances à l'étranger ;

que lui-même a regardé les performances dudit cheval sur le site de France Galop et n'a vu aucune performance ;

que le propriétaire ne savait peut-être pas que les performances du cheval à l'étranger devaient être déclarées auprès de France Galop et pensait peut-être que cela s'effectuait informatiquement ;

qu'il est pleinement désolé et fera en sorte que cela ne se reproduise pas ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 4 décembre 2014, examiné les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, que l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par le cheval AFRAZ, préalablement à son engagement dans le Prix WILD RISK couru le 26 novembre 2014 sur l'hippodrome d'ANGERS ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ; Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères, concernant un cheval de son effectif, préalablement à son engagement, ce qui a été confirmé par les explications dudit entraîneur ; Qu'il y a lieu en effet, dans ces conditions de sanctionner l'entraîneur qui est personnellement responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Sébastien JOUSSELIN par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 4 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - J.L. VALERIEN PERRIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALERIEN PERRIN ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY, des performances étrangères du hongre EXCEEDEXPECTATIONS (IRE) préalablement à son engagement dans le Prix GRANDOUET prévu le 2 décembre 2014 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 28 novembre 2014, l'entraîneur Gay KELLEWAY à fournir des explications avant le mardi 9 décembre 2014 ou à demander à être entendue par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 11 décembre 2014, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications fournies par l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY en date du 4 décembre 2014, reçues par courrier électronique le 5 décembre 2014 et par courrier simple le 9 décembre 2014 ;

Attendu que l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par hongre EXCEEDEXPECTATIONS (IRE) préalablement à son engagement dans le Prix de GRANDOUET prévu le 2 décembre 2014 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Que l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY a indiqué qu'elle s'excuse pour l'omission, étant observé qu'ayant réclamé ledit hongre le 26 novembre dernier à LINGFIELD et l'ayant fait suppléer dans la course en cause par l'International Racing Bureau, cette entité avait oublié dans l'urgence de transmettre les dernières performances étrangères ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères, concernant un cheval de son effectif, préalablement à son engagement et qui a conduit à un changement de poids de 4 kg ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de sanctionner l'entraîneur qui est personnellement responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Mlle Gay KELLEWAY par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 11 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - E. TASSIN - J.L. VALERIEN PERRIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis VALERIEN PERRIN ;

Saisis par le Service Technique de France Galop au sujet de la non communication, par l'entraîneur Giuseppe SATALIA des performances étrangères de la pouliche FATA BIRICHINA préalablement à son engagement dans le Prix UBU III prévu le 10 décembre 2014 sur l'hippodrome de CAGNES SUR MER ;

Après avoir invité, par un courrier daté du 3 décembre 2014, l'entraîneur Giuseppe SATALIA à fournir des explications avant le jeudi 11 décembre 2014 ou à demander à être entendu par les Commissaires de France Galop avant cette date ;

Après avoir, au cours de leur réunion du jeudi 11 décembre 2014, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur Giuseppe SATALIA ;

Attendu que l'entraîneur Giuseppe SATALIA n'a pas communiqué en temps voulu les performances étrangères réalisées par la pouliche FATA BIRICHINA préalablement à son engagement dans le Prix UBU III prévu le 10 décembre 2014 sur l'hippodrome de CAGNES SUR MER, étant observé qu'il a notamment indiqué présenter ses excuses pour la situation, ayant utilisé pour la première fois son accès internet France Galop et ayant fait une erreur, ajoutant qu'il avait tenté avec la collaboration de PIANETA CAVALLO d'arranger cela immédiatement ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 116 prévoient notamment que l'engagement souscrit pour un cheval entraîné hors de France ou pour un cheval entraîné en France ayant couru hors de France, peut être déclaré non valable, si le relevé complet de ses performances n'est pas transmis par l'entraîneur à France Galop au moment de la clôture des engagements, puis si nécessaire avant la clôture de la déclaration définitive des partants ;

Que les dispositions du § II de l'article 116 du Code des Courses au Galop prévoient que l'entraîneur qui ne transmet pas en temps voulu les performances étrangères du cheval qu'il engage peut être sanctionné par les Commissaires de France Galop par une amende de 150 à 15.000 euros ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, de sanctionner l'entraîneur Giuseppe SATALIA pour l'infraction constituée par la non communication de performances étrangères, concernant un cheval de son effectif, préalablement à son engagement ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, de sanctionner l'entraîneur qui est personnellement responsable des démarches susvisées, en l'espèce l'entraîneur Giuseppe SATALIA, pour son infraction à la réglementation, par une amende de 150 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Giuseppe SATALIA par une amende de 150 euros.

Boulogne, le 11 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - E. TASSIN - J.L. VALERIEN PERRIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, poursuivant la procédure d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 du Code des Courses au Galop, ayant été engagée à la demande de l'entraîneur Keven BORGEL à l'encontre de Monsieur Seamus MANNION ;

Attendu que, malgré la décision de suspension de ses agréments en date du 16 octobre 2014, prévue par ladite procédure, M. Seamus MANNION n'a pas régularisé sa situation à l'égard de l'entraîneur Keven BORGEL ;

Attendu que par courrier du 2 décembre 2014, M. Seamus MANNION a alors été informé de la poursuite de la procédure et que celle-ci risquait d'entraîner le retrait de ses agréments à défaut de régularisation de la situation ;

Après avoir dûment appelé M. Seamus MANNION à se présenter à la réunion fixée au jeudi 18 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de son dossier et constaté la non présentation de l'intéressé et l'absence de la moindre réponse de sa part ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier ;

Attendu que M. Seamus MANNION n'a pas effectué le versement complet du solde des sommes dues depuis la décision de suspension de ses agréments ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de retirer les agréments ayant été délivrés à M. Seamus MANNION conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop à compter du vendredi 26 décembre 2014 ;

Attendu qu'il y a également lieu, en application des dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, de demander l'extension des effets du retrait des agréments de M. Seamus MANNION au Jockey-Club Irlandais à compter du vendredi 26 décembre 2014 ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de retirer les agréments ayant été délivrés à M. Seamus MANNION à compter du vendredi 26 décembre 2014 ;
- de demander l'extension des effets du retrait des agréments de M. Seamus MANNION au Jockey-Club Irlandais à compter du vendredi 26 décembre 2014.

Boulogne le 18 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - J-L. VALERIEN PERRIN - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop et sous la Présidence de Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Faisant suite à la non présentation du jockey Cédric MORISSE, le 16 novembre 2014, à un prélèvement biologique sur l'hippodrome de NANTES et à la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 novembre 2014 mentionnant notamment qu'ils avaient décidé :

de prendre acte de la visite médicale à effectuer par le jockey Cédric MORISSE, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à la monte en course pour pouvoir remonter en courses publiques ;

de surseoir à statuer et de convoquer de nouveau ledit jockey une fois qu'il aura effectué les démarches médicales demandées pour statuer sur l'aspect disciplinaire de son dossier ;

Après avoir dûment appelé le jockey Cédric MORISSE à se présenter à la réunion fixée au jeudi 18 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de son dossier suite à la réalisation de sa visite médicale incluant un prélèvement biologique en date du 28 novembre 2014 et constaté sa non présentation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et constaté l'absence de réponse dudit jockey ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du médecin conseil de France Galop en date du 19 novembre 2014 et ses pièces jointes ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 novembre 2014 ;

Vu le rapport du médecin conseil de France Galop en date du 5 décembre 2014 ;

Attendu que les dispositions du paragraphe IV de l'article 143 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que lorsque le médecin de service n'a pu obtenir le prélèvement demandé ou un prélèvement en quantité suffisante, il doit notifier à l'intéressé de devoir se présenter le lendemain de la course chez un médecin désigné à cet effet pour qu'il soit procédé à un nouveau prélèvement ;

Que si la personne ne se soumet pas convenablement à cette obligation, et sans préjudice des sanctions pouvant être prononcées par les Commissaires de France Galop, elle ne peut être autorisée à monter en course qu'après avoir passé une visite médicale incluant le prélèvement biologique prévu au paragraphe IV auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à monter en course, étant observé qu'elle ne pourra, en tout état de cause, remonter en course qu'à compter du 6^{ème} jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Attendu que le jockey Cédric MORISSE a signé la reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 16 novembre 2014 sur l'hippodrome de NANTES mais qu'il ne s'est pas présenté pour effectuer ce prélèvement ;

Que le jockey Cédric MORISSE devait donc, en application des dispositions susvisées, se représenter pour effectuer un prélèvement biologique devant un médecin agréé le 17 novembre 2014, ce qu'il n'a pas fait ;

Attendu que le jockey Cédric MORISSE, en ne se soumettant pas convenablement à son obligation de se présenter le 16 novembre 2014 pour qu'il soit procédé à un prélèvement biologique puis le 17 novembre 2014, n'a pas respecté les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, et qu'il doit être sanctionné pour cette infraction à la réglementation ;

Que le jockey Cédric MORISSE, devait, en outre, au vu du rapport transmis, effectuer, à ses frais, une visite médicale incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à la monte en course pour pouvoir être autorisé à remonter en course, ce qu'il a effectué le 28 novembre 2014 ;

Attendu, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, que le jockey Cédric MORISSE, n'a pas, en ne se soumettant pas à son obligation de se présenter le 16 novembre 2014 et en ne se présentant pas le 17 novembre 2014 pour qu'il soit procédé à un prélèvement biologique, respecté les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop et qu'il doit donc être sanctionné pour cette infraction à la réglementation ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions et indépendamment de toutes les mesures médicales prises à son égard, et au vu de ce qui précède :

de sanctionner le jockey Cédric MORISSE par une interdiction de monter pour une durée de 30 jours ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner, en tout état de cause et indépendamment de toute mesure médicale, le jockey Cédric MORISSE par une interdiction de monter pour une durée de 30 jours ;

Boulogne, le 18 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - J.L. VALERIEN PERRIN - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIEN PERRIN ;

Saisi par la commission médicale du dossier du jockey Sylvain RUIS faisant mention du fait que :

le contrôle d'alcool dans l'air expiré, effectué le 23 août 2014 sur l'hippodrome de DEAUVILLE a révélé une concentration alcoolique dans l'air expiré supérieure au taux fixé par les dispositions de l'annexe 11 dudit Code pour le jockey Sylvain RUIS ;

la commission médicale avait demandé audit jockey de faire pratiquer un bilan biologique complet en amont d'une réévaluation médicale à la monte en course, le tout à ses frais, qui devait être effectuée par le Docteur Guillaume SELLIER, médecin national AFASEC, et ce dans un délai de 6 semaines, à savoir avant le 16 novembre 2014 ;

ladite commission avait saisi les Commissaires de France Galop s'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 2 de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop ;

les Commissaires de France Galop avaient, le 9 octobre 2014, pris acte des mesures médicales auxquelles devaient satisfaire ledit jockey avant le 16 novembre 2014 et avaient décidé, en tout état de cause, d'un point de vue disciplinaire, de classer son dossier sans suite au vu de l'interdiction de monter prononcée le 23 août 2014 sur l'hippodrome de DEAUVILLE par les Commissaires de courses ;

le 3 décembre 2014, les Commissaires de France Galop ont été de nouveau saisis par un rapport de la Commission médicale, celle-ci leur indiquant notamment que le jockey Sylvain RUIS n'avait pas respecté les demandes médicales telles que décrites dans son rapport datant du 24 septembre 2014 ;

Après avoir dûment appelé le jockey Sylvain RUIS à se présenter à la réunion fixée le jeudi 18 décembre 2014 et constaté sa non présentation ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et pris acte des explications du jockey Sylvain

RUIS remises à la Responsable du Département Juridique-Courses en mains propres le 17 décembre 2014 indiquant notamment :

qu'il avait mal interprété le courrier du médecin agréé en date du 23 septembre 2014 ;

qu'il ne s'était pas présenté à la visite médicale prévue mais qu'il avait fait parvenir des analyses de sang prescrites « pour avant le 16 novembre 2014 » ;

que suite à l'appel téléphonique reçu du médecin agréé quelques jours plus tard pour non présentation à la visite médicale, il s'était excusé en expliquant le malentendu ;

qu'après s'être mis d'accord avec le médecin en cause, dès le lendemain, il s'était rendu à CHANTILLY car il avait actuellement déménagé dans la ville de PAU pour un contrat d'embauche qui lui avait été proposé par l'entraîneur François ROHAUT auprès de qui il travaille depuis 3 mois ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 9 octobre 2014 ;

Vu la copie du rapport à Messieurs les Commissaires de France Galop adressé par la commission médicale en date du 3 décembre 2014 ;

Vu les explications écrites du jockey Sylvain RUIS remises à France Galop le 17 décembre 2014 ;

Attendu que les dispositions de l'article 224 du Code des Courses au galop prévoient notamment que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire au présent Code, aux règles professionnelles, ainsi que tout manquement à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et tout comportement portant gravement atteinte à la réputation des courses même se rapportant à des faits extra-professionnels ;

Que toute faute disciplinaire peut donner lieu à l'application des sanctions disciplinaires prévues au présent Code, les plus appropriées selon la gravité de l'infraction, à l'exception de la peine d'amende lorsqu'il s'agit de faits extra-professionnels ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que le jockey Sylvain RUIS devait pratiquer un bilan biologique complet en amont d'une réévaluation médicale à la monte en course, le tout à ses frais, qui devait être effectuée par le Docteur Guillaume SELLIER, médecin national AFASEC, et ce dans un délai de 6 semaines, à savoir avant le 16 novembre 2014 suite à son infraction à la réglementation concernant la concentration alcoolique dans l'air expiré le 23 août 2014 sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Que le jockey Sylvain RUIS n'a pas respecté les demandes détaillées de la Commission Médicale à réaliser avant le 16 novembre 2014, demandes pourtant rappelées dans la décision des Commissaires de France Galop en date du 9 octobre 2014 notifiée le 9 octobre 2014 par courrier électronique et courrier simple ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier et de l'absence de respect par le jockey Sylvain RUIS des demandes de la Commission Médicale de sanctionner ledit jockey par une interdiction de monter pour son non-respect des règles professionnelles et sa violation des dispositions de l'article 143 du Code susvisé ;

Qu'il y a lieu, en outre, de prendre acte des conclusions du rapport de la Commission médicale en date du 3 décembre 2014 mentionnant que :

la Commission médicale estime que les éléments fournis par le jockey Sylvain RUIS ne sont pas suffisants pour se prononcer ;

qu'elle demande que l'intéressé lui fournisse les résultats des examens biologiques faits en amont de la consultation du médecin agréé ainsi que ceux des examens qui sont prévus dans le cadre de son suivi ;

que ces résultats devront parvenir à la Commission médicale avant le 31 décembre 2014 ;

que l'intéressé subira régulièrement un contrôle d'alcool dans l'air expiré dans les six mois à venir ;

qu'elle considère que ledit jockey a mis sa santé en danger ainsi que celle des autres jockeys en étant sous l'emprise de l'alcool et que cette situation ne doit pas se reproduire ;

qu'au vu des éléments fournis, la Commission Médicale statuera sur la capacité du jockey à continuer à monter en course ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 143, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte des conclusions de la Commission Médicale et des démarches médicales que le jockey Sylvain RUIS doit effectuer ;
- de sanctionner, en tout état de cause et indépendamment de toute mesure médicale, le jockey Sylvain RUIS par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours ;

Boulogne, le 18 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - J.L. VALERIEN PERRIN - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du

Code des Courses au Galop sous la présidence de Monsieur Robert FOURNIER SARLOVEZE ;
Saisis par la commission médicale du dossier du jockey Yohan KONDOKI dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 16 octobre 2014 au cabinet médical du Docteur Camille DIARA, a révélé la présence d'une substance prohibée (classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Rappels des faits :

- Le 16 octobre 2014, le jockey Yohan KONDOKI a fait l'objet d'un prélèvement biologique au cabinet médical du Docteur Camille DIARA ;
- Le résultat de l'analyse du prélèvement biologique a mis en évidence la présence d'une substance prohibée par le Code des Courses au Galop classée comme stupéfiant ;
- Le jockey Yohan KONDOKI a été convoqué devant la commission médicale. Il avait, auparavant, adressé des explications écrites le 18 novembre 2014 pour expliquer la situation.
- La commission médicale s'est réunie le 2 décembre 2014. Elle a notamment déclaré le jockey Yohan KONDOKI inapte temporairement à la monte en course, à compter du 2 décembre 2014, et a demandé audit jockey d'effectuer une nouvelle visite de non contre indication à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé désigné et de pratiquer un prélèvement biologique pour la recherche de substances prohibées dont le résultat devra être négatif et a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop, étant observé que la substance en cause est classée comme stupéfiant ;

Après avoir dûment appelé le jockey Yohan KONDOKI à se présenter à la réunion fixée au jeudi 18 décembre 2014 en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, lors de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et pris acte de l'absence totale de réponse dudit jockey ;

Vu les éléments du dossier ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la commission médicale a déclaré le jockey Yohan KONDOKI inapte temporairement à la monte en course, à compter du 2 décembre 2014, et a demandé audit jockey d'effectuer une nouvelle visite de non contre indication à la monte en course, à ses frais, auprès d'un médecin agréé par France Galop qu'elle a désigné, et de pratiquer un prélèvement biologique pour la recherche de substances prohibées dont le résultat devra être négatif et porté à la connaissance de la commission médicale qui statuera sur la levée de l'inaptitude médicale ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier que la commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, en l'absence de réalisation des démarches demandées par la Commission Médicale au 18 décembre 2014, et au vu de ce qui précède :

de prendre acte de la visite médicale à effectuer par le jockey Yohan KONDOKI, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à la monte en course pour pouvoir remonter en courses publiques ;

de surseoir à statuer et de convoquer de nouveau ledit jockey une fois qu'il aura effectué les démarches médicales demandées pour statuer sur l'aspect disciplinaire de son dossier ;

PAR CES MOTIFS :

Agissant en application des articles 143, 213, 216 du Code des Courses au Galop ;

Décident :

- de prendre acte de la visite médicale à effectuer par le jockey Yohan KONDOKI, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop attestant de sa non contre-indication à la monte en course pour pouvoir remonter en courses publiques ;
- de surseoir à statuer et de convoquer de nouveau ledit jockey une fois qu'il aura effectué les démarches médicales demandées pour statuer sur l'aspect disciplinaire de son dossier ;

Boulogne, le 18 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - JL. VALERIEN PERRIN - N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop, sous la présidence de Monsieur Emmanuel TASSIN ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 10 septembre 2014 dans l'effectif de l'entraîneur Fabrice CHAPPET et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre BLUE PANIS a révélé la présence de 2-(1Hydroxyéthyl) PROMAZINE SULFOXIDE, un métabolite d'ACEPROMAZINE ;

Attendu que l'analyse de contrôle effectuée sur la deuxième partie du prélèvement par le Laboratoire LGC de NEWMARKET dûment désigné par l'Association des Entraîneurs de Galop, a confirmé la présence de cette substance ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux, publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Fabrice CHAPPET à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier et des explications écrites de l'entraîneur Fabrice CHAPPET ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 27 novembre 2014 mentionnant notamment :

- que le hongre BLUE PANIS FR est déclaré à l'entraînement de l'entraîneur Fabrice CHAPPET depuis le 16 février 2013 ;
- que ledit hongre n'a pas couru depuis le 19 août 2014 pour des problèmes de santé et qu'il a reçu une administration de " vétranquil Granulés nd " pour pouvoir sortir à la piste sans risque lors de sa reprise d'activité ;
- que le vétérinaire traitant n'a pas été consulté pour cette administration et n'a pas rédigé d'ordonnance ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Fabrice CHAPPET en date 6 décembre 2014, reçues par courrier électronique le 9 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que le hongre BLUE PANIS n'a pas couru depuis le 19 août, date à laquelle il s'était blessé ;
- que pour le soigner, il a dû rester au box et que pour le ressortir et le faire monter, il lui a fait administrer du " vétranquil " pour ne pas mettre en danger la vie du cavalier qui le montait, et la sienne, après presque un mois d'immobilisation ;
- que ce produit vétérinaire est conditionné en boîte de 1 kg et qu'il a utilisé un reste qu'il possédait pour d'autres chevaux qui avaient tous une ordonnance à disposition sans effectivement penser à demander une ordonnance à son vétérinaire ;
- qu'il fait son Mea Culpa et veillera à ce que cela ne se reproduise plus ;
- qu'il aimerait néanmoins que la Société-Mère applique la même opiniâtreté à contrôler certains de ses confrères français et étrangers dont les résultats sont, selon lui " stupéfiants " et n'ont rien à voir avec l'usage de la substance en cause ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval déclaré à l'entraînement en France, même s'il en est sorti provisoirement, ne doit receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée dont la présence ne peut être justifiée par l'administration de soins prescrits par une ordonnance ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient que si l'analyse du prélèvement biologique d'un cheval contrôlé à l'entraînement révèle la présence d'une substance prohibée sans que l'entraîneur puisse justifier cette présence par l'administration de soins prescrits par une ordonnance, les Commissaires de France Galop peuvent lui infliger une amende de 150 à 1500 Euros ;

Attendu que les dispositions du paragraphe IV de l'article 216 du Code des Courses au Galop prévoient qu'en cas de récidive, les Commissaires de France Galop peuvent, dans les limites, du présent article prendre une sanction plus sévère que celle prononcée pour la première infraction ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué le 10 septembre 2014 sur le hongre BLUE PANIS a mis en évidence la présence d'un métabolite d'ACEPROMAZINE, présence expliquée par son entraîneur lors de l'enquête ;

Attendu que l'entraîneur Fabrice CHAPPET n'a cependant pas été en mesure de justifier la présence de cette substance dans le prélèvement biologique dudit hongre par la présentation d'une prescription et d'une ordonnance vétérinaire relative audit hongre ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier et au vu des dispositions qui précèdent, de sanctionner l'entraîneur Fabrice CHAPPET gardien du hongre BLUE PANIS, en récidive, par une amende de 900 euros conformément aux dispositions des articles 201 et 216 du Code des Courses au Galop en raison de la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le hongre BLUE PANIS à l'entraînement sans que cela ne soit justifié par une ordonnance ;

Que l'argument selon lequel il faudrait plutôt s'occuper de certains confrères français ou étrangers ne saurait être accepté, l'ensemble des personnes faisant courir des chevaux en courses publiques faisant l'objet de contrôles réguliers à l'entraînement ou en courses de manière objective, étant observé que c'est d'ailleurs à l'occasion d'un contrôle à l'entraînement conforme au Code susvisé que le prélèvement biologique du hongre BLUE PANIS s'est révélé positif, ce qui ne saurait être reproché à France Galop ;

Qu'il y a lieu d'observer, enfin, que ledit entraîneur a déjà été sanctionné par une décision du 23 août 2013 en raison d'un prélèvement positif d'un cheval de son effectif à l'entraînement et qu'il y a donc lieu de le sanctionner plus sévèrement pour une telle infraction ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Fabrice CHAPPET gardien du hongre BLUE PANIS, par une amende de 900 euros pour son infraction aux dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 11 décembre 2014

JL VALERIEEN PERRIN - E TASSIN - R FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont constaté que M. Franck FIQUET est titulaire d'une autorisation en qualité de permis d'entraîner délivrée depuis le 18 avril 2013 ;

Que ledit permis d'entraîner a eu 11 chevaux partants, dont 8 en 2013 et 3 en 2014, totalisant 5 victoires et 3 places en 2013 et 1 victoire en 2014 ;

Que son dernier partant en date, a couru le 2 novembre 2014 ;

Attendu que M. Franck FIQUET est pourtant déclaré en tant que salarié de l'entraîneur public Paul de CHEVIGNY ;

Que ledit entraîneur détient un agrément d'entraîneur public depuis le 12 avril 2012 ;

Attendu que M. Franck FIQUET est effectivement déclaré sur la feuille " Emission du 3ème trimestre 2014 " émise par la " Mutualité Sociale Agricole " comme étant salarié de l'entraîneur public susvisé ;

Après avoir dûment appelé M. Franck FIQUET à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de cette situation au regard du Code des Courses au Galop et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites fournies par M. Franck FIQUET ;

Vu les articles 29 et 30 du Code des Courses au Galop ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier de M. Franck FIQUET, en date du 9 décembre 2014, reçu par courrier électronique le 9 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que ne sachant pas qu'il était interdit de travailler pour un entraîneur public lorsque l'on possédait une licence de permis d'entraîner, il informe les Commissaires de France Galop de son intention de changer de statut pour devenir auto-entrepreneur vers la mi-décembre ;

- qu'il travaillera pour différents clients et enverra aux Commissaires de France Galop une photocopie de sa déclaration d'auto-entrepreneur ainsi que son numéro de SIRET ;

Attendu que les dispositions de l'article 29 du Code des Courses au Galop, prévoient notamment que le détenteur d'un permis d'entraîner ne peut pas être salarié dans le cadre de son activité d'entraînement, d'une personne physique ou morale agréée par les Commissaires de France Galop et que toute infraction à cette disposition peut être sanctionnée en application de l'article 30 dudit Code ;

Attendu que les dispositions de l'article 30 du Code des Courses au Galop, disposent notamment que les Commissaires de France Galop peuvent sanctionner de la suspension ou du retrait de l'autorisation d'entraîner, l'entraîneur responsable d'une situation contraire aux dispositions des articles 26, 27, 28 et 29 dudit Code relatifs aux conditions d'attribution des autorisations d'entraîner ;

Attendu que M. Franck FIQUET a accepté d'être salarié d'un entraîneur public, tout en étant permis d'entraîner, étant observé qu'il reconnaît cette situation dans son courrier en date du 9 décembre 2014 en expliquant avoir agi ainsi par méconnaissance de la règle ;

Qu'il y a lieu, dans ces conditions, et au vu de l'infraction commise par M. Franck FIQUET qui ne saurait ignorer les dispositions du Code des Courses au Galop, de suspendre son agrément en qualité de permis d'entraîner, pour une durée déterminée en application des dispositions de l'article 30 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'agrément de permis d'entraîner ayant été délivré à M. Franck FIQUET pour une durée de 6 mois.

Boulogne le 11 décembre 2014

JL VALERIEEN PERRIN E TASSIN R FOURNIER SARLOVEZE

Décisions

AGEN-LE PASSAGE

0580 320

Dimanche 16 novembre 2014

2040 4628 PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION 47 4.200 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

	Springa De La Mare , f, gr, 7 ans, par Kaldounevees et Fidji De La Mare (Tel Quel), 70 k, Jacques Pichon (<i>MA Dragon</i>), E Leray (s)	1
1908	Hurricane Dancer , h, bb, 9 ans, par Passing Sale et Marozia De Tessie (Argument), 67 k, Yves Lemonnier (<i>J Besnardiere</i>), Y Lemonnier	2
797 2	Haletiere , f, gf, 7 ans, par Singasinga et Tale [Sillery (USA)], 65 k, Georges Lacombe (<i>V Chenet</i>), J Follain	3
1922 5	Santiago De Balago , h, al, 8 ans, par Roli Abi et Christmas Ball [Balleroy (USA)], 71 k, Jean-Pierre Vanden Heede (<i>G Olivier</i>), S Foucher	4
1997 4	Le Clichois , h, b, 6 ans, par Bernebeau et Belle Attente (Cadoudal), 68 k, ♂, Guy Authier (<i>D Ulinski</i>), F Lagarde	5
1955 2	Morbihan , h, 6 ans, 69 k, M Nicolau (<i>C Corduan</i>), M Nicolau	6
1951	Comheaven , h, 8 ans, 66 k (64 k), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	7
1997	Kilimix , h, 8 ans, 71 k (69 k), ♂, P Le Geay (<i>M Brethous</i>), P Le Geay	arr
1802	Hunaumix , h, 6 ans, 66 k (64 k), N Boudraa (<i>P Lucas</i>), P Cottin	arr
1862	Perle De Ferbet , f, 11 ans, (SF), 64 k (62 k), ♂, H Bourgeois (<i>F Piret</i>), H Bourgeois	arr
1759	Ovni Du Cochet , h, 12 ans, 68 k (66 k), JM Huss (<i>E Esan</i>), Mme C Jung	tbé
1955	Ulm , h, 6 ans, 66 k, F Delord (<i>P Blot</i>), F Delord	tbé

12 partants ; 29 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 183 €
Sans jockey : *Tavenger*.

7,5 long, 12 long, 1,5 long, 4,5 long, 1/2 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Earl Pichon, Hubert Pichon.
468 € Marcel Houlliot, Yves Lemonnier, Guy Seiller.
273 € Georges Lacombe.
185 € Scea F.J. Combaud.
87 € Frederic Bianco.

Temps total : 05'48"41

Le cheval TAVENGER no 7 est déclaré non partant par son entraîneur Ant. GREGOIRE, son jockey G. BEAUNEZ n'étant pas présent sur l'Hippodrome. Les Commissaires demandent à France Galop un justificatif d'absence du jockey pour ne pas avoir honoré sa monte.

Le jockey E. ESAN no 6 (OVNI DU COCHET) est tombé pendant la course, ci-joint fiche médicale info course du Médecin de service qui ne l'a pas autorisé à remonter.

Une enquête a été ouverte par Messieurs les Commissaires, suite à une réclamation des jockeys J. BESNARDIERE no 8 (HURRICANNE DANCER), C. CORDUAN no 4 (MORBIHAN) et G. OLIVIER no2 SANTIAGO DE BALAGO) contre le no 3 SPRINGA DE LA MARE arrivé premier, suite à une erreur de parcours. Après enquête, les Commissaires ont distancé le cheval SPRINGA DE LA MARE no3, de la première place pour ne pas être passé entre les 2 fanions du fossé.

Le jockey P. BLOT no 10 (ULM) est tombé pendant la course, ci-joint fiche médicale info course du Médecin de service qui l'a autorisé à remonter. Le cheval ULM no10 a été euthanasié par le vétérinaire de service (ci-joint certificat).

Rappel des faits :

Une enquête a été ouverte par Messieurs les Commissaires de courses, suite à une réclamation des jockeys Jérémie BESNARDIERE (HURRICANNE DANCER), Christophe CORDUAN (MORBIHAN) et Gaetan OLIVIER (SANTIAGO DE BALAGO) contre le jockey Marc-Antoine DRAGON (SPRINGA DE LA MARE) arrivé 1er suite à une erreur de parcours ;

Après enquête, les Commissaires ont distancé le jument SPRINGA DE LA MARE (Marc-Antoine DRAGON) de la 1ère place pour ne pas être passée entre les 2 fanions du fossé.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant :

1er HURRICANNE DANCER ; 2ème HALETIERE ; 3ème SANTIAGO DE BALAGO ; 4ème LE CLICHOIS ; 5ème MORBIHAN ;

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par l'entraîneur Eric LERAY contre la décision des Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome d'AGEN le dimanche 16 novembre 2014 à l'occasion du PRIX DU COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION ;

Après avoir pris connaissance du courrier daté du 17 novembre 2014, reçu les 18 et 20 novembre 2014 par courrier et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 19 novembre 2014, par lequel l'entraîneur Eric LERAY a interjeté appel et a motivé celui-ci ; Après avoir dûment appelé MM. Jacques PICHON, le représentant de la Société d'Entraînement Eric LERAY et Marc-Antoine DRAGON, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument SPRINGA DE LA MARE, MM. Yves LEMONNIER et Jérémie BESNARDIERE, respectivement propriétaire-entraîneur et jockey du hongre HURRICANNE DANCER, MM. Marc NICOLAU et Christophe CORDUAN, respectivement propriétaire-entraîneur et jockey du hongre MORBIHAN, MM. Guy AUTHIER, Fabien LAGARDE et Damien ULINSKI, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre LE CLICHOIS, MM. Jean-Pierre VAN DEN HEEDÉ, Serge FOUCHER et Gaetan OLIVIER, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre SANTIAGO DE BALAGO, et MM. Georges LACOMBE, Jérôme FOLLAIN et Vincent CHENET, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument HALETIERE à se présenter à la réunion fixée au jeudi 4 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de cet appel et constaté la non-présentation des intéressés à l'exception du jockey Marc-Antoine DRAGON ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné la décision des Commissaires de courses, le plan officiel du parcours, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par l'entraîneur Eric LERAY, par M. Jacques PICHON, par M. Georges LACOMBE et par les jockeys Christophe CORDUAN, Marc-Antoine DRAGON et Jérémie BESNARDIERE et entendu M. Marc-Antoine DRAGON en ses explications étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses déclarations orales à l'issue de la séance ;

Après en avoir délibéré ;

Attendu que l'appel de l'entraîneur Eric LERAY est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Eric LERAY en date du 17 novembre 2014, reçues par courrier simple le 18 novembre 2014 et par courrier recommandé le 20 novembre 2014, mentionnant notamment :

- que le motif de la sanction est de ne pas avoir effectué le bon parcours en ayant évité deux fanions ;

- qu'il n'était pas présent sur l'hippodrome d'AGEN et c'est le jockey Marc-Antoine DRAGON qui lui a relaté les explications ;

- que sur le plan du parcours, il manque deux fanions, élément qui a été confirmé par les Commissaires de courses ;

- qu'il s'interroge sur les raisons du distancement de sa jument ;

- qu'il espère que le film de contrôle sera étudié avec attention ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Eric LERAY en date du 1er décembre 2014, reçues par télécopie le 1er décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra pas être présent à la réunion des Commissaires de France Galop pour des raisons professionnelles et son départ à PAU en meeting ;

- que les Commissaires de courses ont distancé sa jument pour ne pas avoir effectué le bon parcours, appelant le jockey Marc-Antoine DRAGON et lui expliquant qu'il était passé à côté des fanions, ajoutant qu'ils avaient annoncé leur décision de distancement au micro ;

- qu'après être sorti de leur bureau, le jockey Marc-Antoine DRAGON était retourné voir le plan et qu'il n'avait pas constaté la mention de fanion dessus ;

- que ledit jockey était donc retourné voir les Commissaires de courses pour leur signaler cette erreur sur le plan, ajoutant qu'ils avaient reconnu l'erreur mais qu'étant donné qu'ils avaient annoncé l'arrivée officielle au micro, ils ne pouvaient pas revenir en arrière ;

- que lesdits Commissaires de courses ont conseillé au jockey Marc-Antoine DRAGON d'interjeter appel de leur décision auprès de France Galop ;

Vu les explications écrites de M. Jacques PICHON en date du 25 novembre 2014, reçues par télécopie le 27 novembre 2014, mentionnant notamment :

- que la jument SPRINGA DE LA MARE a été distancée pour ne pas être passée derrière le fanion en ligne droite ;

- que ce fanion n'était pas présent sur le plan officiel dont dispose les jockeys ;

- que la jument a subi cette décision suite à la réclamation du jockey Christophe CORDUAN arrivé 6ème ;

- que les Commissaires de courses n'ont fait qu'appliquer le règlement en convoquant le jockey Marc-Antoine DRAGON pour lui signaler les faits ;

- que ledit jockey s'est bien rendu compte en sortant de la salle des Commissaires que le fanion n'était pas présent sur le plan officiel et a demandé de nouveau à être entendu ;

- que les Commissaires de courses ont eux-mêmes reconnu que le plan ne mentionnait pas le fanion mais qu'ils n'avaient pas souhaité changer l'arrivée car elle avait été annoncée officiellement à ce moment-là ;

- que le seul recours possible était donc l'appel ;

- que lorsqu'on visionne le film, on se rend compte que le fait de passer à côté du fanion en ligne droite non mentionné sur le plan n'a en rien changé l'arrivée puisque sa jument a gagné avec 8 longueurs d'avance ;

Vu les explications écrites du jockey Christophe CORDUAN en date du 27 novembre 2014, reçues par courrier électronique le 28 novembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il a constaté que la jument SPRINGA DE LA MARE était passée en dehors du passage obligatoire, à la gauche du fanion délimitant celui-ci (entre la route de la voiture suiveuse et les graviers) ;

- que par le passé, la même erreur de parcours a déjà entraîné le distancement ;

Vu les explications écrites du jockey Marc-Antoine DRAGON en date du 28 novembre 2014 reçu par courrier recommandée datée du 28 novembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'à l'issue de la course, suite à une réclamation d'autres concurrents, il a été convoqué dans le bureau des Commissaires de courses pour l'examen du film de contrôle et qu'effectivement il a remarqué qu'il était passé à côté d'un fanion, ajoutant qu'il avait alors reconnu son erreur ;

- qu'à son retour aux vestiaires, il avait cependant repris le plan du parcours et constaté qu'à cet endroit le fanion n'était pas mentionné ;

- qu'il était alors retourné voir les Commissaires de courses afin de leur faire remarquer cela ;

- que lesdits Commissaires de courses avaient immédiatement été d'accord avec lui, constatant eux-aussi, que rien ne figurait sur ledit plan ;

- que l'arrivée officielle, pendant ce temps, avait été annoncée sur l'hippodrome et ne pouvait plus changer, les Commissaires de courses lui conseillant alors d'interjeter appel de leur décision auprès des Commissaires de France Galop ;

- qu'il tient à s'excuser si jamais il ne vient pas à la réunion des Commissaires de France Galop mais qu'après sa lourde chute sur l'hippodrome d'AGEN dans une autre course, il s'est relevé avec une fracture qui lui donne du mal pour se déplacer ;

Vu les explications écrites de Monsieur Georges LACOMBE reçu par télécopie le 1er décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il n'était pas sur l'hippodrome d'AGEN le 16 novembre 2014, où sa jument HALETIERE s'est classée 2ème après distancement de la jument SPRINGA DE LA MARE ;

- qu'ayant regardé le film de la course, et après s'être entretenu avec l'entraîneur Jérôme FOLLAIN, il a pu constater que la jument SPRINGA DE LA MARE était passée à l'extérieur d'un fanion, la décision des Commissaires de courses lui semblant donc justifiée ;

- qu'aucun fanion ou " quille " ne figure sur le plan, mais que les jockeys ont l'obligation de reconnaître le parcours selon l'article 167 du Code des Courses au Galop ;

- que selon son avis, les jockeys doivent suivre le tracé du parcours en respectant les fanions sinon chacun pourrait faire son parcours suivant son bon vouloir ;

- qu'il n'y a pas de raisons de permettre à un jockey de ne pas suivre le tracé reconnu sans respecter un fanion sous prétexte que le plan ne présente aucun fanion indicatif ;

- qu'il fait donc confiance aux Commissaires de courses sur l'hippodrome d'AGEN et à son entraîneur ;

Vu les explications écrites du jockey Jérémie BESNARDIERE en date du 27 novembre 2014 reçu par courrier le 2 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que son courrier explique l'objet de la réclamation qu'il a portée contre la jument SPRINGA DE LA MARE le 16 novembre 2014 sur l'hippodrome d'AGEN ;

- que le tracé du cross en question implique de traverser plusieurs pistes, ce qui est signalé sur le plan officiel du parcours et surtout la traversée de la route qui est surlignée par une marque noire ;

- qu'à l'endroit du parcours en question (fossé) se situent 2 fanions (rouge et blanc) donc un point de passage obligatoire, or la jument SPRINGA DE LA MARE est passée en dedans du fanion rouge, gagnant 20 à 30 mètres sur le reste du peloton ;

* * *

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a déclaré en séance que si l'arrivée ne change pas à l'issue de cet appel il l'acceptera mais qu'il s'était déplacé principalement pour signaler que l'hippodrome d'AGEN pourrait revoir la signalisation sur ses parcours puisque les fanions présents sur la piste n'ont pas des codes couleurs clairs et qu'il faudrait que certains d'entre eux soient bicolores ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a également déclaré que certains obstacles se franchissent dans les deux sens ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a ajouté que qu'il ne connaissait pas cet hippodrome, qu'il avait reconnu son parcours à pied muni d'un plan sous une pluie battante et qu'il avait constaté le manque de clarté du plan et aussi des signalétiques disposées sur le parcours ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a également ajouté que parfois un fanion blanc est placé à la droite d'un passage, parfois à la gauche et inversement ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a déclaré qu'il n'avait pas du tout le sentiment d'avoir gagné du terrain au moment d'aborder le passage en cause dans le dossier ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a ajouté que des " biroutes " placées sur la piste n'étaient pas mentionnées sur le plan officiel et qu'il n'était vraiment pas très facile de se repérer quand on " fait le tour " du parcours avec le plan, ajoutant qu'il y a sans doute quelque chose à faire pour améliorer les choses ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a également ajouté que parfois les jockeys doivent passer à côtés d'anciens obstacles inutilisés et que l'absence de signalisation claire est difficile à appréhender ;

Attendu que le jockey Marc-Antoine DRAGON a déclaré qu'il n'avait rien d'autre à ajouter ;

Attendu que les dispositions du paragraphe II de l'article 206 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les Commissaires de courses doivent prendre les dispositions convenables pour les installations, les pistes et le matériel nécessaires à l'organisation de la réunion de courses, la désignation des juges du départ et de l'arrivée, l'affichage des parcours et, généralement, toutes mesures en vue d'assurer la bonne organisation, le bon fonctionnement et la régularité des courses dans la limite des attributions qui leur sont dévolues par le présent Code ;

Attendu que les dispositions de l'article 61 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les Sociétés de courses doivent envoyer à France Galop les plans de leurs pistes plates et à obstacles, à l'échelle de 1 millimètre par mètre (autant que possible), ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées ultérieurement ;

Que ce plan doit indiquer la longueur des pistes, leur largeur, le rayon des tournants, le cas échéant, le nombre, le profil et la dimension des obstacles qui y figurent et qu'il doit être approuvé par les Commissaires de France Galop, étant observé, que les plans des parcours des courses plates et des courses à obstacles prévues pour la réunion doivent être affichés dans l'enceinte des balances ;

Qu'elles prévoient également notamment que les fanions indiquant les passages et les directions devant être obligatoirement empruntés par les concurrents sont ceux mentionnés sur le plan du parcours affiché sur l'hippodrome ;

Attendu que les dispositions de l'article 61 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que les parcours de steeple-chases-cross-countries peuvent ne pas être indiqués d'une façon continue par des fanions ou des piquets, mais toutes les fois où il y a lieu de déterminer sur le parcours un point de passage obligatoire ou un obstacle à franchir, ces indications doivent être faites au moyen de deux fanions, un seul fanion, à laisser obligatoirement à l'intérieur, pouvant suffire s'il s'agit uniquement d'un changement de direction ;

Attendu que les dispositions du paragraphe II de l'article 167 du Code des courses au Galop prévoient notamment que tout jockey qui se trompe de parcours ou qui, ne l'ayant pas effectué, continue à prendre part à la course doit être sanctionné par les Commissaires de courses, soit d'une amende de 30 euros à 800 euros, soit d'une interdiction de monter pour une durée déterminée ;

Attendu que la jument SPRINGA DE LA MARE et le jockey Marc-Antoine DRAGON progressaient en tête de peloton, de manière détachés, depuis le début du parcours, conservant environ 15 longueurs d'avance sur leurs concurrents après avoir franchi le contre haut, obstacle numéroté 17 sur le plan officiel du parcours de cross d'une distance de 4200 mètres, et avant d'aller franchir le fossé, obstacle numéroté 18 sur ledit plan ;

Attendu que le point de passage dont il est indirectement fait mention dans la décision des Commissaires de courses, avant d'aller franchir l'obstacle no 18 (fossé) était matérialisé sur le terrain du parcours par 2 fanions, un rouge et un blanc, encadrant un " passage de route " ;

Attendu cependant que le plan officiel transmis dans le cadre du présent appel ne mentionne pas de légende ou de mention indiquant aux concurrents un ou plusieurs points de passage obligatoires à respecter à cet endroit du parcours ;

Qu'en effet lesdits fanions ne figurent pas sur la reproduction du plan du parcours de Steeple Chase Cross Country d'une distance de 4200 mètres couru sur l'hippodrome d'AGEN, qui était affichée à l'occasion du Prix du COMITE DEPARTEMENTAL D'EQUITATION couru le 16 novembre 2014, aucune indication concernant un point de passage devant être obligatoirement respecté par les concurrents à ce moment du parcours n'étant présente ;

Qu'il résulte de ce qui précède et notamment de la non concordance entre le plan officiel du parcours et le parcours à effectuer qu'il n'est pas caractérisé que le jockey Marc-Antoine DRAGON et la jument SPRINGA DE LA MARE devaient impérativement contourner par l'extérieur le fanion rouge positionné sur le terrain avant le franchissement du fossé numéroté 18, ledit point de passage n'étant pas mentionné sur le plan officiel à la disposition des jockeys ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède, qu'il n'est pas caractérisé que les Commissaires de courses étaient fondés au regard des dispositions susvisées et des éléments du dossier, à distancer le jockey Marc-Antoine DRAGON et la jument SPRINGA DE LA MARE de la 1ère place pour avoir été à l'origine d'une erreur de parcours, ladite erreur ne pouvant pas être caractérisée au vu du plan de parcours officiel affiché et des dispositions susvisées ;

Que l'argument non justifié et motivé selon lequel des chevaux auraient déjà été distancés par les Commissaires de courses dans le passé pour la même raison ne saurait avoir d'incidence sur le présent dossier qui est un dossier distinct faisant l'objet d'un recours spécifique ;

Attendu qu'il est nécessaire d'indiquer, en tout état de cause, que les Commissaires de courses n'avaient pas appliqué les dispositions du Code de manière conforme, puisqu'ils ont décidé de distancer la jument SPRINGA DE LA MARE de la 1ère place en raison, selon eux, d'une erreur de parcours commise par son jockey, sans pour autant infliger la moindre sanction audit

jockey, étant observé que leur décision n'est pas, dans ces conditions, conforme à l'article 167 du Code des Courses au Galop ;
Qu'il y a lieu, dans ces conditions et au vu des éléments et dispositions qui précèdent, d'infirmar la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a distancé la jument SPRINGA DE LA MARE de la 1ère place en raison d'une erreur de parcours et de rétablir ladite jument à la 1ère place ;
PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par l'entraîneur Eric LERAY ;
- d'infirmar la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a distancé la jument SPRINGA DE LA MARE de la 1ère place ;
- de rétablir la jument SPRINGA DE LA MARE à la 1ère place ;

Le classement, est, en conséquence, le suivant :

1er SPRINGA DE LA MARE ; 2ème HURRICANE DANCER ; 3ème HALETIERE ; 4ème SANTIAGO DE BALAGO ; 5ème LE CLICHOIS ; 6ème MORBIHAN ;

Boulogne, le 4 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - J.L. VALERIEEN PERRIN

FONTAINEBLEAU

0408 332 Vendredi 28 novembre 2014

2126 4668 **GRAND STEEPLE-CHASE DE LA SOLLE** 4.400 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en steeple-chases, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2ème d'une course d'une dotation totale de 30.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 58 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +14.

- | | | | |
|------|---|---|-----|
| 1982 | 2 | Apple's Leana , f, b, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Princesse Bric (Bricassar USA), 68 k, Pierre Coveliers (<i>J Plouganou</i>), PH Peltier | 1 |
| 1979 | 2 | Quart De Tune , h, b, 6 ans, par Green Tune USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 71 k, Charles-Hubert de Chaudenay (<i>D Cottin</i>), Y Fouin (s) | 2 |
| 2006 | 3 | Red Slin , h, b, 6 ans, par Denham Red et Aconcagua (Dom Pasquini), 71 k, Pierre Julienne (<i>W Denuault</i>), E Leenders | 3 |
| 2006 | 3 | Garussian , h, gr, 9 ans, par Garuda IRE et Lady Thiang GB (Petong GB), 72 k, Etienne Jeannin (<i>C Couillaud</i>), PH Lefevre - rétrogradé | 4 |
| 2034 | 5 | Flagstaff , h, b, 7 ans, par Numerous USA et Funny Feeirie [Sillery (USA)], 72 k, ♂, Bertran de Balanda (s) (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s) | 5 |
| 2035 | 3 | Elixir Du Berlais , h, 10 ans, 65 k, S Vidal (<i>L Philliperon</i>), ROB Collet (s) | 6 |
| 2006 | 7 | Nucella , f, 8 ans, 66 k, Y Dreux (<i>A Gasnier</i>), M Beltran | 7 |
| 1715 | 8 | Venus Des Bordes , f, 5 ans, 71 k, Mme F Samuelson (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s) | 8 |
| 1788 | 1 | Divapour , h, 7 ans, 69 k, ♂, M.I. Bloodstock Ltd (<i>A de Chitray</i>), G Chereil | 9 |
| 2056 | 5 | Losque , f, 7 ans, 62 k, D Houillon (<i>M Farcinade</i>), D Houillon | 10 |
| 1981 | 3 | Vidocq Du Rivage , h, 5 ans, 66 k, J Bigot (<i>R Julliot</i>), J Bigot | - |
| | | Uca De Thaix , h, 6 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) (<i>S Paillard</i>), arr | arr |
| 1777 | 4 | Royal Dream , h, 6 ans, 64 k, B Maes (<i>A Le Joncour</i>), B Maes | arr |
| 1982 | | Rubis Du Rheu , h, 5 ans, 63 k, F Pereira (<i>E Bureller</i>), T | arr |

14 partants ; 54 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 957 €
nez, 1 long, courte encolure, 1,5 long, 20 long, tête, 2,5 long, loin, 2,5 long.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Mme Remy Pilet, Remy Pilet.
1 080 € Charles-Hubert de Chaudenay.
630 € Pierre Julienne, Etienne Leenders.
427 € Andre Torjman, Etienne Jeannin.
202 € Haras du Quesnay.

Temps total : 05'25"90

En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey Christopher COUILLAUD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir été fautif de l'incident.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les conséquences du changement de ligne du hongre GARUSSIAN (Christopher COUILLAUD), arrivé 1er, à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, sur la progression et la performance du hongre RED SLIN (Wilfrid DENUAULT), arrivé 4ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Wilfrid DENUAULT se plaignant d'avoir été gêné à l'arrivée par le hongre GARUSSIAN et la jument APPLE'S LEANA (Jonathan PLOUGANOU), arrivée 2ème, après photographie.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys concernés, les Commissaires ont rétrogradé le hongre GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème

place considérant que le mouvement vers la corde du hongre GARUSSIAN avait empêché le hongre RED SLIN et la jument APPLE'S LEANA de défendre régulièrement leurs chances d'obtenir un meilleur classement.

Le classement est en conséquence, devenu le suivant :

1er : APPLE'S LEANA (Jonathan PLOUGANOU)

2ème : QUART DE TUNE (David COTTIN)

3ème : RED SLIN (Wilfrid DENUAULT)

4ème : GARUSSIAN (Christopher COUILLAUD)

5ème : FLAGSTAFF (Thomas BEAURAIN)

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les conséquences du changement de ligne du hongre GARUSSIAN (Christopher COUILLAUD), arrivé 1er, à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, sur la progression et la performance du hongre RED SLIN (Wilfrid DENUAULT), arrivé 4ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Wilfrid DENUAULT se plaignant d'avoir été gêné à l'arrivée par le hongre GARUSSIAN et la jument APPLE'S LEANA (Jonathan PLOUGANOU), arrivée 2ème, après photographie.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys concernés, les Commissaires ont rétrogradé le hongre GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème place considérant que le mouvement vers la corde du hongre GARUSSIAN avait empêché le hongre RED SLIN et la jument APPLE'S LEANA de défendre régulièrement leurs chances d'obtenir un meilleur classement.

En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey Christopher COUILLAUD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir été fautif de l'incident.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Christopher COUILLAUD, par M. Etienne JEANNIN, et par l'entraîneur Philippe LEFEVRE contre la décision des Commissaires de courses de rétrograder le hongre GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème place, étant observé que ledit jockey n'a pas mentionné d'appel de sa sanction d'interdiction de monter ;

Après avoir pris connaissance du courrier daté du 1er décembre 2014 par lequel le jockey Christopher COUILLAUD a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir pris connaissance du courrier daté du 30 novembre 2014 par lequel l'entraîneur Philippe LEFEVRE a interjeté appel ;

Après avoir pris connaissance du courrier daté du 30 novembre 2014 par lequel M. Etienne JEANNIN a interjeté appel ;

Après avoir dûment appelé MM. Charles-Hubert de CHAUDENAY, le représentant de la Société d'Entraînement Yannick FOUIN et David COTTIN respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre QUART DE TUNE, MM. Pierre COVELIERS, Philippe PELTIER et Jonathan PLOUGANOU, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la jument APPLE'S LEANA, MM. Pierre JULIENNE, Etienne LEENDERS, et Wilfrid DENUAULT, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey du hongre RED SLIN, MM. Etienne JEANNIN, Philippe LEFEVRE et Christopher COUILLAUD, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey hongre GARUSSIAN, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de cet appel et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey Christopher COUILLAUD, par M. Etienne JEANNIN, par les entraîneurs Philippe LEFEVRE, Etienne LEENDERS, et par le jockey Wilfrid DENUAULT ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Jean-Louis VALERIEEN PERRIN ;

Attendu que l'appel du jockey Christopher COUILLAUD est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les explications écrites du jockey Christopher COUILLAUD en date du 1er décembre 2014, reçues par courrier électronique le 1er décembre et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 1er décembre 2014, explications écrites mentionnant notamment :

qu' à l'issue d'une lutte acharnée avec la jument APPLE'S LEANA durant la phase finale, le hongre GARUSSIAN, à quelques mètres seulement du poteau d'arrivée (deux ou trois foulées), a " fait mouvement " en penchant légèrement sur sa gauche ;

que cependant ce mouvement, ayant eu lieu si proche du poteau d'arrivée, n'a pas, selon lui, empêché la progression des concurrents RED SLIN et QUART DE TUNE jusqu'à la victoire ;

qu'il faut prendre en compte ce dernier argument et laisser sa victoire méritée à GARUSSIAN ;

Vu le courrier de M. Etienne JEANNIN en date du 29 novembre 2014, reçues par courrier électronique non signé le 30 novembre 2014 et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 1er décembre 2014, mentionnant notamment :

que selon l'article 230 du Code des Courses au Galop, il désire porter devant la commission d'Appel la décision de rétrogradation, concernant son cheval GARUSSIAN, prise en première instance ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Philippe LEFEVRE en date du samedi 29 novembre 2014 à 12h46 indiquant :

que son propriétaire et lui-même souhaitent faire appel de la décision prise à FONTAINEBLEAU suite à la rétrogradation de la 1ère à la 4ème place du hongre GARUSSIAN ;

qu'il souhaite être informé des démarches à effectuer ;

Vu le courrier électronique du service juridique-courses en date du samedi 29 novembre 2014 adressé à l'entraîneur Philippe LEFEVRE à 12h57 indiquant que :

les démarches à effectuer sont disponibles dans le Code des Courses au Galop dont il peut prendre connaissance sur le site internet de France Galop dans l'espace " docuthèque " onglet Code des Courses au Galop articles 230 et suivants et que l'on se tient à sa disposition ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Philippe LEFEVRE en date du 29 novembre 2014 à 3h25 indiquant :

que s'il a bien compris il adresse lundi 1er décembre 2014 une lettre recommandée aux Commissaires de France Galop selon l'article 230 du Code des Courses au Galop en ces termes : " Je fais appel de la décision prise sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU le 28/11/2014 concernant mon cheval GARUSSIAN qui s'est vu rétrogradé de la 1ère à la 4ème place. Merci de porter mon recours devant la Commission d'appel " ;

Vu le courrier électronique du service juridique-courses en date du samedi 29 novembre 2014 adressé à l'entraîneur Philippe LEFEVRE à 18h11 indiquant :

que les articles 230 et suivants du Code des Courses au Galop impliquent d'adresser un courrier recommandé effectivement, et de motiver l'appel dans le courrier, qu'il est donc pris note de son souhait d'interjeter appel dès lundi 1er décembre 2014 et qu'on lui laisse donc faire les démarches susvisées, étant observé que son courrier d'appel sera ensuite transmis aux Commissaires de France Galop ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Philippe LEFEVRE en date du 30 novembre 2014, reçues par courrier électronique le 30 novembre 2014, et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'Administration des postes est le 1er décembre 2014 mentionnant notamment :

que selon l'article 230 du Code des Courses au Galop il souhaite interjeter appel contre la décision de rétrogradation du hongre GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème place ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Philippe LEFEVRE en date du 3 décembre 2014, reçues par télécopie le 3 décembre 2014 mentionnant notamment :

qu'il fait appel à la clairvoyance et l'impartialité des Commissaires de France Galop face à un jugement incompréhensible ;

que le hongre GARUSSIAN a gagné la course en passant le poteau avec un nez d'avance sur la jument APPLE'S LEANA, et que le jockey Jonathan PLOUGANOU arrivé second n'a pas relevé de gêne méritant une réclamation auprès des Commissaires de courses acceptant ainsi d'être battu d'un nez par GARUSSIAN gagnant au courage et finissant plus fort que les autres concurrents ;

qu'il ne voit pas comment le hongre RED SLIN arrivé 4ème peut prétendre mériter la 3ème place alors qu'il était déjà monté " au bâton " au saut de la dernière haie et qu'une encolure le sépare du hongre QUART DE TUNE ; que le hongre GARUSSIAN n'a jamais été en contact avec le hongre RED SLIN ;

qu'il n'est pas un adepte des recours et accepte toujours le jugement des Commissaires mais qu'aujourd'hui il ne peut pas se résigner à accepter une telle sanction qu'il qualifie d'abominable ;

qu'il croit encore en l'institution des courses et attend donc la réhabilitation du hongre GARUSSIAN en tant que gagnant du GRAND STEEPLE CHASE de FONTAINEBLEAU 2014 ;

qu'il faut savoir que le hongre GARUSSIAN est une de ces belles histoires qui font les courses et qu'il continue à entraîner aujourd'hui malgré toutes les difficultés du métier car il y a des chevaux comme lui ;

que ledit hongre mérite sa victoire car il ne l'a pas volée ; qu'il s'en remet aux Commissaires de France Galop et veut croire en une justice ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Etienne LEENDERS en date du 3 décembre 2014, reçues par télécopie le 3 décembre 2014 mentionnant notamment :

que n'étant pas présent sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU, il ne peut que se référer à sa vision de la course sur la chaîne spécialisée ; qu'il lui apparaît que le hongre GARUSSIAN a fortement biaisé sur la gauche, gênant ainsi la jument APPLE'S LEANA qui, par contrecoup, a arrêté le hongre RED SLIN dans son effort pour accéder à la 3ème place prise par le hongre QUART DE TUNE ;

qu'en effet le hongre RED SLIN se trouvait à l'intérieur de ces 2 chevaux ; qu'il pense que les Commissaires de courses ont pris la bonne décision ; Vu les explications écrites de M. Etienne JEANNIN en date du 3 décembre 2014, reçues par courrier électronique le 4 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il n'a pas l'habitude de contester les décisions de l'arbitre en général et qu'on le considère beau joueur ;

- que cependant, ce qui vient de se produire lors de l'arrivée du GRAND STEEPLE CHASE DE LA SOLLE est proprement inqualifiable ;

- que son cheval GARUSSIAN a certes penché progressivement à gauche jusqu'à frôler la jument APPLE'S LEANA et ne la battre que d'un nez, mais les deux autres chevaux QUART DE TUNE et RED SLIN étaient déjà bel et bien battus à 50 mètres du poteau d'arrivée et étaient séparés par au moins deux longueurs et en conséquence n'ont jamais été gênés ;

- que son cheval a produit une accélération que bien des chevaux pourraient lui envier, ne laissant aucune chance aux 3ème et 4ème ;

- qu'il a retrouvé, à cette occasion, son GARUSSIAN à 4 ans et que le changement de ligne n'a pas provoqué de coup de tampon, avec les conséquences en cascade et il considère la décision des Commissaires de courses disproportionnée ;

- qu'il aurait admis, à la rigueur, et encore, une rétrogradation à la 2ème place, mais là, tout le monde (propriétaires, journalistes hippiques, et tous les entraîneurs qui ont vu la course) est unanime : la sanction est injuste ;

- que depuis qu'il fait courir des chevaux, c'est la première fois qu'il voit cela ;

- qu'il note de plus que d'après le compte-rendu, les Commissaires de courses ont ouvert une enquête d'office et que c'est après l'ouverture de cette enquête que le jockey Wilfrid DENUAULT s'est décidé à porter une réclamation alors que le jockey David COTTIN qui se battait au poteau à

avec le jockey Wilfrid DENUAULT n'a pas effectué la même démarche, ce qui est curieux ;

- qu'il demande aux Commissaires de France Galop de bien vouloir reconsidérer la décision des Commissaires de courses de FONTAINEBLEAU afin de réparer ce qu'il estime être une bévue ;

Vu les explications écrites de M. Etienne JEANNIN en date du 7 décembre 2014, reçues par courrier électronique le 8 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra assister à l'examen contradictoire de son appel le 11 décembre 2014 à 11h30, n'ayant pas trouvé de remplaçant dans un délai aussi court et pour une seule journée ;

- qu'il est donc contraint de s'expliquer par courrier avec cet avantage toutefois, qu'il est sûr de rester courtois à l'écrit alors qu'il ne peut le garantir à l'oral ;

- qu'il a vu et revu jusqu'à l' " overdose " le film de l'arrivée du GRAND STEEPLE CHASE DE LA SOLLE, de côté comme de face grâce aux caméras d'une chaîne de télévision spécialisée et qu'il cherche encore où et quand son cheval en a gêné un autre ;

- que la jument APPLE'S LEANA et le hongre GARUSSIAN sont partis au poteau à l'assaut de la 1ère place, " déposant " les hongres QUART DE TUNE et RED SLIN, bel et bien battus dans les derniers décimètres ;

- que la vidéo de face montre la jument APPLE'S LEANA pencher à gauche la première, suivie par le hongre GARUSSIAN qui ne l'a jamais touchée et ne l'a donc pas contrainte à changer de ligne ;

- qu'il se demande si son cheval ne serait pas victime d'un procès d'intention ;

- qu'il n'y a que les Commissaires de FONTAINEBLEAU qui ont vu une gêne là où tout le monde a vu une victoire au courage, ajoutant que lesdits Commissaires ont peut-être visionné le film de l'arrivée d'une manière distraite ou trop rapide ;

- qu'il se demande si la seule gêne n'est pas simplement l'existence de GARUSSIAN ;

- que les Commissaires de FONTAINEBLEAU ont ouvert une enquête d'office et, une fois l'enquête ouverte, le jockey Wilfrid DENUAULT a porté réclamation ;

- qu'il se demande si cette réclamation a été portée contre la jument APPLE'S LEANA ou contre le hongre GARUSSIAN ;

- que les jockeys Jonathan PLOUGANOU et David COTTIN n'ont pas porté réclamation et qu'il ne serait pas inutile de leur demander pour quelle raison ils ne l'ont pas fait ;

- qu'il n'a guère d'illusions quant au résultat de sa requête, étant tellement difficile d'admettre que l'on a eu tort ;

- qu'il reste toutefois persuadé qu'il est plus facile, inconsciemment de prendre une décision aussi inique à l'encontre d'un " petit " éleveur-propriétaire de province associé à un entraîneur proche de la retraite et un jockey débutant, que vis-à-vis d'un " grand nom " de l'obstacle présenté par un entraîneur médiatique et servi par un postulant à la cravache d'or ;

Vu les explications écrites du jockey Wilfrid DENUAULT en date du 8 décembre 2014, reçues par courrier électronique le 9 décembre 2014 mentionnant notamment :

que dans cette course, les concurrents sont arrivés assez groupés sur la dernière haie ;

qu'à 50 mètres du poteau d'arrivée, au moment où il allait dépasser le hongre QUART DE TUNE, la jument APPLE'S LEANA a commencé à pencher par répercussion du contact provoqué par le hongre GARUSSIAN ;

que cela l'a obligé à reprendre brutalement le hongre RED SLIN car il aurait galopé dans les postérieurs de la jument APPLE'S LEANA sans cela ;

qu'il n'aurait pas pu éviter la chute ce qui lui a fait perdre la 3ème place car après cet incident il n'y a qu'une encolure à l'arrivée ;

Vu les explications écrites de M. Etienne JEANNIN en date du 7 décembre 2014, reçues par Chronopost le 9 décembre 2014 mentionnant copie des explications reçues par courrier électronique précité du 3 décembre 2014 et reçu le 4 décembre 2014, étant observé que 3 photographies de la course en cause ont été jointes à ce courrier ;

Sur la forme :

Attendu que les dispositions de l'article 231 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que l'appelant doit indiquer les motivations de son appel au moment de sa notification ou de sa remise et, en tout état de cause, dans le délai d'appel, sous peine d'irrecevabilité de celui-ci ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier en possession des Commissaires de France Galop que les appels interjetés par M. Etienne JEANNIN et par l'entraîneur Philippe LEFEVRE, dans leurs courriers recommandés respectifs du 29 novembre 2014 et du 30 novembre 2014, n'ont pas indiqué les motivations de leur appel, ces derniers ayant simplement indiqué : " Selon l'article 230 du Code des Courses au Galop, je demande à faire porter devant la commission d'appel la décision prise par les Commissaires de FONTAINEBLEAU de rétrograder mon cheval de la 1ère à la 4ème place " s'agissant de M. Etienne JEANNIN et " Selon les articles 230 et suivants du Code des Courses au Galop, je souhaite faire appel de la décision des Commissaires de FONTAINEBLEAU de rétrograder mon cheval GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème place " s'agissant de l'entraîneur Philippe LEFEVRE ;

Qu'il y a donc lieu de déclarer ces deux appels irrecevables sur la forme puisqu'ils ne sont pas dûment motivés ;

Sur le fond :

Attendu que les dispositions du § I de l'article 166 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que dans une course plate ou à obstacles, lorsqu'un cheval ou un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné par un moyen quelconque, un ou plusieurs de ses concurrents, les Commissaires de courses peuvent distancer le cheval ou le rétrograder en le plaçant derrière le cheval ou les chevaux qu'il a gênés ; Attendu que l'article 166 § II du Code des Courses au Galop dispose notamment que lorsqu'un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné, par un moyen quelconque, un ou plusieurs de

ses concurrents, les Commissaires de Courses doivent lui appliquer une sanction dans les limites du Code des Courses au Galop, à moins qu'ils ne jugent que l'incident n'est pas dû à une faute de sa part ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer qu'à l'entrée de la ligne d'arrivée, le hongre QUART DE TUNE galopait en tête, contre la lice, tandis que le hongre RED SLIN galopait en retrait de ce dernier ;

Qu'il y a lieu d'observer que la jument APPLE'S LEANA galopait derrière le hongre RED SLIN ;

Que le hongre GARUSSIAN galopait à l'extérieur de la jument APPLE'S LEANA, en retrait de celle-ci ;

Qu'il résulte des éléments du dossier et notamment de l'examen du film de contrôle, qu'après le saut de la dernière haie, le hongre GARUSSIAN, la jument APPLE'S LEANA et le hongre RED SLIN, progressaient au centre de la piste, bénéficiant visiblement encore de ressources ;

Attendu qu'il y a lieu d'indiquer que dans les 150 derniers mètres du parcours, le hongre QUART DE TUNE galopait toujours en tête tout en perdant des longueurs sur ses concurrents, tandis que le hongre RED SLIN, la jument APPLE'S LEANA et le hongre GARUSSIAN progressaient à son extérieur ;

Qu'à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, la jument APPLE'S LEANA et le hongre GARUSSIAN luttaient l'un à côté de l'autre pour l'obtention de la meilleure allocation possible, le hongre RED SLIN galopant, quant à lui, à leur intérieur en progressant également ;

Que dans les 50 derniers mètres de la course, à l'occasion desquels les trois concurrents susvisés ont particulièrement progressé alors que le hongre QUART DE TUNE faiblissait, le jockey Christopher COUILLAUD a laissé pencher le hongre GARUSSIAN pendant environ 5 foulées vers l'intérieur de la piste, où était pourtant engagée la jument APPLE'S LEANA qui luttrait avec lui ;

Qu'en effet, le jockey Christopher COUILLAUD, en sollicitant à plusieurs reprises le hongre GARUSSIAN sur son côté droit au moyen de sa cravache, malgré le comportement dudit hongre qui penchait vers la corde, ne l'avait pas empêché de venir s'appuyer sur la jument APPLE'S LEANA ce qui l'avait déséquilibrée ;

Que le jockey Christopher COUILLAUD n'avait ainsi pas fait tout son possible pour faire conserver une trajectoire rectiligne au hongre GARUSSIAN, empêchant la jument APPLE'S LEANA de tenter d'obtenir la victoire alors qu'elle luttrait activement avec lui pour l'obtention de celle-ci ;

Que la jument APPLE'S LEANA a, en effet, par ce mouvement, subi un déséquilibre dans sa progression comme le démontrent son mouvement de tête au moment du contact avec le hongre GARUSSIAN et son écart vers l'intérieur de la piste après ledit contact ;

Que le propriétaire du hongre GARUSSIAN reconnaît d'ailleurs, dans ses explications, la situation en cause, en indiquant qu'il aurait admis, " à la rigueur ", une rétrogradation de la 1ère à la 2ème place ;

Attendu que le hongre RED SLIN, suite au mouvement susvisé du hongre GARUSSIAN sur la jument APPLE'S LEANA, avait également été contrarié dans sa progression pendant environ 3 foulées, à un moment du parcours où il luttrait pourtant pour l'obtention de la meilleure allocation possible, comme le démontre le comportement de son jockey qui a dû le reprendre, une 1ère fois pendant 1 foulée, et une 2ème fois pendant également 1 foulée ;

Qu'au passage du poteau d'arrivée, la jument APPLE'S LEANA avait été devancée de seulement 1 nez par le hongre GARUSSIAN, le hongre RED SLIN étant devancé seulement d'une courte encolure par le hongre QUART DE TUNE arrivé en 3ème position, malgré les gênes respectives qu'ils avaient subi à environ 50 mètres du poteau d'arrivée alors qu'ils luttaient encore très activement pour l'obtention de la meilleure allocation possible comme le démontrent les différentes vues du film de contrôle ;

Attendu qu'il y a lieu de noter que le jockey Christopher COUILLAUD n'a pas interjeté appel contre la décision des Commissaires de courses l'ayant sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir eu un comportement fautif ;

Attendu que les commissaires de courses étaient, dans ces conditions, fondés à rétrograder le hongre GARUSSIAN de la 1ère à la 4ème place et à sanctionner le jockey Christopher COUILLAUD par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir eu un comportement fautif ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Christopher COUILLAUD ;
- de déclarer irrecevables les appels interjetés par M. Etienne JEANNIN et par l'entraîneur Philippe LEFEVRE ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 11 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - J.L. VALERIE PERRIN

AUTEUIL

Lundi 1er décembre 2014

0006 335

Terrain lourd

2142 444 **PRIX PAIUTE** 3.900 m
(Haies)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Upsilon Bleu**, h, b, 6 ans, (AQ), par Panoramic GB et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 67 k, R.a. Green/mme R.a. Green (*J Reveley*), Mlle P Robson 1
- 1957** ³ **Valtor**, h, b, 5 ans, (AQ), par Nidor et Jossca (Badolato USA), 66 k, Leray (s) (*J Ricou*), E Leray (s) 2
- 2005** ³ **Sweet Moriniere**, h, b, 7 ans, par Alamo Bay USA et Kadouka (Cadoudal), 69 k (67 k), Suc. Alain Denis (*JC Gagnon*), A Couetil (s) 3
- 1963** **Reine Troodos**, f, gr, 7 ans, par Troodos et Reine Du Bouffay (Turgeon USA), 66 k, Jeremy Houssin (*S Paillard*), Mme V Seignoux 4
- Grand D'Auteuil**, h, gr, 7 ans, par Great Pretender IRE et Fontange (Assert IRE), 66 k, Bernard Beaunez (*J Nattiez*), B Beaunez 5
- 1934** **Sissie Star**, f, 8 ans, (AQ), 64 k, ♂, EL Desvoux (*A Desvoux*), EL Desvoux 6
- 1914** ² **Votez Pour Moi**, h, 5 ans, 72 k, Haras de Saint-Voir (*A Duchene*), G Macaire (s) 7
- 2035** ⁵ **Will Of Dream**, h, 6 ans, 69 k, G Hanouna (*G Barbedette*), R Le Gal arr
- 1662** ² **Divergont Quirec**, h, 9 ans, 68 k, JCN Bignon (*M Lamazou-Larresse*), G Lassaussaye arr
- 2035** **Tasco De Senam**, h, 7 ans, 66 k (67 k), J Detre (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard arr
- 2018** ³ **Speedy Flight**, h, 6 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chereil arr

11 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 859 €

courte encolure, 2 long, 1/2 long, 3 long, 5 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Jerome Houdin.

1 728 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.

1 008 € Mme Georges-Emile Hautbois.

684 € Didier Paysan, Michel Bodiguel.

324 € Mlle Catherine Ternynck, Jean-Raymond Breton.

Temps total : 05'09"02

Par ailleurs, après avoir entendu les jockeys Jacques RICOU (10 coups - 3ème infraction) et James REVELEY (9 coups - 1ère infraction) en leurs explications, les Commissaires les ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée d'un jour et par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jonathan NATTIEZ et à l'entraîneur Bernard BEAUNEZ sur la performance du hongre GRAND D'AUTEUIL, arrivé 5ème.

Il ressort de leurs explications que l'entraîneur avait donné les ordres au jockey de respecter le cheval qui risquait toutefois de manquer de compétition après une longue interruption de carrière mais qu'il l'estimait suffisamment prêt pour prétendre participer à l'arrivée. Le jockey a, quant à lui, indiqué qu'il n'avait légèrement sollicité son cheval qu'après le saut de la dernière haie dans le souci de respecter la suite de sa carrière.

En conséquence, les Commissaires ont, en vertu de l'article 163 du Code des Courses au Galop, sanctionné le jockey Jonathan NATTIEZ par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours pour ne pas avoir fait son possible pour permettre à son cheval de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible.

Par ailleurs, les Commissaires ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 230, 231, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Jonathan NATTIEZ, contre la décision des Commissaires de courses de le sanctionner par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date 2 décembre 2014 par lequel le jockey Jonathan NATTIEZ a interjeté appel et motivé celui ;

Après avoir dûment appelé MM. Bernard BEAUNEZ et Jonathan NATTIEZ respectivement propriétaire-entraîneur et jockey du hongre GRAND D'AUTEUIL à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de cet appel et de ce dossier et constaté la non présentation de M. Bernard BEAUNEZ ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par le jockey Jonathan NATTIEZ, par M. Bernard BEAUNEZ, par le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ et entendu ledit jockey et son conseil en leurs explications, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales à l'issue de la séance ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Jean-Louis VALERIE PERRIN ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu le courrier du jockey Jonathan NATTIEZ en date du 2 décembre 2014 reçu le 2 décembre 2014, par courrier électronique et par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 2 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que la sanction de 10 jours de mise à pied à son égard lui paraît lourde et excessive, sachant qu'il s'agit de la 1ère infraction ;

- que de plus, effectuant le meeting de CAGNES SUR MER, cette sanction le pénalisera sévèrement autant sur le plan financier que sur le plan professionnel ;

Vu le courrier de l'entraîneur Bernard BEAUNEZ, en date du 7 décembre 2014, reçu par télécopie le 8 décembre 2014 et par courrier simple le 10 décembre 2014 indiquant notamment :

- qu'à l'issue du Prix PAUTE, le 1er décembre 2014 sur l'hippodrome d'AUTEUIL, le jockey Jonathan NATTIEZ a été sanctionné pour ne pas avoir sollicité suffisamment le hongre GRAND D'AUTEUIL et a interjeté appel contre cette décision ;
- que l'examen contradictoire de cet appel est fixé au 11 décembre 2014 à 11h45 au siège de France Galop et étant seul avec 3 chevaux en meeting à CAGNES SUR MER, il ne pourra se rendre à cette convocation ;
- que le hongre GRAND D'AUTEUIL a été engagé dans la course précitée car il le jugeait apte à courir par rapport à son comportement le matin à l'entraînement ;
- que les ordres donnés au jockey précité ont été de partir dernier si possible car il s'agit d'un cheval qui a été long à calmer, afin qu'il n'effectue pas ses courses en étant devant et en tirant pendant tout le parcours ;
- que les ordres étaient ensuite d'avancer selon le comportement du cheval et l'état du terrain et qu'il a laissé l'initiative au jockey Jonathan NATTIEZ, ce dernier connaissant bien le cheval pour l'avoir dressé le matin et monté en courses à chacune de ses sorties ;
- qu'il s'agit d'un cheval qui a eu consécutivement une fracture du genou et une fêlure du bassin et qui effectuait sa rentrée après 2 ans et demi d'absence, le jockey précité le respectant pour l'avenir ;
- qu'il trouve que la sanction n'est pas en rapport avec le comportement du jockey précité, ladite sanction étant trop lourde et devrait être ramenée à 3 jours s'il y a considération d'un comportement contraire au Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier du conseil du jockey Jonathan NATTIEZ, en date du 8 décembre 2014, reçu par télécopie le 9 décembre 2014 et par courrier recommandé indiquant notamment :

- que le jockey Jonathan NATTIEZ a sollicité son assistance, conformément à l'article 234 du Code des Courses au Galop, concernant l'audition du jockey précité en appel le jeudi 11 décembre 2014 au siège de France Galop, suite à la sanction disciplinaire prononcée en 1ère instance le 1er décembre 2014 ;
- qu'il confirme être présent avec le jockey précité lors de la commission d'appel ;
- qu'il demande aux Commissaires de France Galop la transmission de l'intégralité du dossier du jockey Jonathan NATTIEZ ;

Vu le courrier émis par les Commissaires de France Galop en date du 9 décembre 2014 à l'attention dudit conseil indiquant notamment :

- que lesdits Commissaires transmettent la copie du dossier du jockey Jonathan NATTIEZ au conseil de ce dernier, avec copie au jockey précité et à l'entraîneur Bernard BEAUNEZ ;
- qu'ils indiquent au conseil du jockey Jonathan NATTIEZ que le procès-verbal du Prix PAUTE est disponible sur le site internet de France Galop (onglet courses, décision des Commissaires de courses) ;
- qu'il est possible au conseil dudit jockey de solliciter un rendez-vous auprès de France Galop afin de visionner les vues du film de contrôle de la course précitée ;
- Vu le courrier et le bordereau de communication de pièces et informations de 13 pages du conseil du jockey Jonathan NATTIEZ, en date du 10 décembre 2014 composé des 11 pièces suivantes :
- pièce n°1 : Arrêt de la Cour d'Appel de PAU du 18.01.2013 n°11/02665 ;
- pièce n°2 : Article Site Web Equidia.fr du 25.11.2014 ;
- pièce n°3 : Article Site Web Turforama- Fiche du cheval GRAND D'AUTEUIL ;
- pièce n°4 : Article Site Web Casaqligue du 14.09.2011 ;
- pièce n°5 : Article Site Web Paris Turf du 14.09.2011 ;
- pièce n°6 : Article Site Web Bilto du 15.11.2011 ;
- pièce n°7 : Article de presse- Réaction de l'entraîneur Bernard BEAUNEZ ;
- pièce n°8 : <https://www.youtube.com/watch?v=PfDMORxPXJU>: Interview du jockey Jonathan NATTIEZ après sa course du 1er décembre 2014 ;
- pièce n°9 : <http://www.canalturf.com/resultats-PMU/2014-11-27/auteuil/11387prix-ker-ym.html>: Vidéo de la course sur l'hippodrome d'AUTEUIL- Prix KERYM- 27 novembre 2014 ;
- pièce n°10 : <http://www.equidiavideo.fr/Courses/KERYM7>: Vidéo Prix KERYM ;
- pièce n°11 : http://www.equidiavideo.fr/Courses/PAUTE_9: Vidéo de la course sur l'hippodrome d'AUTEUIL- Prix PAUTE- 1er décembre 2014 ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a déclaré, en séance, que le hongre GRAND D'AUTEUIL porte un artifice particulier car il a pour habitude de tirer, étant observé que la précaution de lui boucher les oreilles est également prise ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a également déclaré que ledit hongre est trop allant et que cela est tout à fait visible sur le film au début de son parcours ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a également déclaré que le hongre GRAND D'AUTEUIL effectuait une rentrée après deux ans et demi d'absence ce qui est très long, ajoutant que le terrain très lourd pouvait risquer de poser un problème au vu de son tempérament trop allant ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué qu'il avait eu la crainte que son partenaire ne finisse pas sa course au vu du terrain et de son caractère et qu'il l'avait donc monté en pensant à cela et surtout comme il l'avait toujours monté auparavant ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a également déclaré qu'au moment d'arriver sur la dernière haie de la ligne d'en face, le hongre GRAND D'AUTEUIL avait été fautif et qu'il avait mal sauté, ajoutant qu'il s'était d'ailleurs fait mal à ce moment-là ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a communiqué une photo d'un genou blessé et gonflé dudit hongre aux Commissaires de France Galop au moyen de son téléphone portable ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté que le hongre GRAND D'AUTEUIL s'était effectivement tapé le genou gauche, qui avait été très gravement blessé dans le passé, à ce moment-là et qu'il n'était même pas sûr que ledit hongre puisse courir sa course le 4 janvier prochain en raison du travail assez faible qu'il fait actuellement le matin ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué qu'il avait décidé de reprendre ledit hongre après ce saut fautif car il avait senti qu'il avait besoin de reprendre sa respiration et de se rééquilibrer, ajoutant qu'il aurait trouvé cela idiot de s'y prendre autrement et de risquer une chute après une telle faute ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté qu'il avait donc le sentiment d'avoir fait attention, ajoutant qu'il avait été le seul jockey à décidé de couper le dernier tournant ce qui lui avait permis naturellement, sans demander d'efforts mettant en difficulté son cheval, de se retrouver plus près des chevaux de tête ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a également ajouté qu'il était impossible que le hongre GRAND D'AUTEUIL gagne la course au vu de son comportement, ajoutant qu'il était prêt à courir ce jour-là mais que rien ne remplace la compétition et qu'il avait eu besoin de retrouver cette dernière ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué qu'un cheval précis avait eu le même type de parcours avant-hier à PAU et qu'il n'y avait pas eu de sanctions, ajoutant qu'un champion d'Auteuil fait également souvent des rentrées sans gagner mais que cela n'est pas fautif car ces chevaux-là ont besoin de compétition ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a déclaré, en séance, que ce que tout le monde doit rechercher ensemble, c'est un équilibre entre les décisions prises et la réalité du terrain, de garantir la régularité des courses, et l'intégrité des chevaux et des paris ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également déclaré que la sanction en cause était trop lourde et excessive compte tenu des circonstances de la course, de la carrière, et de la vie de ce cheval ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué que ce cheval et ce jockey ont " fait leur course ", ajoutant que la sanction en cause était trop sévère au vu du meeting de CAGNES SUR MER à venir ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté que selon lui il ne faut pas sanctionner le jockey, et, à titre subsidiaire diminuer cette sanction ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également ajouté qu'il fallait laisser ce jockey monter à CAGNES SUR MER ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué que la décision de 1ère instance mentionne " ne pas avoir fait son possible pour obtenir la meilleure allocation ou gagner " et que cela n'est pas logique car il n'y a donc pas de motivation précise à ladite décision ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également indiqué que les décisions publiées sur internet ne mentionnent pas le nom des Commissaires de courses ce qui est dommage ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté qu'il était surpris de constater qu'un journal de presse hippique n'avait pas mentionné la totalité du communiqué concernant cette course puisque sa sanction ne figurait pas dans le journal contrairement à celle d'un autre jockey dans la même course ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également ajouté que la décision, pour être motivée aurait dû préciser si ledit hongre a été empêché de gagner ou alors d'obtenir le meilleur classement possible ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué qu'il était intéressant de regarder le comportement d'un autre jockey pendant la course qui n'avait pas soutenu du tout son cheval dans la ligne d'arrivée contrairement à lui, ledit confrère s'étant même totalement arrêté de monter ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également indiqué que le hongre GRAND D'AUTEUIL avait été blessé pendant 2 ans et demi ce qui est très long et qu'il aurait été suicidaire de courir autrement ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté qu'il fallait faire attention à ce cheval ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué que la cote au Pari Mutuel était de 6/1 et que le hongre GRAND D'AUTEUIL ayant gagné une course du groupe 1, cela était compréhensible ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué que les déclarations de son client dans la presse étaient claires et qu'il avait toujours monté le hongre GRAND D'AUTEUIL en le laissant derrière le peloton, ajoutant qu'un jockey monte chaque cheval en fonction de ses besoins et d'une stratégie précise ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a également déclaré qu'il se demandait si on lui reprochait " d'avoir fait le tour " et que si tel est le cas il tient à préciser que le hongre GRAND D'AUTEUIL est pris en valeur handicap 73 donc qu'il ne comprend pas vraiment ;

Attendu qu'un Commissaire de France Galop lui a indiqué qu'il fallait qu'il se demande si on ne lui reprochait pas plutôt de ne pas avoir suffisamment sollicité son partenaire dans la ligne d'arrivée plutôt que d'avoir voulu tricher sur la performance de son cheval ;

Attendu que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué que son client avait soutenu son partenaire jusqu'au passage du poteau d'arrivée ce qui n'est pas le cas de plusieurs jockeys dans cette même course ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a déclaré qu'il avait conscience de ne pas avoir beaucoup bougé sur le dos du hongre GRAND D'AUTEUIL entre les deux dernières haies mais qu'il avait vraiment voulu lui laisser " une chance " suite à son comportement à la fin de la ligne d'en face et de son besoin de respirer ;

Attendu que le jockey Jonathan NATTIEZ a ajouté qu'il n'avait vraiment pas " voulu déborder " son partenaire et qu'il avait senti qu'il avait besoin de respirer, et de se reprendre ;

Attenué que le jockey Jonathan NATTIEZ a également ajouté qu'il pensait même que son comportement précautionneux lui avait permis d'être à l'arrivée, ajoutant que son intérêt personnel était de percevoir la meilleure allocation possible puisqu'il n'avait rien à gagner à percevoir moins ;
 Attenué que le jockey Jonathan NATTIEZ a indiqué qu'il était intéressant de regarder la course d'un cheval le 27 novembre 2014 à AUTEUIL et de constater qu'il s'est passé la même chose sans sanction ;
 Attenué que le conseil du jockey Jonathan NATTIEZ a également indiqué que le guide des sanctions prévoit une sanction si un jockey " ne veut visiblement pas disputer l'arrivée " et que cette phrase ne correspond pas au cas en question ;
 Attenué que les intéressés ont déclaré qu'ils n'avaient rien à ajouter suite à une question du Président de séance, leur demandant s'ils voulaient ajouter des observations ou développer davantage d'éléments ;
 Attenué que les dispositions de l'article 162 du Code des Courses au Galop prévoient qu' il est interdit de faire courir un cheval hors d'état de défendre sa chance ; et qu'il est interdit de faire partir un ou plusieurs chevaux dans une course sans avoir l'intention de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible ou d'empêcher par un moyen quelconque un cheval de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible ;
 Qu'il est interdit de donner à un jockey des instructions de nature à empêcher un cheval de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible. ;
 Que l'entraîneur est tenu de fournir par écrit aux Commissaires de France Galop, dans les trois jours suivant le jour de la course, toutes explications justifiant la performance d'un de ses chevaux qu'il n'estime pas conforme aux capacités du cheval, étant observé que les Commissaires de France Galop pourront rendre publiques les explications fournies ;
 Attenué que l'article 163 du Code des Courses au Galop prévoit notamment que tout jockey doit, du départ à l'arrivée de la course, en respectant le Code, faire son possible pour permettre à son cheval de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible et continuer à le soutenir jusqu'au passage du poteau d'arrivée sans être obligé d'avoir recours à la cravache ;
 Attenué que les dispositions de l'article 164 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que toute personne qui contrevient aux interdictions et aux obligations définies aux articles 162 et 163 du Code, et notamment toute personne convaincue d'avoir par un moyen quelconque empêché un cheval de gagner ou d'obtenir le meilleur classement possible peut être sanctionnée par les Commissaires de courses et par les Commissaires de France Galop, selon les circonstances, de l'une des sanctions applicables aux propriétaires, entraîneurs et jockeys prévues aux articles 22, 39, et 43 paragraphe XI du Code des Courses au Galop ;
 Que les Commissaires de France Galop peuvent s'opposer à titre conservatoire pour une durée déterminée à l'engagement ou au départ d'un cheval dans les handicaps et le, cas échéant, dans toute course publique, dès lors qu'une enquête concernant une/les performance(s) de ce cheval est ouverte par les Commissaires de France Galop en application des articles 213, 162 et 163 du présent Code ;

Qu'à l'issue de l'enquête, si une sanction est prononcée à l'encontre du propriétaire, de l'entraîneur ou du jockey, les Commissaires de France Galop peuvent également s'opposer pour une durée déterminée à l'engagement ou au départ d'un cheval dans les handicaps et le cas échéant dans toute course hippique ;

Attenué qu'il résulte des éléments du dossier et notamment de l'examen du film de contrôle du Prix PAIUTE couru à AUTEUIL, le 1er décembre 2014 que le jockey Jonathan NATTIEZ n'a pas, entre les deux dernières haies du parcours, fait tout son possible pour obtenir la meilleure allocation possible comme le démontre notamment la position de son corps et comme le reconnaît d'ailleurs ledit jockey en mentionnant son comportement fautif mais en mettant notamment en évidence qu'il s'agit d'une primo-infraction ;
 Attenué qu'il y a cependant lieu d'observer que le jockey Jonathan NATTIEZ, après avoir cessé de solliciter suffisamment le hongre GRAND D'AUTEUIL entre les deux dernières haies, a finalement soutenu de nouveau celui-ci au moyen de ses bras après le saut de la dernière haie jusqu'au passage du poteau d'arrivée ;

Attenué que les pièces et explications fournies dans le cadre de cet examen mentionnent notamment des problèmes de santé passés du hongre GRAND D'AUTEUIL, une rentrée en course publique après plusieurs mois d'absence, une faute dudit hongre au saut de la dernière haie de la ligne d'en face l'ayant perturbé et ayant donné lieu à une blessure de son genou ;

Qu'il y a lieu d'indiquer que ces explications et l'examen du film de contrôle ne permettent cependant pas de justifier le comportement trop passif et donc fautif du jockey susvisé entre les deux dernières haies, ledit jockey ayant d'ailleurs reconnu être en première infraction ;

Attenué qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de l'ensemble des explications fournies, et de l'examen de l'ensemble des pièces et films transmis pour l'examen contradictoire de ce dossier, d'infirmer la décision des Commissaires de courses d'interdire le jockey Jonathan NATTIEZ de monter pour une durée de 10 jours mais de le sanctionner par une interdiction de monter d'une durée de 4 jours, celui-ci n'ayant en effet pas suffisamment soutenu le hongre GRAND D'AUTEUIL entre les deux dernières haies du parcours ;

Sur le comportement de M. Bernard BEAUNEZ et la performance du hongre GRAND D'AUTEUIL :

Attenué qu'aucun élément, ni aucune explication transmise dans le cadre du présent dossier, ne permette de caractériser un comportement fautif permettant de sanctionner l'entraîneur Bernard BEAUNEZ ou d'interdire de courir le hongre GRAND D' AUTEUIL dans les courses à handicaps ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Jonathan NATTIEZ ;
 - d'infirmer la décision des Commissaires de courses en ce qu'elle a sanctionné le jockey Jonathan NATTIEZ par une interdiction de monter d'une durée de 10 jours et de ramener ladite interdiction à une durée de 4 jours ;
- Boulogne, le 11 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE - N. LANDON - J.L. VALERIE PERRIN

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CAGNES-SUR-MER

0604 338

Jeudi 4 décembre 2014

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Micheline LEURSON
- Jean-Pierre BOUCAN

2146 4697 **PRIX DU VERCORS** 3.300 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton A

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 67 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Flight Zero , h, b, 3 ans, par Zero Problemo IRE et Kaillila River (River Mist USA), 65 k, Ecurie de la Verte Vallee (A Acker), S Foucher	1
Pagomix , h, gr, 3 ans, par Crillon et Quietamixa (Linamix), 65 k, Guy Travers (R Bertin), Y Fertillet (s)	2
Hussard (GB) , m, b, 3 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 67 k, Jean Uzel (A Gasnier), L Viel (s)	3
Live Your Life , h, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Like It Is (Kendor), 67 k, Mme Geraldine Villedey (B Beaunez), Mme P Butel	4
All Together , h, ac, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Mareha IRE (Cadeaux Genereux GB), 65 k, Serge Foucher (Mlle N Desoutter), S Foucher	5
Donnadream , h, 3 ans, 67 k, Mme M Bryant (JL Beaunez), Mme P Butel	6
Service Gagnant , h, 3 ans, 67 k, Mme D Ricard (L Philippon), ROB Collet (s)	7
Manolo GER , h, 3 ans, 67 k, C Machado (E Chazelle), C Scandella	8
Docteur Vigousse , h, 3 ans, 67 k, Mme J Shalam (J Nattiez), P Lenogue	9
Cockney Bob GB , h, 3 ans, 67 k, G Salussolia (A Lecordier), D Windrif	10
Eyatie GER , h, 3 ans, 67 k, Mme L Audon (JO Audon), Mme L Audon	arr
Move Over , h, 3 ans, 65 k, P Drioton (Mlle C Picard), MALI Droueche	arr
Kensun , h, 3 ans, 65 k, G Pariente (G Re), Y Fouin (s)	arr
Bienfaiteur , h, 3 ans, 65 k, Mme C Sirven-Gualde (K Nabet), Y Fouin (s)	arr
Vicomte D'Anjou , h, 3 ans, 65 k, A Vandenhove (A Lotout), L Viel (s)	tbé

15 partants ; 23 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 285 €

code anomalie : CP : Outback.

1 long 1/4, 8,5 long, 2 long, 3/4 long, encolure, 15 long, tête, 4,5 long, 1/2 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mlle Givadis Lardot, Sprl de la Vallee, Mlle Delphine Lardot, Alexis Lardot.
1 224 € Andre-Jean Belloir, Guy Travers.
714 € Jean-Charles Coude.
484 € Mme Elisabeth Vidal, Cesare Sirletti.
229 € Maurice Hassan.

Temps total : 04'13"39

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Ervan CHAZELLE en ses explications au sujet de la performance du hongre MANOLO (GER).

L'intéressé a indiqué que le hongre MANOLO (GER) avait galopé contracté toute la course et que le terrain lourd ne l'avait pas avantagé, et n'ayant pas

les ressources suffisantes, il avait jugé préférable de ne pas le solliciter d'avantage.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Le poulain OUTBACK a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2147 14697 **PRIX DU VERCORS** 3.300 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton B

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 67 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Mon General GER , m, al, 3 ans, par Lord Of England GER et Majoretta GER (Alzao USA), 67 k, Clement Machado (E Chazelle), C Scandella	1
Sacred Heart , h, b, 3 ans, par My Risk et Sacred Music USA (Brahms USA), 67 k, Mlle Alexandrine Berger (J Ricou), JP Gallorini (s)	2
Le Navaro , m, gr, 3 ans, par Naaqoos (GB) et Romantic Pearl (Kahyasi IRE), 67 k, Scuderia Magenta (A Lecordier), A&G Botti (s)	3
Rock The Race , h, b, 3 ans, par Whipper USA et Choc Ice (IRE) (Kahyasi IRE), 67 k, Gerard Deprez (L Philippon), ROB Collet (s)	4
Dirty Dancer GER , h, b, 3 ans, par Adlerflug GER et Damona GER (Monsun GER), 65 k, Mme Françoise Gimmi Pellegrino (A Mercurio), Mme F Gimmi Pellegrino	5
Astephanos , h, 3 ans, 65 k, A Pouloupoulos (G Adam), B Duchemin	6
L'Exalte , h, 3 ans, 65 k, M Boutin (s) (T Majorcryk), H Billot (s)	7
Lux De La Barre , h, 3 ans, 65 k, A Vandenhove (A Gasnier), L Viel (s)	8
Scriban , h, 3 ans, 65 k, B Beaunez (J Nattiez), B Beaunez	9
Doctor De L'Aube , h, 3 ans, 67 k, T Boumier (Mlle C Picard), JP Bernhardt (s)	arr
Sahand IRE , m, 3 ans, 67 k, Ecurie Azur Racing (R Bertin), Y Fertillet (s)	arr
Bajoon IRE , h, 3 ans, 67 k, D Poinssignol (S Dehez), Mlle J Legatte	arr
Grazie Mille , h, 3 ans, 65 k, F Duvivier (K Nabet), Y Fouin (s)	arr
Oeil De Tiger , h, 3 ans, 65 k, Ecurie Pigoni M&m (M Hevin), JR Breton	arr

14 partants ; 15 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 74 €

Certif. vétérinaire : Porlock Bay (FR).

5,5 long, 5 long, encolure, 4,5 long, 7,5 long, 3/4 long, 11 long, 30 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
1 224 € Mlle Alexandrine Berger.
714 € Mlle Françoise Perree.
484 € Joseph Hayoz.
229 € Mme Martina Lohmann, Wilhelm Lohmann, prime non attribuée.

Temps total : 04'17"04

Le jockey Michael DELMARES étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BAJOON (IRE) par le jockey Sylvain DEHEZ.

Le poulain PORLOCK BAY a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2148 4702 **PRIX JEAN GAILLY DE TAURINES** 3.800 m
(Steeple-Chase)

42 000 € (20 160, 10 080, 5 880, 3 990, 1 890) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 17.000 cette année et par 35.000 l'année dernière.

- 2090 **Mallorca**, f, b, 4 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 65 k, Hubert De Waele (*J Nattiez*), P Lenogue 1
 - 1940 ⁶ **Le Bel Anjou**, h, bf, 6 ans, par Malinas GER et Epsibelle IRE (Darshaan GB), 69 k, Gerard Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 2
 - 2074 ⁶ **Chegei Has**, f, b, 6 ans, par Kahyasi IRE et Nasou (Kaldounevees), 70 k, Scea Hamel Stud (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 3
 - 1990 **Nom De D'La**, m, b, 8 ans, par Lost World (IRE) et Newness IRE (Simply Great), 70 k, ♂, Gallorini (s) (*J Desmonts*), JP Gallorini (s) 4
 - 1961 **Kalmonto**, h, b, 8 ans, par Kalanis IRE et Tramonto GB (Sri Pekan USA), 72 k, ♂, Yannick-Alain Briand (*G Re*), Y Fouin (s) 5
- 5 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 1 020 €
code anomalie : CP : *Nando*.
9 long, 7,5 long, 1 long, 5,5 long.
20 160 € - 10 080 € - 5 880 € - 3 990 € - 1 890 €
- Primes aux éleveurs :
3 024 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.
1 512 € Gildas Vaillant.
882 € Scea Hamel Stud.
598 € Suc. Daniel Wildenstein.
283 € Mme Maureen Shenkin.
- Temps total : 04'57''55
Le poulain NANDO a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2149 ⁴⁶⁹⁸ **PRIX DU COL D'ALLOS** **3.500 m**
(Haies)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids: 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

- 1971 **Yoko**, h, b, 3 ans, par Android USA et Varangeville (Cosmopolitan), 66 k, Mlle Alexandrine Berger (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 1
 - 2033 ² **Jazz Poem**, h, gr, 3 ans, par Pomellato GER et Jaragua (Medaaly GB), 69 k, Ecurie Club des Etoiles (*B Beaunez*), Mme P Butel 2
 - 2065 **Meissen**, h, b, 3 ans, par Medecis (GB) et Rasinix (Linamix), 66 k, Mlle Francoise Perree (*B Gelhay*), J Heloury 3
 - 2042 ² **Tudor**, m, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Moortown IRE (Grand Lodge USA), 69 k, Philippe Lorain (*J Nattiez*), P Lenogue 4
 - 2105 ³ **Admires The Star**, h, bf, 3 ans, par Astronomer Royal USA et Last Empress (Dernier Empereur USA), 69 k, Lucien Bermond (*E Chazelle*), C Scandella 5
 - 2073 **Kentucky Paradise**, h, 3 ans, 69 k, Ecurie de la Verte Vallee (*K Nabet*), S Foucher 6
 - 1946 ² **Toudore**, h, 3 ans, 68 k, G Lancry (*M Pitart*), M Pimbonnet 7
 - 1864 ³ **Apeldornas**, h, 3 ans, 67 k, H Billot (*T Majorcryk*), H Billot (s) 8
 - 2084 ¹ **Monsieur Gibraltar**, h, 3 ans, 68 k, A Chopard (*T Gueguen*), F Nicolle arr
 - 1932 ³ **Blak Love**, h, 3 ans, 66 k, H Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s) arr
 - 1060 **Tagal**, h, 3 ans, 66 k, Mme L Field (*N Even*), Y Fouin (s) arr
 - Black Tie Dancer IRE**, h, 3 ans, 66 k, Mme F Nahon (*A Mercurio*), B Duchemin arr
 - 551 ² **Olive Verte**, f, 3 ans, 64 k, Ecurie Ascot (*THO Gillet*), B Letourneux arr
 - 1977 ² **Tres Honore (GB)**, m, 3 ans, 67 k, B Giraudon (*A Lecordier*), dist D Windrif
- 14 partants ; 40 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 822 €
4,5 long, 2,5 long, 3,5 long, 5,5 long, 1/2 long, 30 long, 3/4 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €
- Primes aux éleveurs :
2 448 € Georges Prunier, Mme Maryse Prunier.
1 224 € Earl Haras du Taillis.
714 € Mlle Francoise Perree.
484 € J.b.s. Invest N.v..
229 € Lucien Bermond.
- Temps total : 04'29''26
Les Commissaires ont, après enquête, distancé le poulain TRES HONORE (GB) de la 7ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course dans les délais fixés.
Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Anthony LECORDIER par une amende de 75 euros.

2150 ⁴⁶⁹⁹ **PRIX ALVARADO** **3.500 m**
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 16.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 944 **Solariza**, f, al, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Solarize (Villez USA), 70 k, Guy Pariente (*K Nabet*), Y Fouin (s) 1
- 2032 ⁵ **Quai Saint Cyr**, h, bf, 4 ans, par Irish Wells et Sainte Nono (Nononito), 67 k, Passion Racing Club (*A Lecordier*), D Windrif 2
- 998 **Saintsummer**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Summer (Lomitas GB), 69 k (67 k), Mme Marinette Avril (*H Tabet*), Y Fouin (s) 3
- 2100 **Parker Ridge**, h, al, 4 ans, par Green Tune USA et Peinture Bleue USA (Alydar USA), 66 k, Ecurie Ouest Racing (*R Bertin*), Y Fertillet (s) 4
- 2017 ⁴ **Kofi**, f, bf, 4 ans, par Balko et Katiowska (Medaaly GB), 67 k (65 k), Noel Boudraa (*B Regnard*), D Windrif 5
- 1973 ² **Onedargent**, h, 4 ans, 68 k, G Pariente (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 6
- 1988 **Sevros**, h, 4 ans, 68 k (66 k), P Lorain (*D Mescam*), FM Cottin (s) 7
- 1931 ⁵ **Brakina**, f, 4 ans, 68 k (66 k), Mme F Dagniaux (*B Gelhay*), J Heloury 8
- 2124 ¹ **Wood Law**, f, 4 ans, 67 k (65 k), J Parize (*M Govaerts*), P Lenogue 9
- 2049 **North Invasion USA**, f, 4 ans, 70 k, Ecurie des Mouettes (*E Chazelle*), C Scandella arr
- 2032 **Rivers Of Babylon**, h, 4 ans, 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr
- 2114 **Goldator**, h, 4 ans, 66 k, Ecurie Centrale (*A Acker*), FM Cottin (s) arr
- Capitaine Crochet**, h, 4 ans, 66 k, Earl Haras du Logis (*L Philippon*), ROD Collet (s) arr
- 2097 **Kantario**, h, 4 ans, 66 k (64 k), P Noue (*THO Gillet*), N Milliere arr
- 1770 **Cataclysmic**, h, 4 ans, 69 k (67 k), ♂, D Barone (*E Bureller*), D Barone r.p

15 partants ; 36 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 531 €
3 long, 8 long, 3/4 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 4,5 long, 30 long, 30 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
2 304 € Guy Pariente.
1 152 € Mme Yvette Godfrey.
672 € Mme Marinette Avril, Richard Corveller.
456 € Dayton Investments Ltd.
216 € Gildas Blain.

Temps total : 04'30''78

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Benjamin BELHAY en ses explications au sujet de la performance de la pouliche BRAKINA.

L'intéressé a indiqué que sa pouliche avait eu peur d'un cheval arrêté dans la ligne opposée et ayant perdu beaucoup de terrain, il n'avait pas été en mesure de participer activement à la course.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications l'entraîneur Daniel BARONE, au sujet des difficultés dont avait fait preuve le hongre CATACLYSMIC pour prendre le départ. L'intéressé a indiqué que ce cheval avait déjà eu ce comportement lors de sa dernière course et qu'il allait faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas. Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont demandé à cet entraîneur que le hongre CATACLYSMIC effectue un jour de courses, des essais de départ à la machine, sous l'autorité d'un juge du départ qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ avant toute nouvelle participation à une course régie par le Code des Courses au Galop et qu'ils transmettaient le dossier aux Commissaires de France Galop.

Saisis par les Commissaires de courses en fonction à CAGNES-SUR-MER le 4 décembre 2014 au sujet du comportement du hongre CATACLYSMIC au départ ;

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 213 du Code des Courses au Galop, et sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Après avoir dûment appelé M. Daniel BARONE, propriétaire-entraîneur du hongre CATACLYSMIC, à l'occasion de la course susvisée, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 décembre 2014 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment le film de contrôle du Prix ALVADARO couru le 4 décembre 2014 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER, le film de contrôle du Prix SAMARITAIN couru le 8 octobre 2014 sur l'hippodrome de BORDEAUX, le film de contrôle du Prix DE LA SOCIETE DE NIORT couru le 16 mars 2014 sur l'hippodrome d'ANGOULEME, le film de contrôle du Prix COLONEL REGLADE couru le 9 octobre 2013 sur l'hippodrome de BORDEAUX et le film de contrôle du Prix de CHATEAU LONDON couru le 14 septembre 2013 sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU, et pris connaissance des explications écrites fournies par l'entraîneur Daniel BARONE ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Daniel BARONE en date du 8 décembre 2014, explications mentionnant, notamment :

- que le hongre CATACLYSMIC a sauté la haie d'essai sans difficultés le 4 décembre ;
- que dès qu'il passe sous les ordres on voit bien qu'il sort de la piste fibrée et passe sur le gazon ;
- qu'il hésite puis passe derrière les élastiques et que lorsque les élastiques sont lâchés, le cheval reste sur place puis part et prend son parcours ;
- qu'au bout de trois obstacles son jockey l'a arrêté car ledit hongre avait des réceptions douloureuses ;
- qu'il est arrêté devant l'obstacle et ne peut sortir de la piste car il n'y a pas de passage et pas de personnel pour ouvrir la lice ;

- que la circonstance de malchance est que ledit hongre a eu un abcès dans le pied droit le lendemain, étant observé qu'il a dû poser son pied sur un fer retourné ou autre ;

- qu'on le voit hésiter lorsqu'il fait un changement de piste pour aller au départ et qu'on peut se demander si c'est à ce moment-là qu'il s'est fait mal ;

- qu'il demande de ne pas pénaliser le hongre CATACLYSMIC ni le jockey étant observé que ledit hongre ne courra pas tout de suite car il est en soin ;

- qu'il s'engage à attendre de courir sur des hippodromes sans paris hors hippodrome afin de repartir sur de bonnes bases ;

Vu le procès-verbal du Prix ALVADARO (haies, départ aux élastiques) couru le 4 décembre 2014 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER ;

Vu l'attestation d'un juge au départ agréé en date du 13 octobre 2014, par laquelle il est indiqué que le hongre CATACLYSMIC a satisfait à deux départs aux élastiques un jour de courses sur l'hippodrome de CASTERA VERDUZAN, étant observé qu'il s'agissait de 2 départs dans le mouvement, muni d'oëillères, le 1er départ à environ 15 mètres des élastiques, le second départ à 5 mètres des élastiques ;

Vu le procès-verbal du Prix SAMARITAIN (haies, départ aux élastiques) couru le 8 octobre 2014 sur l'hippodrome de BORDEAUX ;

Vu l'attestation d'un juge au départ agréé en date du 2 avril 2014, par laquelle il est indiqué que le hongre CATACLYSMIC n'a pas satisfait aux essais de départ en stalles dont il a fait l'objet un jour de courses sur l'hippodrome de MONT-DE-MARSAN, et ne peut pas honorer ses engagements avec ce mode de départ ;

Vu le procès-verbal du Prix DE LA SOCIETE DE NIORT couru le 16 mars 2014 à ANGOULEME (haies, départ aux élastiques) ;

Vu l'attestation d'un juge au départ agréé en date du 30 octobre 2013, par laquelle il est indiqué que le hongre CATACLYSMIC n'a pas satisfait aux essais de départ en stalles dont il a fait l'objet un jour de courses sur l'hippodrome de MAISONS LAFFITTE, et ne peut pas honorer ses engagements avec ce mode de départ ;

Vu le procès-verbal du Prix du COLONEL REGLADE (plat, départ en stalles) couru le 9 octobre 2013 sur l'hippodrome de BORDEAUX ;

Vu le procès-verbal du Prix CHATEAU LANDON (plat, départ en stalles) couru le 14 septembre 2013 sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU ;

Attendu que l'article 217 du Code des Courses au Galop prévoit notamment que les Commissaires de France Galop peuvent, en application du présent Code, interdire de faire courir un cheval imparfaitement dressé au départ ou qui par son comportement difficile ou dangereux peut fausser la régularité des épreuves ou provoquer des accidents ;

Sur les courses avec départ au moyen des stalles de départ :

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, et notamment de l'examen des films de contrôle et des procès-verbaux des Prix de CHATEAU LANDON couru le 14 septembre 2013 sur l'hippodrome de FONTAINEBLEAU et COLONEL REGLADE couru le 9 octobre 2013 sur l'hippodrome de BORDEAUX, que le hongre CATACLYSMIC a dû être déclaré non-partant, à l'occasion des courses susvisées, lors de son entrée dans les stalles de départ ;

Que les Commissaires de courses en fonction à FONTAINEBLEAU avaient été contraints, le 14 septembre 2013, de demander des explications à l'entraîneur du hongre susvisé sur le comportement dont avait fait preuve ledit hongre pour s'élancer au départ ;

Que les Commissaires de courses en fonction à BORDEAUX avaient également demandé, le 9 octobre 2013, des explications à l'entraîneur du hongre susvisé sur le comportement dont avait fait preuve ledit hongre pour s'élancer au départ ;

Attendu que les Commissaires de courses de BORDEAUX avaient alors demandé, à l'occasion de la course susvisée, que le hongre CATACLYSMIC effectue des essais sous l'autorité d'un juge du départ agréé lors d'une réunion de courses officielle avant toute nouvelle participation à une épreuve régie par le Code des Courses au Galop ;

Qu'il ressort des éléments du dossier que le hongre CATACLYSMIC n'avait pas satisfait aux essais de départ en stalles dont il avait fait l'objet, essais effectués sous l'autorité d'un juge du départ agréé à l'occasion d'une réunion de courses organisée le 30 octobre 2013 sur l'hippodrome de MAISONS LAFFITTE ; Qu'il n'avait pas non plus satisfait aux essais de départ en stalles dont il a fait l'objet un jour de courses sur l'hippodrome de MONT-DE-MARSAN le 2 avril 2014, ne pouvant en conséquence honorer ses engagements avec ce mode de départ ;

Que ledit hongre a changé d'entraînement le 17 mars 2014, pour rejoindre l'effectif de l'entraîneur Daniel BARONE ;

Sur les courses avec départ au moyen de la machine (" aux élastiques ") :

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, et notamment de l'examen du film de contrôle et du procès-verbal du Prix de la SOCIETE DE NIORT couru le 16 mars 2014 sur l'hippodrome d'ANGOULEME, que le hongre CATACLYSMIC a été déclaré " resté poteau " ;

Qu'en outre, il résulte des éléments du dossier, et notamment de l'examen des films de contrôle et des procès-verbaux du Prix SAMARITAIN couru le 8 octobre 2014 sur l'hippodrome de BORDEAUX et du Prix ALVARADO couru le 4 décembre 2014 sur l'hippodrome de CAGNES SUR MER, ainsi que des explications écrites de l'entraîneur Daniel BARONE, que le hongre CATACLYSMIC a fait preuve de difficultés pour prendre le départ des courses susvisées donné aux élastiques et a été également déclaré " resté poteau " ;

Que les Commissaires de courses en fonction à BORDEAUX avaient été contraints, le 8 octobre 2014, de demander des explications à l'entraîneur Daniel BARONE et au jockey Erwan BURELLER sur le comportement dont avait fait preuve ledit hongre pour s'élancer au départ ;

Attendu que les Commissaires de courses avaient alors demandé que le hongre CATACLYSMIC effectue des essais sous l'autorité d'un juge du départ agréé lors d'une réunion de courses officielle avant toute nouvelle participation à une épreuve régie par le Code des Courses au Galop ;

Qu'il ressort des éléments du dossier que le hongre CATACLYSMIC avait satisfait à deux essais effectués sous l'autorité d'un juge du départ agréé à l'occasion d'une réunion de courses organisée le 13 octobre 2014 sur l'hippodrome de CASTERA VERDUZAN, étant observé qu'il s'agissait de 2

départs dans le mouvement, muni d'oëillères, le 1er départ à environ 15 mètres des élastiques, le second départ à 5 mètres des élastiques ;

Attendu que le hongre CATACLYSMIC avait ensuite, le 4 décembre 2014, de nouveau manifesté un comportement difficile en refusant de s'élancer au départ au moyen des élastiques, ce qui avait à nouveau conduit à déclarer ledit hongre " resté poteau " à cette occasion, étant observé que l'entraîneur Daniel BARONE a indiqué aux Commissaires de courses, à cette occasion, que le hongre CATACLYSMIC avait déjà eu ce comportement lors de sa dernière course et qu'il allait faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise pas ;

Que sur les 12 courses auxquelles ledit hongre a participé en 2014, 2 ont fait l'objet de décisions concernant le départ dans la discipline de l'obstacle, étant observé qu'il a été déclaré à 3 reprises " resté poteau " ;

Que dans les autres courses à obstacles de cette année 2014 ledit hongre est à plusieurs reprises parti moyennement, en queue de peloton, manifestant des temps d'arrêt avant le lacher des élastiques ;

Que dans la discipline du plat, ledit hongre a également manifesté de nouvelles difficultés lors du départ aux élastiques, notamment le 31 août 2014 sur l'hippodrome de JARNAC lors du Prix DENIEUL D'OR, lesdites difficultés n'ayant cependant pas fait l'objet d'une décision des Commissaires de courses à cette occasion ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède que le comportement du hongre CATACLYSMIC à l'occasion de ses courses publiques avec départ au moyen des élastiques s'avère particulièrement difficile et qu'il peut fausser la régularité des épreuves ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu des éléments du dossier, d'interdire au hongre CATACLYSMIC de participer à des courses publiques avec départ au moyen des élastiques ou au drapeau pendant une durée de 3 mois ;

Que ledit hongre sera de nouveau autorisé, à l'issue de ce délai, à participer à des courses publiques avec départ au moyen des élastiques ou au drapeau, qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à trois essais de départ aux élastiques en étant accompagné d'au moins deux autres chevaux, devant un juge au départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- d'interdire au hongre CATACLYSMIC de participer à des courses publiques avec départ au moyen des élastiques ou au drapeau pendant une durée de 3 mois ;

- d'autoriser le hongre CATACLYSMIC, à l'issue de ladite interdiction de courir, à participer à des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop dont le départ est donné au moyen des élastiques ou au drapeau, qu'après avoir satisfait, un jour de courses, à trois essais de départ aux élastiques en étant accompagné d'au moins deux autres chevaux, devant un juge au départ agréé qui devra attester de son aptitude à ce mode de départ.

Boulogne, le 11 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE E. TASSIN JL. VALERIE PERRIN

2151 4701 **PRIX DU COL D'ASPIN** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 13.500, ni reçu 26.000 (victoires et places).
Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2032 1 **Fille Du Soleil**, f, bf, 4 ans, par Night Tango GER et Route Des Indes (Dernier Empereur USA), 65 k (63 k), Francesco Giordano (*JC Gagnon*), H Billot (s) 1
- 1972 4 **Duc De Guise**, h, b, 4 ans, par Le Balafre et Terre Normande (Kapparde), 67 k (65 k), Mme Jean-Pierre Roussel (*H Tabet*), Y Fouin (s) 2
- 1826 **Saga Win**, f, b, 4 ans, par Sagamix et Hairly (Air De Cour USA), 67 k, Fouin (s) (*K Nabet*), Y Fouin (s) 3
- 2076 **Equilibriste (IRE)**, f, b, 4 ans, par Librettist USA et Regal Green USA (Lear Fan USA), 64 k (62 k), ♂, Mme Patricia Butel (*B Beaunez*), Mme P Butel 4
- 2127 **Les Affres**, h, gr, 4 ans, par Slickly et Morna (Spectrum IRE), 66 k (64 k), Mme Albert Klimscha (*P Petit*), A Klimscha 5
- 2140 **Amazing Comedy**, h, 4 ans, 66 k, ROB Collet (s) (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) 6
- 2100 **Mick Royal**, f, 4 ans, 64 k (62 k), S Hurson (*R Le Stang*), XL Le Stang 7
- 1945 2 **Square Ortolan**, h, 4 ans, 68 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella 8
- 2003 4 **Paris Do Brasil**, h, 4 ans, 70 k, ♂, L Viel (s) (*A Gasnier*), L Viel (s) arr
- 1893 **Zangar**, m, 4 ans, 69 k, A Pinot (*A Betron*), X Betron arr
- 2010 **Pascalou Du Maine**, h, 4 ans, 66 k (64 k), ♂, D Barone (*E Bureller*), D Barone arr

11 partants ; 25 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 609 €

Sans motif : *Lias City*.

2,5 long, 3,5 long, 2 long, 2,5 long, 6 long, 15 long, 12 long.

16 800 € - 8 400 € - 4 900 € - 3 325 € - 1 575 €

Primes aux éleveurs :
 2 520 € Boutin (s).
 1 260 € Mme Jean-Pierre Roussel.
 735 € Hubert Bruckmann.
 498 € Cesare Sirlotti.
 236 € Haras de la Perelle.
 Temps total : 04'59"43

2152 4700 **PRIX DE CARDIFF** **3.900 m**
 (Haies. - Handicap)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
La référence applicable dans ce handicap sera de + 10.
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k
 Référence : +12.

- 2035 **Dongarry**, h, gr, 7 ans, par Ballingarry IRE et Dona Honoria (Highest Honor), 62 k (63 k), Hans-Peter Payllier (*A Lecordier*), B Jollivet (s) 1
- 2023 2 **I Want It All**, f, al, 5 ans, par Majorien (GB) et Deltichope (Sin Kiang), 69 k, Boutin (s) (*JC Gagnon*), H Billot (s) 2
- 1934 2 **Sandra Mia**, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Sandra Maria (Homme De Loi IRE), 66 k, Paul Blum (*K Nabet*), Mlle J Legatte 3
- 1960 **Attikos**, h, b, 9 ans, par Daliapour IRE et Kallithea (Esprit Du Nord USA), 65 k, Athanase Pouloupoulos (*A Mercurio*), B Duchemin 4
- 1960 **Stellafete**, h, b, 8 ans, par Califet et Stella Matine (Kaid Pous), 66 k, ♂, Remi Passelande (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 5
- 2025 **Le Bahamien**, h, 5 ans, 67 k, P Widloecher (*G Re*), Y Fouin (s) 6
- 1816 2 **Montpellier**, h, 8 ans, 66 k, S Mayan (*JO Audon*), Mme L Audon 7
- 1334 **Venise Jelois**, f, 6 ans, 64 k, ROB Collet (s) (*L Philippéron*), ROB Collet (s) 8
- 1650 **Sandy Cay**, h, 7 ans, 65 k, P Lenogue (*J Nattiez*), P Lenogue 9
- 2119 5 **Kingston GER**, h, 5 ans, 68 k, G Augustin-Normand (*Mlle N Desoutter*), D Windrif 10
- 1822 1 **Next Round**, h, 6 ans, 72 k, ♂, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella arr
- 1936 1 **Chop Shoot**, h, 5 ans, 71 k, A Chopard (*B Gicquel*), F Nicolle arr
- Esfahan**, f, 5 ans, 70 k, P Nataf (*A Acker*), FM Cottin (s) arr
- 2051 1 **Paradis Bay**, h, 9 ans, 67 k, B Bimoz (*M Pitart*), M Pimbonnet arr
- 1921 1 **Lunatorio**, h, 6 ans, 67 k, ♂, E Thery (*S Dehez*), H Billot (s) arr
- 2023 **Medard**, h, 5 ans, 62 k, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) arr

16 partants ; 43 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 755 €
 6,5 long, 6,5 long, 4,5 long, 1/2 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
 2 304 € Hans-Peter Payllier.
 1 152 € Boutin (s).
 672 € Virgilio Da Ponte, Marcello Moruzzi.
 456 € Athanase Pouloupoulos.
 216 € Hubert Langot, Mme Elisabeth Langot.

Temps total : 04'59"35
 Le jockey Michael DELMARES étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SANDRA MIA par le jockey Kevin NABET.

2153 4703 **PRIX HYERES III** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - Handicap)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
La référence applicable dans ce handicap sera + 10.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.
 Référence : +11.

- 2047 6 **Tango Lima**, f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Tres Passing (Medaaly GB), 69^{1/2} k, Alain Jathiere (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 1
- 2006 2 **Rose De Grugy**, f, bb, 9 ans, (SF), par Alamo Bay USA et Girlish (Passing Sale), 72 k, Viel (s) (*Mr T Viel*), L Viel (s) 2
- 1927 1 **Kayanoura**, f, b, 6 ans, par Kahyasi IRE et Anourada (Lycius USA), 70^{1/2} k, Denys Audouard (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle 3
- 2094 4 **Kipour'son**, h, bf, 6 ans, par Daliapour IRE et Kirkla (Bikala IRE), 68^{1/2} k, Jacques Seror (*G Adam*), M Seror 4
- 1979 4 **Hidden GB**, h, b, 8 ans, par Hernando et For More (Sanglamoire USA), 68^{1/2} k, Suc. Paul Green (*D Mescam*), FM Cottin (s) 5
- 2046 **Private Joke**, h, 7 ans, 62 k, P Drioton (*Mlle C Picard*), MALI Droueche 6
- 2045 **Vag Aunay**, h, 5 ans, 71^{1/2} k, ♂, L Viel (s) (*A Gasnier*), L Viel (s) arr
- 1940 **Portos Marzio**, h, 9 ans, 70^{1/2} k, ♂, G Nemegeher (*G Re*), Y Fouin (s) arr
- 1757 1 **A Cuerpo Limpio GER**, h, 5 ans, 69^{1/2} k, JP Vanden Heede (*T Majorcnyk*), H Billot (s) arr

- 2126 **Venus Des Bordes**, f, 5 ans, 68^{1/2} k, ♂, Mme F Samuelson (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr
- 2024 4 **Fumseck**, h, 5 ans, 64^{1/2} k, ♂, G Mollier (*JC Gagnon*), D Windrif arr
- 1934 **Athinea**, f, 5 ans, 64^{1/2} k, A Pouloupoulos (*J Nattiez*), B Duchemin arr

12 partants ; 27 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 503 €
 3,5 long, 14 long, 13 long, 30 long, 3,5 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
 2 448 € Gestut Eulenberger Hof.
 1 224 € Scea La Grugerie.
 714 € Earl Haras du Camp Benard.
 484 € Jacques Seror.
 229 € Suc. Paul Green, prime non attribuée.

Temps total : 04'58"37

MAURE-DE-BRETAGNE

Samedi 6 décembre 2014

0133 340
 Commissaires de courses : Jean JAMIER - Jean-Paul ROLLAND - Gwenael MOUTIEZ - Christian MARCHAND

2154 4612 **PRIX DE LA GACILLY** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1888 3 **Art Et Nice**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Denham Red et Perenice (April Night), 66 k (64 k), ♂, Pierre de La Guillonniere (*W Lajon*), E Leenders 1
- 1950 3 **Atwork**, h, ab, 4 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Jurbanie (Le Nain Jaune), 67 k, Christophe Dubourg (*C Dubourg*), C Dubourg 2
- 2003 1 **Aerobic**, h, b, 4 ans, (AQ), par Daliapour IRE et Gymnastique II (Aelan Hapi USA), 66 k (64 k), Ecurie Armand Israel (*E Rongere*), W Menuet 3
- 1614 **Absolute Royale**, f, al, 4 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Faste Royale (Start Fast), 64 k (62 k), Anthony Dupont (*Mlle C Crouzet*), A Dupont 4
- 1950 4 **Avel Noz**, f, b, 4 ans, (AQ), par Le Balafre et Noz Gwienne (Grand Tresor), 65 k, Loic-Jean-Noel Lotout (*Mr M Le Porho*), S Gouyette 5
- 1950 **Alaska De Thaix**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), F Derval (*G Clouet*), B Lefevre 6
- 1950 **Artiste Precieux**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 7
- 1745 **Avion Du Valon**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, J Batais (*Mr J Batais*), J Batais 8
- As Du Clos**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), PH Lefevre (*C Couillaud*), PH Lefevre arr
- 2052 **Acadi**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, Mme AS Bernier (*P Paysan*), D Bernier arr
- Aramsara**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (63 k), A Bocquet (*Mlle J Le Stang*), A Bocquet arr
- Amazone Folle**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, D Delorme (*Mr J Foucher*), D Delorme arr
- 1950 **Arianska**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, J Follain (*A Cisel*), J Follain arr
- 2052 5 **Aille Love Brion**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, GIL Chaignon (*L Suzineau*), GIL Chaignon tbé
- 2066 **Amour Des Brosses**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (63 k), Ecurie Challenger (*F Neveu*), A Le Clerc (s) tbé

15 partants ; 21 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 54 €
 Chev. retir. : *Adriana Lucky, Alza Du Renard.*
 3 long, 1/2 long, 1,5 long, 8 long, 6 long, 10 long, loin.
 6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
 1 008 € Haras de la Rousseliere Scea.
 504 € Christophe Dubourg.
 294 € Classic Breeding Sarl, Francois-Marie Cottin.
 199 € Haras Royal.
 94 € Loic-Jean-Noel Lotout, Mme Anne-Yvonne Lotout, Mme Louis Lotout, Denis Lotout.

Temps total : 04'44"44

2155 4678 **PRIX DE LA BATAILLE** **3.800 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2101	Francois Andre , h, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Athena Du Manoir (Viliez USA), 69 k (65 k), (7.000), ♂, Remy Nerbonne (S Dauve), REMY Nerbonne	1
505	5 Everything's Well , f, bf, 5 ans, par Irish Wells et Koulouba (Cadoudal), 69 k (65 k), (9.000), Didier Marion (C Babonneau), JD Marion	2
2031	3 Anthemius IRE , h, gr, 6 ans, par Antonius Pius USA et Missie Madam IRE (Kenmare), 69 k (65 k), (7.000), Ferdyn Murphy (R Morgan Murphy), F Murphy	3
1993	Vingt Roses , h, bf, 5 ans, (AQ), par Until Sundown USA et D'Une Rose (Ghost Buster's), 69 k, (9.000), ♂, Jean-Yves Binois (Y Plumas), C Lecrivain	4
2088	3 Wasla , f, gr, 6 ans, par Aussie Rules USA et Winding Road (Barathea IRE), 67 k (63 k), (7.000), Pascal Priollet (Mlle C Chevallier), E Leray (s)	5
1911	Viking De Beaumont , h, 5 ans, (AQ), 69 k (65 k), (9.000), J Bertran de Balanda (s) (B Ney), J Bertran de Balanda (s)	6
2055	4 Unsymphonic , h, 6 ans, (AQ), 69 k, (7.000), ♂, JM Robin (M Huet), J Planque	7
2062	Garryliss , h, 5 ans, 69 k, (7.000), ♂, F Fouquet (Mr E Fouquet), F Fouquet	8
2088	2 Sahaja , f, 6 ans, 71 k (67 k), (9.000), Mme J Amouraben (J Pay), Mme J Amouraben	9
2069	Maeloud'paix , f, 6 ans, 71 k (67 k), (9.000), A Le Clerc (s) (F Neveu), A Le Clerc (s)	arr
	Verdi De Rossi , h, 5 ans, 69 k (65 k), (9.000), Y Hosatte (B Huchede), Y Hosatte	arr
2061	Darling De Codiere , h, 5 ans, 67 k (63 k), (7.000), C Dupuis (L Dubillot), C Dupuis	arr
2054	Vri Lous Blun , h, 5 ans, (AQ), 67 k (63 k), (7.000), Ecurie des Dunes (C Hermaize), P Quinton (s)	arr
2057	Royale Magic , f, 5 ans, 67 k, (9.000), H Paysan (P Paysan), H Paysan	arr
2054	Ubello , h, 6 ans, (AQ), 73 k (69 k), (9.000), Y Leroyer (C Couillaud), T Poche	tbé
	15 partants ; 42 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 151 € Chev. élim. : <i>Kerys, Tome Deux, Uzelia Des Brosses, Volkan De Brion, La Castelle, Vire A Gauche.</i> Chev. retir. : <i>Quintessence, Voleur D'Avoine, Azaro De La Mare.</i> 1,5 long, 10 long, tête, 1 long, 8 long, 6 long, loin, loin. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 € Primes aux éleveurs : 792 € Earl Michel. 396 € Guy ChereL, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali GiroL-Pacault. 231 € Newborough Stud, prime non attribuée. 156 € Scea Le Domaine, Jean-Yves Binois. 74 € Suc. Claude Cohen, Elie Lellouche. Temps total : 04'39"07	
2156	4679 PRIX DU TELETHON (Steeple-Chase. - A réclamer)	4.200 m
	11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 6.000 avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées: 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 6.000. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.	
2134	3 Rhum Brun , h, gr, 10 ans, par Medaaly GB et Skybereen (Bakharoff USA), 68 k (64 k), (6.000), Gerard Antier (Mlle C Chevallier), E Leray (s)	1
1744	Good Evening , h, al, 10 ans, par Evening World et Milanic (Freedom Cry GB), 68 k (64 k), (6.000), Christophe Laheu (Mlle M Eon), C Le Galliard (s)	2
2056	2 Union Des Pictons , f, b, 6 ans, par Malinas GER et Naema (Saint Cyrien), 67 k (63 k), (7.000), Christophe Dubourg (A Michel), C Dubourg	3
1918	3 Winer Des Cotieres , h, al, 8 ans, par Maille Pistol et Cathy Des Cotieres (Shafoun), 68 k, (6.000), Marcel Basset (A Cisel), C Le Galliard (s)	4
	Adar , h, b, 7 ans, par Marchand De Sable (USA) et Presto Maxi (Saumarez GB), 68 k (64 k), (6.000), Arnaud Chaille-Chaille (V Roisnard), A Chaille-Chaille	5
1952	Rasta Du Lin , f, 9 ans, (SF), 68 k (64 k), (8.000), JP Trinquier (G Dumont), JP Trinquier	6
1918	Umour Collonges , h, 6 ans, (AQ), 68 k (64 k), (6.000), C Le Galliard (s) (V Chatellier), C Le Galliard (s)	7
1899	4 Amagnolio GER , h, 8 ans, 70 k, (8.000), ♂, Mme A Soulat (P Paysan), Mme A Soulat	8
2035	Rotterdam , h, 9 ans, 68 k, (6.000), T Boivin (A Desvaux), T Boivin	arr
2059	Jerominor , h, 7 ans, 68 k (64 k), (6.000), JP Claudic (S Dauve), E de Chitray	arr
2056	4 Twistes De Loriol , f, 7 ans, 68 k, (8.000), J Royer (J Morel), C Restout	arr
2056	3 Uni Surf , f, 6 ans, 66 k (62 k), (6.000), Mme AS Bernier (C Couillaud), D Bernier	arr

2135	Le Falafre , h, 6 ans, 73 k (69 k), (11.000), D Lenfant (B Huchede), D Lenfant	tbé
2055	5 Team Winner , h, 7 ans, (AQ), 68 k, (6.000), E Schuler (Mr J Foucher), E Schuler	tbé
	14 partants ; 36 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 235 € Certif. vétérinaire : <i>Mandulis.</i> Chev. retir. : <i>Tresor En Hiver.</i> 2 long, 1,5 long, 3 long, tête, 5 long, 8 long, 10 long. 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 € Primes aux éleveurs : 792 € Bruno Camus-Denais. 396 € Ecurie du Semnon. 231 € Scea Marais des Pictons. 156 € Marcel Basset, Anthony Basset. 74 € Mme Sylvain Benilouche. Good Evening , réclamé 6.010,00 € par son propriétaire. Temps total : 05'26"95 Le jockey Eric ESAN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LE FALAFRE par le jockey Benjamin HUCHEDE. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jérôme FOUCHER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir eu une incitation à la reprise de départ et des propos incorrects envers le starter. Le hongre MANDULIS a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.	

PAU

Samedi 6 décembre 2014

0539 340

Commissaires de courses : Jean-Yves BENARD -
Jean-Pierre CAPITAINE - Jean-Pierre DARTENUCQ -
Gérard LAVOINE

2157	4747 PRIX DU HOUGA (Haies. - Anglo-arabes)	3.300 m
	26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop. Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k. ; 37,5 %, 7 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.	
2080	2 Boy De La Brunie , h, b, 3 ans, (AA), par Iris De La Brunie et Colette De La Brunie (Faucon Noir), 65 k (63 k), Jacques Cruzillac (S Carrere), G Macaire (s)	1
1872	1 Manitopix , f, b, 3 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Manitoba (Valanour IRE), 67 k, Bruno Thierry (P Blot), JP Daireaux	2
2080	5 A Moi Le Mago , h, b, 3 ans, (AC), par Merliano Mago GB et Muscade (Marly River), 69 k, Jacques Leseney (Mlle N Desoutter), F Nicolle	3
1872	4 Auri Plenam Delmar , h, al, 3 ans, (AC), par Full Of Gold et Operette De Brejoux (Zeffir), 69 k, Francis Delord (B Lestrade), F Delord	4
2080	1 Bellatrix Du Faux , f, b, 3 ans, (AA), par Carghese Des Landes et La Feredie (Satin Wood IRE), 65 k, Georges Dauvergne (V Cheminaud), G Macaire (s)	5
2080	4 Monfleur Du Lia , m, 3 ans, (AC), 68 k (66 k), JP Totain (E Bureller), JP Totain (s)	6
2080	Balthazar Du Bost , h, 3 ans, (AC), 68 k, P Joubert (J Plouganou), T de Lauriere	7
1872	Mouncho De Rocmary , h, 3 ans, (AA), 64 k, P Chalret du Rieu (V Chenet), P Boisgontier (s)	8
2080	Flavia Quatre , f, 3 ans, (AA), 63 k (61 k), D Lutz (H Rodriguez Nunez), D Lutz	9
	Jade De La Palisse , f, 3 ans, (AA), 63 k, Mme E Kleparski Thomas (T Majorcryk), X Thomas Demeaulte	10
	Funko Du Pecos , h, 3 ans, (AC), 68 k (66 k), P Joubert (B Fouchet), T de Lauriere	tbé
	11 partants ; 15 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 75 € tête, tête, 3/4 long, 2 long, 2 long, 7 long, 6 long, 1,5 long, 15 long. 12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 € Primes aux éleveurs : 1 872 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac. 936 € Bruno Thierry, Mlle Veronique Laborde, Johann Gerard-Dubord. 546 € Mme Christine Audoy. 370 € Eiel Sensfelder. 175 € Francis Delage. Temps total : 04'09"90	
2158	4749 PRIX RAYMOND DE BOUGLON (Steeple-Chase)	3.400 m
	36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 3 ans , n'ayant pas couru en steeple-chase. Poids : 67 k.	

2071	2	King's Speech , h, b, 3 ans, par King's Best USA et Irika USA (Irish River), 67 k, Ecurie Lafeu (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
2084		Kamerholias , h, b, 3 ans, par Davidoff GER et Cazoulinas [Kaldou Star (GB)], 67 k, Ortet (s) (<i>P Blot</i>), J Ortet (s)	2
		Le Cheval Noir , h, gr, 3 ans, par Loup Solitaire USA et Karmician Princess (Slickly), 67 k, Marc Nicolau (<i>G Olivier</i>), M Nicolau	3
2098	4	Baldaquin , h, b, 3 ans, (AQ), par Shaanmer (IRE) et Kandy Ball (Video Rock), 67 k, M.I. Bloodstock Ltd (<i>C Lefebvre</i>), G Chere	4
		Somix , h, al, 3 ans, par Carlotamix et Sonight (Lesotho USA), 67 k, Jean-Yves Corduan (<i>C Corduan</i>), JY Corduan	5
1995	6	Eau Des Rues , h, 3 ans, 67 k, JP Totain (<i>E Bureller</i>), JP Totain (s)	6
1926	tbé	Le Lescarien , h, 3 ans, 67 k, Ecurie Michel Sardou (<i>D Lesot</i>), J Ortet (s)	tbé
1177	2	Diamant Catalan , h, 3 ans, 67 k, Mme P Papot (<i>T Beaurain</i>), PH Peltier	tbé
2012	5	Baby Cat Delaroque , f, 3 ans, 65 k, J Follain (<i>ANT Thierry</i>), J Follain	tbé
2063	1	Cardline , f, 3 ans, 65 k, J Bisson (<i>A Duchene</i>), G Macaire (s)	tbé

10 partants ; 23 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 381 €
loin, 15 long, 5 long, 10 long, 3,5 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :
2 592 € Wertheimer & Frere.
1 296 € Edgar Van Haaren.
756 € Arnaud Charrie, Marc Nicolau.
513 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
243 € Earl Le Haras du Bourdieu.

Temps total : 04'12"90

2159 4746 **PRIX PIERRE DE LASSUS** **3.500 m**
(Haies. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

		Baby Madrik , f, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Lolly Lodge (Grand Lodge USA), 65 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	1
		Balle Au Centre , f, b, 3 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Patte De Velour (Mansonnien), 65 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), G Chere	2
		Babybirds De Guye , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Balibirds (Bricassar USA), 65 k, Bernard Cazenave (<i>M Lamazou-Laresse</i>), E Clayeux	3
		Black Pearl Tavel , f, gr, 3 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 65 k, Jean-Luc Pignet (<i>MA Camus</i>), G Chere	4
		Breve De Comptoir , f, gr, 3 ans, par Al Namix et Viana (Signe Divin USA), 65 k, Alain Lefort (<i>B Lestrade</i>), S Foucher	5
		Magaline , f, 3 ans, 65 k, PAT Bruneau (<i>J Agostini</i>), JL Dubord	6
		Vakarade Talisker , f, 3 ans, 65 k, W Menuet (<i>A Bondua</i>), W Menuet	7
		Demoniaque , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Mirande (<i>T Dragon</i>), Mme I Pacault	8
		Eau Amerique , f, 3 ans, 65 k, JP Totain (<i>E Bureller</i>), JP Totain (s)	9
		Royale Kilaeua , f, 3 ans, 65 k, T Cypres (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	10
		Lady Milady , f, 3 ans, 65 k, E Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	-
	arr	Lamy , f, 3 ans, 65 k (67 k), P Cottin (<i>D Cottin</i>), P Cottin	arr
	tbé	Rue Elzevir , f, 3 ans, 67 k, J Beres (<i>Mlle N Desoutter</i>), CH Gourdain (s)	tbé
	tbé	Mihanie , f, 3 ans, 67 k, H Leize (<i>F Garnier</i>), CH Gourdain (s)	tbé
	tbé	Belladone , f, 3 ans, 65 k, J Chesneau (<i>S Massinot</i>), L Cadot	tbé
	tbé	Vers Une Danse , f, 3 ans, 65 k, ♂, Ecurie Mirande (<i>Mlle S Geffriaud</i>), Mme I Pacault	tbé
	tbé	Tante Ivane , f, 3 ans, 65 k, H Lepee (<i>H Lucas</i>), E Leray (s)	tbé
	tbé	Kervellane Avenue , f, 3 ans, 65 k, Mme B Menuet (<i>A Gasnier</i>), W Menuet	tbé

18 partants ; 29 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 1 142 €
Eng. sup. : *Baby Madrik*, *Breve De Comptoir*
courte encolure, 7 long, 3 long, 1 long, 2,5 long, 1,5 long, 20 long, 8 long, 10 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
2 448 € Emmanuel-Julien Leclerc.
1 224 € Haras de Saint-Voir.
714 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
484 € Jean-Luc Pignet.
229 € Jacques Chere.

Temps total : 04'21"40

2160 4750 **PRIX DU COMMINGES** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1967	1	Gillo , h, b, 4 ans, par Balko et Syva (Valanour IRE), 68 k, Gilles Baratoux (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
2131		Miziella GER , f, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Mariella GER (Zinaad GB), 65 k (63 k), Philippe Pedrono (<i>E Bureller</i>), F Sanchez	2
1968	3	Aux Baleares , h, b, 4 ans, par Panis USA et Baleare (Saumarez GB), 68 k, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	3
1244	3	Madame Apple's , f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Apple's For Ever [Nikos (GB)], 65 k (67 k), Pierre Coveliers (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux	4
1985		Soldier Three , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Sonydale Du Perche (Son Of Silver GB), 66 k (67 k), Mme Magalen Bryant (<i>D Cottin</i>), J Ortet (s)	5
2010	4	Alefou D'Airy , h, 4 ans, (AQ), 69 k, ♂, Mme M Bryant (<i>Mlle N Desoutter</i>), J Ortet (s)	6
1980		Pudong , h, 4 ans, 66 k (64 k), Ecurie Mirande (<i>C Lefebvre</i>), Mme I Pacault	7
2082	2	Polikita , f, 4 ans, 65 k, JC Solhonne (<i>S Massinot</i>), T Lemer	8
1155	1	Applework Lanlore , h, 4 ans, 67 k (65 k), P Prunet-Foch (<i>H Rodriguez Nunez</i>), P Prunet-Foch	9
1851	2	Anda Singer , h, 4 ans, (AQ), 68 k, Ecurie Couderc (<i>M Lamazou-Laresse</i>), E Clayeux	arr
2097		Enero , h, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	arr

11 partants ; 36 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 717 €
3,5 long, 7 long, 7 long, 2 long, 5 long, 2 long, 12 long, loin.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
2 448 € Gildas Blain.
1 224 € Ralf Paulick, prime non attribuée.
714 € Haras du Quesnay.
484 € Damien Coveliers.
229 € Mme Magalen Bryant.

Temps total : 04'33"20

Le jockey Davy LESOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALEFOU D'AIRY (AQ) par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

2161 4748 **PRIX HENRI ET ROGER GOAILLE** **3.500 m**
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1901	1	Bellum Gero , h, b, 4 ans, par Limnos JPN et Toile De Maitre (True Brave USA), 69 k, Jacques Bisson (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	1
1590		Amaryne , f, bb, 4 ans, (AQ), par Lavirco GER et Julia D'Ex (Kadalko), 68 k, Philippe Peltier (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	2
1826	4	Atilas D'Airy , h, no, 4 ans, (AQ), par Legolas JPN et Vas Petula (Pot D'Or), 71 k, Ecurie Michel Sardou (<i>J Plouganou</i>), J Ortet (s)	3
923		Alinea Tresor , f, b, 4 ans, (AQ), par Califfet et Kalinca De Thaix (Lights Out), 64 k, Mlle Emilie Lenzi (<i>A de Chitray</i>), G Chere	4
2100		Steel Du Turf , h, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Lovely Turf (Galette), 70 k, Georges Filleul (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	5
2032		L'Homme Du Lys , h, 4 ans, 66 k, Mme C Babin Guillochon (<i>A Gasnier</i>), JL Guillochon	6
840		Balkino De Maspie , h, 4 ans, 66 k, A Teule (<i>P Blot</i>), J Ortet (s)	7
2038		Plein Orage , h, 4 ans, 67 k (65 k), Y Fremiot (<i>E Bureller</i>), Mme C Dufreche	arr
101		Early Dance , f, 4 ans, 69 k (67 k), Mme N Garde Dubord (<i>G Dumont</i>), JL Dubord	tbé
1928	3	Shooting Post , f, 4 ans, 68 k, H Devillairs (<i>S Massinot</i>), T Lemer	tbé
2068		Deux De Croixnoire , h, 4 ans, 66 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (<i>C Mohli</i>), A Mesnil	tbé

11 partants ; 46 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 828 €
3 long, 3/4 long, courte encolure, 1,5 long, 30 long, 6 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 840 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
2 304 € Francois-Marie Cottin, Daniel Cosse, Frederic Foucher.
1 152 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
672 € Claude-Yves Pelsy.
456 € Claude Menard, Mme Claude Menard.
216 € Patrick Boiteau.

Temps total : 04'20"10

Le jockey Davy LESOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BALKINO DE MASPIE par le jockey Paulin BLOT.

Le jockey Thomas BEURAIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche AMARYNE (AQ) par le jockey Olivier JOUIN.

2162 4753 **PRIX HUBERT DE NAVAILLES** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 15.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.

- 404** 1 **Toutancarmont**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Furie De Carmont (Carmont), 72 k, Mme Patrick Papot (*J Plouganou*), Mme I Pacault 1
- 2125** **Reste Demohaison**, h, b, 9 ans, par Reste Tranquille et Belle De Mohaison (Suvero), 66 k, Ecurie Centrale (*P Blot*), FM Cottin (s) 2
- 2034** 4 **Disco D'Authie**, h, bf, 5 ans, par Discover D'Auteuil et Kadaline (Kadalko), 67 k, ♂, Guy Cherel (*C Lefebvre*), G Cherel 3
- 2034** 3 **Saying Again**, h, bf, 8 ans, (AQ), par Califet et Debandade (Le Pontet), 66 k, Mme Ottavia Roffi-Urano (*A de Chitray*), G Cherel 4
- 93** 2 **Malberaux**, h, b, 11 ans, par Michel Georges GB et Fleur Blanche (Surumu GER), 67 k, Michel Pigaut (*D Cottin*), P Cottin 5
- 2087** 1 **Qualazan**, h, 10 ans, (SF), 67 k, P Journiac (*R Julliot*), P Journiac 6
- 2034** **Posilox**, h, 8 ans, 70 k, ♂, M Darchy (*A Gasnier*), W Menuet 7
- 1776** 3 **Touco**, h, 7 ans, (AQ), 66 k, C&Y Lerner (s) (*O Jouin*), PH Peltier 8
- 2109** **Usual Time**, h, 6 ans, (AQ), 66 k, ♂, G Cherel (*M Lamazou-Laresse*), G Cherel arr
- 2034** **Estoril**, h, 7 ans, 70 k, S Munir (*B Lestrade*), G Cherel tbé
- 2034** 1 **Star D'Estruval**, h, 8 ans, 68 k, ROB Collet (s) (*V Chenet*), C Aubert tbé
- 97** 2 **Bella De Juilley**, f, 6 ans, 64 k (66 k), Ecurie des Dunes (*G Olivier*), P Quinton (s) tbé

12 partants ; 23 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 388 €
6 long, 5 long, 1,5 long, 1/2 long, encolure, 12 long, 12 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

2 592 € Scea Haras de Mirande.
1 296 € Mme Jeanine Veau.
756 € Guy Cherel, Pierre Rougeguez.
513 € Guy Cherel, Emmanuel Cherel.
243 € Michel Pigaut, Mme Ginette Fossey.

Temps total : 05'46''90

Le jockey Thomas BEURAIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument BELLA DE JUILLEY par le jockey Gaetan OLIVIER.

2163 4751 **PRIX DE BUROS** **3.700 m**
(Steeple-Chase - Anglo-arabes)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe ; les 5 ans n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k. ; 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Avirco Sourniac**, h, b, 4 ans, (AC), par Lavirco GER et Rocky Star Sourniac (Video Rock), 67 k, Ecurie Couderc (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle 1
- 2036** 3 **Basile Dream**, h, al, 4 ans, (AA), par Annapolis et Basilia Du Lac (Mont Basile), 67 k, Mlle Christelle Courtade (*F Barrao*), Mlle C Courtade 2
- 2036** **Vino De Bellevue**, h, gr, 5 ans, (AA), par Roman Saddle (IRE) et Flortcha Du Tounut (Floriland Tounut), 68 k, ♂, Jean-Laurent Dubord (*J Plouganou*), JL Dubord 3
- 2036** 5 **Alpha Risk**, h, gr, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 67 k (65 k), Bearn Arabians (*E Bureller*), P Boissontier (s) 4
- 1953** 2 **Kobolt**, h, ab, 5 ans, (AA), par Soave GER et Golden Fairy (Fayriland II), 65 k, Endre Rosjoe (*M Mingant*), D Guillemain (s) 5
- 2036** **Alabelle Lauteix**, f, 4 ans, (AC), 65 k (63 k), J Boulesteix (*B Fouchet*), T de Lauriere 6
- 1998** **Ayla D'Ayza**, f, 4 ans, (AA), 63 k (62 k), M Grard (*F Piret*), G Heurtault 7
- 1953** 3 **Lebeumani**, h, 4 ans, (AC), 67 k, B Thierry (*P Blot*), JP Daireaux 8
- 1513** 3 **Matiss**, h, 4 ans, (AA), 63 k, A Rasquier (*M Lamazou-Laresse*), E Clayeux 9
- 2036** 2 **Art Sacre**, h, 4 ans, (AC), 68 k, J Detre (*V Cheminaud*), G Macaire (s) arr
- Altair Du Faux**, h, 4 ans, (AC), 67 k, M Nicolau (*C Corduan*), M Nicolau arr
- 2089** 4 **Djahilor**, h, 5 ans, (AA), 65 k, F Delord (*D Ulinski*), F Delord arr
- 12 partants ; 16 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 95 €

Sans jockey : *Le Limougeau*.

5 long, courte tête, 6 long, 15 long, 1,5 long, 8 long, 15 long, 6 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Mme Simone Larroumets.
1 008 € Mlle Christelle Courtade.
588 € Michel Benvenuto.
399 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
189 € Yan de Kersabiec.

Temps total : 04'38''70

Le hongre LE LIMOUGEAU (AA3) a été déclaré non partant, aucun jockey n'étant en mesure de remplacer le jockey Hugo LUCAS accidenté lors du prix Pierre de LASSUS.

Le jockey Bertrand LESTRADE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VINO DE BELLEVUE par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

Le jockey Gaetan OLIVIER ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALATAIR DU FAUX par le jockey Christophe CORDUAN.

2164 4752 **PRIX DE PARDIES** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 17.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 537** **Yellow Ball**, f, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Louve Antique (Loup Solitaire USA), 70 k, Guy-Roger Petit (*J Plouganou*), B de Montzey 1
- 2081** 2 **Ubu Rochelais**, h, b, 6 ans, (AQ), par Le Balafre et Jasmine Rochelaise (Concorde Jr USA), 73 k, Ecurie des Dunes (*O Jouin*), P Quinton (s) 2
- 1253** 3 **Telenomie**, h, b, 7 ans, (AQ), par Bernebeau et Nassesese (Assessor IRE), 67 k, Ecurie Mirande (*M Lamazou-Laresse*), Mme I Pacault 3
- Uketa**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Smadoun et Gerbora (Art Bleu GB), 66 k (64 k), Francis Delord (*E Bureller*), F Delord 4
- 1994** 2 **Radjah Du Chene**, h, b, 9 ans, par Kapparde et Little Bambou (Concorde Jr USA), 69 k (67 k), Dominic Mahe (*B Claudic*), REMY Nerbonne 5
- 2104** **Shikago**, h, 8 ans, (AQ), 67 k (65 k), REMY Nerbonne (*A Bonduau*), REMY Nerbonne 6
- 1810** **Magneli**, h, 6 ans, 66 k (67 k), L Baudron (s) (*D Cottin*), P Cottin 7
- 1514** 4 **Kenethou**, m, 7 ans, 68 k, F Delord (*P Blot*), F Lagarde arr
- 2040** **Kilimix**, h, 8 ans, 68 k, ♂, P Le Geay (*V Chenet*), P Le Geay arr
- 2083** **Ufol D'Airy**, h, 6 ans, (AQ), 66 k, J Ortet (s) (*Mlle N Desoutter*), J Ortet (s) arr

10 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 316 €

Sans jockey : *Kobal Jolie*.

2 long, 10 long, 6 long, 6 long, 6 long, 10 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Ecurie Manuel Garcia S.c..
1 224 € Mme Solange Esnouf.
714 € Scea Haras de Mirande.
484 € Francis Maze.
229 € Suc. Eric Piednoel, Guillaume Piednoel, Martin Piednoel.

Temps total : 04'47''70

Le jockey Thomas BEURAIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre UBU ROCHELAI (AQ) par le jockey Olivier JOUIN.

Le jockey Davy LESOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre UFOL D'AIRY par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

La jument KOBAL JOLIE a été déclarée non partante, aucun jockey n'étant en mesure de remplacer le jockey Samuel MASSINOT tombé lors du prix Henri et Roger GOAILLE.

ANGERS

0201 341 **Dimanche 7 décembre 2014**

Commissaires de courses : Serge PROVOST - Emmanuel CHEVALIER du FAU - Alain OUVRY - Hervé ROBERT

2165 4680 **PRIX D'ÉCHARBOT** **3.400 m**
(Haies - Mâles et Hongres)
Peloton A

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Brut Imperial**, h, bb, 3 ans, par Le Fou (IRE) et Bayonnelle (Saint Cyrien), 65 k (67 k), Ecurie Sagittaire Sas (*J Plouganou*), D Sourdeau de Beauregard 1
- 2108 2 **Breddy Du Desert**, h, b, 3 ans, par Nickname et Mamounia Bay (Alamo Bay USA), 68 k, Jerry Planque (*M Huet*), J Planque 2
- 2065 4 **Blue Mambo**, h, bf, 3 ans, par Blue Bresil et Flashstar [Enrique (GB)], 66 k, Ecurie Favori (*A Gasnier*), N Bertran de Balanda (s) 3
- 2002 3 **Nickname To Fire**, h, b, 3 ans, par Nickname et Exit To Fire (Exit To Nowhere USA), 66 k, Olivier Sauvaget (*O Sauvaget*), O Sauvaget 4
- Kapistan**, h, bm, 3 ans, par Kapgarde et Victoria Dalphi (Comte Du Bourg), 65 k, Mme Catherine Coiffier (*W Denuault*), E Leenders 5
- 2098 3 **Royal Jet Messi**, h, 3 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir (*L Suzineau*), A Lacombe 6
- 1986 **Goldmantis**, h, 3 ans, 72 k, P Detre (*J Faltejsek*), G Macaire (s) 7
- Apiculteur**, h, 3 ans, 65 k, GIL Chaignon (*A Desvoux*), GIL Chaignon 8
- 2098 **Blue Straight**, h, 3 ans, (AQ), 65 k (63 k), E Aubree (*K Aubree*), E Aubree arr
- Monsieur Chichi**, h, 3 ans, 65 k, Ecurie Bred To Win Sc (*J Blandamour*), P Quinton (s) arr
- 2130 **Nadamau Has**, h, 3 ans, 65 k, ♂, Scea Hamel Stud (*H Jumelle*), G Macaire (s) arr
- 1995 **Tragaki**, h, 3 ans, 65 k (63 k), P Quinton (s) (*D Delalande*), P Quinton (s) arr
- 2013 5 **Sismarte**, h, 3 ans, 65 k (63 k), ♂, J Rimbart (*Mlle M Eon*), J Boisnard (s) arr

13 partants ; 38 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 434 €

4 long, encolure, 4 long, 8 long, 8 long, tête, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mlle Lara Kovenko, Denis Peltier, Jean Louis Moyne.

756 € Earl Ecurie du Clair de Lune.

441 € Ecurie Favori.

299 € Dominique Thomine.

141 € Jean-Pierre Coiffier.

Temps total : 04'17"43

Le jockey Arnaud DUCHENE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GOLDMANTIS par le jockey Jan FALTEJSEK.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Adrien LACOMBE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'accompagnement du hongre ROYAL JET MESSI n'étant pas conformes.

2166 14680 **PRIX D'ECHARBOT** 3.400 m
(Haies. - Mâles et Hongres)
Peloton B

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2108 **Sagafor**, h, b, 3 ans, par Forestier et Sagacine De France (Dabistan IRE), 65 k, Mlle Carole Boisdrion (*J Morel*), P Leblanc 1
- 2044 **Monyjean**, h, b, 3 ans, par Califet et Rose Beryl [Lost World (IRE)], 67 k, Jean Michel (*A Gasnier*), L Viel (s) 2
- 2013 3 **Valauredi**, h, b, 3 ans, par Crillon et Speedy Blue (Vertical Speed), 66 k (64 k), Mme Arlette Peybernes (*M Gorieu*), GAB Leenders 3
- 2098 5 **Le Boizelo**, h, b, 3 ans, par Irish Wells et Bois Tendre (Murmure), 65 k (63 k), Jean-Louis Chasserio (*C Couillaud*), O Sauvaget 4
- 2013 4 **Kingbohem**, h, bf, 3 ans, par Kingsalsa USA et Bohemian Christin GER (Lomitas GB), 66 k, Stephane Seignoux (*N Chevalier*), Mme V Seignoux 5
- 2120 2 **Ever Lad**, h, 3 ans, 69 k, M Laflandre (*S Dehez*), MARC Rolland 6
- 1913 **Aniegre**, h, 3 ans, 65 k (64 k), Ecurie des Preux (*B Claudic*), E Vagne 7
- 2044 **Winch**, h, 3 ans, 66 k (64 k), Ecurie Jupiter (*S Bourgois*), YM Porzier (s) 8
- 2120 **Alcapital**, h, 3 ans, 65 k, W Rykart (*H Terrien*), L Postic 9
- 2121 **Trillion Stars**, h, 3 ans, 65 k (67 k), Derek Bloodstock (*J Plouganou*), T Doumen (s) 10
- 2121 **Pont D'Arcole**, h, 3 ans, 65 k, F Fisk (*R Julliot*), P Leblanc arr
- Athos Jipe**, h, 3 ans, 65 k, W Menuet (*O Jouin*), W Menuet arr
- My Law**, h, 3 ans, 65 k, J Rauch (*F Pamart*), A Chaille-Chaille arr

13 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 210 €

Eng. sup. : *Alcapital*

8 long, 1,5 long, 4 long, 4 long, 1 long, 15 long, 2 long, 4 long, 3/4 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mlle Carole Boisdrion, Franck Vercucque.

756 € Jean Michel, Dominique Le Breton.

441 € Pierre Tomasi, Rene Eleouet, Raymond Roinne, Rene Le Cudennec.

299 € Mme Jean-Louis Chasserio, Jean-Louis Chasserio.

141 € Mme Eugene Masson.

Temps total : 04'20"34

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Jacky RAUCH par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Gabriel LEENDERS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'accompagnement du hongre VALAUREDI n'étant pas conformes.

2167 4685 **PRIX AFM TELETHON 2014 (PRIX ROGER DE TERVES)** 3.800 m
(Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

- 2004 3 **Aristo Des Mottes**, h, b, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Kitch Des Mottes (Myrakalu), 68 k, Douglas Mcmillan (*W Denuault*), E Leenders 1
- 2048 3 **Martiloo**, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Paola Pierji (Cadoudal), 68 k, Raymond-Anderson Green (*S Dehez*), MARC Rolland 2
- 2060 1 **Roli Talisker**, h, b, 4 ans, par Roli Abi et Ladylux (Lord Of Men GB), 71 k, ♂, Alain Ameline (*A Gasnier*), L Viel (s) 3
- 2085 2 **Baikal River**, f, b, 4 ans, par Chichi Creasy et Naharia (Sagamix), 68 k, Haras du Hoguenet (*S Carrere*), G Macaire (s) 4
- 1042 **Au Saut Du Lit**, h, b, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Gibelotte (Royal Charter), 71 k, Haras de Saint-Voir (*H Jumelle*), G Macaire (s) 5
- 2052 3 **Kevi Blue**, h, 4 ans, 67 k, ♂, J Planque (*O Auge*), J Planque 6
- 2102 1 **Pathonn Sacha**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Pegase (*H Terrien*), D Berra 7
- 1962 **Arc Du Chatelet**, h, 4 ans, (AQ), 70 k, Mme P Chemin (*C Herpin*), P Chemin 8
- 2052 2 **Allegro Tempo**, h, 4 ans, 68 k, T Poche (*B Claudic*), T Poche 9
- 2048 **Call Gold**, h, 4 ans, 70 k, C Brun (*J Plouganou*), Mlle ML Mortier arr
- 2060 4 **Kalpaco**, h, 4 ans, 69 k, ♂, J Boisnard (s) (*O Jouin*), J Boisnard (s) arr
- 2110 1 **Ayllag**, h, 4 ans, 69 k, A Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-Chaille arr
- 2053 2 **Deesse Fleur**, f, 4 ans, 66 k, Mme AS Bernier (*S Zuliani*), D Bernier arr
- Walk In The Mill**, h, 4 ans, 66 k, Mme C Lefevre (*C Couillaud*), PH Lefevre arr
- 1916 2 **Lousestar**, h, 4 ans, 68 k, J Planque (*M Huet*), J Planque thé
- 2067 4 **Cepartix**, h, 4 ans, 66 k, GIL Chaignon (*A Desvoux*), GIL Chaignon thé

16 partants ; 45 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 453 €

Chev. élim. : *Une Fee A La Motte, Minette De Juilley, Rinablue.*

Chev. retir. : *Bat Driver, Zakeria Des Obeaux.*

4 long, courte tête, 2,5 long, 3/4 long, 2 long, 2,5 long, 4 long, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Earl Ecurie des Mottes.

828 € Raymond-Anderson Green.

483 € Dominique Galet, Germain Brillet, Nicolas Brilleaud.

327 € Mme Carole Tranchant-Dassault.

155 € Haras de Saint-Voir.

Temps total : 04'47"09

Le jockey Gaetan CLOUET étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche DEESSE FLEUR par le jockey Sébastien ZULIANI.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christopher COUILLAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir, en ayant fait preuve d'indiscipline au départ, obligé le juge de départ à reprendre celui-ci.

2168 4681 **PRIX ASSO DES PROPRIETAIRES PERMIS D'ENTRAINER (PRIX DES GASTINES)** 3.400 m
(Haies. - Femelles)
Peloton A

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1322 3 **Douce Irlandaise**, f, gr, 3 ans, par Nickname et Reste Irlandaise IRE (Reste Tranquille), 66 k (64 k), Mme Anne Dupont (*P Petit*), A Klimscha 1

2063	3	Bahia De Cerisy , f, b, 3 ans, par Sleeping Car et Theloune (Cardoun), 69 k, Ecurie Etoile N.v. (<i>O Auge</i>), J Planque	2
1856		Lady Cristal , f, b, 3 ans, par Valanour IRE et Impress Lady (Pelder IRE), 65 k (63 k), ♂, Yann Vallier (<i>D Delalande</i>), B Lefevre	3
2012	3	Blue Voice , f, bf, 3 ans, par Voix Du Nord et Blue Lane (Pistolet Bleu IRE), 66 k, Mme Philippe Chemin (<i>C Herpin</i>), P Chemin	4
		Bete De Scene , f, al, 3 ans, par Coastal Path GB et Sagarade (Nashamaa IRE), 65 k (63 k), Haras de Saint-Voir (<i>W Lajon</i>), GAB Leenders	5
2012	4	Atesse De L'Aunay , f, 3 ans, 67 k, ♂, JC Auvray (<i>L Suzineau</i>), A Lacombe	6
		Smarty Des Mottes , f, 3 ans, 65 k, Earl Ecurie des Mottes (<i>W Denuault</i>), E Leenders	7
1179		La Califet , f, 3 ans, 65 k (63 k), M.I. Bloodstock Ltd (<i>C Lefebvre</i>), G Chereil	8
2012		Eternal Light , f, 3 ans, 67 k (65 k), Mme JL Giral (<i>Mlle M Eon</i>), J Boissard (s)	arr
		Haute Vigne , f, 3 ans, 65 k (63 k), D Bernier (<i>C Couillaud</i>), D Bernier	arr
551	4	Bella Desir , f, 3 ans, 65 k, A Chaille-Chaille (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	arr
2012		Hot Gossip , f, 3 ans, 65 k (63 k), DW Hill (<i>C Hermaize</i>), P Quinton (s)	arr
		Queen Lover , f, 3 ans, 65 k, Y Leroyer (<i>A Cisel</i>), T Poche	arr
		Domiguihen , f, 3 ans, 65 k, Mme B Presse (<i>J Morel</i>), P&F Monfort (s)	arr
14 partants ; 31 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 245 €			
8 long, 15 long, 1/2 long, 5 long, 8 long, 4 long, loin.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Jacques Chapet, Marc-Elie Uzan.			
756 € Mme Patricia Renaud, Francis Matzinger, Philippe Matzinger.			
441 € Franck Loyer, Mme Amelie Loyer, Mickael Baller.			
299 € Mme Chantal Alglave, Antoine Alglave.			
141 € Haras de Saint-Voir.			
Temps total : 04'20"81			
Le jockey Gaetan CLOUET étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LADY CRISTAL par le jockey Davy DELALANDE.			
Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Guy CHEREL par une amende de 75 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'accompagnement de la pouliche LA CALIFET n'étant pas conformes.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Christophe HERPIN (1ère infraction - 9 coups) et Davy DELALANDE (2ème infraction - 13 coups), les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros et par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.			
2169	4687	PRIX ASSOCIATION PROVINCE-PARIS (PRIX COLONEL GRANEL) (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)	3.800 m
21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 20.000.			
Seront qualifiés dans ce handicap, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Référence : +17.			
2055	1	Run Foul Moriniere , h, b, 9 ans, (SF), par Lesotho USA et Efole Moriniere (Useful), 70 k, Thierry Poche (<i>A Cisel</i>), T Poche	1
2103	1	Sundown Kar , h, b, 5 ans, par Until Sundown USA et La Reine Karad [Balleroy (USA)], 71 k, Mme Eric Blaineau (<i>O Jouin</i>), J Boissard (s)	2
2104	4	Solkap , h, bf, 8 ans, (AQ), par Kapparde et Solaine (Pot D'Or), 69 k, Gilles Chaignon (<i>A Desvoux</i>), GIL Chaignon	3
1993	5	Viva Tchela , f, b, 5 ans, par Astarabad USA et Tchela (Le Nain Jaune), 70 k, ♂, Mme Magalen Bryant (<i>S Dehez</i>), MARC Rolland	4
2006	4	Seigneur D'Irlande , h, al, 8 ans, par Mansonnien et Noceane (Pistolet Bleu IRE), 71 k, ♂, Mlle Marie Drion (<i>M Huet</i>), J Planque	5
2103		Voilabel , f, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme GUY Denuault (<i>C Lefebvre</i>), GUY Denuault	6
1912	2	Bleu Et Rose , h, 9 ans, 71 k, ♂, G Antier (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	7
1993	3	Solo Des Brieres , h, 5 ans, 72 k, T Poche (<i>R Julliot</i>), T Poche	arr
2015		Forte Blue Javilex , f, 6 ans, 71 k, D Berra (<i>H Terrier</i>), D Berra	arr
2119		Verigoud , h, 5 ans, (AQ), 71 k, C Le Galliard (s) (<i>J Morel</i>), C Le Galliard (s)	arr
2055	3	Raich , h, 9 ans, (AC), 70 k, ♂, S Hamon (<i>C Herpin</i>), S Hamon	arr
1951		Joyeux Catalan , h, 8 ans, 70 k, GER Lecomte (<i>ANT Thierry</i>), GER Lecomte	arr
2069		Rubis Des Champ , h, 9 ans, 69 k, ♂, Mme C Lefevre (<i>C Couillaud</i>), PH Lefevre	arr
2054		Uthra Des Obeaux , f, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme N Devilder (<i>S Zuliani</i>), N Devilder	arr
344	2	Uniment , h, 6 ans, (AQ), 69 k, E Leray (s) (<i>Mlle C Chevalier</i>), E Leray (s)	arr
2062		Kwazulu Natal , h, 9 ans, 67 k, D Lelarge (<i>O Auge</i>), D Lelarge	arr
16 partants ; 52 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 468 €			
Chev. élim. : <i>Bandit D'Agrostis</i> , <i>Beau Plumier</i> .			
Chev. retir. : <i>Raleepour</i> .			
4 long, 1,5 long, 1,5 long, 1 long, 10 long, 6 long.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Axel Barault, Anthony Barault, Mlle Lucie Barault.			
756 € Eric Blaineau.			
441 € Gilles Chaignon.			
299 € Mlle Marie-Laure Besnouin.			
141 € Mlle Marie Drion.			
Temps total : 04'43"21			
Le jockey Alain de CHITRAY étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VERIGOU par le jockey Julien MOREL.			
2170	4683	PRIX A.Q.P.S (PRIX DE RETHONDES) (Haies)	4.100 m
19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, gagné une course de haies. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Le Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.			
1991	1	Vaheoz , h, b, 5 ans, (AQ), par Doyen IRE et Qwertzyze (Maresca Sorrento), 67 k, Pierre de Maleissye Melun (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard	1
1964	2	Paris Toujours , f, b, 5 ans, par Astarabad USA et Parita (Mansonnien), 65 k, David Berra (<i>O Jouin</i>), D Berra	2
2011	1	Bien Fait GB , h, b, 5 ans, par Doyen IRE et Dardshi IRE (Darshaan GB), 72 k, Simon Munir (<i>J Faltejssek</i>), G Macaire (s)	3
2007	1	Vascari , h, al, 5 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Hatzarie (Cyborg), 66 k, Lucien Falher (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	4
555	2	Heol Lambader , h, al, 5 ans, par Maresca Sorrento et Salima Des Aigles (Irish Reef), 69 k (67 k), Jean Uzel (<i>Mlle M Eon</i>), J Boissard (s)	5
2109		Rigolo Tiger GER , h, 5 ans, 68 k (66 k), J Lesguer (<i>A Renard</i>), D Sourdeau de Beauregard	6
2103		Vabi De Chelun , h, 5 ans, 66 k (64 k), C Restout (<i>Y Briant</i>), C Restout	7
1905	2	Mexican Boy ITY , h, 5 ans, 68 k, T Cailleateau (<i>S Zuliani</i>), T Cailleateau	arr
2058		Il Colosso , h, 5 ans, 68 k (66 k), A Dupont (<i>Mlle C Crouzet</i>), A Dupont	arr
850		Ballinera , f, 5 ans, 66 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	arr
1474		Royalberry , h, 5 ans, 66 k (64 k), G Lacombe (<i>A Le Joncour</i>), M Blanchard-Jacquet	arr
		Victok D'Ox , h, 5 ans, (AQ), 66 k, A Hamel (<i>JG Gueracague</i>), F Matzinger	arr
129	3	Milton D'Or , h, 5 ans, 66 k, E Leray (s) (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	arr
		Video De Rocnoire , h, 5 ans, 66 k (64 k), Mme C Perrier (<i>B Claudic</i>), E Vagne	arr
2058		Karlie Noire , f, 5 ans, 65 k (63 k), F Lagouche (<i>C Couillaud</i>), F Lagouche	arr
2054		Venus Dete , f, 5 ans, (AQ), 65 k, J Planque (<i>O Auge</i>), J Planque	arr
16 partants ; 44 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 345 €			
Chev. élim. : <i>Kergi</i> , <i>Prince De Garde</i> , <i>Roli Man</i> , <i>Vurtye Star</i> .			
Chev. retir. : <i>Soft Dancer (IRE)</i> .			
1/2 long, 2,5 long, tête, 8 long, 5 long, 8 long.			
9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €			
Primes aux éleveurs :			
1 368 € Pierre de Maleissye Melun, Serpentine Bloodstock Ltd.			
684 € Earl Haras de la Croix Sonnet.			
399 € Paramount Bloodstock, prime non attribuée.			
270 € Lucien Falher.			
128 € Dominique Fitamant, Mme Marie-France Fitamant.			
Temps total : 05'13"82			
Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sébastien ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir, en ayant fait preuve d'indiscipline au départ, obligé le juge de départ à reprendre celui-ci.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Angelo GASNIER en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).			
2171	14681	PRIX DES GASTINES (Haies. - Femelles) Peloton B	3.400 m
21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.			

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas gagné en courses à obstacles. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2012 **Baracoa GB**, f, b, 3 ans, par Royal Applause GB et Digger Girl USA (Black Minnaloushe USA), 67 k, Mme Louisa Carberry (*PA Carberry*), Mme L Carberry

Bagatelle De Thaix, f, gr, 3 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaix (Mont Basile), 65 k, Maurice Bertin (*B Gicquel*), F Nicolle

1996 **Pocket Rocket**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Kitara GER (Camp David GER), 66 k (64 k), Mme Patrick Papot (*K Aubree*), G Macaire (s)

Brise De L'Aunay, f, b, 3 ans, par Saddler Maker (IRE) et Lady Rosekadrou (Kadrou), 65 k, ♂, William Menuet (*A Gasnier*), W Menuet

2099 **Princesse Meturie**, f, b, 3 ans, par Princeton et Miss Ramic (Panoramic GB), 65 k, Hayeres (s) (*ANT Thierry*), F Hayeres (s)

2098 **Miss Du Brizais**, f, 3 ans, 67 k (65 k), Mme M Bryant (*C Couillaud*), PH Lefevre

1825 **Astraye**, f, 3 ans, 65 k, Mme P Chemin (*C Herpin*), P Chemin
Pluie Blanche, f, 3 ans, 65 k, J Boissard (s) (*O Jouin*), J Boissard (s)

2099 **Brambel**, f, 3 ans, 65 k (63 k), Ecurie Michel Doineau (*Y Briant*), P&F Monfort (s)

Belle De Bruzeau, f, 3 ans, (AQ), 65 k, Mme GUY Denuault (*A Cisel*), GUY Denuault

2063 **Great Noa**, f, 3 ans, 65 k (63 k), ♂, PH Lefevre (*S Piton*), PH Lefevre

11 partants ; 13 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 92 €

Certif. vétérinaire : *Awazibi, Darling Oust.*

8 long, 2 long, 1,5 long, 3 long, 2,5 long, 2 long, 10 long, 5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Eric J. Cantillon, prime non attribuée.

756 € Michel Bourgneuf.

441 € Mme Benoit Gabeur.

299 € Pascal Reaute.

141 € Pierre Belsoeur.

Temps total : 04'28''65

La pouliche AWAZIBI a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

La pouliche DARLING OUST a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony THIERRY en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 11 coups).

2172 4684 **STEEPLE-CHASE DES 3 ANS DE L'OUEST** 3.700 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2120 **Little Stream**, h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Princesse Canon (Cadoudal), 67 k (65 k), Ecurie Victoria Dreams (*C Lefebvre*), G Chereil

2113 **Arouba De La Mare**, f, gr, 3 ans, par Ange Gabriel et Fidji De La Mare (Tel Quel), 64 k, Ecurie Etoile N.v. (*M Huet*), J Planque

2064 **Pourtoimarc**, h, b, 3 ans, par Hold That Tiger USA et Loupana (Loup Solitaire USA), 70 k, Marc Chevalier (*J Morel*), P&F Monfort (s)

2013 **Christomax**, h, b, 3 ans, par Air Eminem IRE et Fabannso (Dream Well), 66 k, Dominique Le Breton (*O Auge*), J Planque

2029 **Breizh**, h, b, 3 ans, par Antarctique IRE et Magic Spring (True Brave USA), 67 k, ♂, Mme Patrick Papot (*J Duchene*), P Quinton (s)

2029 **La Dicta**, f, 3 ans, 65 k, L Laporte (*MO Belley*), L Laporte

2043 **Be On Time**, h, 3 ans, (AQ), 69 k (67 k), ♂, M.I. Bloodstock Ltd (*MA Camus*), G Chereil

1996 **Lucky Drop**, h, 3 ans, 66 k, JL Dehez (*S Dehez*), JL Dehez

1932 **Prince Maresca**, h, 3 ans, 66 k, Mme MF Besnard (*A Desvaux*), P Bourgeais

1937 **Wiccalina**, f, 3 ans, 64 k, D Mcmillan (*W Denuault*), E Leenders

2138 **Prince Borsov**, h, 3 ans, 71 k, JP Raymond (*A Gasnier*), J Bertran de Balanda (s)

2013 **Hot Francky**, h, 3 ans, 66 k (64 k), A Chayrigues (*G Dumont*), A Chayrigues

1992 **Laestepona**, f, 3 ans, 65 k (63 k), T Tailleur (*C Couillaud*), T Poche

2115 **Absinte Adevayo**, f, 3 ans, 64 k (66 k), F Hayeres (s) (*S Zuliani*), F Hayeres (s)

14 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 569 €

Eng. sup. : *Be On Time*

3/4 long, tête, 2 long, 5 long, 2 long, 8 long, 5 long, 2 long, 1,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Michel Hiron.

756 € Earl Pichon P-V, Hubert Pichon.

441 € Raymond Luce.

299 € Jean Michel, Dominique Le Breton.

141 € Jean-Andre Quesny.

Temps total : 04'54''00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Michael HUET (1ère infraction - 12 coups) et Maxime CAMUS (3ème infraction - 9 coups), les ont respectivement sanctionnés par une amende de 150 euros et par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage abusif de leur cravache.

2173 4682 **PRIX UCELLO II** 3.400 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 67 k.** Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2117 **Dreamabad**, h, no, 4 ans, par Astarabad USA et Premonitory Dream (Exit To Nowhere USA), 73 k (69 k), (11.000), Mlle Marie-Josephe Porzier (*S Bourgeois*), YM Porzier (s)

1766 **Key Of The Kingdom**, h, gr, 4 ans, par King's Theatre IRE et Longueville (Turgeon USA), 69 k, (9.000), Daniel Frouin (*ANT Thierry*), F Foucher

2057 **Sweet Clara**, f, b, 4 ans, par Assessor IRE et Call Me Clara (Call Me Sam), 69 k (65 k), (9.000), Sarl Ecurie Andre Pommerai (*B Claudic*), J Planque

2123 **Saphir Nonantais**, m, al, 4 ans, par Medecis (GB) et Royale Vettori (Vettori IRE), 73 k (69 k), (11.000), ♂, Stephan Hoffmeister (*A Renard*), M Seror

2102 **Billie Jane**, f, b, 4 ans, par Satri IRE et Bulle Rose (Rose Laurel IRE), 69 k (65 k), (11.000), Etienne Leenders (*B Roldo*), E Leenders

953 **Miles In The Park**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (9.000), ♂, G Mimouni (*D Delalande*), P Quinton (s)

2003 **Kaploup**, h, 4 ans, 67 k (63 k), (7.000), PH Lefevre (*C Couillaud*), PH Lefevre

2053 **Le Melufflo**, h, 4 ans, 69 k (65 k), (9.000), PH Nicolas (*G Dumont*), PH Nicolas

2127 **Polonaise**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (11.000), DW Hill (*C Hermaize*), P Quinton (s)

1916 **New Starter**, h, 4 ans, 69 k, (9.000), S Adet (s) (*MO Belley*), S Adet (s)

2127 **A Toi L'Artiste**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, (9.000), A Chaille-Chaille (*F Pamart*), A Chaille-Chaille

Althea Des Pictons, f, 4 ans, 69 k (65 k), (11.000), Scea Marais des Pictons (*L Dubillot*), D Berra

Aventi Presto, h, 4 ans, 69 k (65 k), (9.000), R Tournon (*Mlle J Lartigue*), R Tournon

Aulesbriats, f, 4 ans, (AQ), 67 k (63 k), (9.000), XL Le Stang (*Mlle J Le Stang*), XL Le Stang

2014 **Salsa Do Brasil**, f, 4 ans, 65 k (61 k), (7.000), M Lelievre (*S Dauve*), M Lelievre

2102 **Arnouest**, f, 4 ans, 65 k (61 k), (7.000), JM Callier (*A Muste*), A Chaille-Chaille

16 partants ; 38 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 435 €

Eng. sup. : *Aulesbriats*

Chev. élim. : *Monsieur Jean, Seven Bridges, Miss Kentucky, American Tempo, Gars Dede, Divine Wells.*

1 long, 15 long, 4 long, 8 long, 5 long, loin, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Faysal Abu Khadra, Jean-Paul Bou Antoun.

648 € Mme Henri Devin, Mme Biden Ashbrooke.

378 € Didier Paysan, Suc. Claude Cohen.

256 € Philippe Goupil.

121 € Robert Brard, Pierre-Yves Lefevre.

Key Of The Kingdom, réclaté 10.050,00 € par son propriétaire.

Dreamabad, réclaté 12.053,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'20''47

Agissant sur réclamation du jockey Anthony THIERRY (KEY OF THE KINGDOM), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, par le cheval DREAMABAD (Stevan BOURGOIS), arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le léger mouvement vers la lice extérieure du hongre DREAMABAD n'avait pas empêché le hongre KEY OF KINGDOM d'obtenir une meilleure allocation, celui-ci n'étant pas engagé au moment de l'incident.

2174 4686 **PRIX JASMIN II** 4.600 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2007³ Ujlaki**, h, b, 6 ans, (AQ), par Dear Doctor et Dinis Belle (Video Rock), 70 k, Thierry Annet (*S Paillard*), E Leray (s) 1
- 2054 Uslor**, h, b, 6 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Fronevenne (Lampon), 71 k (69 k), Jean-Pierre Claudic (*B Claudic*), J Planque 2
- 2007 Uneffleurduquartier**, f, b, 6 ans, (AQ), par Califet et Fleur De Sourdon (Sarpedon), 66 k (64 k), Jean-Charles Berdoll (*C Couillaud*), JC Berdoll 3
- 2054² Vear Honor**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Near Honor GER et Nedje (Roi De Rome USA), 70 k, Eric Lecoiffier (*P Paysan*), E Lecoiffier 4
- 1571 Vixice**, f, b, 5 ans, (AQ), par Trempolino USA et Gladice (Cadoudal), 64 k, Franck Deliberos (*CE Cayeux*), F Nicolle 5
- 2103 Valseur Mome**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), ⊗, P Joubert (*B Huchede*), L Viel (s) 6
- 1993⁴ Violette Du Boulay**, f, 5 ans, (AQ), 70 k, ⊗, P Priollet (*O Jouin*), E Leray (s) 7
- 2007⁴ Voyou Des Obeaux**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, GER Lecomte (*R Julliot*), GER Lecomte 8
- 2103 Voyou Sabot**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, ⊗, EL Desvaux (*A Desvaux*), EL Desvaux arr
- 2054 Un De Mael**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), F Guillossou (*A Brunetti*), F Guillossou arr
- 1789 Vletcher**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), JP Paillette (*G Dumont*), JP Paillette arr
- 2056 Veens Pierji**, f, 5 ans, (CS), 66 k, R Dubois (*C Dubourg*), C Dubourg tbé
- 831 Valligarro**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, J Uzel (*A Gasnier*), L Viel (s) tbé
- 13 partants ; 27 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 282 €
- Certif. vétérinaire : *Udonis*.
- 20 long, 8 long, 1 long, 3/4 long, courte encolure, 8 long, 10 long.
- 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Jacques Lauriot, Suc. Christian Garot.
720 € Jean-Pierre Claudic, Mme Valerie Claudic.
420 € Mme Nicole Berdoll, Mme Anne-Sophie Bernier.
285 € Pierre Labani, Mme Dominique Diard.
135 € Franck Deliberos, Mlle Marie Deliberos, Victor Deliberos.

Temps total : 06'01''56

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Benjamin HUCHEDE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 11 coups).

Le hongre UDONIS a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

TOULOUSE

0545 341 Dimanche 7 décembre 2014

Commissaires de courses : Robert INFANTI - Christian GRANEL - Alain GREFEUILLE

2175 4688 PRIX COLONEL AUBLET 3.500 m

(Haies. - Femelles)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2100² Knickers Tivoli**, f, bf, 4 ans, par Sunday Break JPN et Cami Knickers [Lost World (IRE)], 66 k (64 k), Stephane Seignoux (*E Bureller*), Mme V Seignoux 1
- Imperatrice Falco**, f, bf, 4 ans, par Falco USA et My Fantasy (IRE) (Desert King IRE), 65 k (63 k), Mme Laurence Terrassin (*M Danglades*), P Chevillard 2
- 1967² Shakraline**, f, al, 4 ans, par Spirit One et Honorable Sister (Highest Honor), 71 k (69 k), Mme Janique Delalande (*M Ney*), W Delalande 3
- Annevero**, f, b, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et La Rousseliere (April Night), 65 k, Mme Katia Monclin (*J Ricou*), A Lacombe 4
- 2085 Fleur Du Brizais**, f, b, 4 ans, par Trempolino USA et Heleda (Zino GB), 65 k (63 k), Haras de Magouet (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 5
- 1998³ Aprotksia**, f, 4 ans, (AQ), 66 k, F Delord (*V Chenet*), F Delord 6
- Ael Bihouee**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme H Cadot (*M Benhennou*), L Cadot 7
- 2014³ Page De Reve**, f, 4 ans, 65 k, X Libbrecht (*P Blot*), G Mousnier 8
- 2078⁴ Dream's Bird**, f, 4 ans, 68 k, F Delord (*J Besnardiere*), F Lagarde 9
- 1998 Dana Rock**, f, 4 ans, 65 k (66^{1/2} k), Mme O Ceremonie (*F Barrao*), C Pautier arr

2076 Valantinas, f, 4 ans, 65 k, E Van Haaren (*V Chatellier*), A Mesnil arr
11 partants ; 28 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 369 €
Sans motif : *Shining Life (GB)*.
3,5 long, 4 long, 5 long, 3,5 long, 1 long 1/4, 8 long, 2,5 long, 2,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Eugene Masson.
756 € Michel Debeusscher.
441 € Bertrand Gouin, Mme Christine Chorin.
299 € Haras de la Rousseliere Scea.
141 € Haras de Magouet.

Temps total : 04'21''30

Le jockey Samuel MASSINOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche AEL BIHOUEE par le jockey Medhi BENHENNOU.

Le jockey Cédric MOHLI étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche VALANTINAS par le jockey Vincent CHATELLIER.

2176 4689 PRIX DES CATALANS 3.500 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 67 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les poulains et les pouliches, ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2076² Airchica**, f, b, 4 ans, par Air Eminem IRE et Ola Chica (French Glory IRE), 65 k, (9.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*K Nabet*), P Chevillard 1
- 2038⁵ Scorpio Imperator**, h, bb, 4 ans, par Scorpion IRE et Aubane (Cadoudal), 69 k (65 k), (11.000), Mlle Murielle Legriffon (*L Conan*), G Macaire (s) 2
- 2102² Silverado**, h, b, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Sudden Storm Bird USA (Storm Bird CAN), 69 k, (11.000), ⊗, Loic Edon (*K Guignon*), E Lecoiffier 3
- 2068 Apollon D'Authie**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cachet Noir USA et Lady Brune (Video Rock), 69 k (65 k), (11.000), Yann Rougegrez (*J Tabary*), Y Gourraud (s) 4
- 2106² Polo The Mumm**, h, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Mairo (French Glory IRE), 69 k (65 k), (11.000), Jacques Seror (*V Roisnard*), A Chaille-Chaille 5
- 2022⁴ High Pretender**, h, 4 ans, 67 k, (9.000), G Austruy (*P Blot*), G Mousnier 6
- 1998⁴ Arali D'Airy**, f, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), (11.000), J Ortet (s) (*C Timmons*), J Ortet (s) 7
- 2050⁴ Forez**, h, 4 ans, 67 k, (9.000), ⊗, Mme B Re-Scandella (*E Chazelle*), C Scandella arr
- 2123 Love Chop**, h, 4 ans, 71 k (67 k), (11.000), A Chopard (*V Chatellier*), F Nicolle tbé
- 1945⁴ Krocoleon**, h, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), ⊗, P Coveliers (*E Berthonnet*), E Clayeux tbé

10 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 448 €

Eng. sup. : *Krocoleon*

Sans motif : *Escort'star*.

5 long, 9 long, encolure, 7 long, 8 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Suc. Antoine Polard, Mme Claude Guitten.
648 € Olivier Tricot.
378 € Slim Chiboub.
256 € Yann Rougegrez, Gael Rougegrez.
121 € Jean-Paul Marchand, Mme Christiane Neveu, Quentin Marchand.

Airchica, réclamée 9.555,00 € par BRUNO TISSOT.

Polo The Mumm, réclamé 11.006,00 € par TOBIAS JONES.

Temps total : 04'25''18

Le jockey Mlle Maelle DAUBRY-BARBIER étant absente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre APOLLON D'AUTHIE par le jockey Julien TABARY.

CAGNES-MIDI

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA COTE D'AZUR

0694 342 Lundi 8 décembre 2014

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Jean-Pierre GAUDIEUX - Jean-Pierre BOUCAN

2177 4704 PRIX DES CITRONNIERS 3.300 m

(Haies. - Femelles)
Peloton A

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Aposcalivic , f, al, 3 ans, par Falco USA et Exaltante GB (Cape Cross IRE), 67 k, ♂, Andre Incurvaja (<i>L Phillipperon</i>), P Lenogue	1
Little Bony , f, bb, 3 ans, par Irish Wells et Little Dragon (Lavirco GER), 65 k, Mme Sylvie Pimbonnet (<i>M Pitart</i>), M Pimbonnet	2
Champ D'Honneur (GB) , f, b, 3 ans, par Champs Elysees GB et Marla GER (Pentire GB), 67 k, Ecurie Zingaro (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	3
Peluche Noire , f, bb, 3 ans, par Sinndar IRE et Perle Noire IRE (Dansili GB), 65 k, Mme Michel Daugreilh (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	4
Iquest , f, b, 3 ans, par Falco USA et Dynalosca USA (Dynaformer USA), 67 k, ♂, Georges Theret (<i>B Gelhay</i>), J Heloury	5
Belle Du Houssais , f, 3 ans, 65 k, XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
Baraka GER , f, 3 ans, 67 k, Ecurie Azur Racing (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	7
Saga Borget , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Pignon M&M (<i>M Govaerts</i>), P Lenogue	8
Nanda Devi , f, 3 ans, 67 k, M Boutin (s) (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	arr
Cristal Girl , f, 3 ans, 67 k, G Zamora (<i>G Re</i>), C Escuder	arr
Boya Conti , f, 3 ans, 65 k, J Beres (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	arr
Ethan Star , f, 3 ans, 65 k (65 ^{1/2} k), Y Fouin (s) (<i>F Greget</i>), Y Fouin (s)	arr
All For Life GER , f, 3 ans, 67 k, C Trecco (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	tbé
Cresselia , f, 3 ans, 67 k, ME Uzan (<i>J Nattiez</i>), P Lenogue	tbé

14 partants ; 22 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 306 €

Certif. vétérinaire : *Belle Et Riche*.

8 long, 3/4 long, 4,5 long, 14 long, 1 long, 4 long, 13 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Compagnia Generale Srl.

1 224 € E.a.r.l. Loew.

714 € Scea L'Ubay, Mickley Stud, Mlle Nicola Kent.

484 € Mme Michel Daugreilh.

229 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 04'28''13

La pouliche BELLE ET RICHE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

2178 ¹⁴⁷⁰⁴ **PRIX DES CITRONNIERS** **3.300 m**
(Haies. - Femelles)
Peloton B

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Apsatou , f, b, 3 ans, par Astarabad USA et Touques (Tip Moss), 65 k, Ecurie de la Verte Vallee (<i>A Acker</i>), S Foucher	1
Cabrera Noire , f, b, 3 ans, par Redback GB et Linares Noire (Russian Blue IRE), 65 k, Clement Machado (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	2
Vallee Rose , f, bb, 3 ans, par Nickname et Sweet Valrose (Cadoudal), 67 k, Mme Christian Wingtans (<i>A Lecordier</i>), C Scandella	3
Lady Calva , f, b, 3 ans, par Honours List IRE et Galgarina (Double Bed), 67 k, Boutin (s) (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	4
Merveille Kathy , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Tikisol (Solid Illusion USA), 67 k, Herve Le Gall (<i>T Majorcnyk</i>), N Caullery	5
Shadaya , f, 3 ans, 67 k, ♂, A Canavero (<i>A Cardine</i>), C Scandella	6
Britaniedetendron , f, 3 ans, (AQ), 67 k, S Eveno (<i>B Gelhay</i>), S Eveno	arr
Laetitia Moon , f, 3 ans, 67 k, R Bonucci (<i>B Regnard</i>), A&G Botti (s)	arr
Emerauded'anjou , f, 3 ans, 65 k, A Vandenhove (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	arr
Quick Break , f, 3 ans, 65 k, CH de Chaudenay (<i>N Even</i>), Y Fouin (s)	arr
Fortuna Do Brasil , f, 3 ans, 65 k, Y Fouin (s) (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	arr
Planete Rose , f, 3 ans, 65 k, X Kepa (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	arr
Stella D'Oroux , f, 3 ans, 67 k, Ecurie Azur Racing (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	tbé
Bonnie Clyde , f, 3 ans, 65 k, Mme C Madamet (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	tbé
Sassy Cat , f, 3 ans, 65 k, Mme M Prod'Homme (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	tbé

15 partants ; 15 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €

loin, 6,5 long, 11 long, 3,5 long, 9 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jean-Charles Haimet, Jean-Pascal Liberge.

1 224 € Pierre Jabot.

714 € Mme Christian Wingtans.

484 € Mlle Larissa Kneip, Mme Xavier Bozo.

229 € Mme Marie-France Bertella, Herve Le Gall.

Temps total : 04'16''87

2179 ⁴⁷⁰⁵ **PRIX DU COL DU SOMPORT** **3.400 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2042 Mike Quercus , h, b, 3 ans, par Azamour IRE et Flow Beau GB (Mtoto GB), 69 k (65 k), (15.000), ♂, Mme Patricia Butel (<i>S Dolan</i>), Mme P Butel	1
2033 ⁴ Picasso Do Brasil , h, bf, 3 ans, par Chichi Creasy et Margie's Gold GER (Java Gold USA), 70 k (66 k), (17.000), ♂, Charles Maquennehan (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	2
1815 Motu One , h, b, 3 ans, par Carlotamix et Marutea (Green Tune USA), 68 k, (13.000), Mme Marie-Christelle Lacaille (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	3
2065 Le Baron Rouge , m, al, 3 ans, par Vatori et Billelte (Thunder Gulch USA), 66 k (62 k), (9.000), Mlle Françoise Perree (<i>B Gelhay</i>), J Heloury	4
2121 ⁵ Diable Noir , h, b, 3 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 70 k (66 k), (17.000), Bernard Vincent (<i>M Govaerts</i>), P Lenogue	5
1929 ⁵ Sun Eagle , h, 3 ans, 69 k (65 k), (15.000), Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
2042 Zarkhoff , h, 3 ans, 66 k (62 k), (9.000), A Guedj (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	7
2099 ¹ Alguazil , h, 3 ans, 69 k, (15.000), ♂, A Gallo (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	arr
2033 Buffalo Soldier , h, 3 ans, 69 k (65 k), (15.000), M Boutin (s) (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	arr
2065 Grey Frost , h, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), C Pellerin (<i>A Cardine</i>), F Cheyer	arr
Amical Dream , h, 3 ans, 68 k, (13.000), P Leblanc (<i>L Phillipperon</i>), Mlle J Legatte	arr
2099 Saint Pilou , h, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), P Legatte (<i>D Jolibert</i>), Mlle J Legatte	arr
2105 ⁴ Barnan De Sivola , h, 3 ans, 66 k, (9.000), Mme F Gimmi Pellegrino (<i>A Mercurolo</i>), Mme F Gimmi Pellegrino	arr

13 partants ; 23 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 142 €

17 long, 9,5 long, 7 long, 3/4 long, 2,5 long, 17 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Daniel Chassagneux, Mlle Clelia Chassagneux, Jean-Paul Boin.

648 € Herve Sudrat.

378 € Sebastien Joucla, Stephane Joucla, Michel Espanol, Eric Dupont.

256 € Mlle Françoise Perree.

121 € Pierre Jabot.

Le Baron Rouge, réclaté 9.315,00 € par SARL ECURIE AZUR RIVIERA.

Mike Quercus, réclaté 16.507,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'19''01

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Charles MAQUENNEHAN par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Christophe PELLERIN par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2180 ⁴⁷¹⁰ **PRIX DU COL DU PUYSMORENS** **4.200 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000, porteront 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2101 ² Blue Parcs , h, b, 6 ans, par Maille Pistol et Ella Parcs [Nikos (GB)], 72 k (68 k), (19.000), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>THO Gillet</i>), S Foucher	1
2101 ⁴ Questimato (IRE) , h, b, 10 ans, par Rainbow Quest USA et Xisca USA (Green Dancer USA), 68 k, (11.000), ♂, Mme France Fertillet (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	2
1981 ⁵ Evangelino , h, b, 5 ans, par Vangelis USA et Gay Native (Gay Minstrel), 68 k (64 k), (11.000), ♂, Sion-Claude Tibi (<i>D Jolibert</i>), Mme E Siavy-Julien	3

2152	Medard , h, b, 5 ans, par Michel Georges GB et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 70 k (66 k), (15.000), ♂, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s)	4
2075	Allez L'Anjou , f, b, 8 ans, par Panoramic GB et Marquise D'Anjou (Freedom Cry GB), 66 k (62 k), (11.000), Jean-Pierre Vanden Heede (B Beaunez), H Billot (s)	5
2152	Venise Jelois , f, 6 ans, 67 k (63 k), (13.000), ROB Collet (s) (M Hevin), ROB Collet (s)	6
2075	Viva La Playa , f, 6 ans, 66 k (63 k), (11.000), DH Dubois (B Regnard), D Windrif	7
1939	Star Maker , h, 5 ans, 69 k (65 k), (13.000), ♂, C Machado (A Cardine), C Scandella	arr
1870	Aimer Hier , h, 6 ans, 67 k, (9.000), ♂, P Legatte (L Phillipperon), Mlle J Legatte	arr
2079	Delphi Loup , f, 8 ans, 65 k (62 k), (9.000), S Eveno (B Gelhay), S Eveno	arr
10 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 315 €		
Eng. sup. : Blue Parcs		
6,5 long, 16 long, 6 long, 6,5 long, 3/4 long, 9,5 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Mme Gabriel Nouard.		
648 € Wertheimer & Frere.		
378 € Dominique Ciurleo, Guy-Michel Ciurleo.		
256 € Francois-Marie Cottin.		
121 € Gildas Vaillant.		
Temps total : 05'31''11		
2181	PRIX DU COL DE L'ISOARD (Haies)	3.900 m
38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.		
Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 65 k ; 5 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 14.000 cette année et par 30.000 l'année dernière.		
2095	Visionice , f, gr, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Judice (Agent Bleu), 67 k, Haras de Saint-Voir (T Gueguen), F Nicolle	1
2148	Le Bel Anjou , h, bf, 6 ans, par Malinas GER et Epsibelle IRE (Darshaan GB), 72 k, Gerard Augustin-Normand (R Schmidlin), FM Cottin (s)	2
992	Kenfairy , h, gr, 4 ans, par Kendargent et Lunafairy (Always Fair USA), 66 k, Guy Pariente (K Nabet), Y Fouin (s)	3
2117	Malak El Hawa , h, b, 4 ans, par Meshaher USA et Lune Du Rheu (Epistolaire IRE), 67 k, Andre Incurvaja (J Nattiez), P Lenogue	4
2152	Sandra Mia , f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Sandra Maria (Homme De Loi IRE), 66 k, Paul Blum (S Dehez), Mlle J Legatte	5
1931	Derwent USA , h, 4 ans, 68 k, Mlle A Berger (J Ricou), JP Gallorini (s)	6
538	Wanaba , h, 5 ans, 70 k, Mme P Butel (JL Beaunez), Mme P Butel	7
7 partants ; 21 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 334 €		
code anomalie : CP : Wetak.		
18 240 € - 9 120 € - 5 320 € - 3 610 € - 1 710 €		
Primes aux éleveurs :		
2 736 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne.		
1 368 € Gildas Vaillant.		
798 € Guy Pariente.		
541 € Mme Marie-Laurence Oget.		
256 € Virgilio Da Ponte, Marcello Moruzzi.		
Temps total : 05'03''99		
Le hongre WETAK a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.		
2182	PRIX JEAN YVES BEURAIN (Haies)	3.900 m
32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.		
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.		
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.		
2133	Devil Inside , h, b, 5 ans, par Numerous USA et Une Nonantaise (Kaldounevees), 71 k, Henri Gauvin (A Gasnier), L Viel (s)	1
2025	Logical Song (IRE) , h, b, 5 ans, par King's Theatre IRE et Jaldemosa (Cadoudal), 67 k (65 k), David Windrif (B Regnard), D Windrif	2
	Quart De Rhum , h, b, 5 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 67 k, Charles-Hubert de Chaudenay (K Nabet), Y Fouin (s)	3
1767	Very Bad Trip , h, ab, 5 ans, par Muhtathir GB et Red Valentine IRE (Bad As I Wanna Be IRE), 68 k, Frederic Duvivier (A Lecordier), Y Fouin (s)	4
2035	Conte Colorate , h, b, 5 ans, par Le Vie Dei Colori GB et Contessina IRE (Medicean GB), 67 k, Michael Christopher Whatley (T Majorcnyk), Mlle M Henry	5
2079	Akaine , f, 5 ans, 68 k, Bio-Etre (T Gueguen), F Nicolle	6
	Crystal Du Berlais , f, 5 ans, 64 k, Ballantines Racing Stud Ltd (L Phillipperon), ROB Collet (s)	7
2111	Landa Heigt , f, 5 ans, 69 k (67 k), Mlle V Agosta (A Cardine), C Scandella	arr
1822	Aussi Princess IRE , f, 5 ans, 66 k (64 k), JR Breton (JB Breton), JR Breton	arr
2039	Sacred Sun , h, 5 ans, 66 k (64 k), XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang	arr
	Great Ray , h, 5 ans, 66 k, PAT Barbe (J Nattiez), P Lenogue	tbé
11 partants ; 30 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 656 €		
3/4 long, 2,5 long, 4 long, 6 long, 30 long, 3,5 long.		
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €		
Primes aux éleveurs :		
2 304 € Jean-Pierre Gauvin, Earl Haras de Nonant Le Pin.		
1 152 € Daniel Furini.		
672 € Charles-Hubert de Chaudenay.		
456 € Romain Boutboul.		
216 € William Armitage.		
Temps total : 04'56''37		
2183	PRIX DU COL DE FENESTRE (Haies. - A réclamer)	3.400 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.		
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000, portera 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.		
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.		
2117	Mister Emily , h, b, 4 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 70 k (66 k), (15.000), Mme Frances Samuelson (D Mescam), FM Cottin (s)	1
1980	Buck's Broker , h, al, 4 ans, par Nickname et Buck's Beauty (Lyphard's Wish), 69 k (65 k), (13.000), ♂, Henri Poulat (H Tabet), Y Fouin (s)	2
2117	Val De Saane IRE , h, b, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Mahendra GER (Next Desert IRE), 69 k (65 k), (9.000), ♂, Christian Trecco (N Even), D Windrif	3
2145	Alayaz IRE , h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Alaya IRE (Ela Mana Mou IRE), 71 k (67 k), (17.000), Mme Beatrice Boudraa (JC Gagnon), D Windrif	4
2076	Glenbrook IRE , f, b, 4 ans, par Oratorio IRE et Chalice Wells GB (Sadler's Wells USA), 66 k (63 k), (11.000), Didier Henri Dubois (B Regnard), D Windrif	5
2003	Le Domaine , h, 4 ans, 67 k, (9.000), ♂, M Vallee (R Bertin), Y Fertillet (s)	6
1710	Tamezzo , h, 4 ans, 70 k (66 k), (15.000), P Prouet (B Meme), Y Fouin (s)	arr
	Far Afield GB , h, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), JP Gallorini (s) (S Pechaire), JP Gallorini (s)	arr
2110	Fabuleux Souvenir , h, 4 ans, 67 k, (9.000), Mme F Gimmi Pellegrino (A Mercuriol), Mme F Gimmi Pellegrino	arr
2076	Pollinie , f, 4 ans, 67 k, (9.000), N Boudraa (A Lecordier), D Windrif	arr
1973	Beef Bar USA , h, 4 ans, 67 k (63 k), (9.000), S Blanga Moghrabi (M Hevin), A&G Botti (s)	arr
2038	Porte Dauphine IRE , f, 4 ans, 66 k, (11.000), D Barone (S Dehez), D Barone	arr
631	Almeria De Somoza , f, 4 ans, 66 k (62 k), (11.000), MA Billard (R Le Stang), XL Le Stang	arr
13 partants ; 31 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 361 €		
Certif. vétérinaire : Kiko Des Tesnieres.		
3/4 long, 16 long, 2,5 long, 16 long, 10 long.		
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €		
Primes aux éleveurs :		
1 296 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.		
648 € Henri Poulat.		
378 € The Mahendra Patnership, prime non attribuée.		
256 € S.a. Aga Khan, prime non attribuée.		
121 € Paget Bloodstock, prime non attribuée.		
Almeria De Somoza , réclamée 11.000,00 € par Mme LAURENCE CURTI.		
Buck's Broker , réclamé 13.513,00 € par XAVIER KEPA.		
Mister Emily , réclamé 17.222,00 € par son propriétaire.		
Temps total : 04'17''14		
Le hongre KIKO DES TESNIERES a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.		
2184	PRIX UCELLO II (Steeple-Chase)	3.800 m
36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.		
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000.		

2092	King Of War , h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Kayza GER (Acatenango GER), 66 k, Patrick Drioton (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	1
2020	Tosca La Diva , f, bb, 3 ans, par Simplex et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 65 k, Mlle Larissa Kneip (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	2
2070	Cafe Au Lit , h, bf, 3 ans, par Califet et Parice De La Borie (Mansonnien), 67 k, Passion Racing Club (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	3
2070	Flavin , h, al, 3 ans, par Pomellato GER et Some Other Spring [Majorien (GB)], 67 k, Daniel Beaunez (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	4
1970	Linodargent , h, gr, 3 ans, par Kendargent et Line Perle (Gold And Steel), 66 k, ♂, Guy Pariente (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	5
1938	Dahlia Do Brasil , f, 3 ans, 65 k, Y Fouin (s) (<i>J Da Silva</i>), Y Fouin (s)	6
2044	Michmatou , h, 3 ans, 66 k, PAT Barbe (<i>S Dehez</i>), P Lenogue	7
2043	Cup Of Win , h, 3 ans, 70 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>L Phillipperon</i>), ROB Collet (s)	8
2072	Harvalla , f, 3 ans, 69 k, Ecurie de la Verte Vallee (<i>A Acker</i>), S Foucher	9
1487	Eldoret , f, 3 ans, 64 k, X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	arr

10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 590 €
5,5 long, 1 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 6 long, 30 long, 1 long 1/4, 1 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :
2 592 € Louis Baudron.
1 296 € Mlle Larissa Kneip, Francois-Marie Cottin.
756 € Mme Celine Sirven-Gualde, John Studd.
513 € Gerard Laboureau.
243 € Guy Pariente.

Temps total : 05'06''49

Le jockey Jonathan NATTIEZ ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MICHMATOU par le jockey Sylvain DEHEZ.

PAU

0539 343

Mardi 9 décembre 2014

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -
Jean-Yves BENARD - Patrick DUCASSE -
Olivier de LA GAROULLAYE

2185	PRIX D'ASSAT (Haies. - Femelles)	3.500 m
------	--	---------

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas été classées 1ère ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 35.000. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2019	Belleroc De Kerker , f, gr, 3 ans, par Al Namix et Roquette De Kerker (Yokohama USA), 69 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	1
1681	Boscraie , f, bc, 3 ans, (AQ), par Martaline GB et Iconea (Lights Out), 66 k (67 k), Mme Jacques Cypres (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux	2
2122	Benuisca , f, bf, 3 ans, par Califet et Benghasi (Turgeon USA), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	3
1966	Sholowisas , f, b, 3 ans, par Sholokhov IRE et Nowisza (Ocean Of Wisdom USA), 68 k, Ecurie Sagara (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	4
1740	Terre D'Epices , f, b, 3 ans, par Laverock IRE et Teresa Moriniere (Saint Cyrien), 66 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>JO Audon</i>), P Chevallard	5
1332	Courtesan , f, 3 ans, 66 k (64 k), Fullarton Lodge Stud Ltd (<i>E Burreller</i>), F Sanchez	6
417	Symphonie Divine , f, 3 ans, 65 k, W Bates (<i>P Blot</i>), J Ortet (s)	7
1231	Della Skala , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Audoy Christian (<i>Mlle N Desoutter</i>), P Boisgontier (s)	8
1043	Peekshill , f, 3 ans, 65 k (63 k), D Marion (<i>C Couillaud</i>), JD Marion	9
2115	Skydive , f, 3 ans, 66 k, G Chereil (<i>A de Chitray</i>), G Chereil	arr
267	Anaqueen , f, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (<i>J Ricou</i>), E Clayeux	tbé

11 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 752 €
Eng. sup. : *Boscraie*
1 long, 1,5 long, 7 long, 2 long, 2 long, 1 long, 9 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
2 304 € Mme Kerstin Drevet.
1 152 € Jacques Cypres.
672 € Patrick Boiteau.
456 € Edgar Van Haaren.
216 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.

Temps total : 04'27''90

Les jockeys Davy LESOT et Bertrand LESTRADE étant accidentés, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur les pouliches SYMPHONIE DIVINE par le jockey Paulin BLOT et ANAQUEEN par le jockey Jacques RICOU.

2186	PRIX JEAN D'ARISTE (Haies. - Mâles et Hongres)	3.500 m
------	--	---------

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 67 k. Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

	Bohemian Dancer , h, b, 3 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Madrika (Kadalko), 65 k, Simon Munir (<i>C Lefebvre</i>), G Chereil	1
	Bandito Conti , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Orne Saosnoise (Pistolet Bleu IRE), 65 k, Patrick Joubert (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	2
	Shazaam GER , m, bf, 3 ans, par Monsun GER et Shimrana IRE (Daylami IRE), 67 k, Eckhard Sauren (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	3
	Bow Window , h, gr, 3 ans, par Fairly Ransom (USA) et Petite Perruche (Shaindy), 65 k, Leray (s) (<i>C Couillaud</i>), E Leray (s)	4
	Celtic Saint , h, bb, 3 ans, par Saint Des Saints et Minirose (Mansonnien), 65 k, Mme Magalen Bryant (<i>A de Chitray</i>), G Chereil	5
	Forest Des Aigles , h, 3 ans, 65 k, RA Green (<i>S Carrere</i>), G Macaire (s)	6
	L'Amerlock , h, 3 ans, 67 k, Haras du Bosquet (<i>P Blot</i>), J Ortet (s)	7
	Green Paradise GB , h, 3 ans, 65 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	8
	Lou Tonic , h, 3 ans, 65 k (66 k), Mme GUY Denuault (<i>W Denuault</i>), GUY Denuault	9
	Butsala , h, 3 ans, (AQ), 65 k (67 k), J Detre (<i>D Cottin</i>), P Cottin	10
	Cleni Wells , h, 3 ans, 65 k, Mme M Bryant (<i>E Burreller</i>), JP Totain (s)	arr
	Badilou , h, 3 ans, 65 k, A Chaille-Chaille (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	arr
	Highnuts Bey , h, 3 ans, 65 k, P Chevallard (<i>M Farcinade</i>), P Chevallard	arr
	Baloo Du Caux , h, 3 ans, 65 k, M Nicolau (<i>C Corduan</i>), M Nicolau	arr
	Bienvenu A Auteuil , m, 3 ans, 65 k (67 k), J Ortet (s) (<i>G Olivier</i>), J Ortet (s)	arr
	Louis De Guess , h, 3 ans, 65 k, G Veissiere (<i>V Bernard</i>), P Chevallard	arr
	Loverboy , h, 3 ans, 65 k, Mlle F Dakers (<i>F Garnier</i>), CH Gourdain (s)	tbé
	Bargain , h, 3 ans, 65 k, Ecurie Mirande (<i>M Lamazou-Laresse</i>), Mme I Pacault	tbé

18 partants ; 45 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 646 €
3/4 long, 1/2 long, 5 long, 2,5 long, 2,5 long, 7 long, 3,5 long, 1,5 long, 6 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
2 448 € Guy Chereil.
1 224 € Patrick Joubert, Bernard Ferrand, Suc. Jacques Dorise.
714 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
484 € Eric Leray, Claude Ledoux.
229 € Scea Haras du Ma.

Temps total : 04'23''20

Les jockeys Davy LESOT et Hugo LUCAS étant accidentés, les Commissaires ont autorisé respectivement leur remplacement sur le poulain BIENVENU A AUTEUIL par le jockey Gaetan OLIVIER et sur le hongre BOW WINDOW par le jockey Christopher COUILLAUD.

Agissant sur réclamation du jockey Christopher COUILLAUD (BOW WINDOW), arrivé 4ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 120 mètres du poteau d'arrivée, par le hongre BANDITO CONTI, arrivé 2ème, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Christopher COUILLAUD et Vincent CHEMINAUD, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la gêne dont se plaignait le jockey Christopher COUILLAUD, n'avait pas empêché le hongre BANDITO CONTI de défendre régulièrement ses chances d'obtenir une meilleure allocation.

2187	PRIX ALAIN DU BREIL (Haies)	3.800 m
------	---------------------------------------	---------

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

1718	Voiladenuo , m, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Paresca (Maresca Sorrento), 71 k, Mme Guy Denuault (<i>W Denuault</i>), GUY Denuault	1
2096	Badoudal , h, bf, 7 ans, par Caballo Raptor CAN et Pierrebrune (Cadoudal), 67 k, Jacques Seror (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	2
2119	La Vaticane , f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Taking Off (Kahyasi IRE), 68 k, Scuderia Del Bargello (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	3

	Saint Firmin , h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Fleur Des Villes (Villez USA), 70 k, Mlle Micheline Vidal (<i>K Nabet</i>), ROB Collet (s)	4
1895	3 Gorvello , h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Rolandale (Mansonnien), 68 k, ♂, Mme Patrick Papot (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	5
397	3 Tjepollero , h, 5 ans, 67 k, M Contignon (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux	6
2016	Up To You , h, 6 ans, (AQ), 67 k, ♂, S Munir (<i>A de Chitray</i>), G Chereh	7
2119	Niquos , h, 5 ans, 65 k, X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	8
1960	Achdir , h, 6 ans, 69 k, JL Laval (s) (<i>E Bureller</i>), JL Laval (s)	9
2046	5 Samsecret , h, 5 ans, 69 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>JO Audon</i>), P Chevillard	10
1960	Soleil De Vati , h, 7 ans, 66 k, ♂, H Froidefond (<i>K Guignon</i>), arr A Mesnil	
2101	Geailja Cath , h, 7 ans, 65 k, ♂, J Houssin (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	arr
2109	2 Crystifou , h, 7 ans, 65 k, S Seignoux (<i>S Paillard</i>), Mme V Seignoux	arr

13 partants ; 31 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 672 €
2,5 long, 3/4 long, 1,5 long, 3/4 long, tête, encolure, 9 long, 3,5 long, 30 long.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :
2 880 € Guy Denuaut, Mlle Laetitia Denuaut, Maxime Denuaut.
1 440 € Ecurie Passing.
840 € Erick Bec de la Motte, Scuderia Del Bargello.
570 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
270 € Jacky Thomas.

Temps total : 04'39"30

2188 ⁴⁷⁵⁸ **PRIX DU NEBOUZAN** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu en steeple-chase une allocation de 9.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

467	2 Alinbarbotin , h, b, 4 ans, (AQ), par Assessor IRE et Kosette (Passing Sale), 66 k, Bruno Lebrech (<i>B Gicquel</i>), F Nicolle	1
2060	2 Aigle De La See , h, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Janita De La See (Useful), 69 k, Eric Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	2
2048	Allez Les Rouges , f, bb, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Maitresse De Maison (Video Rock), 69 k, Haras de Saint-Voir (<i>D Cottin</i>), G Chereh	3
2004	4 Age D'Or , h, b, 4 ans, (OC), par Nidor et La Dauvilla (Seattle Dancer USA), 70 k, Ecurie Magnien (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	4
2004	2 Apatride , h, gr, 4 ans, (AQ), par Charming Groom et Libellule Bleue (Panoramic GB), 72 k (70 k), Nicolas Landon (<i>A Renard</i>), P Journiac	5
2061	4 Aure Antique , f, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), A Le Clerc (s) (<i>F Neveu</i>), A Le Clerc (s)	6
2131	3 Alido D'Airy , h, 4 ans, (AQ), 70 k, J Anxo (<i>J Plouganou</i>), arr J Ortet (s)	arr
2004	1 Auteuil Dore , h, 4 ans, (AQ), 69 k (67 k), W Travers-Durand (<i>A Bonduaud</i>), W Menuet	arr
1360	2 Abdalack , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	arr
2077	2 Ainsique De L'Isle , h, 4 ans, (AQ), 66 k, T Amos (<i>J Faltejssek</i>), G Macaire (s)	arr
1074	Aurore A Villebois , f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), D Demartial (<i>Mlle C Varin</i>), P Corsi	arr
1866	4 Anzino D'Airy , h, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Bryant (<i>Mlle N Desoutter</i>), J Ortet (s)	tbé
1604	2 Amigo Turco , h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Munir (<i>A de Chitray</i>), G Chereh	tbé

13 partants ; 33 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 564 €
1 long, 8 long, 2,5 long, 10 long, loin.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
2 448 € Remi Juvin, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.
1 224 € Mme Jocelyne Couetil, Fabrice Couetil.
714 € Haras de Saint-Voir.
484 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.
229 € Nicolas Landon, Mme Charlotte de Saint-Marcq, Mlle Constance Landon.

Temps total : 04'40"30

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Alain de CHITRAY peu avant l'entrée du dernier tournant.

Par ailleurs, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Kévin GUIGNON (AIGLE DE LA SEE (AQ)), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à l'entrée de la ligne d'arrivée par le hongre ALINBARBOTIN (AQ) (Benoit GICQUEL), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alain de CHITRAY, Kévin GUIGNON et Benoit GICQUEL, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant d'une part que le hongre s'était accidenté seul en trébuchant sans que cela soit dû à l'irrégularité de l'un quelconque

de ses concurrents et que, d'autre part, la gêne dont avait été victime le hongre AIGLE DE LA SEE avait été sans conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

Le jockey Davy LESOT étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALIDO D'AIRY par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

2189 ⁴⁷⁵⁶ **PRIX DE BRUGES** **3.500 m**
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000. Les poulains et les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2077	1 Bear Prince GER , h, b, 4 ans, par Desert Prince IRE et Bearall IRE (Al Hareb USA), 70 k (68 k), Alfonso Ramos Covarrubias (<i>S Carrere</i>), G Macaire (s)	1
239	Gabo , h, al, 4 ans, par Forestier et Merciki (Villez USA), 67 k, Didier Marion (<i>K Nabet</i>), JD Marion	2
2068	As Royal , h, al, 4 ans, par Royal Assault USA et Vektority GB (Vettori IRE), 67 k, Mme Guy Denuault (<i>W Denuault</i>), GUY Denuault	3
	Air D'Oran , h, b, 4 ans, par Shaanmer (IRE) et Belle D'Oran (Quart De Vin), 65 k (63 k), Didier Marion (<i>C Lefebvre</i>), JD Marion	4
2124	Vahiasha , f, b, 4 ans, par Marshall et Vahia (Dancing Spree USA), 65 k (63 k), Dominic Mahe (<i>C Couillaud</i>), REMY Nerbonne	5
	Vaillant L'As , h, 4 ans, 65 k, Mme E Van Haaren (<i>V Chatellier</i>), A Mesnil	6
2127	Chambord Du Loir , h, 4 ans, 67 k (67 ^{1/2} k), Mme M Bryant (<i>D Cottin</i>), A Adeline de Boisbrunet	arr
	Samuraj , h, 4 ans, 65 k (64 k), Mlle MP Laborde (<i>C Timmons</i>), J Ortet (s)	arr
1998	5 All Win De Bozouls , f, 4 ans, 65 k (63 k), M Mezy (<i>E Bureller</i>), JP Totain (s)	arr
1998	A Creasy Girl , f, 4 ans, (AQ), 65 k, A d' Argentre (<i>P Blot</i>), JP Daireaux	tbé
392	Vara Du Bourg , f, 4 ans, 65 k, Scea Ecurie Bader (<i>O Jouin</i>), JL Guillochon	tbé
2050	3 Polyrose , f, 4 ans, 65 k (67 k), Hyperion Sarl (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux	tbé
1998	Matha D'Honneur , f, 4 ans, 65 k (63 k), F Sanchez (<i>Mlle E Vannier</i>), F Sanchez	tbé

13 partants ; 23 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 307 €
Certif. vétérinaire : *Grand Plumier*.
2,5 long, 10 long, 3,5 long, loin, 12 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
2 304 € Thomas Bretzger, Gestut Isarland, prime non attribuée.
1 152 € Gildas Blain.
672 € Jean-Louis Rossi.
456 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
216 € Dominic Mahe, Mlle Pauline Mahe, Mlle Justine Mahe, Mlle Camille Mahe.

Temps total : 04'25"20

Le jockey Lewis CONAN s'étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BEAR PRINCE (GER) par le jockey Sean CARRERE.

Le jockey Cédric MOLHI étant malade, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre VAILLANT L'AS par le jockey Vincent CHATELLIER.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute des pouliches POLYROSE (Jonathan PLOUGANOU) et A CREASY GIRL (AQ) (Paulin BLOT) dans le tournant de la route de Bordeaux.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Jonathan PLOUGANOU et Paulin BLOT, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la pouliche avait trébuché seule sans que cela soit dû à l'irrégularité de l'un quelconque de ses concurrents entraînant ainsi la chute de la pouliche A CREASY GIRL (AQ).

Le poulain GRAND PLUMIER a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2190 ⁴⁷⁵⁹ **PRIX ROGER DE VAZELHES** **4.000 m**
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments **5 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 17.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k. ; 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1933	Ydreaugen , h, bf, 5 ans, (AA), par Annapolis et Farinha (Ramouncho), 67 k (65 k), Patrice Conquedo (<i>E Bureller</i>), JP Totain (s)	1
-------------	---	---

- 2036** 1 **Ritz De La Rue**, h, gr, 5 ans, (AC), par Ibarritz et Caline Des Combes (Mont Basile), 72 k, Mme Anne-Laure Guildoux (*G Olivier*), Mme AL Guildoux 2
- 2129** 2 **Don Simon**, h, b, 5 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Dona Carmen (Solicitor), 67 k, Mise de Moratalla (*Mlle N Desoutter*), D Guillemain (s) 3
- 1933** 1 **Le Brujassou**, h, b, 7 ans, (AA), par Blue Boy et L'Aubertie (Mister Mat), 69 k, Jean-Michel Reillier (*J Ricou*), F Nicolle 4
- 964** 4 **Uobama D'Ayza**, h, b, 6 ans, (AC), par Lavirco GER et Ixiafleu De L'Ayza (Fast), 69 k (67 k), ♂, Patrick Prunet-Foch (*H Rodriguez Nunez*), P Prunet-Foch 5
- 1933** 4 **Orfan De Roumanie**, h, 8 ans, (AA), 70 k, ♂, H Dumont Saint Priest (*C Lefebvre*), T de Lauriere 6
- 380** 1 **Ultra Pepita**, f, 6 ans, (AC), 68 k, Mlle S Audoy (*F Barrao*), Mlle S Audoy 7
- 2129** 5 **Scyrias**, h, 12 ans, (AC), 70 k, P Ventena Alves (*P Blot*), P Ventena Alves tbé
- 2129** **Feuer**, h, 8 ans, (AA), 65 k, ♂, B Fraize (*V Chenet*), J Piednoel tbé
- 9 partants ; 19 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 342 €
5 long, 1,5 long, 10 long, 20 long, 6 long, 3 long.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
- Primes aux éleveurs :
2 304 € Earl Moulin.
1 152 € Jean-Pierre Brauge.
672 € Mise de Moratalla.
456 € Jean-Michel Reillier, Frederic Reillier, Antoine Reillier.
216 € Mme Marguerite Prunet-Foch.

Temps total : 04'59"50

Le jockey Damien ULINSKI s'étant accidenté à l'entraînement, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FEUER (AA3) par le jockey Vincent CHENET.

Le jockey Marc LAMAZOU-LARESSE ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SCYRIAS par le jockey Paulin BLOT.

Le jockey Jonathan PLOUGANOU ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ORFAN DE ROUMANIE par le jockey Clément LEFEBVRE.

CAGNES-SUR-MER

0604 344 Mercredi 10 décembre 2014

Commissaires de courses : Micheline LEURSON - Didier MAYOUX
- Jean-Michel COSTAMAGNA

2191 4803 PRIX D'AUTEUIL 3.300 m (Haies)

22 000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Les poulains et pouliches ayant, en courses de haies, reçu 2.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2146** **Cockney Bob GB**, h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Wizby GB (Wizard King GB), 66 k, Gerome Salussolia (*A Lecordier*), D Windrif 1
- 1881** **Romans D'Aumont**, h, b, 3 ans, par Nickname et Emiriade [Balleroy (USA)], 66 k, Mlle Veronique Devaux (*S Dehez*), F Cheyer 2
- 2147** **Bajoon IRE**, h, b, 3 ans, par Bushranger IRE et Royal Zephyr USA (Royal Academy USA), 66 k (64 k), Daniel Poinsignol (*D Jolibert*), Mlle J Legatte 3
- 2098** **Charming As Usual**, h, b, 3 ans, par Naaqoos (GB) et Elodie Des Charmes (Diesis GB), 66 k, Mme Charles Fassiola (*R Bertin*), Y Fertillet (s) 4
- 2146** 5 **All Together**, h, ac, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Mareha IRE (Cadeaux Genereux GB), 66 k, Serge Foucher (*A Acker*), S Foucher 5
- 2002** **Bandolero Baie**, h, 3 ans, 66 k (64 k), Y Fertillet (s) (*B Gelhay*), Y Fertillet (s) 6
- 2065** **Tomorrows Sky**, h, 3 ans, 66 k, P Delahaye (*L Philippéron*), arr Mlle J Legatte
- Vent De Liberte**, h, 3 ans, 66 k, Mme F Gimmi Pellegrino (*A Mercuriol*), Mme F Gimmi Pellegrino arr
- 2112** **Tout En Cardoun**, f, 3 ans, 66 k, A Guedj (*JL Beaunez*), Mme P Butel arr
- 2146** **Bienfaiteur**, h, 3 ans, 66 k, Mme C Sirven-Gualde (*K Nabet*), Y Fouin (s) arr
- 2084** **Queen Victoria**, f, 3 ans, 64 k (64^{1/2} k), E Bernhardt (*MA Billard*), E Bernhardt arr
- 2012** **Wish Du Lemo**, f, 3 ans, 64 k (62 k), M Le Floch (*THO Gillet*), Y Fertillet (s) arr
- 1672** **Greenreef IRE**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Ecurie de la Verte Vallee (*Mlle M Dezoteux*), S Foucher tbé
- 13 partants ; 47 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 587 €
courte tête, 5,5 long, 30 long, 20 long, 8 long.
10 560 € - 5 280 € - 3 080 € - 2 090 € - 990 €

Primes aux éleveurs :

1 584 € Mlle Deborah Wisbey, prime non attribuée.
792 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier, Mme Marie-France Maigret.
462 € Colin Maccann, Kevin McConnell, prime non attribuée.
313 € Ecurie des Monceaux.
148 € Maurice Hassan.

Temps total : 04'19"71

2192 4713 PRIX LE BOUIF 3.900 m (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2144** 2 **Taikun Tino**, h, b, 7 ans, par Lost World (IRE) et Cometina (Arctic Tern USA), 70 k (66 k), (11.000), Hubert De Waele (*B Beaunez*), P Lenogue 1
- 2153** **A Cuerpo Limpio GER**, h, b, 5 ans, par Sholokhov IRE et Al Shuua GB (Lomitas GB), 70 k (66 k), (15.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*D Mescam*), H Billot (s) 2
- 2016** 3 **Equerrya De Bosda**, f, b, 5 ans, par Equerry USA et Neanna (Kashnil), 67 k (63 k), (13.000), ♂, Guy Hanouna (*THO Gillet*), R Le Gal 3
- 2126** **Rubis Du Rheu**, h, b, 5 ans, par Sin Kiang et Venus Du Rheu (Bricassar USA), 67 k (63 k), (9.000), Fernando Pereira (*E Bureller*), F Cheyer 4
- 2153** **Fumseck**, h, b, 5 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 69 k (65 k), (13.000), ♂, Georges Mollier (*JC Gagnon*), D Windrif 5
- 1731** **Sikar**, h, 5 ans, 69 k (65 k), (13.000), JP Gallorini (s) (*J Marquestau*), JP Gallorini (s) 6
- 2153** **Portos Marzio**, h, 9 ans, 72 k (68 k), (19.000), G Nemegeher (*N Even*), Y Fouin (s) 7
- 2079** **Tihadiho De Mang**, h, 7 ans, 68 k (65 k), (11.000), S Eveno (*K Herzog*), S Eveno arr

8 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 471 €

Eng. sup. : *A Cuerpo Limpio GER*

Certif. vétérinaire : *Maestru*.

15 long, 4 long, 1/2 long, 1 long, 1 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Magalen Bryant, Ecurie du Chene, Denis Baer.
648 € Hannes K. Gutschow, prime non attribuée.
378 € Mme Pascale Nicolleau.
256 € Claude Duval.
121 € Marc Leonetti.

Taikun Tino, réclamé 15.777,00 € par CLEMENT MACHADO.

Temps total : 04'53"32

Le hongre MAESTRU a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2193 4717 PRIX DU MONT VIAL 3.800 m (Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1er février dernier inclus, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 403** **Pull Marine**, h, b, 6 ans, par Johann Quatz et Alicesprings (Pelder IRE), 66 k, Patrice Lenogue (*J Nattiez*), P Lenogue 1
- 2125** 4 **Sierra Morena**, f, al, 5 ans, par Goldneyev USA et Lairna (Beaudelaire USA), 64 k (62 k), Mme Jean-Pierre Roussel (*H Tabet*), Y Fouin (s) 2
- 2118** **Singapore Sky**, h, bf, 7 ans, par Sagacity et Desert Threat IRE (Desert Prince IRE), 69 k, Eddy Eyrygnoux (*K Nabet*), Y Fouin (s) 3
- 2152** **Esfahan**, f, b, 5 ans, par Westerner (GB) et Tocado IRE (Kenmare), 64 k, Paul Nataf (*A Acker*), FM Cottin (s) 4
- 2035** **Miss Meteore**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Harmonique (Exit To Nowhere USA), 64 k, Gerard Duffit (*A Gasnier*), L Viel (s) 5
- 945** 5 **Perly De Clermont**, h, 8 ans, 66 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella 6
- 842** **Tango Chop**, h, 6 ans, 66 k (64 k), ♂, H Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s) 7
- 2078** 5 **Key Of Journey**, f, 5 ans, 64 k, F Delord (*A Mercuriol*), F Lagarde arr
- 8 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 207 €
2,5 long, 7,5 long, 2 long, 1/2 long, 1/2 long 3/4, 8,5 long.
16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
 1 224 € Jean-Pierre Roussel, Mme Jean-Pierre Roussel.
 714 € Haras de la Huderie.
 484 € Paul Nataf.
 229 € Earl La Dariole, Earl de Cordelles, Erick Bec de la Motte.

Temps total : 05'02''25

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Gérard DUFIT par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2194 4714 PRIX DOMINGO PEREA 3.500 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au dessus**, n'ayant pas, en courses de haies, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations depuis le 1er janvier 2014 inclus.
Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1474 **Allesson**, h, ab, 7 ans, par Ransom O'War USA et Anna Of Russia GER (Acatenango GER), 66 k (64 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*JC Gagnon*), H Billot (s) 1
- 1063 **Quitte Et Passe**, h, gr, 7 ans, (AQ), par April Night et Haithou (Quart De Vin), 66 k, Charles-Hubert de Chaudenay (*K Nabet*), Y Fouin (s) 2
- 1934 4 **Leccon Benefique IRE**, f, bf, 5 ans, par Beneficial GB et Lessons Lass IRE (Doyoun IRE), 69 k, Mme Julia Thomas (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 3
- 2083 2 **Sain Seinoi**, h, b, 6 ans, par Roman Saddle (IRE) et Waltz Eagle (Top Waltz), 69 k, Ecurie Gauthier (*M Pitart*), P Chatelain 4
- Oeil Du Maître**, h, bb, 12 ans, par Robin Des Champs et Stephanotis (Saint Estephe), 66 k (64 k), Mlle Alexandrine Berger (*O Ben Mosly*), JP Gallorini (s) 5
- Heartiste**, h, 7 ans, 66 k (64 k), N Milliere (*THO Gillet*), N Milliere 6
- 2153 5 **Hidden GB**, h, 8 ans, 66 k (64 k), Suc. P Green (*D Mescam*), FM Cottin (s) 7
- Unité De Touzaine**, f, 6 ans, (AQ), 64 k (62 k), Mme A Jandard (*B Gelhay*), S Eveno 8
- 2051 3 **Ursule De Touzaine**, h, 6 ans, 67 k (65 k), Mme A Jandard (*K Herzog*), S Eveno arr
- 1858 3 **Starac Ville**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, J Poumaillou (*A Gasnier*), L Viel (s) arr
- Sir Dolois**, h, 8 ans, 66 k, J Parize (*J Nattiez*), P Lenogue arr

11 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 636 €

Eng. sup. : *Sain Seinoi*

1 long 1/4, 7 long, 1,5 long, courte encolure, 5,5 long, 16 long, 7,5 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Capricorn Stud Sa.
 1 152 € Charles-Hubert de Chaudenay.
 672 € Mme H.c. Knight, prime non attribuée.
 456 € Thierry-Pierre Gauthier.
 216 € Maurice Goin, Haras de Saint-Voir.

Temps total : 04'26''00

2195 4715 PRIX DU MONT FALOURDE 3.700 m

(Steeple-Chase. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k par 2.000. Les pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chase recevront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1969 1 **Ahzana**, f, bf, 3 ans, par Voix Du Nord et Quela De Casmar (Smadoun), 64 k, Viel (s) (*A Gasnier*), L Viel (s) 1
- 2122 1 **Fracafigura Has**, f, gr, 3 ans, par Artiste Royal (IRE) et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 64 k, Philippe Lorain (*J Nattiez*), P Lenogue 2
- 1867 3 **Hot Kouture**, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Hot Lass (Always Fair USA), 64 k, Herve Billot (*T Majorcnyk*), H Billot (s) 3
- 2071 **Light Riques**, f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Gooby Light (Go Between), 64 k, Marc-Elie Uzan (*L Philipperon*), P Lenogue 4
- 2071 4 **Wally Willong**, f, b, 3 ans, par Nickname et Willy Willong (True Brave USA), 64 k, David Windrif (*A Lecordier*), D Windrif 5
- 1891 **Creole Beach**, f, 3 ans, 67 k, ⊗, Ecurie de la Verte Vallee (*A Acker*), S Foucher 6
- 1969 5 **Wish And Mix**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Mme C Madamet (*H Tabet*), Y Fouin (s) 7
- 2019 **Guillie**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Mme T Devesse (*J Tabary*), Mme T Devesse 8
- 2115 **Bella De Kerlin**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Mme P Butel (*B Beaunez*), Mme P Butel arr
- 1947 3 **Sonia Du Maine**, f, 3 ans, 67 k (65 k), Mme S Barone (*E Bureller*), D Barone dist
- 2042 1 **Lavalloise**, f, 3 ans, 64 k (62 k), Y Fertillet (s) (*B Gelhay*), Y Fertillet (s) tbé

11 partants ; 25 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 411 €

Certif. vétérinaire : *Powerful Blue*.

9,5 long, 1 long 1/4, 1/2 long, 5 long, encolure, 7 long, 6 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jean-Pierre Ozouf, Benoit Sorieux.
 1 224 € Scea Hamel Stud.
 714 € Franck Van Haaren.
 484 € Marc-Elie Uzan, Frederic Lavoine.
 229 € Mme Laure de Premont, Mlle Tess Van Der Gaag Wentinck.

Temps total : 04'51''06

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours afin d'examiner notamment les causes de la chute de la pouliche LAVALLOISE (Benjamin GELHAY) dans le tournant du "Loup". Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Benjamin GELHAY, Angelo GASNIER (AHZANA), arrivé 1er et Erwan BURELLER (SONIA DU MAINE), arrivé 7ème, les Commissaires ont distancé la pouliche SONIA DU MAINE de la 7ème place, considérant qu'en se déportant vers l'extérieur à l'entrée du tournant du "Loup", elle avait provoqué la chute de la pouliche LAVALLOISE.

Par ailleurs, les Commissaires ont sanctionné le jockey Erwan BURELLER par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour avoir eu un comportement fautif.

En outre, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Thierry MAJORCNYK et Ludovic PHILIPPERON, les Commissaires ont sanctionné ce dernier par une amende de 100 euros pour avoir, en se déportant vers la gauche après le saut de la dernière haie, contrarié la progression de la pouliche HOT KOUTURE.

La pouliche POWERFUL BLUE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

CAGNES SUR MER

10 DECEMBRE 2014

PRIX DU MONT FALOURDE

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement du parcours afin d'examiner notamment les causes de la chute de la pouliche LAVALLOISE (Benjamin GELHAY) dans le tournant du "Loup".

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Benjamin GELHAY, Angelo GASNIER (AHZANA), arrivé 1er et Erwan BURELLER (SONIA DU MAINE), arrivé 7ème, les Commissaires ont distancé la pouliche SONIA DU MAINE de la 7ème place, considérant qu'en se déportant vers l'extérieur à l'entrée du tournant du "Loup", elle avait provoqué la chute de la pouliche LAVALLOISE.

Par ailleurs, les Commissaires ont sanctionné le jockey Erwan BURELLER par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour avoir eu un comportement fautif.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Erwan BURELLER contre la décision des Commissaires de courses susvisée ;

Après avoir pris connaissance du courrier en date du 12 décembre 2014 par lequel le jockey Erwan BURELLER a interjeté appel et motivé celui-ci ;

Après avoir dûment appelé Mme Sylvie BARONE, M. Daniel BARONE et M. Erwan BURELLER, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la pouliche SONIA DU MAINE, le représentant de la Société d'entraînement Yannick FERTILLET et Benjamin GELHAY, respectivement propriétaire-entraîneur et jockey de la pouliche LAVALLOISE, le représentant de la Société d'entraînement LAURENT VIEL et Angelo GASNIER respectivement propriétaire-entraîneur et jockey de la pouliche AHZANA, MM. Philippe LORAIN, Patrice LENOUE et Jonathan NATTIEZ, respectivement propriétaire, entraîneur et jockey de la pouliche FRACAFIGURA HAS et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, les différentes vues du film de contrôle, et pris connaissance des explications écrites fournies par M. Daniel BARONE, par Mme Sylvie BARONE et par les jockeys Erwan BURELLER et Benjamin GELHAY ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que cet appel est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les explications écrites du jockey Erwan BURELLER en date du 15 décembre 2014 reçues par courrier électronique le 15 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que suite à la conversation téléphonique avec le secrétariat du Département Juridique de France Galop, il confirme interjeté appel de la sanction prononcée à CAGNES-SUR-MER le 10 décembre 2014 ;
 - qu'il estime ne pas être totalement responsable de la chute du jockey Benjamin GELHAY ;

Vu les explications écrites du jockey Erwan BURELLER en date du 12 décembre 2014 reçues par courrier recommandé dont la date d'envoi apposée par l'administration des postes est le 13 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il a décidé d'interjeter appel contre la sanction prise à son égard sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER le 10 décembre 2014, même s'il connaît l'article 166 du Code des Courses au Galop, auquel il est soumis ;
 - qu'il se présente de la manière suivante : " J'ai 25 ans et je suis dans le métier depuis l'âge de 14 ans, j'ai effectué mon apprentissage chez M. de ROYER-DUPRE qui m'a d'ailleurs permis de débiter en course, ce dont je le remercie encore. J'ai gagné 55 courses en plat avant de me diriger vers les obstacles et j'ai passé le poteau en tête à 39 reprises " ;

- qu'il a, cette année, 230 courses à son actif, ce qui lui apporte une certaine expérience ;

- qu'il s'est rendu compte que ce qui était primordial dans sa profession était le respect des autres ;

- que son activité est suffisamment dangereuse sans que l'on puisse en rajouter, étant d'ailleurs fier de n'avoir été sanctionné qu'une seule fois cette saison, le 12 octobre 2014 à NIORT (4 jours de mise à pied pour avoir gêné un concurrent) mais heureusement il a pu prendre un joker afin de ne pouvoir manquer une course importante ;

- que concernant le Prix DU MONT FALOURDE, après avoir visionné 2 vues sur une chaîne de télévision spécialisée, il ne partage pas complètement l'avis de MM. Les Commissaires de courses ;

- que certes il penche un peu sur la droite mais si l'on visionne la vue arrière, on peut constater que la pouliche devant lui : FRACAFIGURA HAS (Jonathan NATTIEZ) se décale un peu du " dos " de LIGHT RIQUES (Ludovic PHILIPPERON) et qu'il ne se trouve pas dans son sillage immédiat ;

- que l'on peut constater également que la pouliche FRACAFIGURA HAS " fouaille " de la queue au moment où il la touche avec l'antérieur gauche ;

- qu'il est obligé de se décaler légèrement sur sa droite pour éviter lui-même la chute, c'est alors que la pouliche LAVALLOISE (Benjamin GELHAY) le touche légèrement, ne tombant pas elle-même, précisant que sa pouliche SONIA DU MAINE n'avait pas d'atteintes après la course ;

- que le jockey Benjamin GELHAY a été déséquilibré et a malheureusement chuté, ne s'étant heureusement pas blessé ;

- qu'à son avis, pour résumer la situation, il faut noter qu'il a touché la pouliche FRACAFIGURA HAS lorsque ladite pouliche s'est décalée à droite et qu'il a été obligé de se déporter afin de ne pas risquer de chuter et c'est alors que la pouliche LAVALLOISE l'a touché et a été déséquilibrée ;

- qu'il se demande ce qu'auraient dit Messieurs les Commissaires s'il était tombé lui-même ;

- qu'il se demande également ce qu'auraient dit Messieurs les Commissaires si le jockey Benjamin GELHAY était resté en selle ;

- que l'article 166 du Code des Courses au Galop dispose que si la faute d'un jockey est volontaire ou dangereuse, les Commissaires doivent interdire au jockey de monter pendant une durée d'au moins 15 jours si cette faute a entraîné la chute d'un concurrent ;

- que dans le cas présent, il est préoccupé car étant en plein meeting chez lui à PAU, il est plus agréable de monter sur place plutôt que de sillonner la France pour exercer son métier ;

- que certes il n'a pas l'impression d'être " kamikaze " et que s'il a penché sur la droite, c'est parce que le cheval devant lui a fait de même ;

- qu'il a eu de la chance de ne pas tomber alors que cela aurait pu arriver ;

- qu'il est désolé pour le jockey Benjamin GELHAY mais sa part de responsabilité n'est pas entière puisqu'il a subi le mouvement du cheval devant lui ;

- que c'est pour cette raison qu'il a interjeté appel, espérant avoir fourni des explications assez claires afin que la décision des Commissaires soit diminuée en appel ;

- qu'il ajoute ne pouvoir être présent le 18 décembre 2014 pour l'examen de son appel, étant en plein meeting et travaillant des chevaux tous les matins ; Vu les explications écrites de l'entraîneur Daniel BARONE en date du 15 décembre 2014 reçues par courrier électronique le 16 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'il ne pourra être présent à l'examen de l'appel le 18 décembre 2014 et prie les Commissaires de France Galop de l'en excuser ;

- qu'en ce qui concerne la chute de la pouliche LAVALLOISE, sa pouliche SONIA DU MAINE s'est bien écartée pour éviter la pouliche devant elle qui a trébuché sur le plat ;

- qu'il estime inadmissible de ne pas avoir été convoqué par Messieurs les Commissaires de CAGNES-SUR-MER afin de visionner de nouveau l'incident, pour savoir réellement ce qui s'est passé, avant de distancer sa pouliche sans lui dire ;

- qu'il estime la sanction infligée au jockey Erwan BURELLER très sévère car son comportement n'est pas volontaire quant au déroulement de l'accident en cause ;

- que si le jockey Erwan BURELLER était dangereux, il n'aurait pas " ouvert la corde " de la pouliche placée derrière lui et aurait provoqué la chute de ce concurrent sur la lice intérieure ;

- que ledit comportement prouve le professionnalisme du jockey Erwan BURELLER ;

Vu les explications écrites de Mme Sylvie BARONE en date du 15 décembre 2014 reçues par courrier électronique le 16 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'elle ne pourra être présente à l'examen de l'appel le 18 décembre 2014 et prie les Commissaires de France Galop de l'en excuser ;

- qu'elle ne peut apporter aucun commentaire, étant absente de l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER le 10 décembre 2014 pour des raisons professionnelles ;

Vu les explications écrites du jockey Benjamin GELHAY en date du 16 décembre 2014 reçues par courrier électronique le 17 décembre 2014 mentionnant notamment :

- qu'étant en meeting actuellement, il ne pourra assister à l'examen de l'appel en date du 18 décembre 2014 ;

- que le mouvement qui a entraîné sa chute n'était pas intentionnel de la part du jockey Erwan BURELLER ;

- que les Commissaires de courses ont sanctionné ledit jockey par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours et ont estimé que tout cavalier doit être maître de sa monture et anticiper toute réaction de son cheval pendant un parcours ;

- que par la suite, il est allé passer des radiographies et a eu la mâchoire ainsi que les dents déplacées et des contusions aux côtes ;

- qu'étant seul avec 4 chevaux en meeting, il n'a pas eu la chance de récupérer tranquillement et souhaite que les incidents sur le plat soient évités, la discipline de l'obstacle étant déjà assez dangereuse ;

Attendu que les dispositions du paragraphe I de l'article 166 du Code des Courses au Galop disposent notamment que lorsqu'un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné, par un moyen quelconque, un ou plusieurs de ses concurrents, les Commissaires de courses peuvent distancer le cheval ou le rétrograder en le plaçant derrière le cheval ou les chevaux qu'il a gênés ;

Attendu que les dispositions du paragraphe II de l'article 166 du Code des Courses au Galop disposent notamment que lorsqu'un cheval ou un jockey, à n'importe quel endroit du parcours, a poussé, bousculé ou gêné, par un moyen quelconque, un ou plusieurs de ses concurrents, les Commissaires de courses doivent appliquer au jockey une sanction dans les limites du présent Code, à moins qu'ils ne jugent que l'incident n'est pas dû à une faute de sa part et que s'ils considèrent que la faute d'un jockey est volontaire ou dangereuse, ils doivent interdire à ce jockey de monter pour une durée déterminée qui ne peut être inférieure à quinze jours si la faute de celui-ci a entraîné la chute d'un concurrent ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier, et notamment de l'examen du film de contrôle, qu'au 2ème passage devant les tribunes, avant l'entrée du tournant du " Loup ", la pouliche SONIA DU MAINE et le jockey Erwan BURELLER progressaient à l'extérieur de la pouliche AHZANA, et en retrait de la pouliche FRACAFIGURA HAS ;

Que la pouliche LAVALLOISE galopait à environ 1/2 longueur à l'extérieur de la pouliche SONIA DU MAINE ;

Attendu qu'à l'entrée du tournant du " Loup ", le jockey Erwan BURELLER a décidé de diriger la pouliche SONIA DU MAINE contre la lice, pour se placer devant la pouliche AHZANA et derrière la pouliche FRACAFIGURAS qui galopait déjà à la corde l'une derrière l'autre en conservant un espace entre elles ;

Qu'en effet, le jockey Erwan BURELLER avait choisi de se positionner contre la lice pour améliorer sa position, à un moment où le peloton, très groupé, abordait un tournant, ledit jockey ayant décidé de s'insérer entre la pouliche AHZANA et la pouliche FRACAFIGURAS dans un espace qui n'était pas suffisant comme le démontre le mouvement du jockey Angelo GASNIER qui avait été contraint, au moment où le jockey Erwan BURELLER s'était inséré à la corde devant lui, de reprendre la pouliche AHZANA pour éviter un incident ;

Attendu que le jockey Erwan BURELLER avait ensuite, après s'être inséré dans l'espace insuffisant susvisé en abordant un tournant, finalement décidé de se déporter vers l'extérieur de la piste afin de continuer à progresser, alors que la pouliche LAVALLOISE était déjà engagée à cet endroit du parcours ;

Attendu qu'il n'est pas contestable que le jockey Erwan BURELLER, en se déportant ainsi vers l'extérieur de la piste à cet endroit du parcours, avait été à l'origine de la gêne puis de la chute de la pouliche LAVALLOISE dans le tournant du " Loup ", ce qu'il reconnaît d'ailleurs en partie dans ses explications, celui-ci estimant " ne pas être totalement responsable de la chute du jockey Benjamin GELHAY " ;

Attendu qu'il y a lieu de constater, que les Commissaires de courses ont sanctionné le jockey Erwan BURELLER par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours en raison de ce comportement fautif ;

Attendu qu'il résulte de ce qui précède et de l'ensemble des dispositions du Code des Courses au Galop que les Commissaires de courses étaient fondés, dans ces conditions, au vu de ce qui précède, et en application des dispositions de l'article 166 du Code des Courses au Galop, à distancer la pouliche SONIA DU MAINE de la 7ème place et à sanctionner le comportement fautif du jockey Erwan BURELLER par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, étant observé que le jockey est réputé mandaté par le propriétaire ou l'entraîneur pour fournir toutes explications dans le cadre d'une enquête ouverte sur le déroulement du parcours ;

Attendu qu'il y a donc lieu de maintenir la décision des Commissaires de courses ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Erwan BURELLER ;
- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 18 décembre 2014

R. FOURNIER SARLOVEZE JL. VALERIE PERRIN N. LANDON

2196 4711 PRIX UBU III 3.400 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, toute pouliche, ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- | | | |
|---------------|---|----------|
| 1930 | Ridin'easy , f, b, 3 ans, par Honours List IRE et Montmarie [Montjeu (IRE)], 67 k, (11.000), Philippe Lorain (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s) | 1 |
| 2030 3 | Singaprima , f, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Singapore Lady [Goldmark (USA)], 69 k (65 k), (15.000), Herve Billot (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s) | 2 |
| 2115 2 | Birthday Treat , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Ealore (Kendor), 68 k (64 k), (13.000), Noman Ozguler (<i>E Bureller</i>), F Cheyer | 3 |
| 2019 | Maelle , f, al, 3 ans, par Muhtathir GB et Cancalais IRE (Entrepreneur GB), 70 k (66 k), (17.000), Jean-Francois Anthore (<i>B Regnard</i>), M Pimbonnet | 4 |

2115	3	Kalya Fong , f, b, 3 ans, par Dr Fong USA et Kalyador (Kahyasi IRE), 68 k (64 k), (13.000), Patrick Drioton (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	5
2115	4	Limara , f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	6
2030	1	Mandorine , f, 3 ans, 70 k (66 k), (13.000), H De Waele (<i>N Even</i>), P Lenogue	7
1666	5	Charlotte Fleur , f, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), F Foresi (<i>D Jolibert</i>), F Foresi	8
1114	4	Dream's Burg , f, 3 ans, 70 k (66 k), (17.000), O Van Der Linden (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	9
2099	2	Banak , f, 3 ans, 69 k (65 k), (15.000), G Buchot (<i>A Lotout</i>), L Viel (s)	10
1487		Slickisle , f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), ROB Collet (s) <i>arr</i>	
2063		Snobeuse , f, 3 ans, 67 k (63 ^{1/2} k), (11.000), J.N. Temam (<i>A Cardine</i>), N Caullery <i>arr</i>	
2063		Ameli , f, 3 ans, 66 k (62 k), (9.000), P Joncoux (<i>B Gelhay</i>), J Heloury <i>arr</i>	
2115		Rikers Island , f, 3 ans, 66 k (62 k), (9.000), ⊗, J Milpied (<i>Mlle C Picard</i>), D Barone <i>arr</i>	
2099		Robstyle , f, 3 ans, 67 k (63 k), (11.000), Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Tabary</i>), S Foucher <i>tbé</i>	

15 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 316 €
Eng. sup. : *Dream's Burg*
Certif. vétérinaire : *Escort'royale*.
3/4 long, 11 long, tête, 1/2 long 3/4, 6 long, 6,5 long, 3 long, 3,5 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € J.b.s. Invest N.v.
648 € Franck Van Haaren.
378 € Jean-Francois Gribomont.
256 € Jean-Claude Bouret.
121 € Guy Pariente.

Ridin'easy, réclamée 13.333,00 € par son propriétaire.
Birthday Treat, réclamée 14.100,00 € par ECURIE SAGARA.
Singaprima, réclamée 16.000,00 € par son propriétaire.
Maelle, réclamée 17.251,00 € par son propriétaire.
Temps total : 04'23"16

2197	4716	PRIX DU GENERAL DU CORAIL (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.800 m
18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et poulaches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 11.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout cheval ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k., plusieurs allocations de 10.000, 4 k.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.			
2076	1	Singaminnie , f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Singapore Lady [Goldmark (USA)], 68 k (64 k), (17.000), Clement Machado (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	1
2076	4	Sha Tin , f, b, 4 ans, par Great Journey JPN et Serpolette (Dear Doctor), 68 k (64 k), (17.000), ⊗, Manuel Arias (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	2
2151		Paris Do Brasil , h, b, 4 ans, par Early March GB et Zizou (Marignan USA), 70 k (66 k), (17.000), ⊗, Viel (s) (<i>A Lotout</i>), L Viel (s)	3
2117		First Service , h, b, 4 ans, par Trempolino USA et Set Et Match IRE (Barathea IRE), 70 k (66 k), (13.000), ⊗, Charles Maquennehan (<i>M Hevin</i>), ROB Collet (s)	4
2117		Mick Staraco , h, b, 4 ans, par Gallo's Wells IRE et Septieme Element [Bering (GB)], 67 k, (11.000), Jean-Michel Marcel (<i>MA Billard</i>), Mme E Siavy-Julien	5
2151		Mick Royal , f, 4 ans, 68 k (64 k), (17.000), S Hurson (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	6
2048		Tyriac , h, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), JP Gallorini (s) (<i>Mlle T Regnier</i>), JP Gallorini (s)	7
2106		Amicale , f, 4 ans, 66 k (62 k), (13.000), E Krahenbuhl (<i>B Gelhay</i>), M Pimbonnet	8
2151		Pascalou Du Maine , h, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), D Barone (<i>E Bureller</i>), D Barone <i>arr</i>	
2123		Funky Kinston , h, 4 ans, 67 k (63 k), (11.000), ⊗, P Drioton (<i>Mlle C Picard</i>), MALI Droueche <i>arr</i>	
		Aimee Des Brieres , f, 4 ans, (OC), 66 k (62 k), (13.000), B Beaufrils (<i>J Tabary</i>), S Foucher <i>arr</i>	
2067		Monsieur Jean , h, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), Derek Bloodstock (<i>F Greget</i>), T Doumen (s) <i>tbé</i>	

12 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 403 €
Eng. sup. : *Mick Royal*
courte tête, 1 long, 13 long, 1/2 long 3/4, 4 long, 6 long, 11 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
1 296 € Franck Van Haaren.
648 € Patrick Barbe, Mlle Emily Barbe, Henri Barbe, William Barbe.
378 € Herve Sudrat, Yannick Fouin, Loic Praud.
256 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
121 € Luc Avril.
Singaminnie, réclamée 19.778,00 € par son propriétaire.
Temps total : 05'00"99

2198	4712	PRIX JEAN DOUMEN (Haies. - Femelles)	3.400 m
32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.			
Pour poulaches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 8.000, ni reçu 13.000 (victoires et places). Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 3.000.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.			
2124	4	Couleur Tranquille , f, b, 4 ans, par Reste Tranquille et Couleur Azur (Saint Preuil), 67 k, Franck Cheyer (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	1
2066	5	Super Bal , f, al, 4 ans, par Balko et Spinage (Village Star), 69 k (67 k), David Windrif (<i>B Regnard</i>), D Windrif	2
2066		Altesse Du Pin , f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Imperatrice Du Pin (Dear Doctor), 65 k (64 k), Hubert Langot (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	3
2077	5	Ahelia , f, bf, 4 ans, par My Risk et Bleu D'Azur [Lost World (IRE)], 68 k (66 k), Mme Yveline Petit (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	4
1630	1	Chica Chope , f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Nicotera (IRE) (Baby Turk IRE), 68 k, Francis Delord (<i>A Mercurolo</i>), F Lagarde	5
2114		Estrelja GER , f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme F Gay (<i>H Tabet</i>), JL Gay	6
		Carlitas , f, 4 ans, 65 k (63 k), HJ Haltiner (<i>B Gelhay</i>), Y Fertillet (s)	7
1840	5	Va Yale , f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), ⊗, JP Fournier (<i>E Bureller</i>), D Barone	8
2049		Unknown Flower , f, 4 ans, 69 k, Mlle M Vidal (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s) <i>arr</i>	
2110	4	Miss Clori IRE , f, 4 ans, 66 k (64 k), ⊗, Mme L Campo (<i>T Caboni</i>), C Scandella <i>arr</i>	
		Wingland , f, 4 ans, 65 k, L Boissaux (<i>J Nattiez</i>), P Lenogue <i>arr</i>	
		Armonie Bere , f, 4 ans, 65 k, C Machado (<i>E Chazelle</i>), C Scandella <i>arr</i>	
		Agate D'Estruval , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), Y Rougegrez (<i>THO Gillet</i>), N Milliere <i>arr</i>	
2124		Fannyjul , f, 4 ans, 65 k, D Le Breton (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s) <i>tbé</i>	

14 partants ; 28 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 412 €
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
2 304 € Francois-Marie Cottin.
1 152 € Mme Nina Bonnaudet, Guillaume Macaire.
672 € Hubert Langot, Mme Elisabeth Langot.
456 € Raymond Cletienne.
216 € Alain Chopard.

Temps total : 04'19"63
Les Commissaires ont, après enquête, autorisé l'entraîneur David WINDRIF à mettre des oeillères australiennes à la pouliche SUPER BAL, ainsi que l'entraîneur Christian SCANDELLA à mettre des oeillères à la pouliche MISS CLORI (IRE) et les ont sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir omis de les déclarer dans les délais impartis.

PAU

Jeudi 11 décembre 2014

Commissaires de courses : Olivier de LA GAROULLAYE - Jean-Pierre CAPITAINE - Patrick DUCASSE - Bernard GOURDAIN

2199	4761	PRIX PAUL FOURNIER (Steeple-Chase)	3.400 m
36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et poulaches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000.			
1628	2	Onsaijamais , h, bf, 3 ans, par Kap Rock et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 68 k, Terry Amos (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)	1
2092		Forthing , h, al, 3 ans, par Barastraight (GB) et Something Fine (Baby Turk IRE), 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>A de Chitray</i>), G Chereh	2
2120	1	Hollywoodien , h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Incorrigible [Septieme Ciel (USA)], 66 k, Mme Pierre Nicolle (<i>B Gicquel</i>), F Nicolle	3
2084	3	Starmix , m, al, 3 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 66 k, Dominique Marchand (<i>E Bureller</i>), Mme C Dufreche	4

2158 Diamant Catalan, h, al, 3 ans, par Balko et Catalane (Alleged USA), 66 k, Mme Patrick Papot (*T Beaurain*), PH Peltier 5

1868 Bookworm, h, 3 ans, 66 k (67 k), P Cottin (*D Cottin*), P Cottin 6

2113³ Big Boss Conti, h, 3 ans, 68 k, ♂, Mme GUY Denuault (*O Jouin*), GUY Denuault 7

1532³ Chapter One, h, 3 ans, 67 k, ♂, M.I. Bloodstock Ltd (*K Guignon*), G Chereh arr

1873² Loicia, f, 3 ans, 64 k, RJJ Borrel (*Mlle N Desoutter*), P Boisgontier (s) arr

1947² Born De La Haulle, f, 3 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Michel Sardou (*D Lesot*), J Ortet (s) arr

1992 Boheme Du Maine, f, 3 ans, (AQ), 64 k, J Follain (*ANT Thierry*), J Follain arr

2105⁵ Terre Brulee, f, 3 ans, 64 k, Ecurie Michel Sardou (*P Blot*), J Ortet (s) tbé

12 partants ; 34 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 098 €
Eng. sup. : *Diamant Catalan*
Certif. vétérinaire : *Love You*.
2 long, 2,5 long, 5 long, courte encolure, 1/2 long, 17 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €
Primes aux éleveurs :
2 592 € Terry Amos, Guillaume Macaire.
1 296 € Mlle Ingrid Desagnat.
756 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.
513 € Yves Gonnord.
243 € Roland Lepeau, Mme Juliette Luard.
Temps total : 04'21''40
Le hongre LOVE YOU a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2200⁴⁷⁶⁰ PRIX D'AURIAC 3.500 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas été classés 1er ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 35.000. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1995³ Muhta West (IRE), h, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Pharma West USA (Gone West USA), 65 k (63 k), Remy Picamau (*H Rodriguez Nunez*), P Sogorb 1

2065¹ Parc Monceau, h, b, 3 ans, par Tremolino USA et Where Is Fleur (Exit To Nowhere USA), 68 k, Mme Patrick Papot (*M Delage*), P Quinton (s) 2

1971⁵ Magic Movies, h, b, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et Highborne (Anabaa USA), 67 k, ♂, Michel Del Valle (*K Nabet*), X Thomas Demeaulte 3

2137 Pistol Park, h, bc, 3 ans, par Poliglote (GB) et Pistolera GER (Monsun GER), 65 k, N.h. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chereh 4

2064¹ Square Viviani, h, bb, 3 ans, par Satri IRE et Idria GER (Kings Lake USA), 66 k, Jacques Beres (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 5

2044 Namali, h, 3 ans, 65 k, G Mousnier (*P Blot*), G Mousnier 6

1768 Risk Away, h, 3 ans, 67 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (*O Jouin*), PH Peltier arr

800⁵ Kalang, h, 3 ans, 65 k, G Bouthors (*D Lesot*), J Ortet (s) arr

1670⁵ Urumqi, h, 3 ans, 65 k (67 k), Mlle A Zetterholm (*D Cottin*), P Cottin arr

2121² Babalshams, h, 3 ans, 67 k, Mme I Pacault (*M Lamazou-Laresse*), Mme I Pacault dér

1857⁴ Lead My Way, h, 3 ans, 65 k, JL Guillochon (*S Dehez*), JL Guillochon tbé

11 partants ; 39 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 777 €
2,5 long, 1/2 long, 2 long, 1,5 long, loin.
15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
Primes aux éleveurs :
2 304 € Haras du Mezeray S.a., Ronchalon Racing (uk) Ltd.
1 152 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.
672 € Haras du Quesnay.
456 € Michel Agelou.
216 € Jacques Beres.
Temps total : 04'27''30

2201⁴⁷⁶⁵ PRIX DU PAU HUNT RACES 4.600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

2069¹ Star Rochelais, h, bb, 8 ans, par Even Top IRE et Neige Rochelaise (Goldneyev USA), 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 1

2128² Urika, f, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Petite Perruche (Shaindy), 66 k, Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) 2

36² Espresso, f, b, 6 ans, par Miesque's Son USA et Capuccina (Lavirco GER), 67 k, Boutin (s) (*O Jouin*), PH Peltier 3

138² Sacree Tiepy, f, bb, 8 ans, (AQ), par Ungaro GER et Filtiepy (Zelphi USA), 69 k, Emmanuel Clayeux (*D Cottin*), E Clayeux 4

2069⁵ Roselaine, f, bf, 9 ans, (SF), par Sleeping Car et Solaine (Pot D'Or), 65 k, Gilles Chaignon (*A Desvaux*), GIL Chaignon 5

2128³ Tyrol Bleu, h, 7 ans, (AQ), 68 k, E Leray (s) (*C Couillaud*), E Leray (s) 6

2135 Quar Le Rouge (GB), h, 6 ans, 68 k, ♂, Mlle E Boin (*A Moriceau*), JC Baudoin 7

2087⁴ Silent Hill, h, 6 ans, 69 k, F Delord (*J Besnardiere*), F Lagarde 8

2087 Selune Du Chatelet, f, 8 ans, (AQ), 65 k, ♂, JM Huss (*E Esan*), Mme C Jung 9

1503 Land Baron, h, 6 ans, 69 k, Mme M Bryant (*V Chenet*), J Ortet (s) 10

1983³ Ungaro Roque, h, 6 ans, (AQ), 68 k, J Follain (*ANT Thierry*), J Follain -

1965³ Star De La Prise, h, 8 ans, (AQ), 69 k, S Dory (*S Dory*), S Dory -

1672² Tango Lido, h, 7 ans, (AQ), 69 k, P Coveliers (*J Plouganou*), E Clayeux tbé

2069³ Desirer, h, 8 ans, 68 k, D Louis (*K Guignon*), E Lecoiffier tbé

2040⁵ Le Clichois, h, 6 ans, 66 k, ♂, GUY Authier (*D Ulinski*), F Lagarde tbé

1944 Reve De Kerza, h, 9 ans, (SF), 66 k, Y Hedan (*M Mingant*), Y Hedan tbé

Ulodene, f, 6 ans, (AQ), 64 k, P Cottin (*P Lucas*), P Cottin tbé

17 partants ; 39 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 456 €
cas particulier : *Beauty Maria*.
Chev. élim. : *Pinelo, Ovni Du Cochet, Wylder, Haletiere*.
Chev. retir. : *Reste Demohaison*.
encolure, 1,5 long, 8 long, 3,5 long, 2,5 long, 1/2 long, 15 long, nez, 5 long.
13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €
Primes aux éleveurs :
2 016 € Mme Solange Esnouf.
1 008 € Eric Leray, Claude Ledoux, Mme Veronique Leray.
588 € Gunnar Nordqvist, Pierre Bonnier, Mme Brema Drohan.
399 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
189 € Gilles Chaignon.
Temps total : 06'01''50

2202⁴⁷⁶³ PRIX BERNARD DE DUFAU 4.000 m
(Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 13.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

2094⁵ Kauto Sweety, h, al, 7 ans, par Bonbon Rose et Kauto Relstar (Art Bleu GB), 69 k, Andre Brakha (*D Cottin*), YM Porzier (s) 1

2096³ Monsamou IRE, h, b, 5 ans, par Bienamado USA et Alphasite IRE (Alphabatim USA), 70 k, Sari Ecurie Azur Riviera (*JO Audon*), P Chevillard 2

2025³ Valban, h, b, 5 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paloma De Saisy (Network GER), 68 k, ♂, Mme Patrick Papot (*O Jouin*), PH Peltier 3

2094⁷ Usted Me Cara, f, gr, 6 ans, (AQ), par Turgeon USA et Licara D'Airy (Oblat), 70 k, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), J Ortet (s) 4

1987³ Foudre Du Pecos, f, al, 5 ans, (AC), par Network GER et Fivole Du Pecos (Safir), 67 k (67^{1/2} k), Ecurie Couderc (*J Plouganou*), T de Lauriere 5

2142 Speedy Flight, h, 6 ans, 69 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G Chereh 6

2107 Tripolo, h, 7 ans, (AQ), 66 k, JC Chaussee (*S Paillard*), E Leray (s) 7

1939 Ok Darling, h, 6 ans, 69 k, G Thepot (*A Bonduau*), W Menuet tbé

2104 Chamvirko, h, 9 ans, 66 k, ♂, PH Le Geay (*S Dehez*), PH Le Geay tbé

2107¹ Valerio Bleu, h, 5 ans, (AQ), 65 k, J Ortet (s) (*P Blot*), J Ortet (s) tbé

10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 855 €
7 long, 5 long, 2,5 long, 1,5 long, 8 long, 4 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €
Primes aux éleveurs :
3 600 € Jean-Philippe Aubert, Denis Aubert.
1 800 € Mme Amanda Lindsell, prime non attribuée.
1 050 € Earl Touillon-Moiron.
712 € Mme Magalen Bryant, Mlle Muriel Caslant.
337 € Earl Haras du Pecos.
Temps total : 04'58''70

2203⁴⁷⁶⁴ PRIX DE CIBOURE 3.700 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000, cette année, portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2143	3	Speedy Blue Girl , f, b, 6 ans, par Anabaa Blue (GB) et Speedgirl (Monsun GER), 67 k (63 k), (11.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>M Dangles</i>), P Chevillard	1
1948		Irish Bay , h, b, 5 ans, par Irish Wells et Mary Bay (Tel Quel), 71 k (67 k), (15.000), Haras du Bosquet (<i>E Labaisse</i>), J Ortet (s)	2
2134	1	Azaro De La Mare , h, b, 6 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Love Love Kate (Saint Andrews), 70 k (66 k), (13.000), MME Anne Devy (<i>C Couillaud</i>), E Leray (s)	3
2126		Elixir Du Berlais , h, gr, 10 ans, par Loup Solitaire USA et Euil Eagle (Saint Preuil), 68 k (64 k), (9.000), Collet (s) (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	4
1936		Quart De Lino , h, b, 9 ans, par Trempolino USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 71 k (67 k), (15.000), Charles-Hubert de Chaudenay (<i>A Renard</i>), PH Peltier	5
2144		Terreur , h, 7 ans, (AQ), 68 k (64 k), (9.000), JY Artu (s) (<i>Y Michaux</i>), JY Artu (s)	6
2143		Prince Tartare , h, 5 ans, 70 k, (9.000), P Jouanno (<i>D Cottin</i>), JY Artu (s)	7
1994	3	Scheibehard , h, 7 ans, 70 k, (13.000), JL Guillochon (<i>O Jouin</i>), JL Guillochon	8
2118		Tresor Bleu , h, 7 ans, (AQ), 72 k (68 k), (17.000), Breeding & Racing Enterpr. Ltd (<i>P Lucas</i>), FM Cottin (s)	arr
379		Tithon , h, 7 ans, (AQ), 67 k, (7.000), JP Daireaoux (<i>P Blot</i>), JP Daireaoux	arr
2104		Saphir De Kerza , h, 8 ans, (AQ), 67 k, (7.000), Y Hedan (<i>M Mingant</i>), Y Hedan	arr
2000	3	Baby Tard , h, 7 ans, 67 k (63 k), (7.000), Mme L Saint Martin (<i>C Smeulders</i>), JP Daireaoux	arr
		Ut'athou , h, 6 ans, (AQ), 67 k, (7.000), Scea Haras de Peyre (<i>V Chenet</i>), E Papon	arr
2133		Neauvalis , h, 6 ans, 70 k (66 k), (13.000), Ecurie du Triangle (<i>E Bureller</i>), JP Totain (s)	tbé
2134	4	Cafe De Paris , h, 9 ans, 69 k, (11.000), A Bocquet (<i>J Plouganou</i>), S Foucher	tbé
		15 partants ; 34 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 307 € 3/4 long, 12 long, 4 long, 2 long, 3/4 long, 1,5 long, 1,5 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €	
		Primes aux éleveurs : 1 296 € Chevetel de la Hauquerie. 648 € Haras du Bosquet. 378 € Earl Pichon, Hubert Pichon. 256 € Jean-Marc Lucas. 121 € Charles-Hubert de Chaudenay.	
		Prince Tartare , réclamé 9.270,00 € par MATHIAS BAUDY.	
		Speedy Blue Girl , réclamée 14.388,00 € par FOUIN (S).	
		<i>Temps total</i> : 04'49"30	
		Le jockey Sylvain DEHEZ ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SCHEIBENHARD par le jockey Olivier JOUIN.	
2204	4762	PRIX DU BEARN (Steeple-Chase)	4.000 m
		34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, cette année, reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.	
1816	1	Vicomte Du Seuil , h, b, 5 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil (Video Rock), 68 k, Mme Marc Boudot (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux	1
1887	1	Papy Mamy , h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Fille Fidele [Lost World (IRE)], 71 k, MME Patrick Papot (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	2
1817	2	Les Sables Blancs , h, no, 5 ans, par Indian Rocket GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 70 k, Bernard Barouch (<i>K Nabet</i>), YM Porzier (s)	3
2103	2	Ysawa , h, bf, 5 ans, par Califet et Somag (Indian River), 68 k, Ecurie Mirande (<i>M Lamazou-Laresse</i>), Mme I Pacault	4
2119	4	Vitorio Des Champs , h, bb, 5 ans, (AQ), par Robin Des Champs et Mandara (Video Rock), 69 k, Mme Guy Denuault (<i>O Jouin</i>), GUY Denuault	5
		118 Vicino Conti , h, 5 ans, 68 k (66 k), P Joubert (<i>P Lucas</i>), E Clayeux	6
2103		Turqueen , f, 5 ans, 66 k (64 k), Mme I Pacault (<i>T Dragon</i>), Mme I Pacault	7
		63 5 D'Or A La Motte , h, 5 ans, 68 k (66 k), Mme B Menuet (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet	8
1071	1	Valentino Rica , h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme L Saint Martin (<i>P Blot</i>), JP Daireaoux	arr
2058	4	Seul Tout Seul , h, 5 ans, 68 k, E Lecoiffier (<i>K Guignon</i>), E Lecoiffier	arr
1861		Volviche , f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), W Rykart (<i>M Dangles</i>), P Chevillard	arr
2025	2	Vadero D'Airy , h, 5 ans, (AQ), 66 k (67 k), S Munir (<i>D Cottin</i>), J Ortet (s)	arr
2011	4	Vintage Mag , h, 5 ans, 66 k, O Auchere (<i>T Beaurain</i>), O Auchere	arr
		Sacha D'Or , h, 5 ans, 66 k, E Leray (s) (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	tbé

14 partants ; 41 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 856 €

Certf. vétérinaire : *Avenue Murillo*.

3 long, tête, 3,5 long, 4,5 long, 1/2 long, 2,5 long, 3 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Marc Boudot.

1 224 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.

714 € Alain Chopard, Ecurie Jarlan, Yann-Marie Porzier.

484 € Scea Haras de Mirande.

229 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

Temps total : 05'02"30

Le jockey Aurélien BONDUAU ayant chuté lors du prix Bernard de DUFAU, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre D'OR A LA MOTTE par le jockey Clément LEFEBVRE.

La jument AVENUE MURILLO a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Kévin NABET en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups).

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paul LUCAS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline et avoir été ainsi à l'origine de la reprise du départ.

PAU

0539 348 Dimanche 14 décembre 2014

Commissaires de courses : Jean-Pierre CAPITAINE -
Jean-Yves BENARD - Francois GALIBERT -
Olivier de LA GAROULLAYE2205 4766 **PRIX D'ARTIGUELOUVE**
(Haies. - A réclamer. - Femelles) **3.500 m****18 000 €** (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer pour 11.000, 13.000, 15.000 ou 17.000. **Poids** : 66 k. Les pouliches mises à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; pour 15.000, 4 k., pour 17.000, 6 k. En outre, les pouliches ayant reçu, en course de haies, une allocation de 10.000, porteront 2 k.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.**2070 3 **First Moon**, f, gr, 3 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 70 k (66 k), (15.000), M.I. Bloodstock Ltd (*C Lefebvre*), G Chereil
 1 |
417 2 **Maia Chope**, f, b, 3 ans, par Deportivo GB et Mahitica (Solicitor), 66 k, (11.000), Alain Chopard (*T Gueguen*), F Nicolle
 2 |
2185 5 **Terre D'Epices**, f, b, 3 ans, par Laverock IRE et Teresa Moriniere (Saint Cyrien), 72 k (68 k), (17.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Dangles*), P Chevillard
 3 |**Babyone Bellevue**, f, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Sainte Kash (Saint Preuil), 72 k (68 k), (17.000), Christophe Toussaint (*A Auchere*), E Clayeux (s)
 4 |
2130 **Yolanda**, f, b, 3 ans, par High Rock (IRE) et Land Bridge [Bering (GB)], 66 k (62 k), (11.000), Jean-Marie Bonnin (*H Rodriguez Nunez*), JM Bonnin
 5 |
2012 **Estherlight**, f, 3 ans, 68 k, (13.000), S Plot (*O Jouin*), JL Guillochon
 6 |
2159 **Lamy**, f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), P Cottin (*P Lucas*), P Cottin
 7 |
1930 **Cantanilla**, f, 3 ans, 68 k, (13.000), C Boutin (s) (*J Plouganou*), M Seror
 8 |**Bella Du Seuil**, f, 3 ans, 68 k, (13.000), Mme M Boudot (*G Adam*), M Seror
 9 |
1966 **Kerzam IRE**, f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), Ctsse H de Pourtales (*F Garnier*), CH Gourdain (s)
 arr |
2171 **Great Noa**, f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), PH Lefevre (*C Couillaud*), PH Lefevre
 tbé |

11 partants ; 24 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 532 €

Eng. sup. : *Lamy, Kerzam IRE*

1,5 long, 4 long, 5 long, 10 long, 3,5 long, 20 long, 2,5 long, 30 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mlle Christine Cheyrou.

648 € Alain Chopard.

378 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.

256 € Jean-Pierre Bichon.

121 € Laurent Lengin, Michel Lengin.

First Moon, réclamée 16.800,00 € par son propriétaire.**Terre D'Epices**, réclamée 18.255,00 € par son propriétaire.*Temps total* : 04'29"302206 4769 **PRIX ANDRE TOULET**
(Steeple-Chase) **3.400 m****34 000 €** (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids** : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2090 ⁵ **A Pleines Dents**, h, b, 4 ans, (AQ), par Scorpion IRE et Patte De Velour (Mansonnien), 66 k, Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), G Chereil 1
- 2085 **Another Star**, h, b, 4 ans, par Voix Du Nord et Koromandel (Numerous USA), 66 k, Mme Dany Chabrier (*T Gueguen*), F Nicolle 2
- 2160 **Pudong**, h, b, 4 ans, par Al Namix et Dona Carmen (Dom Pasquini), 66 k (64 k), Ecurie Mirande (*C Lefebvre*), Mme I Pacault 3
- 1988 **Alary**, h, al, 4 ans, (AQ), par Dream Well et Cate Bleue (Katowice), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 4
- 2131 **Lordneyevh**, h, b, 4 ans, par Goldneyev USA et Ladyspreuil (Saint Preuil), 66 k, Mis Guillaume d' Harambure (*J Besnardiere*), F Lagarde 5
- 1046 **Super Apple's**, f, 4 ans, 64 k, P Coveliers (*O Jouin*), PH Peltier 6
- 2078 ¹ **Don'aventure**, f, 4 ans, 64 k, P Nicot (s) (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 7
- 2032 **Lino Drop**, h, 4 ans, 66 k (67 k), D Coveliers (*J Plouganou*), E Clayeux (s) 8
- 2160 **Enero**, h, 4 ans, 66 k, E Lecoiffier (*K Guignon*), E Lecoiffier arr
- 2102 **American Tempo**, h, 4 ans, 66 k (64 k), T Poche (*C Couillaud*), T Poche arr
- 2124 **Minette De Juilley**, f, 4 ans, 64 k, M Postic (*A Brunetti*), M Postic arr

11 partants ; 35 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 666 €
 courte tête, 20 long, 1,5 long, 3,5 long, courte encolure, 3 long, 6 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

- 2 448 € Haras de Saint-Voir.
- 1 224 € Maurice Chabrier.
- 714 € Scea Haras de Mirande.
- 484 € Francois-Marie Cottin.
- 229 € Mis Guillaume D' Harambure, Mise Valerie D' Harambure.

Temps total : 04'18''80

2207 ⁴⁷⁷⁰ **PRIX DE SAINT-JAMMES** **4.600 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 16.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1991 **Venus De Thaix**, f, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Etoile De Thaix (Lute Antique), 70 k, Clayeux (s) (*J Plouganou*), E Clayeux (s) 1
- 1234 ⁵ **Notario Has**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Noria Des Bordes (Epervier Bleu GB), 76 k, Simon Munir (*O Jouin*), PH Peltier 2
- 2001 ⁵ **Work Ten**, h, al, 5 ans, par Network GER et Fleurette D'Anjou (FR) (Djarvis), 71 k, Marc Nicolau (*C Corduan*), M Nicolau 3
- 1875 ³ **Almaya De Kerker**, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Mayero (Kaldoun), 65 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 4
- 2036 ⁴ **Avatar D'Estivaux**, h, 4 ans, (AA), 65 k (63 k), ♂, JL Martron (*B Fouchet*), T de Lauriere arr
- 2102 **Rinablue**, f, 4 ans, 63 k (61 k), ♂, T Poche (*C Couillaud*), T Poche arr
- 2075 ⁵ **Timi D'Altea**, h, 5 ans, 72 k (70 k), M.I. Bloodstock Ltd (*C Lefebvre*), G Chereil tbé
- 2103 **Vatulele**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), J Detre (*P Lucas*), P Cottin tbé
- 2001 ³ **Fleurabi Du Maine**, f, 5 ans, 70 k, ♂, JL Jeannin (*V Chenet*), L Godard tbé
- Angel Of War**, h, 5 ans, 69 k, A Pigeon (*F Barrao*), S Foucher tbé
- 1759 ² **Olcani**, f, 5 ans, 68 k, Mme I Pacault (*M Lamazou-Laresse*), Mme I Pacault tbé
- 2001 ² **Fort Sage**, h, 4 ans, 67 k, S Munir (*D Cottin*), P Cottin tbé
- 2123 **Agades**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), M.I. Bloodstock Ltd (*MA Camus*), G Chereil tbé
- 2001 **Basquiat SPA**, h, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), F Lagarde (*J Besnardiere*), F Lagarde tbé
- 1978 **Anatoline**, f, 4 ans, 63 k (65 k), Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s) tbé
- 1557 ⁵ **Audace D'Ainay**, f, 4 ans, (AQ), 63 k (62 k), M Martinez (*R Mayeur*), FM Cottin (s) tbé
- 1943 ³ **Lightning Of Light**, f, 4 ans, 63 k (64 k), W Menuet (*K Guignon*), W Menuet tbé

17 partants ; 37 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 431 €
 Certif. vétérinaire : *Loupia*.
 Chev. retir. : *Voilabel*.
 2 long, 4 long, 6 long.
 13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 €

Primes aux éleveurs :

- 2 016 € Michel Bourgneuf.
- 1 008 € Scea Hamel Stud.
- 588 € Jacques Cesbron.
- 399 € Mme Kerstin Drevet, S.c.e.a. Riverland.

Temps total : 06'04''90

La jument LOUPIA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

2208 ⁴⁷⁶⁷ **PRIX DE BIELLE** **3.500 m**
 (Haies. - Autres Que de Pur Sang)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru en courses à obstacles recevront 2 k.

- Arrogant**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Lavirco GER et Kle Des Sacart (Royal Charter), 65 k, Scea des Collines (*C Lefebvre*), S Foucher 1
- 559 **Angeoudemon Du Lys**, f, b, 4 ans, (AQ), par Irish Wells et Milie (Useful), 65 k, Mme Carinne Babin Guillochon (*O Jouin*), JL Guillochon 2
- Aligotee**, f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Lune D'Etain (Video Rock), 63 k, Mlle Annabelle Freby (*Mlle N Desoutter*), E Clayeux (s) 3
- 2124 **Alza Du Renard**, f, b, 4 ans, (AQ), par Reste Tranquille et Kirmelia (Chamberlin), 66 k, Jacques Leylavergne (*S Delhommeau*), G Lassaussaye 4
- 2100 ⁵ **Atek De La Vire**, h, b, 4 ans, (AQ), par Protektor GER et Malifornie De La Vire (Chef De Clan), 67 k, Olivier Sauvaget (*C Couillaud*), O Sauvaget 5
- 2100 **Azur Du Mou**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, A Le Clerc (s) (*A Cisel*), A Le Clerc (s) 6
- Analyse Moriniere**, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Suc. A Humeau (*A Renard*), D Sourdeau de Beaugard 7
- 418 ⁵ **Assurelle**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Gold And Blue Ltd (*H Rodriguez Nunez*), JL Dubord 8
- 2014 **Anita Rose**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, L Godard (*G Olivier*), L Godard 9
- 1953 **Adagio De Prairie**, h, 4 ans, (AC), 67 k, G Chenu (*J Besnardiere*), C Chenu (s) 10
- 2124 ⁵ **Amazone De Re**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, P Hardy (*T Beaurain*), T Boivin arr
- 2052 **Action Summer**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Scea des Collines (*B Claudic*), S Foucher arr
- 2124 **Adriana Lucky**, f, 4 ans, (AQ), 65 k, ♂, T Boivin (*M Delage*), T Boivin arr
- Don Nicanor**, m, 4 ans, (AC), 65 k, F Cellier (*E Labaisse*), F Cellier arr
- Aswell**, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme I de Saint Anthost (*J Agostini*), JL Dubord arr
- Amour D'Ainay**, f, 4 ans, (AQ), 63 k, P Autret (*M Tissier*), E Clayeux (s) arr
- 2068 **Abramix**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, O Brasme (*ANT Thierry*), J Follain tbé
- 1818 **Amikaline**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (67 k), Ecurie Couderc (*J Plouganou*), E Clayeux (s) tbé

18 partants ; 30 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 307 €
 Chev. élim. : *Alice De Beauchene*.
 Chev. retir. : *Amour Des Brosses*.
 3 long, 7 long, 1 long 1/4, 1 long, 1 long 1/4, 9 long, 2,5 long, 2 long, 13 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
 Primes aux éleveurs :
 2 304 € Vtisse Roger de Soultrait.
 1 152 € Mme Carinne Babin Guillochon.
 672 € Jean Marie Prost, Haras de Saint-Voir.
 456 € Guillaume Moinon.
 216 € Mme Marie-Jeanne Chenay-Drillot, Cyrille Chenay.

Temps total : 04'24''50

Le jockey Vincent CHENET s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ADAGIO DE PRAIRIE par le jockey Jérémy BESNARDIERE.

Le jockey Kévin GUIGNON s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ACTION SUMMER par le jockey Benoit CLAUDIC.

Le jockey Mickael MINGANT étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ASSURELLE par le jockey Hernan RODRIGUEZ NUNEZ.

Le jockey Marc LAMAZOU-LARESSE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ARROGANT par le jockey Clément LEFEBVRE.

2209 ⁴⁷⁶⁸ **PRIX ABEL RAMON DIAGO** **3.500 m**
 (Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1895 7 **Salder Roque**, h, b, 8 ans, par Muhtathir GB et La Orotava (Mendez), 66 k, Mme Magalen Bryant (*A de Chitray*), G Chérel 1
- 912 **Ultraj**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Jijie (Africanus), 66 k, Pierre de La Guillonnière (*A Cisel*), C Le Galliard (s) 2
- 2109 **Uhela**, f, al, 6 ans, par Tiger Groom GB et Garden Party [Garde Royale (IRE)], 66 k (64 k), Denis Dugast (*C Couillaud*), E Leray (s) 3
- Une Vie De Kerser**, f, bf, 6 ans, par Great Pretender IRE et Helvetie De Kerser (Dounba), 65 k, Ecurie des Dunes (*M Delage*), P Quinton (s) 4
- 2142 **Divergont Quirec**, h, b, 9 ans, par Denham Red et Gwinidel Quirec (Turgeon USA), 68 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*J Plouganou*), G Lassaussaye 5
- 383 4 **Utah De La Coquais**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, J Chaineau (*S Paillard*), E Leray (s) 6
- Ratio Special**, h, 9 ans, (SF), 66 k (64 k), Mlle V Dasque (*E Bureller*), E Lecoiffier 7
- 2125 2 **Un Certainmonsieur**, h, 8 ans, 67 k, J Seror (*G Adam*), REMY Nerbonne 8
- 2109 **Good Jack**, h, 9 ans, 68 k (66 k), D Mahe (*B Claudic*), REMY Nerbonne 9
- 62 **Salornay De Guye**, h, 8 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*T Beaurain*), O Auchere 10
- 2083 5 **Blootender**, h, 7 ans, 67 k (65 k), JF Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca -
- 2109 **Cavadee**, f, 6 ans, 64 k, JB Chapalain (*O Jouin*), A Le Clerc (s) -
- 1352 2 **Monteagudo Ebro IRE**, m, 6 ans, 66 k, E Beca Borrego (*Mlle N Desoutter*), P Boisgontier (s) -
- 1934 **Ligane**, f, 7 ans, 64 k, Mme J Plumart (*C Corduan*), M Nicolau -
- 2133 **Mausam**, h, 7 ans, 67 k, JP Dartenucq (*S Massinot*), JP Dartenucq -
- 2111 **Homme De Fer**, h, 8 ans, 67 k (65 k), Scea Haras de Peyre (*E Labaisse*), E Papon arr
- 2133 **Speed Shift**, h, 6 ans, 69 k (67 k), M Basset (*C Lefebvre*), C Le Galliard (s) tbé

17 partants ; 38 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 473 €

Certif. vétérinaire : *Royal Bonnet*.

Chev. élim. : *Truckers Benefit IRE*.

2,5 long, 8 long, 1,5 long, 1,5 long, 2 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 3 long, 7 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Robert Mongin.
1 152 € Haras de la Rousselière Scea.
672 € Jean-Luc Guillem.
456 € Mme Kerstin Drevet.
216 € Suc. Joseph Coutellec.

Temps total : 04'21"50

Le hongre ROYAL BONNET a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Le jockey Marc LAMAZOU-LARESSE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DIVERGONT QUIREC par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

Le jockey Vincent CHENET s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval MONTEAGUDO EBRO IRE par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

Le jockey Mickael MINGANT étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument CAVADEE par le jockey Olivier JOUIN.

CAGNES-SUR-MER

Lundi 15 décembre 2014

0604 349

Commissaires de courses : Micheline LEURSON - Didier MAYOUX
- Jean-Michel COSTAMAGNA

2210 4719 PRIX DE LA TINEE 3.400 m
(Haies)

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000.

- 2071 3 **Polikaline**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Poliette [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Michel Daugreilh (*K Nabet*), Y Fouin (s) 1
- 2149 2 **Jazz Poem**, h, gr, 3 ans, par Pomellato GER et Jaragua (Medaaly GB), 68 k, Ecurie Club des Etoiles (*B Beaunez*), Mme P Butel 2
- 2147 1 **Mon General GER**, m, al, 3 ans, par Lord Of England GER et Majoretta GER (Alzao USA), 68 k, Clement Machado (*E Chazelle*), C Scandella 3
- Dylaine**, f, ab, 3 ans, par Doctor Dino et Laissez Moi Danser (Johann Quatz), 64 k (64^{1/2} k), Christophe Languedoc (*MA Billard*), B Duchemin 4
- 2146 3 **Hussard (GB)**, m, b, 3 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 66 k, Jean Uzel (*A Gasnier*), L Viel (s) 5
- 2149 4 **Tudor**, m, 3 ans, 68 k, P Lorain (*J Nattiez*), P Lenogue 6

- 2184 1 **King Of War**, h, 3 ans, 69 k, P Drioton (*JL Beaunez*), Mme P Butel 7
- 2138 1 **Bling Bling Bad**, h, 3 ans, 68 k, C Robba (*A Betron*), X Betron 8
- 2149 **Kentucky Paradise**, h, 3 ans, 68 k, Ecurie de la Verte Vallée (*A Acker*), S Foucher arr
- 2147 **Astephanos**, h, 3 ans, 66 k, A Pouloupoulos (*G Adam*), B Duchemin arr

10 partants ; 42 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 136 €

2,5 long, 3 long, 1 long 1/4, encolure, 10 long, 1/2 long 3/4, 12 long.

18 240 € - 9 120 € - 5 320 € - 3 610 € - 1 710 €

Primes aux éleveurs :

2 736 € Jean-Claude Solhonne.
1 368 € Earl Haras du Taillis.
798 € Gestut Etzean, prime non attribuée.
541 € Christophe Languedoc.
256 € Jean-Charles Coude.

Temps total : 04'12"46

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alexis ACKER sur la performance du hongre KENTUCKY PARADISE.

Ce dernier a déclaré que le hongre avait mal respiré durant le parcours et n'avait pas été en mesure de participer à l'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

2211 4718 PRIX DE LA PROMENADE DES ANGLAIS 3.900 m
(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Références : 4 ans, + 9 ; 5 ans et +, +11.

- 2119 3 **Obelio Mamaca**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Lily Valley [Poliglote (GB)], 65 k, Fouin (s) (*H Tabet*), Y Fouin (s) 1
- 2152 **Kingston GER**, h, bf, 5 ans, par Dylan Thomas IRE et Katy Carr GB (Machiavellian USA), 67 k, Gerard Augustin-Normand (*Mlle N Desoutter*), D Windrif 2
- 2046 1 **Vangel De Cerisy**, h, b, 5 ans, par Vangelis USA et Midalisy (Medaaly GB), 72 k, Carlo David Robba (*A Betron*), X Betron 3
- 2097 4 **Winner Des Places**, h, b, 4 ans, par Sabrehill USA et Amiraute [Septieme Ciel (USA)], 67 k, Mme Michel Daugreilh (*K Nabet*), Y Fouin (s) 4
- 2153 **Venus Des Bordes**, f, b, 5 ans, par Assessor IRE et Nostra Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 68 k, Mme Frances Samuelson (*D Mescam*), FM Cottin (s) 5
- 2024 2 **My Marlím**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et My Fabuleuse (Fabulous Dancer USA), 71 k, Mme Gerard Aoudai (*F Pamart*), A Chaille-Chaille 6
- 2152 2 **I Want It All**, f, al, 5 ans, par Majorien (GB) et Deltichope (Sin Kiang), 68 k, Boutin (s) (*JC Gagnon*), H Billot (s) 7
- 2125 **Kalinégary**, f, 6 ans, 67 k, A Chaille-Chaille (*M Carroux*), A Chaille-Chaille 8
- 2144 **Flying Soul**, h, 8 ans, 71 k, P Chiche (*JO Audon*), Mme L Audon 9
- 2152 **Next Round**, h, 6 ans, 71 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella arr
- 2192 **Portos Marzio**, h, 9 ans, 69 k, G Nemegeher (*N Even*), Y Fouin (s) arr
- 2101 1 **Indianeyev**, h, 5 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallée (*A Acker*), S Foucher arr
- 2150 3 **Saintsummer**, h, 4 ans, 66 k, Mme M Avril (*S Dehez*), Y Fouin (s) arr
- 2123 **Le But**, h, 4 ans, 65 k, Passion Racing Club (*T Cousseau*), D Windrif arr
- 2152 1 **Dongarry**, h, 7 ans, 65 k, HP Payllier (*A Lecordier*), B Jollivet (s) arr
- 2182 4 **Very Bad Trip**, h, 5 ans, 71 k, F Duvivier (*G Re*), Y Fouin (s) dist
- 16 partants ; 47 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 265 €
- 4 long, 5,5 long, 7 long, 2 long, 1/2 long, 1 long, 5,5 long, 1,5 long.
47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €
- Primes aux éleveurs :
- 7 087 € Laurent Nadot.
3 465 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.
2 047 € Olivier Varin.
1 417 € Mme Marie-Pierre Lejeune.
787 € Gerard Hanquiez.
551 € Haras du Puy.
393 € Boutin (s).
- Temps total : 04'48"51

Les Commissaires ont, après enquête, distancé le hongre VERY BAD TRIP de la 9ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jockey Geoffrey RE par une amende de 75 euros.

2212 ⁴⁷²⁰ **PRIX DE LA VESUBIE** **3.300 m**
(Haies. - Mâles et Hongres)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas reçu 17.000 en courses de haies (victoires et places) (à réclamer excepté). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les poulains n'ayant pas, en courses à obstacles, couru à Auteuil ou Enghien recevront 2 k.

- 2146 Docteur Vigousse**, h, gr, 3 ans, par Dr Fong USA et Loulane (Commands AUS), 63 k, Mme Joseph Shalam (*J Nattiez*), P Lenogue **1**
- 2146 Vicomte D'Anjou**, h, b, 3 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 63 k (63^{1/2} k), Alain Vandenhove (*A Gasnier*), L Viel (s) **2**
- 2149 Tres Honore (GB)**, m, gr, 3 ans, par Muhtathir GB et Mahima (Linamix), 64 k, Bernard Giraudon (*A Lecordier*), D Windrif **3**
- 2146 Service Gagnant**, h, gr, 3 ans, par Slickly et Set Et Match IRE (Barathea IRE), 63 k, Mme Didier Ricard (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) **4**
- 2146 Donnadream**, h, al, 3 ans, par Samum GER et Donna Roberta GER (Dashing Blade GB), 63 k (64 k), Mme Magalen Bryant (*JL Beaunez*), Mme P Butel **5**
- 2146 Manolo GER**, h, 3 ans, 63 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella **6**
- 2146 4 Live Your Life**, h, 3 ans, 63 k, Mme G Villedey (*B Beaunez*), Mme P Butel **7**
- 1877 Astaisien**, h, 3 ans, 65 k, Mme H Comelli Pauget (*B Gelhay*), S Culin **arr**
- 1838 Gigilmatto IRE**, h, 3 ans, 65 k, Il Gelso Srl (*D Jolibert*), Mme L Grizzetti **arr**
- 1399 Andy Dandy IRE**, m, 3 ans, 65 k, R Sorrentino (*G Re*), C Scandella **arr**
- 2146 2 Pagomix**, h, 3 ans, 65 k, G Travers (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **arr**
- 2065 Le Prince D'Anjou**, h, 3 ans, 63 k (63^{1/2} k), N Fersula (*A Cardine*), B Jollivet (s) **arr**
- 2146 Kensun**, h, 3 ans, 63 k, G Pariente (*K Nabet*), Y Fouin (s) **arr**
- 2121 4 Bushido**, h, 3 ans, 63 k, Mme G Sandor (*T Gueguen*), F Nicolle **arr**
- 2146 Move Over**, h, 3 ans, 63 k, P Drioton (*Mlle C Picard*), MALLI Droueche **tbé**
- Firfol**, m, 3 ans, 63 k, G Augustin-Normand (*B Regnard*), D Windrif **tbé**

16 partants ; 49 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 986 €
Chev. élim. : *Tambour D'Anjou*.

Chev. retir. : *Mike Quercus*.

4,5 long, 4,5 long, 3/4 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Joseph Shalam.

1 224 € Gildas Vaillant.

714 € Elevage Haras de Bourgeauville.

484 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.

229 € Lemzar Sarl, Meridian International Sarl.

Temps total : 04'12"32

À l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Ervan CHAZELLE, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré avant la course.

2213 ⁴⁷²⁴ **PRIX KATKO** **4.200 m**
(Steeple-Chase. - Handicap)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k

Référence : +11.

- 2094 Vent D'Allier**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Assessor IRE et Pourvu Que Ca Dure (April Night), 68 k, ♂, Christian Trecco (*A Lecordier*), D Windrif **1**
- 2153 2 Rose De Grugy**, f, bb, 9 ans, (SF), par Alamo Bay USA et Girlish (Passing Sale), 71^{1/2} k, Viel (s) (*T Viel*), L Viel (s) **2**
- 2126 2 Quart De Tune**, h, b, 6 ans, par Green Tune USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay (*K Nabet*), Y Fouin (s) **3**
- 2180 2 Questimato (IRE)**, h, b, 10 ans, par Rainbow Quest USA et Xınca USA (Green Dancer USA), 65 k, ♂, Mme France Fertillet (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **4**
- 2152 Lunatorio**, h, b, 6 ans, par Oratorio IRE et Lunaba (Anabaa USA), 68^{1/2} k, ♂, Eric Thery (*S Dehez*), H Billot (s) **5**

2096 Cagnard, h, 7 ans, 71 k, JP Gallorini (s) (*MA Billard*), JP Gallorini (s) **6**

1982 Oasis Charm, h, 5 ans, 62 k, C Martinon (*B Gelhay*), S Culin **7**

1065 Witness, h, 5 ans, 62 k, JP Vanden Heede (*T Majorcryk*), H Billot (s) **8**

2118 4 Day Gets Up, f, 5 ans, 69 k, A Hebert (*B Gicquel*), F Nicolle **9**
9 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 914 €

Certif. vétérinaire : *Chop Shoot*.

6 long, 6 long, 8,5 long, 7,5 long, 1 long, 1,5 long, 15 long, 5,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Michel Larobe.

1 224 € Scea La Grugerie.

714 € Charles-Hubert de Chaudenay.

484 € Wertheimer & Frere.

229 € Mme Renee Geffroy.

Temps total : 05'25"31

Le hongre CHOP SHOOT a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2214 ⁴⁷²¹ **PRIX DE LA GORDOLASQUE** **3.400 m**
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2150 Onedargent**, h, gr, 4 ans, par Kendargent et One Day (Act One GB), 70 k, Guy Pariente (*MA Billard*), JP Gallorini (s) **1**
- 2183 Fabuleux Souvenir**, h, b, 4 ans, par Slickly et Fabulous Zouiza (Smadoun), 66 k (64 k), Mme Francoise Gimmi Pellegrino (*A Cardine*), Mme F Gimmi Pellegrino **2**
- 2150 Capitaine Crochet**, h, al, 4 ans, par King's Best USA et My Pearly (Sagamix), 66 k, Earl Haras du Logis (*L Phillipperon*), ROD Collet (s) **3**
- 2150 Kantario**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Gany Blue (Pistolet Bleu IRE), 66 k (64 k), Pascal Noue (*THO Gillet*), N Milliere **4**
- 2097 2 Los Cabos GB**, h, b, 4 ans, par Montjeu (IRE) et Beyond The Dream USA (Fusaichi Pegasus USA), 70 k (68 k), Gallorini (s) (*J Desmonts*), JP Gallorini (s) **5**
- 2127 5 Roi De Bellevue**, m, 4 ans, 66 k, F Chambard (*CE Cayeux*), F Nicolle **6**
- 2124 Bella Canta**, f, 4 ans, 64 k (62 k), JP Lopez (*B Gelhay*), JP Lopez **7**
- 2150 4 Parker Ridge**, h, 4 ans, 67 k, Ecurie Ouest Racing (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **arr**
- Fannypat**, h, 4 ans, 66 k, P Sejaud (*T Gueguen*), F Nicolle **arr**
- Arlequin De Balme**, h, 4 ans, 66 k (64 k), SC Tibi (*D Jolibert*), Mme E Siavy-Julien **arr**
- 2198 Wingland**, f, 4 ans, 64 k, L Boissaux (*J Nattiez*), P Lenogue **arr**
- 2124 Fortibel**, f, 4 ans, 64 k (62 k), Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **arr**
- 2198 Armonie Bere**, f, 4 ans, 64 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella **arr**

13 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 550 €

Eng. sup. : *Armonie Bere*

Certif. vétérinaire : *Majorienne De Pail*.

8,5 long, 3/4 long, 5,5 long, 3,5 long, 13 long, 5 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 840 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Guy Pariente.

1 152 € Arnaud Coursin, Suc. Jean-Yves Jobard.

672 € Earl Haras du Logis, Ecurie Kura.

456 € Patrick Eskenazi.

216 € Mlle Alfiya Shaykhtudinova, prime non attribuée.

Temps total : 04'18"29

La pouliche MAJORIENNE DE PAIL a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

2215 ⁴⁷²² **PRIX HENRI VERAN** **3.900 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la cloture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Références : 4 ans, +16 ; 5 ans et +, +18.

2109	Iricot , h, b, 6 ans, par Priolo USA et Irisha IRE (Law Society USA), 72 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	1
2152	Sandy Cay , h, bb, 7 ans, par Hernando et Sierra (Anabaa USA), 71 k (67 k), Patrice Lenogue (<i>JC Gagnon</i>), P Lenogue	2
2180	Viva La Playa , f, b, 6 ans, par Martaline GB et Viva Esperanza (Victory Note USA), 69 k (65 k), ♂, Didier Henri Dubois (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	3
2152	Attikos , h, b, 9 ans, par Daliapour IRE et Kallithea (Esprit Du Nord USA), 71 k, Athanase Pouloupoulos (<i>A Mercurio</i>), B Duchemin	4
2035	Tarago , h, bf, 7 ans, par Great Pretender IRE et Carazia (Labus), 68 k (64 k), ♂, Mme Jacques Belmont (<i>H Tabet</i>), F Belmont	5
2142	Will Of Dream , h, 6 ans, 71 k (67 k), G Hanouna (<i>THO Gillet</i>), R Le Gal	6
2152	Le Bahamien , h, 5 ans, 72 k (68 k), P Widloecher (<i>N Even</i>), Y Fouin (s)	arr
2182	Aussi Princess IRE , f, 5 ans, 71 k (67 k), JR Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	arr
2153	Private Joke , h, 7 ans, 69 k (65 k), P Drioton (<i>Mlle C Picard</i>), MALI Droueche	arr
2101	Biarritz GER , f, 7 ans, 68 k, ♂, JJ Barre (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	arr
2097	Briaree (IRE) , h, 4 ans, 68 k, F Cheyer (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	arr
1829	Brezhon De Kerbarh , h, 6 ans, 71 k, JL Avenard (<i>MA Billard</i>), XL Le Stang	tbé
634	Rose Eternel , f, 6 ans, 71 k (67 k), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	tbé
2180	Venise Jelois , f, 6 ans, 70 k, ROB Collet (s) (<i>L Phillippon</i>), ROB Collet (s)	tbé
2076	Asiatica , f, 4 ans, 66 k (62 k), Mme P Butel (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	tbé

15 partants ; 15 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 30 long, 12 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Andre-Marcel Pommerai, Mme Sabine Charpentier.

1 800 € Haras du Quesnay.

1 050 € Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.

712 € Athanase Pouloupoulos.

337 € Mme Jean Besnoin.

Temps total : 04'49"57

Le jockey Baptiste REGNARD s'étant accidenté dans le Prix de La Vésubie, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VIVA LA PLAYA par le jockey Teddy COUSSEAU.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Hakim TABELT, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Par ailleurs, après avoir entendu en ses explications le jockey Alexis MERCUROL, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait preuve de brutalité par l'usage de sa cravache.

2216 4723 PRIX AL CAPONE II 3.800 m

(Steeple-Chase. - Handicap)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 70 k

Référence : +10.

2183	Mister Emily , h, b, 4 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 65 k, Mme Frances Samuelson (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	1
2150	Quai Saint Cyr , h, bf, 4 ans, par Irish Wells et Sainte Nono (Nononito), 66 k, Passion Racing Club (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	2
2151	Fille Du Soleil , f, bf, 4 ans, par Night Tango GER et Route Des Indes (Dernier Empereur USA), 65 k, Francesco Giordano (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	3
2167	Roli Talisker , h, b, 4 ans, par Roli Abi et Ladylux (Lord Of Men GB), 68 k, ♂, Alain Ameline (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	4
2093	Raphaelino , h, al, 4 ans, par Tremplino USA et Pitpit IRE (Rudimentary USA), 69 ^{1/2} k, David Dahan (<i>JO Audon</i>), JP Gallorini (s)	5
2151	Duc De Guise , h, 4 ans, 65 k, Mme JP Roussel (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	6
2151	Equilibriste (IRE) , f, 4 ans, 62 k, ♂, Mme P Butel (<i>THO Gillet</i>), Mme P Butel	7
2048	Kings Cross , h, 4 ans, 67 ^{1/2} k, B Beaunez (<i>G Re</i>), B Beaunez	8
2181	Malak El Hawa , h, 4 ans, 64 k, A Incurvaja (<i>J Natteiz</i>), P Lenogue	9
2151	Amazing Comedy , h, 4 ans, 64 k, ROB Collet (s) (<i>L Phillippon</i>), ROB Collet (s)	arr
2151	Saga Win , f, 4 ans, 64 k, Y Fouin (s) (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	arr
2010	Avenant De Sivola , h, 4 ans, 62 k, Mme F Gimmi Pellegrino (<i>A Mercurio</i>), Mme F Gimmi Pellegrino	arr
2032	Amaze Em Rio , h, 4 ans, 62 k (63 ^{1/2} k), G Knafo (<i>E Chazelle</i>), Mme L Audon	arr

2131 4 Bat Driver, h, 4 ans, 64 k, A Chaille-Chaille (F Pamart), thé

A Chaille-Chaille

14 partants ; 37 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 693 €

Sans jockey : Kofi.

3 long, 3/4 long, 2,5 long, 13 long, 7,5 long, courte encolure, 1/2 long, 5,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.

1 224 € Mme Yvette Godefroy.

714 € Boutin (s).

484 € Dominique Galet, Germain Brillet, Nicolas Brilleaud.

229 € Stall Undosa.

Temps total : 04'51"09

La pouliche KOFI a été déclarée non partante, son jockey Baptiste REGNARD s'étant accidenté dans le Prix de LA VESUBIE, et n'ayant pas pu être remplacé.

Le jockey Brian BEAUNEZ s'étant accidenté dans le Prix Henri Véran, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EQUILIBRISTE (IRE) par le jockey Thomas GILLET.

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Ervan CHAZELLE, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'une livre au poids déclaré.

PAU

0539 350

Mardi 16 décembre 2014

Commissaires de courses : Patrick DUCASSE - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Francois GALIBERT

2217 4773 PRIX DE NAVARENX 3.500 m

(Haies. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas couru. Poids : 67 k. Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Haigoo , f, b, 3 ans, par Diktat GB et Haine Amour (Mtoto GB), 67 k, Roberto Cocheteux Tierno (<i>K Nabet</i>), X Thomas Demeaulte	1
Miss Nationale , f, al, 3 ans, par Cachet Noir USA et La Deauvillaise (Aureliano), 65 k, Ecurie Michel Sardou (<i>D Lesot</i>), J Ortel (s)	2
Mediatheque , f, gr, 3 ans, par Montmartre et Modeva (Valanour IRE), 65 k, Guy-Jean Hamon (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	3
Asthuria , f, b, 3 ans, par Sagacity et Baturia (Turgeon USA), 65 k, Pascal Magne (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	4
Ball In Wood , f, gr, 3 ans, par Dom Alco et Ball Of Wood (Cadoudal), 65 k, Olivier Lecoeur (<i>S Dehez</i>), E Clayeux (s)	5
Biche Rochelaise , f, 3 ans, 65 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	6
Bugati Chatho , f, 3 ans, 65 k, JP Daireaux (<i>F Garnier</i>), JP Daireaux	7
Bonne Passe , f, 3 ans, (AQ), 65 k (67 k), Mme M Bryant (<i>J Plouganou</i>), P Cottin	8
Higie De La Vis , f, 3 ans, 65 k, A Chaille-Chaille (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	9
Be In The Know , f, 3 ans, (AQ), 65 k, Mme P Papot (<i>M Delage</i>), P Quinton (s)	10
Cite Martignac , f, 3 ans, 65 k, J Beres (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	-
La Baghera , f, 3 ans, 65 k, Ecurie Magnien (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	-
Zida , f, 3 ans, 65 k, E Leray (s) (<i>C Couillaud</i>), E Leray (s)	-
Belle Califet , f, 3 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Centrale (<i>R Mayeur</i>), FM Cottin (s)	-
Sonymix , f, 3 ans, 65 k, Mme M Bryant (<i>P Blot</i>), J Ortel (s)	arr
Sanaway , f, 3 ans, 65 k, Le Haras de la Gousserie (<i>E Chazelle</i>), R Chotard	arr

16 partants ; 27 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 1 050 €

Eng. sup. : La Baghera, Zida

3,5 long, 3,5 long, 3,5 long, 3,5 long, 2 long, 3 long, 5 long, 3 long, 5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Andre-Paul Larrieu, Jean-Paul Larrieu.

1 224 € Alain Lucas.

714 € Michel Parreau-Delhote.

484 € Arnaud Chaille-Chaille.

229 € Jean-Paul Gronfier, Bernard Jacquemont.

Temps total : 04'42"90

Les jockeys David COTTIN et Marc LAMAZOU-LARESSE étant accidentés, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur les pouliches BONNE PASSE par le jockey Jonathan PLOUGANOU et BALL IN THE KNOW (AQ) par le jockey Sylvain DEHEZ.

2218 4772 PRIX D'ARESSY **3.500 m**
 (Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 13.000, 15.000 ou 17.000. **Poids : 66 k.** Les poulains mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; pour 15.000, 4 k., pour 17.000, 6 k. En outre, les poulains ayant reçu, en course de haies, une allocation de 10.000, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 1932 Crabe Tambour**, h, b, 3 ans, par Ultimately Lucky IRE et Ama (Cadoudal), 72 k (68 k), (17.000), Mme Patrick Papot (*D Delalande*), P Quinton (s) 1
- 1395 1 Monsieur Oliver**, h, b, 3 ans, par Palace Episode USA et Samarkand USA (Saarland USA), 72 k (68 k), (17.000), ♂, Claude Herman (*C Couillaud*), E Leray (s) 2
- 1506 Nealko**, h, b, 3 ans, par Balko et Nelee (Fijar Tango), 70 k (66 k), (15.000), Mme Magalen Bryant (*E Labaisse*), J Ortet (s) 3
- 2099 3 Polytiger**, m, al, 3 ans, par Hold That Tiger USA et Polyneves [Poliglote (GB)], 68 k, (13.000), Andre Le Sollic (*O Jouin*), D Berra 4
- 2138 4 Divin Tartare**, m, b, 3 ans, par Bachir IRE et Nuance Tartare (Nononito), 68 k (64 k), (13.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Danglades*), P Chevillard 5
- 2138 739 Goldio**, h, 3 ans, 68 k, (13.000), J Seror (*J Plouganou*), M Seror 6
- 739 Trimeur**, h, 3 ans, 70 k (67 k), (15.000), P Le Geay (*M Brethous*), P Le Geay arr
- 2186 Highnuts Bey**, h, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), P Chevillard (*M Farcinade*), P Chevillard arr
- 2158 5 Somix**, h, 3 ans, 68 k, (13.000), JY Corduan (*C Corduan*), JY Corduan arr
- 2172 Lucky Drop**, h, 3 ans, 68 k, (13.000), JL Dehez (*S Dehez*), JL Dehez arr
- 2120 Bardaline**, h, 3 ans, (AQ), 68 k (64 k), (13.000), G Lemee (*R Mayeur*), G Lemee arr
- 2158 Eau Des Rues**, h, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), JP Totain (*E Bureller*), JP Totain (s) arr
- 2186 Louis De Guess**, h, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), G Veissiere (*V Bernard*), P Chevillard arr
- Poliboy**, h, 3 ans, 72 k (68 k), (17.000), M Nicolau (*MA Camus*), M Nicolau tbé
- 2200 Risk Away**, h, 3 ans, 68 k (65 k), (13.000), Ecurie Jean-Michel Carrie (*A Renard*), PH Peltier tbé

15 partants ; 15 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 572 €
 Eng. sup. : *Monsieur Oliver, Lucky Drop, Risk Away*
 4 long, 10 long, 5 long, 30 long, 3 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Hubert Lepage.
 648 € Haras du Logis Saint Germain.
 378 € Mme Caroline Becerra.
 256 € Daniel Cherdou.
 121 € Gaec Campos.

Crabe Tambour, réclamer 19.220,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'39''80

Le jockey Antoine AUCHERE étant absent de l'hippodrome en raison de problèmes de circulation, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BARDALINE (AQ) par le jockey Raphael MAYEUR.

2219 4771 PRIX BIRABEN FOIE GRAS (PRIX GEORGES PASTRE) **3.500 m**
 (Haies. - Handicap)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de : + 7.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 70 k.

Référence : + 8.

- 2140 2 Atuvuedenuo**, f, bf, 4 ans, (AQ), par Assessor IRE et Paresca (Maresca Sorrento), 65 k, Mme Guy Denuault (*W Denuault*), GUY Denuault 1
- 2085 3 Argolas D'Airy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Legolas JPN et Ursali D'Airy [Marasali (GB)], 66 k, Mme Patrick Papot (*D Lesot*), J Ortet (s) 2
- 2091 4 Aramis Collonges**, h, b, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Ivresse Collonges (Video Rock), 64 k, Ecurie Etoile N.v. (*A de Chitray*), G Chereil 3
- 2032 2 Jemy Well**, h, al, 4 ans, par Dream Well et Jemyca [Akarad (FR)], 63 k, Mme Florence Lormand (*C Hermaize*), P Quinton (s) 4
- 2082 5 Yes We Can**, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Loiola [Northern Crystal (GB)], 63 k, Mlle Anne-Sophie Pacault (*Mlle N Desoutter*), Mlle AS Pacault 5

- 2093 Boisblanc**, h, al, 4 ans, par Network GER et La Fauvelaie (Iron Duke), 70 k, ♂, M.I. Bloodstock Ltd (*C Lefebvre*), G Chereil 6
- 2123 2 Surely Try**, h, b, 4 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 66 k, ♂, Ecurie Mirande (*T Dragon*), Mme I Pacault 7
- We Will See**, h, 4 ans, 70 k, B Jeffroy (*F Pamart*), A Chaille-Chaille arr
- 2090 Love Flight**, f, 4 ans, 67 k, ♂, A Chaille-Chaille (*M Carroux*), A Chaille-Chaille arr
- 2091 Almix Prail**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) arr
- 2010 3 Sherwafan**, h, 4 ans, 65 k, Mme L Saint Martin (*P Blot*), JP Daireaux arr
- 2145 Zeus De Cerisy**, h, 4 ans, 64 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Danglades*), P Chevillard arr
- 2145 Acqua Luna**, f, 4 ans, (OC), 62 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (*M Farcinade*), P Chevillard arr
- 2093 6 Mellozo**, h, 4 ans, 68 k, Mlle V Galabova (*K Nabet*), G Chereil tbé
- 1894 6 Foam Of The Day**, h, 4 ans, 67 k, Mme S Jeffroy (*S Dehez*), JL Guillochon tbé
- 1002 Mansie**, f, 4 ans, 64 k (65 k), Ecurie Bred To Win Sc (*J Duchene*), P Quinton (s) tbé

16 partants ; 42 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 2 204 €

Sans jockey : *Deux De Croixnoire*.

5 long, 8 long, 10 long, 2,5 long, 16 long, 6 long.

42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Guy Denuault.
 3 135 € Claude-Yves Pelsy.
 1 852 € Gaec Delorme Freres.
 1 282 € Mme Florence Lormand.
 712 € Guy Chereil.
 498 € Jean Hardy.
 356 € Scea Haras de Mirande.

Temps total : 04'28''00

Le jockey Marc LAMAZOU-LARESE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche YES WE CAN par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

Le jockey Kevin GUIGNON étant accidenté et n'étant pas en mesure d'assurer sa monte, le hongre DEUX DE CROIXNOIRE a dû être déclaré non partant, aucun jockey n'étant disponible.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Benoit JEFFROY par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2220 4776 PRIX JEAN GRANEL **4.700 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country. - Anglo-arabes)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments anglo-arabes de **5 ans et au-dessus**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 17.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25%, 4 k. ; 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 1999 1 Feu Croise**, h, al, 9 ans, (AA), par Feu Ardent et Kotzebue Sound (Zeffir), 71 k, Herve Audoy (*F Barrao*), H Audoy 1
- 1933 3 Paulin De Sourniac**, h, al, 11 ans, (AA), par Zeffir et Jalousie Sourniac (Quart De Vin), 68 k, Mme Pierre Nicolle (*Mlle N Desoutter*), F Nicolle 2
- 1999 3 Catharine**, f, b, 9 ans, (AA), par Albert Du Berlais et Catharina (Gentil Pierre), 63 k (64 k), Mme Christian Bellot (*O Jouin*), F Plouganou 3
- Quick Lauteix**, h, gr, 10 ans, (AC), par Balleroy (USA) et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 71 k, Thierry de Lauriere (*T Beaurain*), T de Lauriere 4
- 2089 2 Bo Du Mont**, h, b, 6 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Brune Du Cantal (Plouk Vergoignan), 65 k, Mlle Marion Benoit (*P Blot*), F Lagarde 5
- 2089 5 Un D'Usseil**, h, 6 ans, (AC), 69 k (67 k), X Caumont (*F Piret*), X Caumont 6
- 2089 1 Faviorco**, h, 6 ans, (AC), 72 k (70 k), T de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere 7
- 2089 3 Uniklande**, h, 6 ans, (AA), 65 k (67 k), F Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou 8
- 1933 2 Violon De Brejoux**, h, 5 ans, (AC), 73 k (71 k), M.I. Bloodstock Ltd (*C Lefebvre*), G Chereil tbé
- 1999 Aravios Du Mont**, h, 7 ans, (AA), 67 k, F Lagarde (*J Besnardiere*), F Lagarde tbé
- 1999 Fabriso**, h, 11 ans, (AA), 65 k, ♂, F Delord (*D Ulinski*), F Delord tbé
- 1999 2 Palomba**, f, 8 ans, (AA), 64 k, Y de Kersabiec (*M Mingant*), Y de Kersabiec tbé

12 partants ; 14 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 68 €

4 long, 10 long, 30 long, courte encolure, 8 long, 1,5 long, 30 long.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Suc. Caroline de Freycinet.
1 440 € Mme Simone Larroumets.
840 € Mme Christian Bellot, Christian Bellot.
570 € Thierry de Lauriere, James Boulesteix.
270 € Pierre Taguet.

Temps total : 06'35''00

Les jockeys Marc LAMAZOU-LARESSE et Vincent CHENET étant accidentés, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur le hongre QUICK LAUTEIX (AC1) par le jockey Thomas BEURAIN et sur la jument CATHARINE (AA4) par le jockey Olivier JOUIN.

2221 4774 PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST (Haies) 3.500 m

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 18.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 10.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2075 3 **Votre Plaisir**, h, b, 5 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Ines Tremis (Dress Parade IRE), 66 k (64 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*T Dragon*), S Foucher 1

2132 1 **Team Red**, h, al, 5 ans, par Denham Red et Tiana (Saint Cyrien), 69 k, Hubert Mauillon (*M Carroux*), A Chaille-Chaille 2
The Great Valley, h, b, 5 ans, par Malinas GER et Lili Valley (Cadoudal), 66 k, Simon Munir (*D Lesot*), J Ortet (s) 3

2170 **Mexican Boy ITY**, h, b, 5 ans, par Manduro GER et Liza IRE (Lycius USA), 67 k, Tony Cailliteau (*T Beaurain*), T Cailleteau 4
Appel's Lady, f, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Silver For Apple's (Cadoudal), 64 k, Pierre Coveliers (*O Jouin*), PH Peltier 5

2045 2 **Khelkalou**, h, 5 ans, 68 k (66 k), M Pehu (*A Renard*), D Sourdeau de Beauregard 6

1968 **Kergi**, h, 5 ans, 66 k (64 k), A Le Clerc (s) (*F Neveu*), A Le Clerc (s) 7

2045 **Vicody**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Couderc (*J Plouganou*), arr E Clayeux (s)

2107 **Saga Rock**, h, 5 ans, 67 k, CO Corral (*J Besnardiere*), arr C Chenu (s)

1508 4 **Valke Fixe**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mlle V Dasque (*C Smeulders*), E Lecoiffier arr

1562 4 **Veteran**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), arr FM Cottin (s)

Viking De Balme, h, 5 ans, 66 k, JLUC Henry (*T Gueguen*), arr F Nicolle

2039 **Confiteor**, h, 5 ans, 66 k (64 k), O de La Garoullaye (*E Bureller*), P Corsi arr

13 partants ; 40 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 822 €
3/4 long, 3 long, 3 long, 1,5 long, 11 long, 5 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Scea Haras de Mirande, Joseph Decan.
1 152 € Arnaud Chaille-Chaille.
672 € Scea de la Sapinière.
456 € Scuderia Emily, prime non attribuée.
216 € Damien Coveliers.

Temps total : 04'33''20

2222 4775 PRIX JEAN LAMAYSOUETTE (Steeple-Chase. - Handicap) 4.000 m

60 000 € (28 800, 14 400, 8 400, 5 700, 2 700) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence applicable dans ce handicap sera de + 9.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k
Référence : +13.

2083 1 **Gielo De Somoza**, h, bf, 5 ans, par Antarctique IRE et Mondara IRE (Sternkoenig IRE), 68 k, Jean-Claude Norbert Bignon (*M Delage*), G Lassaussaye 1

2119 **Vamp De Mirande**, f, al, 5 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Venus De Mirande (Carmont), 69 k, Ecurie Mirande (*A de Chitray*), Mme I Pacault 2

2118 1 **Resent Full**, h, b, 6 ans, par Cachet Noir USA et Rivastine (Phantom Breeze IRE), 72 k, Fabrice Derval (*G Clouet*), B Lefevre 3

2109 **Kaperia**, f, b, 6 ans, par Kapgarde et Bella Eria [Nikos (GB)], 71 k, ♂, Jean Uzel (*K Nabet*), J Planque 4

2187 **Niquos**, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Firmini (Mansonnien), 69 k, Xavier Kepa (*J Plouganou*), FM Cottin (s) 5

119 3 **Verlaine Malpic**, h, 5 ans, (AC), 66 k, P Pasquet (*S Massinot*), T Lemer 6

2126 4 **Garussian**, h, 9 ans, 71 k, E Jeannin (*C Couillaud*), PH Lefevre arr

1898 4 **Don Pasquale**, h, 5 ans, 71 k, Mme P Papot (*O Jouin*), PH Peltier arr

1603 **Vanadium**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), arr FM Cottin (s)

2164 **Ufol D'Airy**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, J Ortet (s) (*D Lesot*), J Ortet (s) arr

2118 3 **Kotkari**, f, 5 ans, 68 k, L Baudron (s) (*E Chazelle*), L Baudron (s) arr

Oso Bello, h, 6 ans, 68 k, FM Cottin (*Mlle N Desoutter*), arr FM Cottin (s)

2104 3 **Kotkichamp**, h, 6 ans, 66 k, Haras du Saubouas (*J Duchene*), P Quinton (s) arr

1791 **Taupin Rochelais**, h, 7 ans, 72 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) thé

2125 1 **Lefaucon**, h, 6 ans, 71 k, A Le Clerc (s) (*A Cisel*), A Le Clerc (s) thé

2094 **Urkashe**, f, 6 ans, (AQ), 69 k, ♂, E Lecoiffier (*S Dehez*), E Lecoiffier thé

2107 2 **Kobal Jolie**, f, 6 ans, 66 k, JY Chauffaille (*E Bureller*), Mme C Jung thé

17 partants ; 48 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 1 458 €
6 long, 5 long, 8 long, 2,5 long, 12 long.

28 800 € - 14 400 € - 8 400 € - 5 700 € - 2 700 €

Primes aux éleveurs :

4 320 € Mme Laurence Curti, Gilles Baratoux.
2 160 € Scea Haras de Mirande.
1 260 € Earl La Vastine, Mme Colette Dibatista.
855 € Elevage Avicole Lozac'H-Leyan.
405 € Ecurie Monastic.

Temps total : 05'07''20

Les jockeys David COTTIN et Marc LAMAZOU-LARESSE étant accidentés, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacement sur les hongres NIQUOS par le jockey Jonathan PLOUGANOU et GIELO DE SOMOZA par le jockey Mathieu DELAGE.

CAGNES-SUR-MER

0604 353 Vendredi 19 décembre 2014

Commissaires de courses : Jean-Michel COSTAMAGNA - Jean-Pierre GAUDIEUX - Jean-Pierre BOUCAN

2223 4729 PRIX DE GLASGOW (Steeple-Chase. - A réclamer) 3.700 m

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 11.000, 13.000 ou 15.000. Poids : 67 k. Les poulains et les pouliches mis à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; 15.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2112 **Caraline**, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Vie Ta Vie (Villez USA), 69 k (65 k), (15.000), ♂, Teddy Windrif (*T Cousseau*), D Windrif 1

2196 **Robstyle**, f, b, 3 ans, par Desert Style IRE et Robsart IRE (Robellino USA), 65 k (61 k), (11.000), Ecurie de la Verte Vallée (*THO Gillet*), S Foucher 2

2196 **Limara**, f, b, 3 ans, par Limnos JPN et Esteraza (Kingsalsa USA), 65 k (61 k), (11.000), Xavier Kepa (*D Jolibert*), FM Cottin (s) 3

2195 **Bella De Kerlin**, f, gr, 3 ans, par Lion Noir (GB) et Loarell (Diamond Prospect USA), 67 k (63 k), (13.000), Mme Patricia Butel (*A Masson*), Mme P Butel 4

2179 5 **Diable Noir**, h, b, 3 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 71 k (67 k), (15.000), Bernard Vincent (*M Govaerts*), P Lenogue 5

2070 4 **Not Afraid**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (15.000), ♂, Mme P Butel (*S Dolan*), Mme P Butel arr

2195 **Creole Beach**, f, 3 ans, 69 k (65 k), (15.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallée (*J Tabary*), S Foucher arr

2195 **Guillie**, f, 3 ans, 67 k (63 1/2 k), (13.000), Mme T Devesse (*A Cardine*), Mme T Devesse arr

2179 **Buffalo Soldier**, h, 3 ans, 67 k (64 k), (11.000), M Boutin (s) (*JC Gagnon*), H Billot (s) arr

2184 **Eldoret**, f, 3 ans, 65 k (61 1/2 k), (11.000), X Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) arr

10 partants ; 27 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 298 €

1 long 1/4, 7,5 long, 1 long 1/4, 14 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Caroline Huni.
648 € Haras des Etoiles S.a..
378 € Ambroise Dupont.
256 € Mlle Anne Le Scouarnec, Pascal Le Paih, Jean-Yves Le Scouarnec.
121 € Pierre Jabot.

Caraline, réclamée 18.006,00 € par PETER DREW JONES.

Temps total : 04'55''08

2224 ⁴⁷²⁵ **PRIX DE CAMBRIDGE** **3.300 m**
(Haies. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 17.000 en courses de haies (victoires et places) (à réclamer excepté). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les pouliches n'ayant pas, en courses à obstacles, couru à Auteuil ou à Enghien recevront 2 k.

- 2177 Cresselia**, f, b, 3 ans, par Sinnard IRE et Honorable Love (GB) **1**
(Highest Honor), 63 k, Marc-Elie Uzan (*J Nattiez*), P Lenogue
- 2178 Laetitia Moon**, f, al, 3 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 63 k, Roberto Bonucci (*S Dehez*), A&G Botti (s) **2**
- 2177 Baraka GER**, f, al, 3 ans, par Lomitas GB et Bless You USA (Dynaformer USA), 63 k, Ecurie Azur Racing (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **3**
- 2177** ³ **Champ D'Honneur (GB)**, f, b, 3 ans, par Champs Elysees GB et Marla GER (Pentire GB), 64 k, Ecurie Zingaro (*J Ricou*), JP Gallorini (s) **4**
- 2168 Douce Irlandaise**, f, gr, 3 ans, par Nickname et Reste Irlandaise IRE (Reste Tranquille), 66 k, Mme Anne Dupont (*P Petit*), A Klimscha **5**
- 2177** ⁴ **Peluche Noire**, f, 3 ans, 63 k, Mme M Daugreilh (*K Nabet*), Y Fouin (s) **6**
- 2196 Dream's Burg**, f, 3 ans, 67 k, O Van Der Linden (*R Le Stang*), XL Le Stang **arr**
- 2178** ² **Cabrera Noire**, f, 3 ans, 65 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella **arr**
- 2178** ³ **Vallee Rose**, f, 3 ans, 64 k, Mme C Wingtans (*G Re*), C Scandella **arr**
- 2177 All For Life GER**, f, 3 ans, 63 k, C Trecco (*A Lecordier*), D Windrif **arr**
- 2178 Quick Break**, f, 3 ans, 63 k, CH de Chaudenay (*H Tabet*), Y Fouin (s) **arr**
- 2177** ¹ **Aposcalivic**, f, 3 ans, 67 k, ♂, A Incurvaja (*L Philipperon*), P Lenogue **tbé**
- 2177 Boya Conti**, f, 3 ans, 63 k, J Beres (*B Meme*), Y Fouin (s) **tbé**

13 partants ; 37 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 819 €

30 long, nez, 7,5 long, 2 long, 7,5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Philip Taylor.

1 224 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.

714 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

484 € Scea L'Aubay, Mickley Stud, Mlle Nicola Kent.

229 € Jacques Chapet, Marc-Elie Uzan.

Temps total : 04'16"77

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jacques RICOU en ses explications, arrivé 4ème, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros, pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne à l'arrivée, laissant sa pouliche CHAMP D'HONNEUR (GB) se déporter vers l'extérieur et perturbant ainsi la progression de la pouliche APOSCALIVIC.

2225 ⁴⁷²⁶ **PRIX DE BIRMINGHAM** **3.400 m**
(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, mis à réclamer pour 13.000, 15.000 ou 17.000. **Poids : 66 k.** Les poulains mis à réclamer pour 15.000 porteront 2 k. ; pour 17.000, 4 k. En outre, tout gagnant, d'une course de haies, depuis le 1er décembre dernier inclus, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2179** ¹ **Mike Quercus**, h, b, 3 ans, par Azamour IRE et Flow Beau GB (Mtoto GB), 70 k (66 k), (15.000), ♂, Mme Patricia Butel (*S Dolan*), Mme P Butel **1**
- 2179** ² **Picasso Do Brasil**, h, bf, 3 ans, par Chichi Creasy et Margie's Gold GER (Java Gold USA), 70 k (66 k), (17.000), ♂, Charles Maquennehan (*H Tabet*), Y Fouin (s) **2**
- 2149 Toudore**, h, b, 3 ans, par Archange D'Or (IRE) et Golden Lily (Dolphin Street), 70 k (66 k), (17.000), Gerard Lancry (*B Gelhay*), M Pimbonnet **3**
- 2191** ⁴ **Charming As Usual**, h, b, 3 ans, par Naaqoos (GB) et Elodie Des Charmes (Diesis GB), 68 k (64 k), (15.000), Mme Charles Fassiola (*THO Gillet*), Y Fertillet (s) **4**
- 2191** ³ **Bajoon IRE**, h, b, 3 ans, par Bushranger IRE et Royal Zephyr USA (Royal Academy USA), 66 k (62 k), (13.000), Daniel Poinsignol (*D Jolibert*), Mlle J Legatte **5**
- 2149 Blak Love**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (17.000), H Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s) **6**
- 2149 Black Tie Dancer IRE**, h, 3 ans, 66 k, (13.000), Mme F Nahon (*J Da Silva*), B Duchemin **7**
- 2179 Sun Eagle**, h, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) **8**
- 2179 Zarkhoff**, h, 3 ans, 66 k, (13.000), A Guedj (*JL Beaunez*), Mme P Butel **9**
- 2147 Oeil De Tiger**, h, 3 ans, 70 k (66 k), (17.000), Ecurie Pigoni M&m (*M Hevin*), JR Breton **10**

- 2179** ³ **Motu One**, h, 3 ans, 66 k, (13.000), ♂, Mme MC Lacaille (*E Chazelle*), C Scandella **-**
- 2179** ⁴ **Le Baron Rouge**, m, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*E Lebreton*), JP Gallorini (s) **-**
- 2147 Scriban**, h, 3 ans, 68 k, (15.000), B Beaunez (*J Nattiez*), B Beaunez **arr**
- 1354 Red Ocean**, h, 3 ans, 68 k (64 k), (15.000), F Cheyer (*A Cardine*), F Cheyer **arr**
- 2179 Grey Frost**, h, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), C Pellerin (*R Le Stang*), F Cheyer **arr**
- 2179 Saint Pilou**, h, 3 ans, 66 k, (13.000), P Legatte (*L Philipperon*), Mlle J Legatte **arr**

16 partants ; 25 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 171 €

8 long, 3 long, 1 long, courte tête, courte tête, 11 long, 5,5 long, 7,5 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Daniel Chassagneux, Mlle Clelia Chassagneux, Jean-Paul Boin.

648 € Herve Sudrat.

378 € Suc. Pierre Lepeudry.

256 € Ecurie des Monceaux.

121 € Colin Maccann, Kevin Mcconnell, prime non attribuée.

Black Tie Dancer IRE, réclamé 13.400,00 € par son propriétaire.

Mike Quercus, réclamé 18.777,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'16"71

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean-Christophe GAGNON (BLAK LOVE), arrivé 6ème, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (10 coups - 2ème infraction).

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Christophe PELLERIN par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2226 ⁴⁷³⁰ **PRIX DU COMTE DE NICE** **4.200 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

 Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au dessus, 67 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 18.000 cette année et par 36.000 l'année dernière.

- 2181** ² **Le Bel Anjou**, h, bf, 6 ans, par Malinas GER et Epsibelle IRE (Darshaan GB), 69 k, Gerard Augustin-Normand (*A Acker*), FM Cottin (s) **1**
- 2153** ¹ **Tango Lima**, f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Tres Passing (Medaaly GB), 67 k, Alain Jathiere (*J Da Silva*), JP Gallorini (s) **2**
- 2148** ¹ **Mallorca**, f, b, 4 ans, par Falco USA et Red Vixen IRE (Agnes World USA), 66 k, Hubert De Waele (*J Nattiez*), P Lenogue **3**
- 2095** ² **Horabora Has**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Horta (Assessor IRE), 69 k, Scea Hamel Stud (*J Ricou*), JP Gallorini (s) **4**
- 2148** ⁵ **Kalamoto**, h, b, 8 ans, par Kalanisi IRE et Tramonto GB (Sri Pekan USA), 72 k, ♂, Yannick-Alain Briand (*G Re*), Y Fouin (s) **5**
- 2148** ⁴ **Nom De D'La**, m, 8 ans, 70 k, ♂, JP Gallorini (s) (*JO Audon*), JP Gallorini (s) **6**
- 2047** ¹ **Dulce Leo**, h, 8 ans, 68 k, Ecurie Zingaro (*MA Billard*), JP Gallorini (s) **7**
- 2151** ⁵ **Les Affres**, h, 4 ans, 65 k, Mme A Klimscha (*P Petit*), A Klimscha **8**
- 2193** ³ **Singapore Sky**, h, 7 ans, 67 k, ♂, E Eygnoux (*K Nabet*), Y Fouin (s) **9**

9 partants ; 18 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 461 €

12 long, 3/4 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 5,5 long, 6 long, 9,5 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Gildas Vaillant.

2 340 € Gestut Eulenberger Hof.

1 365 € Scea Haras de Saint Pair, Mme Victoria Ann Ward.

926 € Scea Hamel Stud.

438 € Mme Maureen Shenkin.

Temps total : 05'33"15

Le jockey Régis SCHMIDLIN étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Alexis ACKER sur le hongre LE BEL ANJOU.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Albert KLIMSCHA par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2227 ⁴⁷²⁷ **PRIX DU CAP ROUX** **3.900 m**
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 13.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000 et n'ayant pas, depuis le 1er décembre dernier inclus, gagné deux courses de haies. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout gagnant, en courses de haies, depuis le 1er décembre dernier inclus, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2192** ³ **Equerryna De Bosda**, f, b, 5 ans, par Equerry USA et Neanna (Kashnil), 68 k (64 k), (13.000), ♂, Guy Hanouna (*JC Gagnon*), R Le Gal 1
- 2215** ³ **Viva La Playa**, f, b, 6 ans, par Martaline GB et Viva Esperanza (Victory Note USA), 65 k (63 k), (7.000), ♂, Didier Henri Dubois (*T Cousseau*), D Windrif 2
- 2094** **Sir Gallo**, h, b, 8 ans, (AQ), par Lavirco GER et Kupista (Cupidon), 70 k (66 k), (13.000), Gallorini (s) (*J Marquestau*), JP Gallorini (s) 3
- 2192** ² **A Cuerpo Limpio GER**, h, b, 5 ans, par Sholokhov IRE et Al Shuua GB (Lomitas GB), 70 k (66 k), (13.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*D Mescam*), H Billot (s) 4
- 2211** **Indianeyev**, h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 70 k (66 k), (13.000), ♂, Ecurie de la Verte Vallee (*J Tabary*), S Foucher 5
- 2215** **Biarritz GER**, f, 7 ans, 65 k (61 k), (7.000), ♂, JJ Barre (*B Gelhay*), Y Fertillet (s) 6
- 2152** **Paradis Bay**, h, 9 ans, 69 k, (11.000), B Bimoz (*M Pitart*), M Pimbonnet arr
- 2180** **Aimer Hier**, h, 6 ans, 68 k, (9.000), P Legatte (*L Phillipperon*), Mlle J Legatte arr
- 2215** **Aussi Princess IRE**, f, 5 ans, 65 k (61 k), (7.000), JR Breton (*V Candelier*), JR Breton arr

9 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 297 €

4 long, 10 long, 2 long, 9,5 long, 20 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Mme Pascale Nicolleau.

648 € Mme Isabelle Garçon, Jean-Pierre Garçon.

378 € Jean-Paul Gallorini.

256 € Hannes K. Gutschow, prime non attribuée.

121 € Klawervlei Stud.

Equerryna De Bosda, réclamée 13.260,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'00''65

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean-Christopher GAGNON (EQUERRYNA DE BOSDA), arrivé 1er, l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée d'un jour, pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (10 coups - 3ème infraction).

2228 ⁴⁷³¹ **PRIX DE LA TAMISE** 3.800 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout gagnant d'un steeple-chase, depuis le 1er décembre dernier inclus, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2213** ⁴ **Questimato (IRE)**, h, b, 10 ans, par Rainbow Quest USA et Xınca USA (Green Dancer USA), 68 k (64 k), (10.000), ♂, Mme France Fertillet (*B Gelhay*), Y Fertillet (s) 1
- 2180** ¹ **Blue Parcs**, h, b, 6 ans, par Maille Pistol et Ella Parcs [Nikos (GB)], 72 k (68 k), (14.000), Jean-Pierre Vanden Heede (*THO Gillet*), S Foucher 2
- 2180** **Star Maker**, h, b, 5 ans, par Policy Maker (IRE) et Pic Saint Loup (Kaid Pous), 67 k, (8.000), ♂, Clement Machado (*E Chazelle*), C Scandella 3
- 2180** ³ **Evangelino**, h, b, 5 ans, par Vangelis USA et Gay Native (Gay Minstrel), 68 k, (10.000), ♂, Sion-Claude Tibi (*MA Billard*), Mme E Siavy-Julien 4
- 2180** ⁴ **Medard**, h, b, 5 ans, par Michel Georges GB et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 67 k (63 k), (8.000), ♂, Ecurie Centrale (*D Mescam*), FM Cottin (s) 5
- 2192** ⁵ **Fumseck**, h, 5 ans, 69 k (65 k), (12.000), ♂, G Mollier (*B Regnard*), D Windrif 6
- 2180** ⁵ **Allez L'Anjou**, f, 8 ans, 66 k, (10.000), JP Vanden Heede (*T Majorcyrk*), H Billot (s) 7
- 2193** **Tango Chop**, h, 6 ans, 70 k (66 k), (14.000), ♂, H Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s) 8
- 2192** **Sikar**, h, 5 ans, 67 k (63 k), (8.000), JP Gallorini (s) arr
- 2182** **Sacred Sun**, h, 5 ans, 67 k (63 k), (8.000), XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang arr

10 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 153 €

2,5 long, 12 long, 1,5 long, 5,5 long, 16 long, 6 long, 16 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Wertheimer & Frere.

648 € Mme Gabriel Nouard.

378 € Horse Company Sarl.

256 € Dominique Ciurleo, Guy-Michel Ciurleo.

121 € Francois-Marie Cottin.

Star Maker, réclamé 8.001,00 € par MARIO MONTANARI.

Blue Parcs, réclamé 15.200,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'59''70

2229 ⁴⁷²⁸ **PRIX DES ILES DE PORQUEROLLES** 3.900 m
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places) depuis le 1er janvier 2014 inclus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 10.000 depuis le 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2194** ⁵ **Oeil Du Maitre**, h, bb, 12 ans, par Robin Des Champs et Stephanotis (Saint Estephe), 66 k, Mlle Alexandrine Berger (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 1
- 2182** ² **Logical Song (IRE)**, h, b, 5 ans, par King's Theatre IRE et Jaldemosa (Cadoudal), 69 k (67 k), David Windrif (*B Regnard*), D Windrif 2
- 2193** ⁵ **Miss Meteore**, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Harmonique (Exit To Nowhere USA), 67 k (65 k), Gerard Dufit (*A Lotout*), L Viel (s) 3
- 945** **Anemos**, h, b, 7 ans, par Okawango USA et Kallithea (Esprit Du Nord USA), 70 k, Athanase Pouloupoulos (*J Da Silva*), B Duchemin 4
- 2193** **Perly De Clermont**, h, b, 8 ans, par Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse (Passing Sale), 67 k, Clement Machado (*E Chazelle*), C Scandella 5
- 2193** ¹ **Pull Marine**, h, 6 ans, 66 k, P Lenogue (*J Nattiez*), P Lenogue 6
- 2194** **Heartiste**, h, 7 ans, 66 k (64 k), N Milliere (*THO Gillet*), N Milliere 7
- 2215** **Will Of Dream**, h, 6 ans, 69 k, G Hanouna (*T Majorcyrk*), R Le Gal arr
- 2194** **Sir Dolois**, h, 8 ans, 66 k (64 k), J Parize (*JC Gagnon*), P Lenogue arr
- 2194** **Starac Ville**, h, 8 ans, (AQ), 66 k, J Poumaillou (*A Gasnier*), L Viel (s) arr
- 2182** **Crystal Du Berlais**, f, 5 ans, 64 k, Ballantines Racing Stud Ltd (*L Phillipperon*), ROB Collet (s) arr

11 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 787 €

Eng. sup. : *Will Of Dream*

code anomalie : CP : *Quitte Et Passe.*

1,5 long, 1 long 1/4, 1 long, 3 long, 1/2 long, 9 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Maurice Goin, Haras de Saint-Voir.

1 152 € Daniel Furini.

672 € Earl La Dariole, Earl de Cordelles, Erick Bec de la Motte.

456 € Athanase Pouloupoulos.

216 € Scea La Reigniere.

Temps total : 04'57''81

PAU

Samedi 20 décembre 2014

0539 354

Commissaires de courses : Frederic LANDON - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Jean-Pierre DARTENUCQ

2230 ⁴⁷⁷⁹ **PRIX CHARLES DAGUILHON-PUJOL** 3.400 m
(Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas couru en steeple-chase. **Poids : 67 k.**

- 2092** ² **Winneyev**, h, b, 3 ans, par Goldneyev USA et Lady Chine (Volochine IRE), 67 k, Ecurie Mirande (*T Beaurain*), Mme I Pacault 1
- 2185** **Symphonie Divine**, f, gr, 3 ans, par Loup Solitaire USA et Sonycara (Turgeon USA), 65 k, William Bates (*D Lesot*), J Ortel (s) 2
- 2200** **Urumqi**, h, b, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB) (Dalakhani IRE), 67 k, Mlle Amanda Zetterholm (*D Cottin*), P Cottin 3
- 2084** ⁵ **Ice Bag**, h, al, 3 ans, par Rashbag GB et Fleur Du Bonheur (Vaguely Pleasant), 67 k, Axel Lorca (*Mlle N Desoutter*), D Guillemin (s) 4
- 2200** **Kalang**, h, al, 3 ans, par Millennium Bio JPN et Chantico (Kadalko), 67 k, Gustave Bouthors (*K Nabet*), J Ortel (s) 5
- 1752** ⁴ **Prince D'Araize**, h, 3 ans, 67 k, G Lenzi (*A de Chitray*), G Chereil 6
- 2186** **Lou Tonic**, h, 3 ans, 67 k, Mme GUY Denuault (*O Jouin*), GUY Denuault 7
- Eauyonax**, h, 3 ans, 67 k, ♂, P Pailhes (*E Bureller*), JP Totain (s) arr
- Rue Du Polar**, f, 3 ans, 65 k, P Prunet-Foch (*H Rodriguez Nunez*), P Prunet-Foch arr
- 2071** **Voix De La Baie**, h, 3 ans, 67 k, J Lopez (*G Olivier*), Mlle I Gallorini thé

2130 ¹ **Jakarta Emery**, h, 3 ans, 67 k, N Taudon (*F Pamart*), A Chaille-Chaille **tbé**
 11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 374 €
 15 long, courte encolure, 1/2 long, 6 long, 5 long, loin.
 17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €
 Primes aux éleveurs :
 2 592 € Scea Haras de Mirande, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Alice Evain.
 1 296 € Thierry Dalla Longa, Mlle Ludivine Charles.
 756 € Ecurie des Monceaux.
 513 € Axel Lorca.
 243 € Gustave Bouthors.
 Temps total : 04'25"80

2231 ⁴⁷⁷⁷ **PRIX DE MONEIN** **3.500 m**
 (Haies. - Mâles et Hongres)
 Peloton A

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.**
 Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

- Bosphore**, h, b, 3 ans, par Califet et Medievale [Lost World (IRE)], 65 k, Ecurie Victoria Dreams (*A de Chitray*), G ChereL **1**
- Talio**, h, bf, 3 ans, par Nickname et Loulia (Cricket Ball USA), 65 k, Bio-Etre (*V Cheminaud*), G Macaire (s) **2**
- Bravissimo**, h, gr, 3 ans, par Al Namix et Mimi Valley (Cyborg), 65 k, Arnaud Chaille-Chaille (*M Carroux*), A Chaille-Chaille **3**
- Escort'boy Valley**, h, bf, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Escort'woman (Robin Des Champs), 65 k (67 k), Mme Francis Montauban (*J Plouganou*), E Clayeux (s) **4**
- Label Des Obeaux**, h, b, 3 ans, par Saddler Maker (IRE) et La Bessiere (Loup Solitaire USA), 67 k, Mme Nicolas Devilder (*S Zulfiani*), N Devilder **5**
- Easyglotte**, m, 3 ans, 65 k, JL Chasserio (*T Beaurain*), JL Chasserio **arr**
- Hermiflight**, h, 3 ans, 65 k, E Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) **arr**
- Baron Du Seuil**, h, 3 ans, (AQ), 65 k, Mme P Papot (*B Lestrade*), G Macaire (s) **arr**
- Invincible Fighter**, h, 3 ans, 65 k, Mme MT Dubuc-Grassa (*K Nabet*), G Macaire (s) **tbé**
- Prince De Galesie**, h, 3 ans, 65 k, D Mahe (*C Couillaud*), REMY Nerbonne **tbé**
- Roi De Pau**, h, 3 ans, 65 k, J Ortet (s) (*D Lesot*), J Ortet (s) **tbé**
- P'Tit Cleni**, h, 3 ans, 65 k, Scea de la Metairie (*E Bureller*), JP Totain (s) **tbé**

12 partants ; 30 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 564 €
 3/4 long, 3,5 long, 6 long, loin.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €
 Primes aux éleveurs :
 2 448 € Scea Plessis, Bertrand Plessis, Mlle Isabelle Plessis.
 1 224 € Gildas Blain, Jeremy Blain, Mlle Melissa Blain.
 714 € Scea de la Sapiniere.
 484 € Mme Pascale Souverain.
 229 € Nicolas Devilder, Hugues Delloye, Mme Stephanie Fasquelle.
 Temps total : 04'34"40

2232 ⁴⁷⁸² **PRIX DE SAINT-VINCENT** **4.100 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2001** ⁴ **Voit Borget**, h, b, 5 ans, (AQ), par Network GER et Indera (Secret Haunt USA), 68 k, ♂, Bertran de Balanda (s) (*P Blot*), P Quinton (s) **1**
- 2207** **Olcani**, f, b, 5 ans, par Al Namix et Erbalunga (Mansonnien), 65 k, Mme Isabelle Pacault (*S Paillard*), Mme I Pacault **2**
- 2207** **Timi D'Altea**, h, b, 5 ans, par Lavirco GER et Dame Du Parc (Mansonnien), 71 k, M.I. Bloodstock Ltd (*A de Chitray*), G ChereL **3**
- 1997** ² **Don Padre**, h, bf, 5 ans, par Lost World (IRE) et Formaliste (Sagamix), 71 k, Mme Magalen Bryant (*J Plouganou*), J Ortet (s) **4**
- 2041** ² **Barosio**, h, b, 5 ans, par Denham Red et Audentia Cara (Nononito), 69 k, Paul Galerne (*O Jouin*), PH Peltier **5**
- 294** **Volcanne Deurie**, f, 5 ans, 64 k, Ecurie des Dunes (*P Lucas*), P Quinton (s) **6**
- 2007** **Vapeur De Brion**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, GIL Chaignon (*A Desvaux*), GIL Chaignon **7**
- 2103** ⁵ **Black Nevez**, f, 5 ans, 64 k (65 k), P Gasdoue (*T Beaurain*), P Quinton (s) **8**
- 1997** ³ **Vio D'Arsa**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, M Nicolau (*C Corduan*), M Nicolau **9**
- 1900** **Cap D'Ombree**, f, 5 ans, 65 k (67 k), N Boudraa (*D Cottin*), P Cottin **-**

2103 **Mille Kara**, h, 5 ans, 68 k, P Autret (*S Zulfiani*), D Berra **-**
1964 ⁵ **Pyardini USA**, h, 5 ans, 70 k, ♂, J Uzel (*G Olivier*), JL Guillochon **-**
2169 **Voilabel**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), Mme GUY Denuault (*C Couillaud*), GUY Denuault **arr**
2001 ¹ **Valdanah**, f, 5 ans, (AQ), 68 k (66 k), P Le Geay (*M Brethous*), P Le Geay **tbé**
304 ³ **Valda De La Roque**, f, 5 ans, (AQ), 64 k, J Follain (*ANT Thierry*), J Follain **tbé**
 16 partants ; 34 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 369 €
 3,5 long, 1,5 long, 3,5 long, nez, 3/4 long, 1/2 long, 4,5 long, 4 long, 2,5 long.
 13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €
 Primes aux éleveurs :
 2 016 € Elevage Borget.
 1 008 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.
 588 € Mme Nathalie Sanerot.
 399 € Haras de la Vega.
 189 € E.a.r.l. du Porto, Mme Renee Galerne.
 Temps total : 05'32"20

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Noel BOURDRA par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2233 ¹⁴⁷⁷⁷ **PRIX DE MONEIN** **3.500 m**
 (Haies. - Mâles et Hongres)
 Peloton B

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas couru. **Poids : 67 k.**
 Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

- Kilkil**, h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Kim My Love (Courtroom), 65 k (67 k), Herve Chamarty (*D Cottin*), E Clayeux (s) **1**
- Lord Des Fios**, h, bf, 3 ans, par Khalkevi IRE et Je Te Donne (Mansonnien), 65 k, Scea des Collines (*C Lefebvre*), S Foucher **2**
- Don Hugues Pipard**, m, b, 3 ans, par Desert Style IRE et Nouvelle Reine GER (Königsstuhl GER), 65 k, Mlle Nadia Pingaud (*M Carroux*), A Chaille-Chaille **3**
- Eau Et Feu**, h, bb, 3 ans, par Turgeon USA et Leaudeva (Valanour IRE), 65 k, Mme Magalen Bryant (*E Bureller*), JP Totain (s) **4**
- Bonfou D'Airy**, h, b, 3 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 65 k, Philippe Matran (*K Nabet*), J Ortet (s) **5**
- Irish Sky**, h, 3 ans, 65 k, J Detre (*O Jouin*), PH Peltier **6**
- Duncan GER**, h, 3 ans, 67 k, G Augustin-Normand (*J Plouganou*), FM Cottin (s) **arr**
- Rasango**, h, 3 ans, 65 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **arr**
- Mario De La Vega**, h, 3 ans, 65 k, Haras de la Vega (*D Lesot*), J Ortet (s) **arr**
- Bel Oranais**, h, 3 ans, 65 k (65^{1/2} k), Mme P Papot (*B Lestrade*), E Clayeux (s) **arr**
- Naydriver**, h, 3 ans, 65 k, E Leray (s) (*C Couillaud*), E Leray (s) **tbé**

11 partants ; 12 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Condition spéciale : *Baron Mag.*
 3,5 long, 3,5 long, 1,5 long, 3,5 long, 18 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
 2 448 € Mme Liesbeth Ducos, Andre Ducos.
 1 224 € Clovis Bardin, Mme Florence Bardin.
 714 € Ecurie du Chene.
 484 € Earl Moulin.
 229 € Claude-Yves Pelsy.
 Temps total : 04'38"90

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Olivier AUCHERE en ses explications, n'ont pas autorisé le hongre BARON MAG (inédit) à participer à la course, l'entraîneur n'étant pas en mesure de présenter son document d'accompagnement conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop.
 Pour ce motif, ils ont sanctionné cet entraîneur par une amende de 75 euros.
 Les Commissaires ont entendu le jockey Bertrand LESTRADE en ses explications, pour s'être présenté à la pesée avant la course avec une selle dont les éléments ont été volontairement modifiés rendant celle-ci non conforme (selle de passe).
 L'intéressé a reconnu avoir modifié volontairement sa selle et l'avoir utilisé pour se présenter à la pesée précédant la course, précisant par ailleurs qu'il n'avait pas plus d'explication à fournir.
 Les Commissaires ont enregistré ces explications et ont pour ce motif, sanctionné le jockey Bertrand LESTRADE par une interdiction de monter pour une durée de 20 jours et ont transmis le dossier aux Commissaires de France Galop.

2234 ⁴⁷⁷⁸ **PRIX DE LEMBEYE** **3.800 m**
 (Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour

les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant reçu, en course de haies, une allocation de 10.000, cette année, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2118 Peak Raider IRE**, h, bf, 10 ans, par Machiavellian USA et Desert Magic IRE (Green Desert USA), 69 k, (11.000), Bernard Le Regent (*B Lestrade*), C Le Galliard (s) 1
- 2144 Nina Nana**, f, al, 6 ans, par Vespone IRE et Donna Lorcy (Great Palm USA), 66 k (62 k), (9.000), Artu (s) (*Y Michaux*), JY Artu (s) 2
- 2203 Neauvalis**, h, bb, 6 ans, par Lavirco GER et L'Eau Sauvage GB (Saumarez GB), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie du Triangle (*E Bureller*), JP Totain (s) 3
- 2156 2 Good Evening**, h, al, 10 ans, par Evening World et Milanic (Freedom Cry GB), 67 k (63 k), (7.000), Christophe Laheu (*D Delalande*), C Le Galliard (s) 4
- 2023 5 Avenue Murillo**, f, al, 5 ans, par Lateral GB et La Estrella GER (Desert King IRE), 69 k, (15.000), Xavier Kepa (*Mlle N Desoutter*), FM Cottin (s) 5
- 2132 Glazig Du Graglan**, h, 9 ans, 68 k (64 k), (9.000), C Le Galliard (s) (*MA Camus*), C Le Galliard (s) 6
- 2169 Bleu Et Rose**, h, 9 ans, 68 k (64 k), (9.000), ♂, G Antier (*C Couillaud*), E Leray (s) 7
- 2204 Seul Tout Seul**, h, 5 ans, 70 k (66 k), (13.000), E Lecoiffier (*A Bendjama*), E Lecoiffier 8
- 2222 Oso Bello**, h, 6 ans, 70 k, (13.000), FM Cottin (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 9
- Mandulis**, h, 7 ans, 70 k (66 k), (13.000), J Haussy (*B Ney*), J Haussy arr
- Truckers Benefit IRE**, h, 9 ans, 70 k, (13.000), RM Venn (*J Plouganou*), D Henderson arr
- 2209 Salornay De Guye**, h, 8 ans, (AQ), 67 k (65 k), (7.000), Ecurie Barnum Ili Sarl (*A Auchere*), O Auchere arr
- 2125 Mauvezin**, h, 7 ans, 67 k (64 k), (7.000), J Leylavergne (*P Lucas*), G Lassaussaye arr
- 2203 U'athou**, h, 6 ans, (AQ), 67 k, (7.000), Scea Haras de Peyre (*P Blot*), E Papon arr

14 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 491 €

Eng. sup. : *Salornay De Guye*

3,5 long, 12 long, 1,5 long, 1 long, 4 long, 5 long, loin, 6 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Ballylinch Stud, prime non attribuée.
648 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.
378 € Earl Moulin, Pierre Lauga.
256 € Ecurie du Semnon.
121 € Mme Laurence Gagneux, Ecurie Biraben.

Good Evening, réclamé 7.100,00 € par son propriétaire.

Nina Nana, réclamée 9.777,00 € par son propriétaire.

Peak Raider IRE, réclamé 12.500,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'51''90

2235 4780 PRIX LOUIS SALLENAVE 3.900 m
(Steeple-Chase)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

- 2139 5 Epalo Blue**, h, b, 4 ans, par Epalo GER et Brodie Blue (Agent Bleu), 67 k, Scea des Collines (*B Lestrade*), S Foucher 1
- 2139 4 Love Game**, h, gr, 4 ans, par Slickly et Our Highness (Highest Honor), 67 k (67¹/₂ k), Artu (s) (*J Plouganou*), JY Artu (s) 2
- 2022 1 Janisage**, h, bb, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Janidale (Cadoudal), 69 k, Mlle Emilie Lenzi (*A de Chitray*), G Chérel 3
- 2100 3 Gallo's Star**, h, bb, 4 ans, par Gallo's Wells IRE et Krasota (Baryshnikov AUS), 69 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) 4
- 1826 Mon Nickson**, h, gr, 4 ans, par Nickname et Linaving (Linamix), 70 k, Ecurie Sagara (*D Cottin*), G Macaire (s) 5
- 2219 Almix Prail**, h, 4 ans, (AQ), 69 k, ♂, Ecurie des Dunes (*M Delage*), P Quinton (s) 6
- 2151 Square Ortolan**, h, 4 ans, 67 k, C Machado (*E Chazelle*), C Scandella 7
- 2052 1 Art Des Ongrais**, h, 4 ans, 67 k, G Chérel (*C Lefebvre*), G Chérel 8
- 2161 3 Atilas D'Airy**, h, 4 ans, (AQ), 71 k, Ecurie Michel Sardou (*D Lesot*), J Ortet (s) arr
- 2048 Kehina**, f, 4 ans, 67 k, ♂, Mme P Papot (*R Schmidlin*), PH Peltier arr
- 2160 2 Miziella GER**, f, 4 ans, 65 k, P Pedrono (*E Bureller*), F Sanchez arr
- 2057 Shalimar Du Lys**, f, 4 ans, 64 k, Mme C Babin Guillochon (*O Jouin*), JL Guillochon arr
- 2091 Amirande**, h, 4 ans, (AQ), 70 k, Mme P Papot (*Mlle N Desoutter*), Mme I Pacault tbé

13 partants ; 29 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 616 €

1,5 long, 10 long, 5 long, 1,5 long, 9 long, 8 long, nez.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Pierre Julienne.
1 440 € Artu (s), Damien Artu, Mlle Marie Artu.
840 € Michel Langot, Hubert Langot.
570 € Horse And Feed.
270 € Suc. Edouard Coirre.

Temps total : 05'00''80

Le jockey Marc LAMAZOU-LARESSE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EPALO BLUE par le jockey Bertrand LESTRADE.

2236 4781 PRIX ALFONSO DE PORTAGO 3.900 m
(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2222 Vanadium**, h, b, 5 ans, (AQ), par Secret Singer et Kalgary (Hawker's News IRE), 73 k (71 k), Ecurie Centrale (*R Mayeur*), FM Cottin (s) 1
- 687 2 Vlalchef**, h, b, 5 ans, (CS), par Nidor et Calinedelamondaire (Hellios USA), 68 k, Leray (s) (*S Paillard*), E Leray (s) 2
- 2116 Vurtye Star**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Bonnet Rouge et Hennie Star (Grand Treson), 70 k, ♂, Mme Mireille Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux 3
- 2116 Valirco**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Lavirco GER et Marante (Lute Antique), 68 k, Comte Antoine-Audoine Maggiar (*T Gueguen*), F Nicolle 4
- 2016 4 Valadom**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Dadarissime et Laurana (Badolato USA), 70 k, Richard-Henry Hobson (*J Plouganou*), E Clayeux (s) 5
- Viticulteur**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme I Peltier (*O Jouin*), PH Peltier 6
- 2204 Valentino Rica**, h, 5 ans, (AQ), 73 k, Mme L Saint Martin (*G Olivier*), JP Daireaux 7
- 2204 5 Vitorio Des Champs**, h, 5 ans, (AQ), 72 k (70 k), Mme GUY Denuault (*C Lefebvre*), GUY Denuault arr
- 2170 4 Vascari**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, L Falher (*A Gasnier*), L Viel (s) arr
- 2007 2 Vasco De L'Isle**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (68 k), A Dupont (*Mlle C Crouzet*), A Dupont arr
- 2202 Valerio Bleu**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, J Ortet (s) (*P Blot*), J Ortet (s) arr
- 2107 4 Vima D'Airy**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, P Matran (*D Lesot*), J Ortet (s) arr
- 1673 Vaccin**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) arr
- 2204 Volviche**, f, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), W Rykart (*M Danglades*), P Chevillard arr
- Vivamar**, h, 5 ans, (AQ), 66 k (64 k), CE Walsh de Serrant (*C Couillaud*), E Leray (s) arr
- 2039 Vif Argent Pecos**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, D Deligne (*A Auchere*), D Deligne tbé

16 partants ; 30 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 448 €

2,5 long, 1,5 long, encolure, courte encolure, 3/4 long, 20 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Mme Michele Juhen-Cypres.
1 224 € Roland Madiot.
714 € Mme Andree Lemale.
484 € Jean-Marc Le Dauphin.
229 € Mme Jacques Montaudoine, Jacques Montaudoine.

Temps total : 05'05''30

CAGNES-SUR-MER

0604 358 Mercredi 24 décembre 2014

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Jean-Pierre BOUCAN
- Jean-Michel COSTAMAGNA

2237 4735 PRIX CYBORG 3.500 m
(Haies)

42 000 € (20 160, 10 080, 5 880, 3 990, 1 890) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 9.000.

- 2212 1 Docteur Vigousse**, h, gr, 3 ans, par Dr Fong USA et Loulane (Commands AUS), 67 k, Mme Joseph Shalam (*J Nattiez*), P Lenogue 1
- 2149 1 Yoko**, h, b, 3 ans, par Android USA et Varangevillose (Cosmopolitan), 67 k, Mlle Alexandrine Berger (*J Ricou*), JP Gallorini (s) 2
- 2073 6 Beau Danube**, h, bf, 3 ans, par Astronome Royal USA et Campaillette (Panoramic GB), 70 k, Clement Machado (*E Chazelle*), C Scandella 3

<p>2191 ¹ Cockney Bob GB, h, b, 3 ans, par Cockney Rebel IRE et Wizby GB (Wizard King GB), 67 k, Gerome Salussolia (<i>A Lecordier</i>), D Windrif</p> <p>2146 ¹ Flight Zero, h, b, 3 ans, par Zero Problemo IRE et Kaillia River (River Mist USA), 67 k, Ecurie de la Verte Vallee (<i>A Acker</i>), S Foucher</p> <p>2195 ¹ Wish And Mix, f, 3 ans, 64 k, Mme C Madamet (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)</p> <p>6 partants ; 26 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 865 € 2,5 long, 10 long, 6 long, tête, 20 long. 20 160 € - 10 080 € - 5 880 € - 3 990 € - 1 890 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 3 024 € Mme Joseph Shalam. 1 512 € Georges Prunier, Mme Maryse Prunier. 882 € Jean Besnoin. 598 € Mlle Deborah Wisbey, prime non attribuée. 283 € Mlle Gwladis Lardot, Sprl de la Vallee, Mlle Delphine Lardot, Alexis Lardot.</p> <p>Temps total : 04'29"80</p> <p>2238 ⁴⁷³³ PRIX DU CAP CAMARAT 3.400 m (Haies. - A réclamer. - Femelles)</p> <p>18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop. Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer pour 13.000, 15.000 ou 17.000. Poids : 66 k. Les pouliches mises à réclamer pour 15.000 porteront 2 k. ; pour 17.000 4 k. En outre, toute gagnante d'une course de haies depuis le 1er décembre dernier inclus, portera 2 k.</p> <p>Les jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.</p> <p>2196 ¹ Ridin'easy, f, b, 3 ans, par Honours List IRE et Montmarie [Montjeu (IRE)], 68 k, (13.000), Philippe Lorain (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)</p> <p>2195 ¹ Lavalloise, f, b, 3 ans, par Kingsalsa USA et Coup De Colere (Pistolet Bleu IRE), 70 k (66 k), (17.000), Fertillet (s) (<i>B Gelhay</i>), Y Fertillet (s)</p> <p>2196 ⁵ Kalya Fong, f, b, 3 ans, par Dr Fong USA et Kalyador (Kahyasi IRE), 66 k (62 k), (13.000), Patrick Drioton (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel</p> <p>2196 ² Singaprima, f, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Singapore Lady [Goldmark (USA)], 70 k (66 k), (17.000), Herve Billot (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)</p> <p>2115 ⁵ La Meloine, f, bf, 3 ans, par Deportivo GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 70 k (66 k), (17.000), Bernard Barouch (<i>S Bourgois</i>), YM Porzier (s)</p> <p>2196 ¹ Mandorine, f, 3 ans, 66 k, (13.000), ♂, H De Waele (<i>J Nattiez</i>), P Lenogue</p> <p>2178 ¹ Fortuna Do Brasil, f, 3 ans, 68 k (64 k), (15.000), Y Fouin (s) (<i>R Jolibert</i>), F Cheyer</p> <p>2149 ¹ Olive Verte, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Ecurie Ascot (<i>THO Gillet</i>), N Milliere</p> <p>2177 ⁵ Iquest, f, 3 ans, 68 k, (15.000), ♂, G Theret (<i>M Pitart</i>), J Heloury</p> <p>1522 ¹ Pise (IRE), f, 3 ans, 66 k, (13.000), Mlle A Berger (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)</p> <p>2178 ⁴ Lady Calva, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), C Boutin (s) (<i>S Dolan</i>), Mme P Butel</p> <p>2138 ¹ Lara De Sivola, f, 3 ans, 66 k, (13.000), ♂, Ecurie Pigoni M&m (<i>S Dehez</i>), F Cheyer</p> <p>2177 ¹ Ethan Star, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Y Fouin (s) (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)</p> <p>2177 ¹ Belle Du Houssais, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang</p> <p>2178 ¹ Bonnie Clyde, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Mme C Madamet (<i>N Even</i>), Y Fouin (s)</p> <p>Soldwings, f, 3 ans, 66 k (62 k), (13.000), Ecurie de la Verte Vallee (<i>M Govaerts</i>), S Foucher</p> <p>16 partants ; 41 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 361 € Chev. élim. : <i>Slickisle, Brise Le Dun, Snobeuse.</i> Chev. retir. : <i>Bella De Kerlin, Guillie, Limara, Creole Beach.</i> 2,5 long, courte encolure, 3 long, 1,5 long, 10 long, 5 long, 2,5 long. 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 296 € J.b.s. Invest N.v. 648 € Patrick-Georges Roulois. 378 € Guy Pariente. 256 € Franck Van Haaren. 121 € Yann-Marie Porzier, Bernard Barouch.</p> <p>Ridin'easy, réclamée 14.000,00 € par son propriétaire.</p> <p>Temps total : 04'16"46</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jean-Christopher GAGNON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (4ème infraction - 9 coups).</p> <p>2239 ⁴⁷³² PRIX DE LONDRES 3.500 m (Haies. - Handicap divisé) Première épreuve</p> <p>95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375) - dotation France Galop.</p>	<p>Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.</p> <p>La référence applicable dans ce handicap sera de + 8.</p> <p>La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 70 k</p> <p>Référence : + 8.</p> <p>2140 ³ A Pigalle, h, b, 4 ans, (AQ), par Discover D'Auteuil et Rue Pigalle (Antarctique IRE), 64¹/₂ k, ♂, Jean-Louis Quiniou (<i>B Lestrade</i>), R Chotard</p> <p>2216 ¹ Malak El Hawa, h, b, 4 ans, par Meshahaer USA et Lune Du Rheu (Epistolaire IRE), 63 k, Andre Incurvaja (<i>J Nattiez</i>), P Lenogue</p> <p>2145 ³ Quick Glote, h, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Magicaldoun (Kaldoun), 64 k, Charles-Hubert de Chaudenay (<i>J Da Silva</i>), Y Fouin (s)</p> <p>2216 ¹ Mister Emily, h, b, 4 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 63¹/₂ k, Mme Frances Samuelson (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)</p> <p>2173 ¹ Dreamabad, h, no, 4 ans, par Astarabad USA et Premonitory Dream (Exit To Nowhere USA), 67 k, Mlle Marie-Josephe Porzier (<i>S Bourgois</i>), YM Porzier (s)</p> <p>2150 ⁵ Kofi, f, bf, 4 ans, par Balko et Katiouka (Medaaly GB), 63 k, Noel Boudraa (<i>A Lecordier</i>), D Windrif</p> <p>2085 ⁵ Paco, h, b, 4 ans, par Falco USA et Passing Lady (Anabaa USA), 67 k, Ecurie des Mouettes (<i>A Cardine</i>), C Scandella</p> <p>2117 ² Sparkie, h, 4 ans, 64 k, Mme M Laboue (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)</p> <p>2140 ⁷ Marvel Flight, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>M Caroux</i>), A Chaille-Chaille</p> <p>2151 ¹ Zangar, m, 4 ans, 63¹/₂ k, ♂, A Pinot (<i>A Betron</i>), X Betron</p> <p>2211 ⁴ Winner Des Places, h, 4 ans, 66 k, Mme M Daugreilh (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)</p> <p>2181 ³ Kenfairry, h, 4 ans, 65 k, G Pariente (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)</p> <p>2150 ¹ North Invasion USA, f, 4 ans, 66 k, Ecurie des Mouettes (<i>E Chazelle</i>), C Scandella</p> <p>2211 ¹ Saintsummer, h, 4 ans, 64 k, Mme M Avril (<i>S Dehez</i>), Y Fouin (s)</p> <p>1989 ⁷ Silver Axe, h, 4 ans, 70 k, Mme G Villedy (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel</p> <p>2161 ⁵ Steel Du Turf, h, 4 ans, 65 k, G Filleul (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille</p> <p>16 partants ; 33 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 349 € 13 long, 1 long, 3/4 long, 3/4 long, 1 long, courte encolure, 8 long, 1/2 long, 3 long. 42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 6 412 € Francois-Marie Cottin. 3 135 € Mme Marie-Laurence Oget. 1 852 € Charles-Hubert de Chaudenay, Gilles de Dumast. 1 282 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger. 712 € Faysal Abu Khadra, Jean-Paul Bou Antoun. 498 € Gildas Blain. 356 € Ecurie D.</p> <p>Temps total : 04'22"70</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys François PAMART, Damien MESCAM, Stévan BOURGOIS et Bertrand LESTRADE en leurs explications, les ont respectivement sanctionnés par une amende de 75 euros pour avoir, par leur indiscipline, obligé le juge du départ à reprendre le départ.</p> <p>2240 ⁴⁷³⁷ PRIX ANDRE ADELE 3.800 m (Steeple-Chase)</p> <p>42 000 € (20 160, 10 080, 5 880, 3 990, 1 890) - dotation France Galop.</p> <p>Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées et limitées à 4 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000.</p> <p>2184 ⁴ Flavin, h, al, 3 ans, par Pomellato GER et Some Other Spring [Majorien (GB)], 68 k, Daniel Beaunez (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel</p> <p>2195 ³ Hot Kouture, f, b, 3 ans, par Davidoff GER et Hot Lass (Always Fair USA), 64 k, Herve Billot (<i>T Majorcyrk</i>), H Billot (s)</p> <p>2184 ² Tosca La Diva, f, bb, 3 ans, par Simplex et Nomita (IRE) (King's Theatre IRE), 66 k, Mlle Larissa Kneip (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)</p> <p>2184 ³ Cafe Au Lit, h, bf, 3 ans, par Califet et Parice De La Borie (Mansonien), 68 k, Passion Racing Club (<i>A Lecordier</i>), D Windrif</p> <p>2184 ¹ Dahlia Do Brasil, f, gr, 3 ans, par Red Guest IRE et La Nicoise (Dress Parade IRE), 64 k, Fouin (s) (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)</p> <p>2195 ² Fracafigura Has, f, 3 ans, 65 k, P Lorain (<i>J Nattiez</i>), P Lenogue</p> <p>2105 ² Mayking Burg, h, 3 ans, 68 k, Mme M Laboue (<i>B Gelhay</i>), S Culin</p>
--	--

2184	Harvalla , f, 3 ans, 68 k, Ecurie de la Verte Vallee (<i>J Da Silva</i>), S Foucher	arr
2225	Saint Pilou , h, 3 ans, 66 k, P Legatte (<i>D Jolibert</i>), Mlle J Legatte	arr
2196	3 Birthday Treat , f, 3 ans, 64 k, Ecurie Sagara (<i>L Philipperon</i>), P Lenogue	arr
2158	2 Kamerholias , h, 3 ans, 67 k, J Ortel (s) (<i>K Nabet</i>), J Ortel (s)	tbé
11 partants ; 24 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 604 € Certif. vétérinaire : <i>Wally Willong</i> . 7,5 long, 1 long, 7 long, 5 long, 2 long, nez. 20 160 € - 10 080 € - 5 880 € - 3 990 € - 1 890 € Primes aux éleveurs : 3 024 € Gerard Laboureau. 1 512 € Franck Van Haaren. 882 € Mlle Larissa Kneip, Francois-Marie Cottin. 598 € Mme Celine Sirven-Gualde, John Studd. 283 € Herve Sudrat. Temps total : 04'58''23 La pouliche WALLY WILLONG a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.		
2241	4736 PRIX ALAIN DU BREIL (Haies)	4.000 m
48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 32.000 l'année dernière.		
2150	1 Solariza , f, al, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Solarize (Villez USA), 64 k, Guy Pariente (<i>K Nabet</i>), Y Fouin (s)	1
2214	1 Onedargent , h, gr, 4 ans, par Kendargent et One Day (Act One GB), 66 k, Guy Pariente (<i>MA Billard</i>), JP Gallorini (s)	2
2153	Vag Aunay , h, gr, 5 ans, par Baroud D'Honneur et Lady Rosekadrou (Kadrou), 69 k, Viel (s) (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	3
2181	1 Visionice , f, gr, 5 ans, (AQ), par Dom Alco et Justice (Agent Bleu), 68 k, Haras de Saint-Voir (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	4
1102	Catmoves , f, al, 7 ans, par Medicean GB et Cattiva Generosa (GB) (Cadeaux Genereux GB), 69 k, Josef Odermatt (<i>J Da Silva</i>), JP Gallorini (s)	5
2148	3 Chegei Has , f, 6 ans, 66 k, Scea Hamel Stud (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	6
2227	Aimer Hier , h, 6 ans, 67 k, P Legatte (<i>D Jolibert</i>), Mlle J Legatte	arr
2192	1 Taikun Tino , h, 7 ans, 68 k, C Machado (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	tbé
8 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 456 € 1/2 long 3/4, 10 long, 3 long, 20 long, 6,5 long. 23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 € Primes aux éleveurs : 3 456 € Guy Pariente. 1 728 € Guy Pariente. 1 008 € Pascal Reaute. 684 € Gabriel Vagne, Mme Gabriel Vagne. 324 € 6 C Racing Ltd. Temps total : 05'22''48		
2242	4734 PRIX GOODEA (Haies. - Mâles et Hongres)	3.300 m
32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop. Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant, en courses de haies, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.500 (victoires et places). Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les poulains n'ayant pas couru recevront 2 k.		
2212	2 Vicomte D'Anjou , h, b, 3 ans, par Charming Groom et Xistu [Lost World (IRE)], 68 k, Alain Vandenhove (<i>A Lotout</i>), L Viel (s)	1
2149	Apeldornas , h, bf, 3 ans, par Davidoff GER et Dornas [Kaldou Star (GB)], 68 k, Herve Billot (<i>T Majorczyk</i>), H Billot (s)	2
2147	5 Dirty Dancer GER , h, b, 3 ans, par Adlerflug GER et Damona GER (Monsun GER), 65 k, Mme Françoise Gimmi Pellegrino (<i>A Cardine</i>), Mme F Gimmi Pellegrino	3
2191	2 Romans D'Aumont , h, b, 3 ans, par Nickname et Emiriade [Balleroy (USA)], 67 k, Mlle Veronique Devaux (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	4
2210	5 Hussard (GB) , m, b, 3 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 67 k, Jean Uzel (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	5
2149	3 Meissen , h, 3 ans, 67 k, Mlle F Perree (<i>B Gelhay</i>), J Heloury	6
2214	4 Service Gagnant , h, 3 ans, 66 k, Mme D Ricard (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s)	7
2147	3 Le Navaro , m, 3 ans, 66 k, Scuderia Magenta (<i>A Lecordier</i>), A&G Botti (s)	8
2147	2 Sacred Heart , h, 3 ans, 68 k, Mlle A Berger (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	9
2191	Tomorrows Sky , h, 3 ans, 65 k, P Delahaye (<i>M Pitart</i>), Mlle J Legatte	arr
2191	Bandolero Baie , h, 3 ans, 65 k, Y Fertillet (s) (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	arr
2179	Amical Dream , h, 3 ans, 65 k, P Leblanc (<i>D Jolibert</i>), Mlle J Legatte	arr
2149	Tagal , h, 3 ans, 65 k, ⊗, Mme L Field (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	arr
1977	Tambour D'Anjou , h, 3 ans, 65 k, N Fersula (<i>JO Audon</i>), B Jollivet (s)	arr
	Wefeen , h, 3 ans, 63 k, G Augustin-Normand (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	tbé
15 partants ; 30 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 451 € 1 long 1/4, 3,5 long, 3 long, 1/2 long, nez, 6,5 long, 16 long, 19 long. 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 € Primes aux éleveurs : 2 304 € Gildas Vaillant. 1 152 € Franck Van Haaren. 672 € Mme Martina Lohmann, Wilhelm Lohmann, prime non attribuée. 456 € Mme Christian Churier, Christian Churier, Mme Marie-France Maigret. 216 € Jean-Charles Coude. Temps total : 04'14''38		
2243	4738 PRIX DU CAP BENAT (Steeple-Chase)	3.800 m
42 000 € (20 160, 10 080, 5 880, 3 990, 1 890) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.		
2216	4 Roli Talisker , h, b, 4 ans, par Roli Abi et Ladylux (Lord Of Men GB), 68 k, ⊗, Alain Ameline (<i>A Gasnier</i>), L Viel (s)	1
2140	1 Cross In Hand , h, b, 4 ans, par Silver Cross et Sainte Mante (Saint Des Saints), 66 k, Mme Christiane Dichamp (<i>JL Beaunez</i>), Mme P Butel	2
2216	Amazing Comedy , h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 66 k, Collet (s) (<i>L Philipperon</i>), ROB Collet (s)	3
2198	2 Super Bal , f, al, 4 ans, par Balko et Spinage (Village Star), 65 k, David Windrif (<i>B Regnard</i>), D Windrif	4
2139	2 Virginia Disco , h, al, 4 ans, par Discover D'Auteuil et Sweet Jaune (Le Nain Jaune), 68 k, Benjamin Boitez (<i>A Lecordier</i>), D Windrif	5
2215	5 Raphaelino , h, 4 ans, 70 k, D Dahan (<i>JO Audon</i>), JP Gallorini (s)	6
2114	1 Ave Cesare , h, 4 ans, (AQ), 66 k, JP Gallorini (s) (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	7
2216	Avenant De Sivola , h, 4 ans, 69 k, Mme F Gimmi Pellegrino (<i>A Cardine</i>), Mme F Gimmi Pellegrino	arr
2181	Derwent USA , h, 4 ans, 66 k, Mlle A Berger (<i>J Da Silva</i>), JP Gallorini (s)	tbé
775	2 Barsam , h, 4 ans, 66 k, Mme G Sandor (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	tbé
2197	1 Singaminnie , f, 4 ans, 65 k, C Machado (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	tbé
11 partants ; 27 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 554 € 5 long, 6 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 1,5 long, loin. 20 160 € - 10 080 € - 5 880 € - 3 990 € - 1 890 € Primes aux éleveurs : 3 024 € Dominique Galet, Germain Brillet, Nicolas Brilleaud. 1 512 € Francis Dunn. 882 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal. 598 € Mme Nina Bonnaudet, Guillaume Macaire. 283 € Dominique Le Baron Dutacq. Temps total : 04'52''33		
2244	14732 PRIX DE CHELTENHAM (Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3.500 m
40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie. La référence applicable dans ce handicap sera de + 8. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 70 k Référence : + 15.		
2216	Equilibriste (IRE) , f, b, 4 ans, par Librettist USA et Regal Green USA (Lear Fan USA), 66 k (62 k), ⊗, Mme Patricia Butel (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	1
2183	3 Val De Saane IRE , h, b, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Mahendra GER (Next Desert IRE), 68 k (64 k), ⊗, Christian Trecco (<i>T Cousseau</i>), D Windrif	2
2216	2 Quai Saint Cyr , h, bf, 4 ans, par Irish Wells et Sainte Nono (Nononito), 70 k (66 k), Passion Racing Club (<i>JC Gagnon</i>), D Windrif	3
2198	1 Couleur Tranquille , f, b, 4 ans, par Reste Tranquille et Couleur Azur (Saint Preuil), 69 k, Franck Cheyer (<i>S Dehez</i>), F Cheyer	4

2176	1	Airchica , f, b, 4 ans, par Air Eminem IRE et Ola Chica (French Glory IRE), 67 k (63 k), Bruno Tissot (<i>B Gelhay</i>), M Pimbonnet	5
2117	3	Tolgora , f, 4 ans, 67 k, Mlle A Berger (<i>J Ricou</i>), JP Gallorini (s)	6
2183	2	Buck's Broker , h, 4 ans, 68 k (64 k), X Kepa (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	7
2150		Sevros , h, 4 ans, 70 k, P Lorain (<i>A Acker</i>), FM Cottin (s)	8
2214		Parker Ridge , h, 4 ans, 69 k, Ecurie Ouest Racing (<i>R Bertin</i>), Y Fertillet (s)	9
2197	2	Sha Tin , f, 4 ans, 70 k (66 k), ♂, M Arias (<i>H Tabet</i>), Y Fouin (s)	arr
2110	2	Zapping Game , h, 4 ans, 70 k, M Galene (<i>E Chazelle</i>), C Scandella	arr
2150		Wood Law , f, 4 ans, 70 k (66 k), J Parize (<i>M Govaerts</i>), P Lenogue	arr
2183		Tamezo , h, 4 ans, 69 k (65 k), P Prouet (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	arr
2197		Mick Royal , f, 4 ans, 68 k, S Hurson (<i>MA Billard</i>), XL Le Stang	arr
2183	4	Alayaz IRE , h, 4 ans, 67 ¹ / ₂ k (63 ¹ / ₂ k), Mme B Boudraa (<i>B Regnard</i>), D Windrif	arr
2198	4	Ahelia , f, 4 ans, 67 k (63 k), Mme Y Petit (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr

16 partants ; 19 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
Chev. élim. : *Le Domaine, Glenbrook IRE, Briaree (IRE)*.
3,5 long, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 3/4 long, 1 long, 1/2 long 3/4, 3 long, loin.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :
2 880 € Cesare Sirlotti.
1 440 € The Mahendra Patnrship, prime non attribuée.
840 € Mme Yvette Godefroy.
570 € Francois-Marie Cottin.
270 € Suc. Antoine Polard, Mme Claude Guitton.

Temps total : 04'21''47

PAU

0539 359

Jeudi 25 décembre 2014

Commissaires de courses : Jean-Yves BENARD -
Jean-Pierre CAPITAINE - Francois GALIBERT -
Olivier de LA GAROULLAYE

2245	4788	PRIX DE BAYONNE (Steeple-Chase)	3.900 m
------	------	---	---------

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 20.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

2199	2	Forthing , h, al, 3 ans, par Barastraight (GB) et Something Fine (Baby Turk IRE), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>B Lestrade</i>), G Chereh	1
2172	1	Little Stream , h, b, 3 ans, par Poliglote (GB) et Princesse Canon (Cadoudal), 68 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>C Lefebvre</i>), G Chereh	2
2200	5	Square Viviani , h, bb, 3 ans, par Satri IRE et Idria GER (Kings Lake USA), 67 k, Jacques Beres (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	3
2199	4	Starmix , m, al, 3 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 66 k, Dominique Marchand (<i>S Massinot</i>), Mme C Dufreche	4
2029	2	Love You , h, gr, 3 ans, par Montmartre et Negligente USA (Quest For Fame GB), 67 k, Louis Derieux (<i>A de Chitray</i>), G Chereh	5
2199		Big Boss Conti , h, 3 ans, 68 k, ♂, Mme GUY Denuault (<i>J Plouganou</i>), GUY Denuault	6
1550		Opera Lyrique , h, 3 ans, 66 k, C Hogg (<i>O Jouin</i>), JL Guillochon	7
2186		Bienvenu A Auteuil , m, 3 ans, 66 k, J Ortet (s) (<i>D Lesot</i>), J Ortet (s)	arr

8 partants ; 38 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 853 €
courte encolure, 12 long, 10 long, 1,5 long, 1,5 long, 10 long.
17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :
2 592 € Mlle Ingrid Desagnat.
1 296 € Michel Hiron.
756 € Jacques Beres.
513 € Yves Gonnord.
243 € Louis Derieux.

Temps total : 05'01''50

2246	4787	PRIX DANIEL GUESTIER (Haies)	3.800 m
------	------	--	---------

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 65 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 13.000 cette année et par 28.000 l'année dernière.

2187	4	Saint Firmin , h, bf, 5 ans, par Saint Des Saints et Fleur Des Villes (Villez USA), 68 k, Mlle Micheline Vidal (<i>K Nabet</i>), ROB Collet (s)	1
2209	1	Salder Roque , h, b, 8 ans, par Muhtathir GB et La Orotava (Mendez), 66 k, Mme Magalen Bryant (<i>A de Chitray</i>), G Chereh	2
2187		Samsecret , h, b, 5 ans, par Secret Singer et Sambirane (Apeldoorn), 67 k, Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>JO Audon</i>), P Chevillard	3
2109		Victoria De Baune , f, al, 6 ans, par Grand Seigneur et Symphonie De Baune (Cadoudal), 63 k (64 k), Scea Ecurie Domaine de Baune (<i>P Lucas</i>), P Cottin	4
2081	5	Martalin , h, b, 8 ans, par Martaline GB et Stanelme (Kashtan), 67 k, ♂, Ecurie des Dunes (<i>J Duchene</i>), P Quinton (s)	5
2101		Jacianne , f, 7 ans, 63 k, D Mahe (<i>N Paysan</i>), H Paysan	6
2187		Soleil De Vati , h, 7 ans, 66 k, ♂, H Froidefond (<i>V Chatellier</i>), A Mesnil	arr

7 partants ; 22 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 432 €
1,5 long, 15 long, 1,5 long, 1,5 long, loin.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :
2 880 € Mlle Louise Collet Vidal, Mlle Camille Collet Vidal.
1 440 € Mme Robert Mongin.
840 € Mme Gerard Chenu, Gerard Chenu.
570 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Mme Bernard Hallope.
270 € Ecurie Biraben.

Temps total : 04'43''10

2247	4783	COUPE DES ANGLO-ARABES (Haies. - Anglo-arabes)	3.500 m
------	------	--	---------

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000. Les poulains et les pouliches comptant au 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k. ; 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2157	4	Auri Plenam Delmar , h, al, 3 ans, (AC), par Full Of Gold et Operette De Brejoux (Zeffiri), 69 k, Francis Delord (<i>B Lestrade</i>), F Delord	1
2157	2	Manitopix , f, b, 3 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Manitoba (Valanour IRE), 68 k, Bruno Thierry (<i>P Blot</i>), JP Daireaux	2
2157	3	A Moi Le Mago , h, b, 3 ans, (AC), par Merliano Mago GB et Muscade (Marly River), 69 k, Jacques Leseney (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
2157		Monfleur Du Lia , m, b, 3 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Fleur Du Lia (Subotical), 68 k, Jean-Pierre Totain (<i>K Nabet</i>), JP Totain (s)	4
2080		Bimbo De Candale , f, b, 3 ans, (AC), par Greengroom et Octane De Pimbo (Dadarissime), 66 k (64 k), Thierry de Lauriere (<i>E Esan</i>), T de Lauriere	5
		Benali D'Airy , f, 3 ans, (AC), 66 k, J Ortet (s) (<i>D Lesot</i>), J Ortet (s)	6
2080	3	Paolo Malpic , h, 3 ans, (AA), 64 k, Ecurie Lafeu (<i>S Massinot</i>), T Lemer	7
2157		Funko Du Pecos , h, 3 ans, (AC), 68 k, P Joubert (<i>J Plouganou</i>), T de Lauriere	8
2157	5	Bellatrix Du Faux , f, 3 ans, (AA), 65 k, G Dauvergne (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	arr
2157	1	Boy De La Brunie , h, 3 ans, (AA), 66 k (64 k), J Crouzillac (<i>S Carrere</i>), G Macaire (s)	thé

10 partants ; 14 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 116 €
8 long, 5 long, 2,5 long, encolure, 12 long, 1,5 long, 12 long.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :
2 880 € Eiel Sensfelder.
1 440 € Bruno Thierry, Mlle Veronique Laborde, Johann Gerard-Dubord.
840 € Mme Christine Audoy.
570 € Alain Trepeu, Mlle Laly Trepeu.
270 € Yan de Kersabiec, Thierry de Lauriere.

Temps total : 04'31''30

2248	4790	PRIX MORTIMER DE LASSENCE (Steeple-Chase-Cross-Country)	5.600 m
------	------	---	---------

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places) depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. **Poids : 65 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 16.000 cette année et par 34.000 l'année dernière.

2162		Touco , h, bb, 7 ans, (AQ), par Bonbon Rose et Umea IV [Maymad (IRE)], 66 k, Lemer (s) (<i>B Lestrade</i>), PH Peltier	1
2162	1	Toutancarmont , h, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Furie De Carmont (Carmont), 71 k, Mme Patrick Papot (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault	2

1791	3	Tornado De Kerker , h, bf, 7 ans, par Kapgarde et Louve De Kerker [Lost World (IRE)], 68 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	3
2162	2	Reste Demohaison , h, b, 9 ans, par Reste Tranquille et Belle De Mohaison (Suvero), 66 k, Ecurie Centrale (<i>P Blot</i>), FM Cottin (s)	4
2034	2	Quick Baby , h, b, 10 ans, (SF), par Le Balafre et Good Day Sunshine (Hellios USA), 66 k, Jerome Follain (<i>ANT Thierry</i>), J Follain	5
2162		Posilox , h, 8 ans, 69 k, ♂, M Darchy (<i>O Jouin</i>), W Menuet	6
2201		Desirer , h, 8 ans, 66 k, D Louis (<i>S Paillard</i>), E Lecoiffier	arr
2162	4	Saying Again , h, 8 ans, (AQ), 66 k, Mme O Roffi-Urano (<i>A de Chitray</i>), G ChereL	tbé

8 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 747 €
 Eng. sup. : *Reste Demohaison*
 1,5 long, 8 long, 1,5 long, 3,5 long, 3,5 long.
 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €
 Primes aux éleveurs :
 3 240 € Yvon Madiot, Mme Laurence Madiot.
 1 620 € Scea Haras de Mirande.
 945 € Mme Kerstin Drevet.
 641 € Mme Jeanine Veau.
 303 € Luc Bellet, Alanig Lecollinet.
 Temps total : 07'33''50

2249 4784 **PRIX D'ARTHEZ** (Haies. - Femelles) **3.500 m**

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **3 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 17.000 portera 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2158		Cardline , f, gr, 3 ans, par Martaline GB et Powder Card (Ultimately Lucky IRE), 67 k, Jacques Bisson (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	1
2159	5	Breve De Comptoir , f, gr, 3 ans, par Al Namix et Viana (Signe Divin USA), 65 k, Alain Lefort (<i>B Lestrade</i>), S Foucher	2
2159	3	Babybirds De Guye , f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Balibirds (Bricassar USA), 65 k, Bernard Cazenave (<i>M Lamazou-Laresse</i>), E Clayeux (s)	3
2217		Sonymix , f, b, 3 ans, par Al Namix et Sonydale Du Perche (Son Of Silver GB), 65 k, Mme Magalen Bryant (<i>D Lesot</i>), J Ortet (s)	4
2159		Vakarade Talisker , f, b, 3 ans, par Vatori et Ladylux (Lord Of Men GB), 65 k (63 k), William Travers-Durand (<i>A Bonduaud</i>), W Menuet	5
2159		Vers Une Danse , f, 3 ans, 65 k (63 k), ♂, Ecurie Mirande (<i>Mlle S Geffriaud</i>), Mme I Pacault	arr
2159		Lady Milady , f, 3 ans, 65 k, E Lecoiffier (<i>K Nabet</i>), E Lecoiffier	arr
		Banza D'Airy , f, 3 ans, (AQ), 65 k, J Ortet (s) (<i>P Blot</i>), J Ortet (s)	arr
2217		Be In The Know , f, 3 ans, (AQ), 65 k, Mme P Papot (<i>M Delage</i>), P Quinton (s)	arr
2185	3	Benuisca , f, 3 ans, 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>F Pamart</i>), A Chaille-Chaille	tbé

10 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 663 €
 Sans motif : *Boskraie*.
 6 long, 18 long, 5 long, 3 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €
 Primes aux éleveurs :
 2 448 € Gilbert Nihotte.
 1 224 € Jacques ChereL.
 714 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.
 484 € Mme Magalen Bryant.
 229 € Germain Brillet, Nicolas Brilleaud, Dominique Galet.
 Temps total : 04'31''10

2250 4786 **PRIX DE SAN SEBASTIAN-DONOSTIA** (Haies. - Mâles et Hongres) **3.500 m**

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

1474		Give Love , h, gr, 4 ans, par Urgent Request IRE et Donna Lorcy (Great Palm USA), 65 k (67 k), Artu (s) (<i>J Plouganou</i>), JY Artu (s)	1
2127		Ascot De Bruyere , h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Quid De Neuville (Le Balafre), 65 k, ♂, Antoine Lamotte D'Argy (<i>M Delage</i>), A Lamotte D'Argy	2
2114		Apple's The World , h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Apple's Noa (Mansonnien), 65 k, Pierre Coveliers (<i>T Beaurain</i>), PH Peltier	3
		Call Me Mister , h, al, 4 ans, par Sinndar IRE et Valdance (Vaguely Pleasant), 65 k, Naji Pharaon (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	4

		Achicoco , h, b, 4 ans, par Antarctique IRE et Merimee [Marchand De Sable (USA)], 65 k, Mlle Fanny Guedj (<i>A de Chitray</i>), G ChereL	5
2127	4	Lemorton GER , h, 4 ans, 65 k (63 k), T Jordan (<i>S Carrere</i>), G Macaire (s)	6
		Anjourmar , h, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), E Leray (s) (<i>C Couillaud</i>), E Leray (s)	7
2189	3	As Royal , h, 4 ans, 66 k, Mme GUY Denuault (<i>S Paillard</i>), GUY Denuault	arr
		Arum De L'Argos , h, 4 ans, (AQ), 65 k, Y Gourraud (s) (<i>K Nabet</i>), Y Gourraud (s)	arr
		Sid Vicious , h, 4 ans, 65 k, Scea des Collines (<i>B Lestrade</i>), S Foucher	arr
2189		Vaillant L'As , h, 4 ans, 65 k (64 k), Mme E Van Haaren (<i>V Chatellier</i>), A Mesnil	arr

11 partants ; 18 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 236 €
 Certif. vétérinaire : *Samuraj*.
 tête, 20 long, 3,5 long, 3,5 long, 8 long, 2,5 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €
 Primes aux éleveurs :
 2 304 € Artu (s), Damien Artu, Mlle Marie Artu.
 1 152 € E.a.r.l. La Bruyere, Alain Ziegler.
 672 € Damien Coveliers.
 456 € Naji Pharaon.
 216 € Mlle Fanny Guedj.
 Temps total : 04'28''90
 Le hongre SAMURAJ a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2251 4789 **PRIX DE FEZENSAC** (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) **3.900 m**

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. En outre, tout cheval, ayant reçu, depuis le 1er septembre 2014 inclus, en steeple-chase, une allocation de 10.000, portera 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2160		Anda Singer , h, al, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Mandara (Video Rock), 68 k, Ecurie Couderc (<i>B Lestrade</i>), E Clayeux (s)	1
2188		Alido D'Airy , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Palida D'Airy (Cadoubel), 69 k, Jacques Anxo (<i>D Lesot</i>), J Ortet (s)	2
1821	5	Achille , h, gr, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Hase (Video Rock), 66 k (67 k), Patrick Joubert (<i>J Plouganou</i>), E Clayeux (s)	3
2206	4	Alary , h, al, 4 ans, (AQ), par Dream Well et Cate Bleue (Katowice), 66 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	4
2188		Auteuil Dore , h, b, 4 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Grande Duchesse (Rivelago), 68 k (66 k), ♂, William Travers-Durand (<i>A Bonduaud</i>), W Menuet	5
2161	4	Alinea Tresor , f, 4 ans, (AQ), 67 k, Mlle E Lenzi (<i>A de Chitray</i>), G ChereL	6
2207		Agades , h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), M.l. Bloodstock Ltd (<i>MA Camus</i>), G ChereL	7
2167	5	Au Saut Du Lit , h, 4 ans, (AQ), 71 k, Haras de Saint-Voir (<i>V Cheminaud</i>), G Macaire (s)	8
2188		Aurore A Villebois , f, 4 ans, (AQ), 64 k (63 k), D Demartial (<i>Mlle C Varin</i>), P Corsi	9
2123		Amiral Collonges , h, 4 ans, (AQ), 69 k (67 k), F Murphy (<i>R Morgan Murphy</i>), F Murphy	10
2188	4	Age D'Or , h, 4 ans, (OC), 69 k, Ecurie Magnien (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	arr
2188		Abdalack , h, 4 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (<i>M Caroux</i>), A Chaille-Chaille	arr
2208		Abramix , h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), O Brasme (<i>C Couillaud</i>), J Follain	arr
2175		Aproteksia , f, 4 ans, (AQ), 64 k, Mlle V Dasque (<i>P Blot</i>), E Lecoiffier	arr
1923		Alice De Beauchene , f, 4 ans, (AQ), 64 k, Scea Ecurie Jc. Laisis (<i>P Lucas</i>), P Cottin	tbé

15 partants ; 29 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 455 €
 5 long, 3/4 long, encolure, 4 long, 10 long, 3,5 long, 3/4 long, 30 long, 2 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €
 Primes aux éleveurs :
 2 448 € Patrick Joubert, Paul Couderc.
 1 224 € Claude-Yves Pelsy.
 714 € Suc. Yves D' Armaillé.
 484 € Francois-Marie Cottin.
 229 € Michel Bedier.
 Temps total : 04'58''80

2252 4785 **PRIX D'HASTINGUES** (Haies. - Femelles) **3.500 m**

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, reçu 10.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2139	Acacia , f, b, 4 ans, (AQ), par Le Balafre et Otesor (Grand Tresor), 69 k, Eric Lecoiffier (<i>S Paillard</i>), E Lecoiffier	1
194	Adhiana Mans , f, b, 4 ans, (AQ), par Bonnet Rouge et Friska Du Moulin (Royal Charter), 66 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>M Carroux</i>), A Chaille-Chaille	2
2175	Imperatrice Falco , f, bf, 4 ans, par Falco USA et My Fantasy (IRE) (Desert King IRE), 67 k (65 k), Mme Laurence Terrassin (<i>M Danglades</i>), P Chevillard	3
2208	Aligotee , f, b, 4 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Lune D'Etain (Video Rock), 67 k, Mlle Annabelle Freby (<i>Mlle N Desoutter</i>), E Clayeux (s)	4
2189	Vara Du Bourg , f, al, 4 ans, par Vatori et Rose Du Bourg (River Bay USA), 65 k, Scea Ecurie Bader (<i>O Jouin</i>), JL Guillochon	5
2189	A Creasy Girl , f, 4 ans, (AQ), 65 k, A d' Argentre (<i>P Blot</i>), JP Daireaux	6
2066	Aive D'Alm , f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme N Devilder (<i>S Zuliani</i>), N Devilder	7
2131	Reine Du Brizais , f, 4 ans, 69 k, Haras de Magouet (<i>J Plouganou</i>), A Chaille-Chaille	arr
2078	Shining Life (GB) , f, 4 ans, 67 k (65 k), P Andre (<i>C Billardello</i>), R Martens (s)	arr
869	Lucifer Posh Girl , f, 4 ans, 65 k, Mlle F Brisac (<i>M Delage</i>), P Quinton (s)	arr
2175	Ael Bihouee , f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme H Cadot (<i>M Benhennou</i>), L Cadot	arr
2124	Forestiera , f, 4 ans, 65 k, Ecurie Centrale (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	arr
2124	Siba De La Pampa , f, 4 ans, 65 k, P Fellous (<i>K Nabet</i>), MARC Rolland	arr
	Amie D'Estruval , f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme B Le Gentil (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	arr

14 partants ; 22 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 288 €
 2 long, 5 long, 3 long, 2,5 long, 20 long, 8 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
 2 304 € Denis Lotout, Mlle Katell Lotout, Xavier Lotout, Mlle Mylene Lotout.
 1 152 € Hubert-Claude Delorme, Mme Valerie Fuzy, Mlle Lea Delorme.
 672 € Michel Debeusscher.
 456 € Jean Marie Prost, Haras de Saint-Voir.
 216 € Scea Ecurie Bader.

Temps total : 04'31''70

Le jockey François PAMART ne se sentant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche REINE DE BRIZAIS par le jockey Jonathan PLOUGANOU.

PAU

0539 361

Samedi 27 décembre 2014

Commissaires de courses : Frederic LANDON - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAIN - Jean-Pierre DARTENUCQ

2253	PRIX D'OSSAU (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.400 m
------	--	---------

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000 avec prix de réclamation intermédiaire de 2.000 en 2.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées 1k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout gagnant, depuis le 1er décembre 2014 inclus d'un steeple-chase portera 2 k. ; de plusieurs, 4 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2215	Divin Tartare , m, b, 3 ans, par Bachir IRE et Nuance Tartare (Nononito), 68 k (64 k), (11.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (<i>M Danglades</i>), P Chevillard	1
2218	Nealko , h, b, 3 ans, par Balko et Nelee (Fijar Tango), 68 k (64 k), (11.000), Mme Magalen Bryant (<i>E Labaisse</i>), J Ortel (s)	2
2172	Breizh , h, b, 3 ans, par Antarctique IRE et Magic Spring (True Brave USA), 71 k (67 k), (17.000), ♂, Mme Patrick Papot (<i>D Delalande</i>), P Quinton (s)	3
1805	Makamenia USA , m, bb, 3 ans, par Giant's Causeway USA et Pitamakan USA (Danzig USA), 68 k, (11.000), Christophe Burguet (<i>G Olivier</i>), Mme AL Guildoux	4
2199	Chapter One , h, b, 3 ans, par Califet et Chamanka (Cadoudal), 70 k (66 k), (15.000), M.I. Bloodstock Ltd (<i>Mlle K Hajkova</i>), G Chereh	5
2166	Athos Jipe , h, 3 ans, 71 k (67 k), (17.000), ♂, W Menuet (<i>A Bonduau</i>), W Menuet	arr
	Teaupkapi , h, 3 ans, 70 k, (15.000), ♂, M Mezy (<i>M Lamazou-Laresse</i>), JP Totain (s)	arr
2218	Polytiger , m, 3 ans, 69 k, (13.000), A Le Sollicec (<i>O Jouin</i>), D Berra	arr
2218	Somix , h, 3 ans, 67 k (63 k), (9.000), JY Corduan (<i>MA Camus</i>), JY Corduan	arr
2172	Prince Borsov , h, 3 ans, 67 k, (9.000), JP Raymond (<i>T Beaurain</i>), J Bertran de Balanda (s)	arr
2099	Bonnes Vacances , f, 3 ans, 65 k (63 k), (9.000), ♂, Mlle L Pineau (<i>T Dragon</i>), S Foucher	arr

2172	Laestepona , f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), T Tailleur (<i>V Bernard</i>), T Poche	thé
------	---	-----

12 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 342 €
 Eng. sup. : *Makamenia USA*
 2,5 long, 13 long, courte encolure, 2,5 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
 1 296 € Gaec Campos.
 648 € Mme Caroline Becerra.
 378 € Jean-Andre Quesny.
 256 € Wertheimer & Frere, prime non attribuée.
 121 € M.I. Bloodstock Ltd.

Divin Tartare, réclaté 13.674,00 € par son propriétaire.
 Temps total : 04'36''20

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CHAPTER ONE par le jockey Mlle Katerina HAJKOVA.

2254	PRIX DU CERCLE ANGLAIS (Haies. - Mâles et Hongres)	3.500 m
------	--	---------

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 6.000. En outre, tout poulain ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 17.000 portera 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2186	Green Paradise GB , h, b, 3 ans, par Marju IRE et Asurah's Dream IRE (Nayef USA), 65 k, Ecurie Jean-Michel Carrie (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	1
2130	Groove , h, b, 3 ans, par Mister Sacha et Dallas Des Mottes (Maresca Sorrento), 65 k, Jean-Marie Lapoujade (<i>Mlle N Desoutter</i>), F Nicolle	2
2149	Monsieur Gibraltar , h, al, 3 ans, par Spirit One et Palabras De Amor (Rock Of Gibraltar IRE), 66 k, Alain Chopard (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
2200	Parc Monceau , h, b, 3 ans, par Tremolino USA et Where Is Fleur (Exit To Nowhere USA), 68 k, Mme Patrick Papot (<i>M Delage</i>), P Quinton (s)	4
	Bravo L'Artiste , h, b, 3 ans, par Martaline GB et Quephaeton (Tremolino USA), 65 k (67 k), Patrick Joubert (<i>D Cottin</i>), E Clayeux (s)	5
2186	Cleni Wells , h, 3 ans, 65 k, ♂, Mme M Bryant (<i>B Lestrade</i>), JP Totain (s)	arr
1395	Canterbury , h, 3 ans, 65 k, O Carli (<i>S Paillard</i>), JL Guillochon	arr
2186	L'Amerlock , h, 3 ans, 65 k, Haras du Bosquet (<i>D Lessot</i>), J Ortel (s)	arr
2186	Baloo Du Caux , h, 3 ans, 65 k, M Nicolau (<i>C Corduan</i>), M Nicolau	arr
2084	Fac Pearl , h, 3 ans, 65 k, F Sanchez (<i>P Blot</i>), F Sanchez	arr

10 partants ; 33 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 979 €
 Eng. sup. : *Baloo Du Caux*
 Certif. vétérinaire : *Pokora Du Lys*.
 courte tête, 4,5 long, 1,5 long, loin.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :
 2 448 € Hadi Al Tajir, prime non attribuée.
 1 224 € Gaetan Poutier, Gerard Poutier, Mlle Blandine Poutier, Patrice Meillerais.
 714 € Albert Rivetti, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.
 484 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.
 229 € Didier Berland.

Temps total : 04'42''10

Le poulain POKORA DU LYS a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

2255	PRIX JOSEPH D'ARISTE (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.100 m
------	--	---------

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus, ayant reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2201	Roselaine , f, bf, 9 ans, (SF), par Sleeping Car et Solaine (Pot D'Or), 66 k, Gilles Chaignon (<i>A Desvaux</i>), GIL Chaignon	1
2201	Sacree Tiepy , f, bb, 8 ans, (AQ), par Ungaro GER et Filtipty (Zelphi USA), 70 k, Clayeux (s) (<i>D Cottin</i>), E Clayeux (s)	2
2201	Star Rochelais , h, bb, 8 ans, par Even Top IRE et Neige Rochelaise (Goldneyev USA), 70 k, Ecurie des Dunes (<i>T Beaurain</i>), P Quinton (s)	3
2087	Quandronede , h, b, 10 ans, (AC), par Sin Kiang et Tope La (Safir), 70 k (68 k), Michel Pelletant (<i>V Chatellier</i>), M Pelletant	4
2203	Quart De Lino , h, b, 9 ans, par Tremolino USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 70 k, Charles-Hubert de Chaudenay (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	5
2087	Star De Livet , h, 8 ans, 70 k, E Leray (s) (<i>S Paillard</i>), E Leray (s)	6

2136 ³ **Springa De La Mare**, f, 7 ans, 67 k (65 k), J Pichon (C Couillaud), E Leray (s) **7**

2201 **Land Baron**, h, 6 ans, 69 k, Mme M Bryant (P Blot), J Ortet (s) **dér**

404 ⁴ **Tapioca**, h, 7 ans, 70 k, J Follain (ANT Thierry), J Follain **tbé**

2087 **Bernburg**, h, 11 ans, 69 k (68 k), Mlle A Pelletant (A Brunetti), Mlle A Pelletant **tbé**

1849 **Wylder**, h, 10 ans, 67 k (65 k), Mlle V Crozetiere-Roulet (H Rodriguez Nunez), A Mesnil **tbé**

2201 **Ulodene**, f, 6 ans, (AQ), 64 k, P Cottin (P Lucas), P Cottin **tbé**

2040 ³ **Haletiere**, f, 7 ans, 64 k (62 k), G Lacombe (D Delalande), J Follain **tbé**

13 partants ; 29 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 361 €
 3,5 long, 1,5 long, 2,5 long, 3/4 long, encolure, loin.
 13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :
 2 016 € Gilles Chaignon.
 1 008 € Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
 588 € Mme Solange Esnouf.
 399 € Michel Pelletant.
 189 € Charles-Hubert de Chaudenay.

Temps total : 05'40''80

Le jockey Eric ESAN étant indisponible, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BERNBURG par le jockey Arthur BRUNETTI.

2256 ⁴⁷⁹² **PRIX JEAN DE TAURIAC** **3.500 m**
 (Haies)

38 000 € (18 240, 9 120, 5 320, 3 610, 1 710) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

2160 ¹ **Gillo**, h, b, 4 ans, par Balko et Syva (Valanour IRE), 69 k, Gilles Baratoux (B Lestrade), G Maccaire (s) **1**

2173 ² **Key Of The Kingdom**, h, gr, 4 ans, par King's Theatre IRE et Longueville (Turgeon USA), 67 k, Daniel Frouin (ANT Thierry), F Foucher **2**

460 ¹ **All Over Now**, f, b, 4 ans, par Prince Kirk (FR) et Medanik (Medaaly GB), 66 k, Ecurie Mirande (T Dragon), Mme I Pacault **3**

2161 ² **Amaryne**, f, bb, 4 ans, (AQ), par Lavirco GER et Julia D'Ex (Kadalko), 66 k, Philippe Peltier (O Jouin), PH Peltier **4**

2219 ⁴ **Jemy Well**, h, al, 4 ans, par Dream Well et Jemyca [Akarad (FR)], 69 k, Mme Florence Lormand (T Beaurain), P Quinton (s) **5**

238 **Loin D'Etire Sage**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie D Primes (T Gueguen), F Nicolle **6**

1945 ¹ **Une Lapin Rouge IRE**, f, 4 ans, 67 k, WB Connors (J Plouganou), E Clayeux (s) **arr**

2219 ⁵ **Yes We Can**, f, 4 ans, 67 k, Mlle AS Pacault (Mlle N Desoutter), Mlle AS Pacault **arr**

1217 ⁴ **Alleu**, h, 4 ans, 66 k, Ecurie Mirande (Mlle S Geffraud), Mme I Pacault **arr**

2097 ³ **Quelle Miss**, f, 4 ans, 65 k, CH de Chaudenay (A Renard), D Sourdeau de Beauregard **arr**

2206 **Lino Drop**, h, 4 ans, 67 k, D Coveliers (M Lamazou-Laresse), E Clayeux (s) **tbé**

11 partants ; 23 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 319 €
 nez, 7 long, 5 long, 7 long, 30 long.
 18 240 € - 9 120 € - 5 320 € - 3 610 € - 1 710 €

Primes aux éleveurs :
 2 736 € Gildas Blain.
 1 368 € Mme Henri Devin, Mme Biden Ashbrooke.
 798 € Scea Haras de Mirande.
 541 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
 256 € Mme Florence Lormand.

Temps total : 04'42''20

2257 ⁴⁷⁹³ **PRIX DE L'OUSSE** **3.500 m**
 (Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 66 k.** Les poulains mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; 13.000, 4 k. En outre, les poulains ayant gagné une course de haies, depuis le 1er décembre dernier inclus, porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2160 **Alefou D'Airy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Lafolie D'Airy (Oblat), 70 k, (13.000), ♂, Mme Magalen Bryant (D Lesot), J Ortet (s) **1**

2176 ³ **Silverado**, h, b, 4 ans, par Gentlewave (IRE) et Sudden Storm Bird USA (Storm Bird CAN), 68 k (64 k), (11.000), ♂, Loic Edon (Y Michaux), E Lecoiffier **2**

2173 **Miles In The Park**, h, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 70 k (66 k), (13.000), ♂, Gerard Mimouni (D Delalande), P Quinton (s) **3**

2161 **Deux De Croixnoire**, h, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Chande Sisi (Nevernevay USA), 70 k (66 k), (13.000), Mlle Veronique Crozetiere-Roulet (V Chatellier), A Mesnil **4**

2219 **Sherwafan**, h, bf, 4 ans, par Della Francesca USA et Sherwana (GB) (Traditionally USA), 70 k (66 k), (13.000), Mme Loetitia Saint Martin (T Dragon), JP Daireaux **5**

Teofilo Junior IRE, h, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), A Piednoel (H Rodriguez Nunez), J Piednoel **6**

2161 **Plein Orage**, h, 4 ans, 70 k, (13.000), Y Fremiot (S Massinot), Mme C Dufreche **arr**

2208 **Don Nicanor**, m, 4 ans, (AC), 66 k (62 k), (9.000), F Cellier (E Labaisse), F Cellier **arr**

2154 ³ **Aerobic**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Armand Israel (A Bonduau), W Menuet **tbé**

2068 ⁵ **Pearl Daram**, h, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), E Bietola (N Paysan), H Paysan **tbé**

10 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 536 €
 Eng. sup. : Alefou D'Airy, Don Nicanor
 Sans motif : Dream Parcs.

13 long, 3/4 long, 15 long, 10 long, 3 long.
 8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :
 1 296 € Claude-Yves Pelsy.
 648 € Slim Chiboub.
 378 € Mme Laure de Premont.
 256 € Jean-Luc Danguilhén.
 121 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mme Raymonde Leclere.

Sherwafan, réclaté 13.500,00 € par son propriétaire.
Alefou D'Airy, réclaté 16.000,00 € par TOBIAS JONES.

Temps total : 04'46''70

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SILVERADO par le jockey Yoann MICHAUX.

Le jockey Paul LUCAS s'étant accidenté lors du prix Joseph d'ARISTE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DEUX DE CROIXNOIRE par le jockey Vincent CHATELLIER.

2258 ⁴⁷⁹⁴ **PRIX D'URT** **4.600 m**
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas depuis le 1er septembre dernier inclus, en steeple-chases, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 7.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2132 **Situpassabrion**, h, b, 8 ans, (AQ), par Passing Sale et Extra Balle II (Shafoun), 69 k, Baron Philippe Reille (L Suzineau), GIL Chaignon **1**

Taquin D'Ainay, h, gr, 7 ans, (AQ), par Dom Alco et Evermine (Perrault GB), 66 k (67 k), Stephane Milaveau (J Plouganou), E Clayeux (s) **2**

2202 **Tripolo**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Victorieux et Dalyciane (Baly Rockette IRE), 67 k, Jean-Claude Chaussee (S Paillard), E Leray (s) **3**

2041 **Up Big One**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Tzar Rodney et Eliflo (Lightning), 65 k (63 k), Antony Garreau (V Chatellier), F Nicolle **4**

2164 ⁴ **Uketa**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Smadoun et Gerbor (Art Bleu GB), 66 k, Mlle Valerie Dasque (K Nabet), E Lecoiffier **5**

1983 ⁴ **Ulysse De Touzaine**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme P Papot (D Cottin), E Clayeux (s) **6**

2221 **Vicody**, h, 5 ans, (AQ), 73 k, Ecurie Couderc (B Lestrade), E Clayeux (s) **arr**

2169 ¹ **Run Foul Moriniere**, h, 9 ans, (SF), 72 k (70 k), T Poche (V Bernard), T Poche **arr**

2169 ³ **Solkap**, h, 8 ans, (AQ), 70 k (68 k), GIL Chaignon (A Brunetti), GIL Chaignon **arr**

2203 **Tresor Bleu**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, Breeding & Racing Enterpr. Ltd (R Schmidlin), FM Cottin (s) **arr**

2126 **Uca De Thaix**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), E Leray (s) (C Couillaud), E Leray (s) **arr**

2155 **Vikang De Beaumont**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, J Bertran de Balanda (s) (T Beaurain), J Bertran de Balanda (s) **arr**

2203 **Terreur**, h, 7 ans, (AQ), 66 k (64 k), JY Artu (s) (Y Michaux), JY Artu (s) **arr**

Ukkrelle, f, 6 ans, (AQ), 64 k, Mme I de Saint Anthost (M Mingant), JL Dubord **arr**

1990 **Topson**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, ♂, P Barret (CE Cayeux), F Nicolle **tbé**

2164 **Shikago**, h, 8 ans, (AQ), 66 k (64^{1/2} k), ♂, REMY Nerbonne (S Thepaut), REMY Nerbonne **tbé**

16 partants ; 42 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 765 €
 Certf. vétérinaire : Seigneur Du Mee, Telenomie.
 Chev. élim. : Sissie Star.

2,5 long, 5 long, encolure, 8 long, 12 long.
 16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Gilles Chaignon.
1 224 € Stéphane Millaveau.
714 € Eric Leray, Mme Veronique Leray.
484 € Yeril Pegliasco.
229 € Francis Maze.

Temps total : 06'22"00

Les Commissaires ont, après enquête, autorisé l'entraîneur Francois NICOLLE à mettre des oeilères au hongre TOPSON (AQ) et l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir omis de déclarer dans les délais fixés, qu'il en serait muni.

Le jockey Aurélien BONDUAU s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SHIKAGO (AQ) par le jockey Steven THEPAUT.

Les hongres SEIGNEUR DU MEE et TELENOMIE ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.

PAU

Mardi 30 décembre 2014

0539 364

Commissaires de courses : Olivier de LA GAROULLAYE - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Francois GALIBERT

2259 4798 **PRIX DE BAUDREIX** 3.500 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 4 ans, mises à réclamer pour 9.000, 11.000, 13.000. Poids: 66 k. Les pouliches mises à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant gagné une course de haies depuis le 1er décembre dernier inclus porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2219 **Acqua Luna**, f, al, 4 ans, (OC), par Libourne (GB) et Qu'elle Belle Du Soleil (Go Between), 66 k (62 k), (9.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (M Farcinade), P Chevillard 1
- 2219 **Mansie**, f, bb, 4 ans, par Layman USA et Miss Daisy (Shirley Heights GB), 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Bred To Win Sc (D Delalande), P Quinton (s) 2
- 2117 **Royal Piper**, f, b, 4 ans, par Nickname et Royale Trophy (Vertical Speed), 68 k (69 k), (11.000), ♂, Mme Annie Grue (J Plouganou), M Seror 3
- 2117 **Miss Kentucky**, f, al, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Milkhama (Kaldounevees), 66 k (62 k), (9.000), Christian Boutry (C Couillaud), REMY Nerbonne 4
- 2189 **Polyrose**, f, b, 4 ans, par Layman USA et Polychrome [Bering (GB)], 70 k (66 k), (13.000), Hyperion Sarl (M Tissier), E Clayeux (s) 5
- 2252 **Forestiera**, f, 4 ans, 70 k (66 k), (13.000), Ecurie Centrale (R Mayeur), FM Cottin (s) 6
- 2154 **Amour Des Broses**, f, 4 ans, (AQ), 68 k (64 k), (11.000), Ecurie Challenger (A Moriceau), A Le Clerc (s) 7
- Sanctas**, f, 4 ans, 68 k, (11.000), J Anxo (D Lesot), J Ortet (s) arr
- 2175 5 **Fleur Du Brizais**, f, 4 ans, 68 k (64 k), (11.000), Haras de Magouet (V Roisnard), A Chaille-Chaille arr
- 2117 **Rubis De Reve**, f, 4 ans, 68 k, (11.000), G Vlacic (O Jouin), G Taupin (s) tbé
- 2049 **Amapola**, f, 4 ans, (AQ), 66 k (67 k), (9.000), Mme M Bryant (D Cottin), FX Chevigny (s) tbé

11 partants ; 14 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 680 €

Eng. sup. : Royal Piper, Amapola

Certif. vétérinaire : Alice De Beauchene.

2,5 long, 2,5 long, 1,5 long, 12 long, 15 long, 8 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Rocco Stasi, Morgan Stasi.
648 € Ludovic Fleury, Andre de Vos.
378 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
256 € Jacques Seror.
121 € Hyperion Sarl, Herve de Watrigant.

Acqua Luna, réclamée 10.215,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'39"50

Le jockey Aurélien BONDUAU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MISS KENTUCKY par le jockey Christopher COUILLAUD.

La jument ALICE DE BEAUCHENE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

2260 4799 **GRAND PRIX DES PYRENEES ATLANTIQUES** 3.700 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. Poids : 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 7.000. Les poulains et les pouliches comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k. ; 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2163 **Art Sacre**, h, b, 4 ans, (AC), par Saint Des Saints et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 68 k, Jacques Detre (K Nabet), G Macaire (s) 1
- 2163 1 **Avirco Sourniac**, h, b, 4 ans, (AC), par Lavirco GER et Rocky Star Sourniac (Video Rock), 69 k, Ecurie Couderc (Mlle N Desoutter), F Nicolle 2
- 2163 2 **Basile Dream**, h, al, 4 ans, (AA), par Annapolis et Basilia Du Lac (Mont Basile), 67 k, Mlle Christelle Courtade (F Barrao), Mlle C Courtade 3
- 2163 4 **Alpha Risk**, h, gr, 4 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 68 k, Bearn Arabians (B Lestrade), P Boisgontier (s) 4
- 2163 **Ayla D'Ayza**, f, al, 4 ans, (AA), par Chef De Clan et Ixiafleu De L'Ayza (Fast), 63 k (61 k), Max Gard (F Piret), G Heurtault 5
- 2208 **Adagio De Prairie**, h, 4 ans, (AC), 68 k (66 k), G Chenu (H Rodriguez Nunez), C Chenu (s) arr
- 2163 **Lebeumani**, h, 4 ans, (AC), 68 k, ♂, B Thierry (P Blot), JP Daireaux arr
- 973 3 **Chou Wells**, f, 4 ans, (AC), 66 k, P Saint-Martin (S Massinot), JM Brondet arr
- Tresor Noir**, h, 4 ans, (AA), 64 k (62 k), Mme M Lapoujade (B Fouchet), T de Lauriere arr
- 9 partants ; 12 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 92 €
3/4 long, 3,5 long, 30 long, loin.
19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €
- Primes aux éleveurs :
2 880 € Michel Parreau-Delhote.
1 440 € Mme Simone Larroumets.
840 € Mlle Christelle Courtade.
570 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
270 € Mme Marguerite Prunet-Foch.
- Temps total : 04'53"30

2261 4797 **PRIX DE BARCUS** 3.300 m
(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer pour 11.000, 13.000, 15.000. Poids : 66 k. Les pouliches mises à réclamer pour 13.000 porteront 2 k. ; pour 15.000, 4 k. En outre, les pouliches ayant reçu, en courses de haies, une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2205 1 **First Moon**, f, gr, 3 ans, par Nombre Premier (GB) et October Moon (Octagonal NZ), 70 k (66 k), (15.000), M.I. Bloodstock Ltd (C Lefebvre), G Chereil 1
- Hurricane Rina**, f, b, 3 ans, par Muhtathir GB et Orange Bitter (Night Shift USA), 66 k (62 k), (11.000), Berend Van Dalfsen (V Roisnard), A Chaille-Chaille 2
- 2205 4 **Babylone Bellevue**, f, b, 3 ans, par Ballingarry IRE et Sainte Kash (Saint Preuil), 70 k (66 k), (15.000), Christophe Toussaint (A Auchere), E Clayeux (s) 3
- 2171 5 **Princesse Meturie**, f, b, 3 ans, par Princeton et Miss Ramic (Panoramic GB), 68 k (64 k), (13.000), Hayeres (s) (V Chatellier), F Hayeres (s) 4
- 2199 **Born De La Haulle**, f, bf, 3 ans, (AQ), par Laveron GB et Savoyarde (Agent Bleu), 68 k, (13.000), Ecurie Michel Sardou (D Lesot), J Ortet (s) 5
- 2205 2 **Maia Chope**, f, 3 ans, 70 k, (15.000), A Chopard (T Gueguen), F Nicolle arr
- 2168 **La Califet**, f, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), M.I. Bloodstock Ltd (Mlle K Hajkova), G Chereil arr
- 2159 **Eau Amerique**, f, 3 ans, 70 k, (15.000), JP Totain (Mlle N Desoutter), JP Totain (s) arr
- 2205 5 **Yolanda**, f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), JM Bonnin (H Rodriguez Nunez), JM Bonnin arr
- 2205 **Cantanilla**, f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), C Boutin (s) arr (Y Michaux), M Seror
- 2205 **Great Noa**, f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), ♂, PH Lefevre (C Couillaud), PH Lefevre arr
- 2205 3 **Terre D'Epices**, f, 3 ans, 70 k (66 k), (15.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (M Danglades), P Chevillard tbé
- 2159 **Demoniaque**, f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), Ecurie Mirande (T Dragon), Mme I Pacault tbé
- 2185 **Peekshill**, f, 3 ans, 68 k (64 k), (13.000), D Marion (C Babonneau), JD Marion tbé
- 1179 **Florica**, f, 3 ans, 66 k (62 k), (11.000), Ecurie Centrale (R Mayeur), FM Cottin (s) tbé
- 15 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 367 €
Eng. sup. : Cantanilla
5 long, 6 long, 1,5 long, 30 long.
8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €
- Primes aux éleveurs :
1 296 € Mlle Christine Cheyrou.
648 € Berend Van Dalfsen.
378 € Jean-Pierre Bichon.
256 € Pierre Belsoeur.
121 € Mme Anne-Marie Perier-Sardou.
- Hurricane Rina**, réclamée 12.675,00 € par SARL ECURIE AZUR RIVIERA.
First Moon, réclamée 18.900,00 € par son propriétaire.
- Temps total : 04'13"10

2262 4802 **PRIX CHARLES DE GINESTET** 4.600 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

40 000 € (19 200, 9 600, 5 600, 3 800, 1 800) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments **5 ans et au-dessus anglo-arabes**, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe. **Poids : 69k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 10.000 depuis le 1er Janvier dernier inclus et par 20.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %, 7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- Leon Malpic**, h, b, 6 ans, (AA), par Kutub IRE et Lionne Rouse (Hasa), 65 k, Pierre Pasquet (*Mlle N Desoutter*), T Lemer 1
- 2220 Violon De Brejoux**, h, al, 5 ans, (AC), par Balko et Eoline De Brejoux (Fast), 73 k, M.I. Bloodstock Ltd (*J Plouganou*), G Chérel 2
- 2222 Verlainne Malpic**, h, b, 5 ans, (AC), par Balko et Ashtar (Fast), 70 k, ♂, Pierre Pasquet (*S Massinot*), T Lemer 3
- 2190 Scyrius**, h, b, 12 ans, (AC), par Panoramic GB et Rizlem Du Lirac (Allez Les Verts), 70 k, Pedro Ventena Alves (*P Blot*), P Ventena Alves 4
- 2190** 5 **Uobama D'Ayza**, h, b, 6 ans, (AC), par Lavirco GER et Ixiafleu De L'Ayza (Fast), 69 k (67 k), ♂, Mme Marguerite Prunet-Foch (*H Rodriguez Nunez*), Mme M Prunet-Foch 5
- 2190** 2 **Ritz De La Rue**, h, 5 ans, (AC), 72 k, Mme AL Guildoux (*G Olivier*), Mme AL Guildoux arr
- 2129** 3 **Valtik De Berce**, h, 5 ans, (AC), 69 k, F Nicolle (*T Gueguen*), F Nicolle arr
- 2190 Feuer**, h, 8 ans, (AA), 65 k (64 k), ♂, B Fraize (*V Chatellier*), J Piednoel arr
- 2129** 1 **Ubac Des Places**, h, 6 ans, (AC), 69 k (67 k), Ecurie Couderc (*B Fouchet*), T de Lauriere tbé
- 2190** 1 **Ydreaugen**, h, 5 ans, (AA), 68 k, ♂, P Conquedo (*B Lestrade*), JP Totain (s) tbé
- 380 Vamouncho**, h, 7 ans, (AA), 65 k, T Yon (*M Lamazou-Laresse*), T Yon tbé

11 partants ; 20 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 380 €
6 long, 3 long, 8 long, loin.

19 200 € - 9 600 € - 5 600 € - 3 800 € - 1 800 €

Primes aux éleveurs :

2 880 € Pierre Pasquet.
1 440 € Gfa Brejoux.
840 € Pierre Pasquet, Mlle Christelle Pradeau.
570 € Didier Clos.
270 € Mme Marguerite Prunet-Foch.

Temps total : 06'00''70

2263 4801 **PRIX DE MAULEON** 4.600 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000 avec prix de réclamation intermédiaire de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées 1k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout gagnant, depuis le 1er décembre dernier inclus d'un steeple-chase portera 2 k. ; de plusieurs, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

- 2203** 2 **Irish Bay**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Mary Bay (Tel Quel), 69 k (65 k), (11.000), Haras du Bosquet (*E Labaisse*), J Ortet (s) 1
- 2203 Cafe De Paris**, h, b, 9 ans, par Fly To The Stars GB et Saint Patricia (Assert IRE), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Andre Bocquet (*D Delalande*), S Foucher 2
- 2203 Baby Tard**, h, al, 7 ans, par Tot Ou Tard IRE et Baby Ta (Baby Turk IRE), 67 k, (7.000), ♂, Mme Loetitia Saint Martin (*G Olivier*), JP Daireaux 3
- 2203 Prince Tartare**, h, bb, 5 ans, par Equerry USA et Nuance Tartare (Nononito), 72 k (68 k), (13.000), Mathias Baudy (*M Danglades*), M Baudy 4
- 2234 Osso Bello**, h, b, 6 ans, par Corri Piano et Sweet Valrose (Cadoudal), 67 k, (7.000), Francois-Marie Cottin (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 5
- 2209 Blootender**, h, 7 ans, 69 k (65 k), (11.000), JF Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca 6
- Champagne Ariston**, h, 8 ans, 68 k, (9.000), D Marion (*T Beaurain*), JD Marion 7
- 2203** 4 **Elixir Du Berlais**, h, 10 ans, 68 k (64 k), (9.000), ROB Collet (s) (*A Seigneur*), ROB Collet (s) 8
- 2203 Tithon**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, (7.000), ♂, JP Daireaux (*P Blot*), JP Daireaux 9
- 2204 Vicino Conti**, h, 5 ans, 72 k, (17.000), P Joubert (*J Plouganou*), E Clayeux (s) arr
- 1794** 5 **Master Flight**, h, 11 ans, 70 k (66 k), (13.000), M Pelletant (*MA Camus*), M Pelletant arr
- 2132 Blue Caravan**, h, 7 ans, 70 k (66 k), (13.000), Mlle A Pelletant (*V Chatellier*), Mlle A Pelletant arr
- 2125 Numero Un**, h, 7 ans, 69 k, (11.000), ♂, F Capotosto (*B Gicquel*), F Nicolle
- 2143 Tahli Du Moulin**, h, 6 ans, 69 k (65 k), (11.000), JP Gillet (*C Babonneau*), JD Marion arr

2164 5 **Radjah Du Chene**, h, 9 ans, 69 k (65 k), (11.000), D Mahe (*B Claudic*), REMY Nerbonne arr

2143 Lucky Six, h, 6 ans, 67 k, (7.000), S Munir (*Mlle N Desoutter*), MARC Rolland arr

2143 Dersande, h, 7 ans, 67 k, (7.000), G Vlacic (*O Jouin*), G Taupin (s) arr

17 partants ; 40 eng. ; 17 part. déf. - Total des entrées : 351 €

3,5 long, 15 long, 4 long, 5 long, 3/4 long, 4 long, 30 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras du Bosquet.
648 € Michel Agelou.
378 € Haras de Preaux.
256 € Gaec Campos.
121 € Suc. Vincenzo Esposito, Mme Christian Wingtans.

Cafe De Paris, réclaté 10.110,00 € par son propriétaire.

Irish Bay, réclaté 14.003,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'56''80

Le jockey David COTTIN ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LUCKY SIX par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

2264 4800 **PRIX JEAN LANTA** 3.900 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

- 2187** 3 **La Vaticane**, f, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Taking Off (Kahyasi IRE), 64 k, Scuderia Del Bargello (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 1
- 2221** 4 **Mexican Boy ITY**, h, b, 5 ans, par Manduro GER et Liza IRE (Lycius USA), 66 k, Tony Cailleateau (*T Beaurain*), T Cailleateau 2
- 2187 Tiepollero**, h, b, 5 ans, par Anzillero GER et Tiepling (Calling Collect USA), 72 k, Michel Contignon (*J Plouganou*), E Clayeux (s) 3
- 2204** 4 **Ysawa**, h, bf, 5 ans, par Califet et Somag (Indian River), 69 k, Ecurie Mirande (*A de Chitray*), Mme I Pacault 4
- 2170** 5 **Heol Lambader**, h, al, 5 ans, par Maresca Sorrento et Salima Des Aigles (Irish Reef), 68 k, Jean Uzel (*O Jouin*), J Boissard (s) 5
- 2133** 4 **Lheny**, h, 5 ans, 66 k, M Cordero (*Mlle N Desoutter*), P Boisgontier (s) 6
- 2204 Vadero D'Airy**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, S Munir (*D Lesot*), J Ortet (s) 7
- 2234** 5 **Avenue Murillo**, f, 5 ans, 65 k, X Kepa (*K Nabet*), FM Cottin (s) 8
- 2236 Valentino Rica**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme L Saint Martin (*G Olivier*), JP Daireaux arr
- 2103 Prince Joli**, h, 5 ans, 68 k (66 k), A Le Clerc (s) (*A Moriceau*), A Le Clerc (s) arr
- 2141** 4 **Malicar**, h, 5 ans, 67 k, F Boucey (*S Massinot*), E Lecoiffier arr
- 2169** 4 **Viva Tchela**, f, 5 ans, 67 k, ♂, Mme M Bryant (*B Gicquel*), MARC Rolland arr
- 2236 Volviche**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (65 k), W Rykart (*V Bernard*), P Chevillard arr
- 2236 Vif Argent Pecos**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, D Deligne (*A Auchere*), D Deligne arr
- 2204 Vintage Mag**, h, 5 ans, 66 k, O Auchere (*S Le Vot*), O Auchere arr
- 2174 Valligarro**, h, 5 ans, (AQ), 66 k, J Uzel (*S Paillard*), L Viel (s) arr
- 2174** 5 **Vixice**, f, 5 ans, (AQ), 64 k, F Deliberos (*CE Cayeux*), F Nicolle arr
- 2038** 1 **Victory Of Yams**, h, 5 ans, 68 k (66 k), Mlle A Pelletant (*V Chatellier*), Mlle A Pelletant tbé

18 partants ; 45 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 836 €

Chev. élim. : *Soft Dancer* (IRE), *Rigolo Tiger* GER.

15 long, 6 long, tête, courte tête, 3 long, 1,5 long, 3 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Erick Bec de la Motte, Scuderia Del Bargello.
1 224 € Scuderia Emily, prime non attribuée.
714 € Michel Contignon.
484 € Scea Haras de Mirande.
229 € Dominique Fitamant, Mme Marie-France Fitamant.

Temps total : 04'58''40

Le jockey David COTTIN ne se sentant pas suffisamment bien pour assurer sa monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument VIVA TCHELA par le jockey Benoit GICQUEL.

Les Jockeys Bertrand LESTRADE et Marc LAMAZOU-LARESSE étant tombés lors du prix Charles de Ginestet, les Commissaires ont respectivement autorisé leur remplacements sur les hongres YSAWA par le jockey Alain de CHITRAY et MALICAR par le jockey Samuel MASSINOT.

CAGNES-SUR-MER

0604 365 Mercredi 31 décembre 2014

Commissaires de courses : Didier MAYOUX - Jean-Michel COSTAMAGNA - Jean-Pierre BOUCAN

2265 4743 PRIX DE LA BOURGOGNE 3.900 m (Haies. - Handicap divisé) Deuxième épreuve

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Références : 4 ans, +17 ; 5 ans et +, +19.

- | | | |
|------|--|-----|
| 2229 | Heartiste , h, b, 7 ans, par Double Heart et Diligente (Exit To Nowhere USA), 67 k (63 k), Nicolas Milliere (THO Gillet), N Milliere | 1 |
| 2244 | Airchica , f, b, 4 ans, par Air Eminem IRE et Ola Chica (French Glory IRE), 69 k (65 k), Bruno Tissot (B Gelhay), M Pimbonnet | 2 |
| 2215 | Sandy Cay , h, bb, 7 ans, par Hernando et Sierra (Anabaa USA), 72 k (68 k), Patrice Lenogue (JC Gagnon), P Lenogue | 3 |
| 2244 | Sevros , h, b, 4 ans, par Falco USA et Betwixt IRE (Sinndar IRE), 71 k (67 k), Philippe Lorain (D Mescam), FM Cottin (s) | 4 |
| 2227 | Viva La Playa , f, b, 6 ans, par Martaline GB et Viva Esperanza (Victory Note USA), 70 k (66 k), ♂, Didier Henri Dubois (T Cousseau), D Windrif | 5 |
| 2215 | Attikos , h, 9 ans, 72 k, A Pouloupoulos (J Da Silva), B Duchemin | 6 |
| 2215 | Rose Eternel , f, 6 ans, 72 k (68 k), XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang | 7 |
| 2111 | Saint Lute , h, 9 ans, 66 k (63 1/2 k), Mme J Cargeeg (A Cardine), WJ Cargeeg | 8 |
| 2215 | Tarago , h, 7 ans, 69 k (65 k), ♂, Mme J Belmont (H Tabet), F Belmont | 9 |
| 2221 | Valke Fixe , f, 5 ans, (AQ), 70 k, Mlle V Dasque (K Nabet), E Lecoiffier | arr |
| 2170 | Vabi De Chelun , h, 5 ans, 70 k (66 k), C Restout (M Hevin), C Restout | arr |
| 2227 | Biarritz GER , f, 7 ans, 69 k, ♂, JJ Barre (R Bertin), Y Fertillet (s) | arr |
| 2229 | Will Of Dream , h, 6 ans, 71 k (67 k), G Hanouna (D Jolibert), R Le Gal | tbé |

13 partants ; 13 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 0 €
1 long, 2,5 long, 6,5 long, 1,5 long, 30 long, tête, 20 long, 7 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Michel Scemama, Denis Bourez.
1 800 € Suc. Antoine Polard, Mme Claude Guitton.
1 050 € Haras du Quesnay.
712 € Stilvi Compania Financiera Sa.
337 € Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.

Temps total : 04'44"31

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jean Christopher GAGNON, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (9 coups, 5ème infraction).

2266 4745 PRIX DE LA VENDEE 4.200 m (Steeple-Chase. - Handicap)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, en steeple-chase, une allocation de 12.000 depuis le 1er septembre 2014 inclus.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k..

Référence : +14.

- | | | |
|------|---|-----|
| 2228 | Fumseck , h, b, 5 ans, par Apsis GB et Soft Cachemire (Arctic Tern USA), 65 1/2 k, ♂, Georges Mollier (JC Gagnon), D Windrif | 1 |
| 2193 | Esfahan , f, b, 5 ans, par Westerner (GB) et Tocade IRE (Kenmare), 70 1/2 k, Paul Nataf (A Acker), FM Cottin (s) | 2 |
| 2193 | Sierra Morena , f, al, 5 ans, par Goldneyev USA et Lairna (Beaudelaire USA), 68 1/2 k, Mme Jean-Pierre Roussel (H Tabet), Y Fouin (s) | 3 |
| 2227 | Indianeyev , h, b, 5 ans, par Domedriver (IRE) et Dragonada USA (Nureyev USA), 69 1/2 k, Ecurie de la Verte Vallee (J Tabary), S Foucher | 4 |
| 2213 | Lunatorio , h, b, 6 ans, par Oratorio IRE et Lunaba (Anabaa USA), 72 k, ♂, Eric Thery (S Dehez), H Billot (s) | 5 |
| 2213 | Witness , h, 5 ans, 64 1/2 k, JP Vanden Heede (T Majorcryn), H Billot (s) | arr |

- | | | |
|------|--|-----|
| 2194 | Sain Seinoi , h, 6 ans, 66 1/2 k, Ecurie Gauthier (M Pitart), P Chatelain | tbé |
| 2228 | Star Maker , h, 5 ans, 66 1/2 k, ♂, M Montanari (J Nattiez), P Lenogue | tbé |
| 2228 | Medard , h, 5 ans, 63 1/2 k, ♂, Ecurie Centrale (D Mescam), FM Cottin (s) | tbé |

9 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 836 €

Eng. sup. : Witness

encolure, 3 long, 9 long, 11 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Marc Leonetti.

1 224 € Paul Nataf.

714 € Jean-Pierre Roussel, Mme Jean-Pierre Roussel.

484 € Klawervlei Stud.

229 € Mme Renee Geffroy.

Temps total : 05'19"27

2267 4739 PRIX DE LA PICARDIE 3.900 m (Haies. - Handicap divisé) Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k

Références : 4 ans, +10 ; 5 ans et +, +12.

- | | | |
|------|--|----|
| 2182 | Quart De Rhum , h, b, 5 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 66 k, Charles-Hubert de Chaudenay (K Nabet), Y Fouin (s) | 1 |
| 2229 | Anemos , h, b, 7 ans, par Okawango USA et Kallithe (Esprit Du Nord USA), 68 k, Athanase Pouloupoulos (J Da Silva), B Duchemin | 2 |
| 2182 | Devil Inside , h, b, 5 ans, par Numerous USA et Une Nonantaise (Kaldounevees), 68 k, Henri Gauvin (A Gasnier), L Viel (s) | 3 |
| 2215 | Le Bahamien , h, al, 5 ans, par Kentucky Dynamite USA et La Bahamienne IRE (Fasliyev USA), 66 k, ♂, Patrick Widloecher (G Re), Y Fouin (s) | 4 |
| 2215 | Iricot , h, b, 6 ans, par Priolo USA et Irisha IRE (Law Society USA), 68 k, Sarl Ecurie Andre Pommerai (A Lotout), L Viel (s) | 5 |
| 2211 | My Marlim , h, b, 5 ans, par Martaline GB et My Fabuleuse (Fabulous Dancer USA), 72 k, Mme Gerard Aoudai (M Carroux), A Chaille-Chaille | 6 |
| 2211 | Kingston GER , h, bf, 5 ans, par Dylan Thomas IRE et Katy Carr GB (Machiavellian USA), 68 k, ♂, Gerard Augustin-Normand (Mlle N Desoutter), D Windrif | 7 |
| 2211 | Obelio Mamaca , h, 5 ans, 70 k, Y Fouin (s) (H Tabet), Y Fouin (s) | 8 |
| 2239 | Malak El Hawa , h, 4 ans, 65 k (65 1/2 k), A Incurvaja (E Chazelle), P Lenogue | 9 |
| 2211 | I Want It All , f, 5 ans, 69 k, M Boutin (s) (JC Gagnon), H Billot (s) | 10 |
| 2211 | Venus Des Bordes , f, 5 ans, 69 k, ♂, Mme F Samuelson (D Mescam), FM Cottin (s) | - |
| 2181 | Sandra Mia , f, 5 ans, 66 k, Blum (A Cardine), Mlle J Legatte | - |
| 2239 | Sparkie , h, 4 ans, 66 k, Mme M Laboue (J Ricou), JP Gallorini (s) | - |
| 2152 | Montpellier , h, 8 ans, 66 k, S Mayan (JO Audon), Mme L Audon | - |
| 2182 | Conte Colorate , h, 5 ans, 66 k, MC Whatley (T Majorcryn), Mlle M Henry | - |
| 2239 | Kenfairry , h, 4 ans, 67 k, G Pariente (A Lecordier), Y Fouin (s) | - |

16 partants ; 47 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 410 €

6 long, 1 long, courte tête, 3,5 long, 4 long, 3 long, courte encolure, 2 long, 2 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Charles-Hubert de Chaudenay.

3 465 € Athanase Pouloupoulos.

2 047 € Jean-Pierre Gauvin, Earl Haras de Nonant Le Pin.

1 417 € Cyril Morange, Ian Dennis Fair.

787 € Andre-Marcel Pommerai, Mme Sabine Charpentier.

551 € Haras du Puy.

393 € Gestut Brummerhof, prime non attribuée.

Temps total : 04'43"93

Le jockey Dominique JOLIBERT s'étant accidenté dans le Prix de la Bourgogne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SANDRA MIA par le jockey Anthony CARDINE.

Le jockey Jonathan NATTIEZ s'étant accidenté dans le Prix de la Vendée, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MALAK EL HAWA par le jockey Ervan CHAZELLE.

2268 ⁴⁷⁴⁴ **PRIX DE L'AQUITAINE** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 2 320, 1 530) - dotation France Galop.

 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en steeple-chases, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

2210 Tudor, m, b, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Moortown IRE (Grand Lodge USA), 66 k, Philippe Lorain (*E Chazelle*), P Lenogue **1**
2210 Kentucky Paradise, h, b, 3 ans, par Kentucky Dynamite USA et Bits Of Paradise (Desert Prince IRE), 66 k, Ecurie de la Verte Vallee (*A Acker*), S Foucher **2**
2225 Blak Love, h, b, 3 ans, par Country Reel USA et Lorraine Melody (Port Lyautey), 66 k, Herve Billot (*JC Gagnon*), H Billot (s) **3**
2212 Le Prince D'Anjou, h, al, 3 ans, par Prince Kirk (FR) et Hapster USA (Awesome Again CAN), 66 k, Nunzio Fersula (*A Cardine*), B Jollivet (s) **4**
2212 ³ **Tres Honore (GB)**, m, gr, 3 ans, par Muhtathir GB et Mahima (Linamix), 66 k, Bernard Giraudon (*A Lecordier*), D Windrif **5**
2196 ⁴ **Maelle**, f, 3 ans, 64 k, JF Anthore (*M Pitart*), M Pimbonnet **6**
2238 Lara De Sivola, f, 3 ans, 64 k, ♂, Ecurie Pigoni M&M (*S Dehez*), F Cheyer **7**
2242 Tagal, h, 3 ans, 66 k, Mme L Field (*K Nabet*), Y Fouin (s) **8**
2240 Saint Pilou, h, 3 ans, 66 k, P Legatte (*D Mescam*), Mlle J Legatte **arr**
2242 Tambour D'Anjou, h, 3 ans, 66 k, N Fersula (*JO Audon*), arr B Jollivet (s) **arr**
2195 ⁴ **Light Riques**, f, 3 ans, 65 k, ME Uzan (*L Philippon*), arr P Lenogue **arr**
2223 ⁴ **Bella De Kerlin**, f, 3 ans, 64 k, Mme P Butel (*A Masson*), Mme P Butel **arr**

12 partants ; 35 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 584 €

3 long, 6 long, 6 long, 1,5 long, 4 long, 4 long, 9 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 2 320 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € J.b.s. Invest N.v..

1 224 € Jean-Francois Gribomont, Mme Camille Vercken-Mariano, Mme Loic Malivet.

714 € Mme Carole Sineux, Olivier Le Renard.

484 € Gildas Vaillant.

229 € Elevage Haras de Bourgeauville.

Temps total : 04'40''09

Le jockey Dominique JOLIBERT s'étant accidenté dans le Prix de la Bourgogne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SAINT PILOU par le jockey Damien MESCAM.

Le jockey Jonathan NATTIEZ s'étant accidenté dans le Prix de la Vendée, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain TUDOR par le jockey Ervan CHAZELLE.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire M. Nunzio FERSULA par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

2269 ⁴⁷⁴² **PRIX DU PAYS DE LOIRE** **3.900 m**
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas gagné deux courses de haies, depuis le 1er décembre dernier inclus, et mis à réclamer au minimum pour 8.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout poulain ou pouliche, ayant, depuis le 1er décembre dernier inclus, gagné une course de haies, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

2244 ² **Val De Saane IRE**, h, b, 4 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Mahendra GER (Next Desert IRE), 68 k (64 k), (10.000), ♂, Christian Trecco (*T Cousseau*), D Windrif **1**
2244 Equilibriste (IRE), f, b, 4 ans, par Librettist USA et Regal Green USA (Lear Fan USA), 68 k (64 k), (10.000), ♂, Mme Patricia Butel (*B Beaunez*), Mme P Butel **2**
2244 Alayaz IRE, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Alaya IRE (Ela Mana Mou IRE), 70 k (66 k), (14.000), ♂, Mme Beatrice Boudraa (*N Even*), D Windrif **3**
2244 Tamezzo, h, gr, 4 ans, par Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce (River Mist USA), 69 k (65 k), (12.000), Pascal Prouet (*H Tabet*), Y Fouin (s) **4**
2243 Singaminnie, f, b, 4 ans, par Davidoff GER et Singapore Lady [Goldmark (USA)], 70 k (66 k), (18.000), Clement Machado (*JC Gagnon*), H Billot (s) **5**
2244 Tolgora, f, 4 ans, 65 k (61 k), (8.000), ♂, Mlle A Berger (*E Lebreton*), JP Gallorini (s) **6**
2183 Le Domaine, h, 4 ans, 67 k (63 k), (8.000), M Vallee (*B Gelhay*), Y Fertillet (s) **7**
2244 Buck's Broker, h, 4 ans, 70 k (66 k), (14.000), ♂, X Kepa (*D Mescam*), FM Cottin (s) **8**
Suki Le Magnifique, h, 4 ans, 68 k (64 k), (10.000), ♂, JR Breton (*JB Breton*), JR Breton **arr**
2214 Arlequin De Balme, h, 4 ans, 67 k (63¹/₂ k), (8.000), SC Tibi (*A Cardine*), Mme E Savy-Julien **arr**
2183 ⁵ **Glenbrook IRE**, f, 4 ans, 67 k (63 k), (12.000), DH Dubois (*B Regnard*), D Windrif **thé**

11 partants ; 30 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 363 €

20 long, 1,5 long, 1 long 1/4, 3 long, encolure, 3 long, 4 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € The Mahendra Patnership, prime non attribuée.

648 € Cesare Sirlotti.

378 € S.a. Aga Khan, prime non attribuée.

256 € Serge Stempniak.

121 € Franck Van Haaren.

Val De Saane IRE, réclaté 11.500,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'46''22

Le jockey Dominique JOLIBERT s'étant accidenté dans le Prix de la Bourgogne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ARLEQUIN DE BALME par le jockey Anthony CARDINE.

2270 ⁴⁷⁴⁰ **PRIX DE LA BRETAGNE** **3.300 m**
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni gagné (à réclamer excepté), ni reçu 8.500 (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les pouliches n'ayant pas couru recevront 2 k.

2224 ² **Laetitia Moon**, f, al, 3 ans, par Dylan Thomas IRE et Sara Moon IRE (Barathea IRE), 68 k, Roberto Bonucci (*S Dehez*), A&G Botti (s) **1**
Cesarine Palace, f, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Cardounika [Nikos (GB)], 63 k, Gallorini (s) (*K Nabet*), JP Gallorini (s) **2**
2224 ³ **Baraka GER**, f, al, 3 ans, par Lomitas GB et Bless You USA (Dynaformer USA), 66 k, Ecurie Azur Racing (*R Bertin*), Y Fertillet (s) **3**
2177 ² **Little Bony**, f, bb, 3 ans, par Irish Wells et Little Dragon (Lavoir GER), 68 k, Mme Sylvie Pimbonnet (*M Pitart*), M Pimbonnet **4**
2177 Saga Borget, f, b, 3 ans, par Khalkevi IRE et Black Sand [Marchand De Sable (USA)], 65 k, Ecurie Pigoni M&M (*L Philippon*), P Lenogue **5**
1591 Far Burg, f, 3 ans, 65 k, JPJ Dubois (*T Majorcnyk*), JPJ Dubois **6**
2196 Banak, f, 3 ans, 67 k, G Buchot (*A Gasnier*), L Viel (s) **7**
2224 All For Life GER, f, 3 ans, 65 k, C Trecco (*A Lecordier*), D Windrif **8**
2191 Tout En Cardoun, f, 3 ans, 65 k (65¹/₂ k), A Guedj (*JL Beaunez*), Mme P Butel **9**
2178 Planete Rose, f, 3 ans, 65 k, X Kepa (*A Acker*), FM Cottin (s) **10**
2238 Lady Calva, f, 3 ans, 66 k, ♂, C Boutin (s) (*S Dolan*), Mme P Butel **-**
2177 Cristal Girl, f, 3 ans, 65 k, G Zamora (*G Re*), C Escuder **-**
Belavril, f, 3 ans, (AQ), 63 k, Mlle A Berger (*J Marquestau*), JP Gallorini (s) **-**
2224 Cabrera Noire, f, 3 ans, 68 k, C Machado (*E Chazelle*), arr C Scandella **arr**
882 Artiste Celebre, f, 3 ans, 65 k, F Delord (*A Mercuro*), arr F Lagarde **arr**
Balushka, f, 3 ans, 63 k (63¹/₂ k), G Zamora (*A Cardine*), Mme F Gimmi Pellegrino **arr**

16 partants ; 37 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 624 €

 Chev. retir. : *Ethan Star, Belle Du Houssais, Iquest.*

1,5 long, 7 long, 3 long, 3/4 long, 1/2 long, 1,5 long, 1,5 long, 6 long, 19 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Scea Haras du Ma, Emmanuel Boutin.

1 152 € Jean-Paul Gallorini.

672 € Gestut Fahrhof, prime non attribuée.

456 € E.a.r.l. Loew.

216 € Mme Olivia Goupil.

Temps total : 04'12''47

Le jockey Jonathan NATTIEZ s'étant accidenté dans le Prix de la Vendée, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche SAGA BORGET par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

2271 ⁴⁷⁴¹ **PRIX DU CAP FERRAT** **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

 Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 9.000, ni reçu 13.000 (victoires et places). **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

2216 Saga Win, f, b, 4 ans, par Sagamix et Hairly (Air De Cour USA), 67 k, Fouin (s) (*K Nabet*), Y Fouin (s) **1**

2198	3	Altesse Du Pin , f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Imperatrice Du Pin (Dear Doctor), 66 k (64 k), Hubert Langot (<i>JC Gagnon</i>), H Billot (s)	2
2198		Carlitas , f, bf, 4 ans, par Legolas JPN et Cristory (Dom Alco), 65 k, Hans-Jorg Haltiner (<i>Mr A Rousse</i>), Y Fertillet (s)	3
2252		Shining Life (GB) , f, b, 4 ans, par American Post GB et Ask For Rain GB (Green Desert USA), 67 k (65 k), Paul Andre (<i>C Billardello</i>), R Martens (s)	4
2097		Atoutdesuite , f, b, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Idylle D'Oudry (Lights Out), 65 k (63 k), Mme Patricia Butel (<i>B Beaunez</i>), Mme P Butel	5
2198		Fannyjul , f, 4 ans, 66 k (64 k), D Le Breton (<i>A Lotout</i>), L Viel (s)	6
2124	3	Vendredi Chatho , f, 4 ans, 66 k (64 k), Mlle V Frison (<i>H Tabet</i>), Mlle V Frison	7
2198	5	Chica Chope , f, 4 ans, 69 k, F Delord (<i>A Mercurof</i>), F Lagarde	arr
2198		Miss Clori IRE , f, 4 ans, 67 k, ⊗, Mme L Campo (<i>E Hazelle</i>), C Scandella	arr
4		Majorienne De Pail , f, 4 ans, 65 k (63 k), JR Breton (<i>M Lefebvre</i>), JR Breton	arr
2173		Aulesbriats , f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), ⊗, XL Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	arr
2214		Armonie Bere , f, 4 ans, 65 k (63 ^{1/2} k), C Machado (<i>A Cardine</i>), C Scandella	arr

2198 Agate D'Estruval, f, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), Y Rougegrez (*THO Gillet*), N Milliere **arr**
Miss Risk, f, 4 ans, 65 k (63 k), HA Hardy (*Mlle C Picard*), MALI Droueche **dér**

14 partants ; 19 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 211 €

8 long, 13 long, 1 long, 3 long, 3 long, 12 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Hubert Bruckmann.

1 152 € Hubert Langot, Mme Elisabeth Langot.

672 € Hans-Jorg Haltiner.

456 € Elevage Haras de Bourgeauville.

216 € Mme Marie Pallot.

Temps total : 04'09"75

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Celine PICARD sur le comportement de la pouliche MISS RISK qui s'est dérobée dans le tournant du loup .

Le jockey a déclaré ne pas s'expliquer le comportement de la pouliche qui, bien que débutant en obstacle, n'avait jamais manifesté un tel comportement à l'entraînement.

Les Commissaires ont enregistré ces déclarations.